This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

TAYLOR
INSTITUTION
LIBRARY
OXFORD
VOLTAIRE ROOM

Theodore Besterman gift

VI. 1792 (34)

Digitized by Google

Digitized by Google

TAYLOR
INSTITUTION
LIBRARY
OXFORD
VOLTAIRE ROOM

Theodore Besterman gift

VI. 1792 (34)

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

ŒUVRES

DE VOLTAIRE.

TOME TRENTE-QUATRIÈME.

Digitized by Google

Digitized by Google

ŒUVRES

DE VOLTAIRE.

NOUVELLE ÉDITION,

AVEC DES NOTES ET DES OBSERVATIONS CRITIQUES,

PAR M. PALISSOT.

POLITIQUE, LÉGISLATION, AFFAIRES CÉLÈBRES.

A PARIS,

Chez { STOUPE, IMPRIMEUR.
SERVIERE, LIBRAIRE.

1792.

Digitized by Google

Digitized by Google

POLITIQUE, LÉGISLATION;

AFFAIRES CÉLÈBRES.

IDÉES

DE LA MOTHE LE VAYER.

I.

Si les hommes étaient raiſonnables, ils auraient une religion capable de faire du bien & incapable de faire du mal.

II.

Quelle eſt la religion dangereuſe ? N'eſt-ce pas évidemment celle qui, établiſſant des dogmes incompréhenſibles, donne néceſſairement aux hommes l'envie d'expliquer ces dogmes chacun à ſa manière, excite néceſſairement les diſputes, les haines, les guerres civiles ?

III.

N'est-ce pas celle qui, ſe diſant indépendante des ſouverains & des magiſtrats, eſt néceſſairement aux priſes avec les magiſtrats & les ſouverains ?

IV.

N'est-ce pas celle qui, ſe choiſiſſant un chef hors de l'État, eſt néceſſairement dans une guerre publique ou ſecrète avec l'État ?

Digitized by Google

V.

N'EST-CE pas celle qui, ayant fait couler le ſang humain pendant pluſieurs ſiècles, peut le faire couler encore ?

VI.

N'EST-CE pas celle qui, ayant été enrichie par l'imbécillité des peuples, eſt néceſſairement portée à conſerver ſes richeſſes, par la force, ſi elle peut, & par la fraude, ſi la force lui manque ?

VII.

QUELLE eſt la religion qui peut faire du bien ſans pouvoir faire du mal ? n'eſt-ce pas l'adoration de l'Être ſuprême, ſans aucun dogme métaphyſique ? celle qui ſerait à la portée de tous les hommes ; celle qui, dégagée de toute ſuperſtition, éloignée de toute impoſture, ſe contenterait de rendre à Dieu des actions de grâces ſolennelles, ſans prétendre entrer dans les ſecrets de Dieu ?

VIII.

NE ſerait-ce pas celle qui dirait, ſoyons juſtes ; ſans dire, haïſſons, pourſuivons d'honnêtes gens qui ne croient pas que Dieu eſt du pain, que Dieu eſt du vin, que Dieu a deux natures & deux volontés, que Dieu eſt trois, que ſes myſtères ſont ſept, que ſes ordres ſont dix, qu'il eſt né d'une femme, que cette femme eſt pucelle, qu'il eſt mort, qu'il déteſte le genre humain, au point de brûler à jamais toutes

Digitized by Google

les générations, excepté les moines & ceux qui croient aux moines ?

IX.

Ne ſerait-ce pas celle qui dirait : « Dieu étant » juſte, il récompenſera l'homme de bien, & il pu- » nira le méchant » ? qui s'en tiendrait à cette croyance raiſonnable & utile, & qui ne prêcherait jamais que la morale ?

X.

Quand on a le malheur de trouver dans un État une religion qui a toujours combattu contre l'État, en s'incorporant à lui ; qui eſt fondée ſur un amas de ſuperſtitions accumulées de ſiècle en ſiècle ; qui a pour ſoldats des fanatiques diſtingués en pluſieurs régimens, noirs, blancs, gris ou minimes, cent fois mieux payés que les ſoldats qui verſent leur ſang pour la patrie : quand une telle religion a ſouvent inſulté le trône au nom de Dieu, a dépouillé les citoyens de leurs biens au nom de Dieu, a intimidé les ſages & perverti les faibles, que faut-il faire ?

XI.

Ne faut-il pas alors en uſer avec elle comme un médecin habile traite une maladie chronique ? il ne prétend pas la guérir d'abord ; il riſquerait de jeter ſon malade dans une criſe mortelle. Il attaque le mal par degrés, il diminue les ſymptômes. Le malade ne recouvre pas une ſanté parfaite, mais il vit dans un état tolérable, à l'aide d'un régime ſage. C'eſt ainſi que la maladie de la ſuperſtition eſt traitée aujourd'hui

Digitized by Google

en Angleterre & dans tout le Nord par de très-grands princes, par leurs miniſtres, & par les premiers de la nation.

XII.

Il ſerait auſſi utile qu'aiſé d'abolir toutes les taxes honteuſes qu'on paie à l'évêque de Rome ſous différens noms, & qui ne ſont en effet qu'une ſimonie déguiſée. Ce ſerait à la fois conſerver l'argent qui ſort du royaume, briſer une chaîne ignominieuſe, & affermir l'autorité du gouvernement.

Rien ne ſerait plus avantageux & plus facile, que de diminuer le nombre inutile & dangereux des couvens, & d'appliquer à la récompenſe des ſervices le revenu de l'oiſiveté.

Les confrairies, les pénitens blancs ou noirs, les fauſſes reliques qui ſont innombrables, peuvent être proſcrites avec le temps, ſans le moindre danger.

A meſure qu'une nation devient plus éclairée, on lui ôte les alimens de ſon ancienne ſottiſe.

Une ville qui aurait pris les armes autrefois pour les reliques de S. Pancrace, rira demain de cet objet de ſon culte.

On gouverne les hommes par l'opinion régnante, & l'opinion change quand la lumière s'étend.

Plus la police ſe perfectionne, moins on a beſoin de pratiques religieuſes.

Plus les ſuperſtitions ſont mépriſées, plus la véritable religion s'établit dans tous les eſprits.

Moins on reſpecte les inventions humaines, & plus Dieu eſt adoré.

Digitized by Google

DE LA PAIX PERPÉTUELLE,

Par le docteur Goodheart. Traduction de M. Chambon.

I.

La seule paix perpétuelle qui puisse être établie chez les hommes, est la tolérance : la paix imaginée par un Français, nommé l'abbé de Saint-Pierre, est une chimère, qui ne subsistera pas plus entre les princes, qu'entre les éléphans & les rhinocéros, entre les loups & les chiens. Les animaux carnassiers se déchireront toujours à la première occasion (1).

---

(1) Le projet d'une paix perpétuelle est absurde, non en lui-même, mais de la manière qu'il a été proposé. Il n'y aura plus de guerre d'ambition ou d'humeur, lorsque tous les hommes sauront qu'il n'y a rien à gagner, dans les guerres les plus heureuses, que pour un petit nombre de généraux ou de ministres, parce qu'alors tout homme qui entreprendrait la guerre par ambition ou par humeur, serait regardé comme l'ennemi de toutes les nations, & qu'au lieu de fomenter des troubles chez ses voisins, chaque peuple employerait ses forces pour les appaiser; lorsque tous les peuples seront convaincus que l'intérêt de chacun est que le commerce soit absolument libre, il n'y aura plus de guerre de commerce; lorsque tous les hommes conviendront que si l'héritage d'un prince est contesté, c'est aux habitans de ses États à juger le procès entre les compétiteurs, il n'y aura plus de guerre pour des successions ou d'antiques prétentions. Alors les guerres

Digitized by Google

II.

Si on n'a pu bannir du monde le monstre de la guerre, on est parvenu à le rendre moins barbare : nous ne voyons plus aujourd'hui les Turcs faire écorcher un Bragadini, gouverneur de Famagouste, pour avoir bien défendu sa place contre eux. Si on fait un prince prisonnier, on ne le charge point de fers, on ne le plonge point dans un cachot, comme Philippe, surnommé Auguste, en usa avec Ferrand, comte de Flandre, & comme un Léopold d'Autriche traita plus lâchement encore notre grand Richard-Cœur-de-lion. Les supplices de Conradin, légitime roi de Naples,

---

devenant extrêmement rares, les auteurs des guerres étant souvent punis, on pourrait dire : les hommes jouissent d'une paix perpétuelle, comme on dit qu'ils jouissent de la sûreté dans les États policés, quoiqu'il s'y commette quelquefois des assassinats.

L'établissement d'une diète européanne pourrait être très-utile pour juger différentes contestations sur la restitution des criminels, sur les lois du commerce, sur les principes d'après lesquels doivent être décidés certains procès où l'on invoque les lois de différentes nations. Les souverains conviendraient d'un code d'après lequel ces contestations seraient décidées, & s'engageraient à se soumettre à ses décisions, ou à en appeler à leur épée : condition nécessaire pour qu'un tel tribunal puisse s'établir, puisse être durable & utile. On peut persuader à un prince qui dispose de 200,000 hommes, qu'il n'est pas de son intérêt de défendre ses droits ou ses prétentions par la force ; mais il est absurde de lui proposer d'y renoncer.

Digitized by Google

& de ſon couſin, ordonnés par un tyran vaſſal, autoriſés par un prêtre ſouverain, ne ſe renouvellent plus : il n'y a plus de Louis XI, ſurnommé Très-chrétien ou Phalaris, qui faſſe bâtir des oubliettes, qui érige un taurobole dans les halles, & qui arroſe de jeunes princes ſouverains (1) du ſang de leur père : nous ne voyons plus les horreurs de la roſe rouge & de la roſe blanche, ni les têtes couronnées tomber dans notre île ſous la hache des bourreaux; l'humanité ſemble ſuccéder enfin à la férocité des princes chrétiens; ils n'ont plus la coutume de faire aſſaſſiner des ambaſſadeurs qu'ils ſoupçonnent ourdir quelques trames contre leurs intérêts, ainſi que Charles-Quint fit tuer les deux miniſtres de François Ier, Rinçon & Frégoſe : perſonne ne fait plus la guerre comme ce fameux bâtard du pape Alexandre VI, qui ſe ſervit du poiſon, du ſtilet, & de la main des bourreaux plus que de ſon épée : les lettres ont enfin adouci les mœurs. Il y a bien moins de Cannibales dans la chrétienté qu'autrefois; c'eſt toujours une conſolation dans l'horrible fléau de la guerre, qui ne laiſſe jamais l'Europe reſpirer vingt ans en repos.

III.

Si la guerre même eſt devenue moins barbare, le gouvernement de chaque État ſemble devenir auſſi moins inhumain & plus ſage. Les bons écrits faits depuis quelques années ont percé dans toute l'Europe,

(1) C'étaient les enfans du comte d'Armagnac.

Digitized by Google

malgré les ſatellites du fanatiſme qui gardaient tous les paſſages. La raiſon & la pitié ont pénétré juſqu'aux portes de l'inquiſition. Les actes d'anthropophages, qu'on appelait actes de foi, ne célèbrent plus ſi ſouvent le Dieu de miſéricorde à la lumière des bûchers, & parmi les flots de ſang répandus par les bourreaux. On commence à ſe repentir en Eſpagne d'avoir chaſſé les Maures qui cultivaient la la terre; & s'il était queſtion de révoquer aujourd'hui l'édit de Nantes, perſonne n'oſerait propoſer une injuſtice ſi funeſte.

IV.

Si le monde n'était compoſé que d'une horde ſauvage vivant de rapines, un frippon ambitieux ſerait excuſable peut-être de tromper cette horde pour la civiliſer, & d'emprunter le ſecours des prêtres. Mais qu'arriverait-il? bientôt les prêtres ſubjugueraient cet ambitieux lui-même; & il y aurait entre ſa poſtérité & eux une haine éternelle, tantôt cachée, tantôt ouverte: cette manière de civiliſer une nation ſerait en peu de temps pire que la vie ſauvage. Quel homme en effet n'aimerait pas mieux aller à la chaſſe avec les Hottentots & les Caffres, que de vivre ſous des papes tels que Sergius, Jean X, Jean XI, Jean XII, Sixte IV, Alexandre VI, & tant d'autres monſtres de cette eſpèce? Quelle nation ſauvage s'eſt jamais ſouillée du ſang de cent mille Manichéens, comme l'impératrice Théodore? Quels iroquois,

Digitized by Google

quels algonquins ont à ſe reprocher des maſſacres religieux, tels que la S. Barthélemi, la guerre ſainte d'Irlande, les meurtres ſaints de la croiſade de Montfort, & cent abominations pareilles, qui ont fait de l'Europe chrétienne un vaſte échafaud couvert de prêtres, de bourreaux & de patiens ? L'intolérance chrétienne a ſeule cauſé ces horribles déſaſtres ; il faut donc que la tolérance les répare.

V.

Pourquoi le monſtre de l'intolérantiſme habita-t-il dans la fange des cavernes habitées par les premiers chrétiens ? pourquoi de ces cloaques, où il ſe nourriſſait, paſſa-t-il dans les écoles d'Alexandrie, où ces demi-chrétiens, demi-juifs enſeignèrent ? pourquoi s'établit-il bientôt dans les chaires épiſcopales, & ſiégea-t-il enfin ſur le trône à côté des rois, qui furent obligés de lui faire place, & qui ſouvent furent précipités par lui du haut de leur trône ? Avant que ce monſtre naquît, jamais il n'y avait eu de guerres religieuſes ſur la terre, jamais aucune querelle ſur le culte. Rien n'eſt plus vrai ; & les plus déterminés impoſteurs qui écrivent encore aujourd'hui contre la tolérance, n'oſeraient contrarier cette vérité.

VI.

Les Égyptiens ſemblent être les premiers qui ont donné l'idée de l'intolérance ; tout étranger était impur chez eux, à moins qu'il ne ſe fît aſſocier à leurs

Digitized by Google

mystères : on était souillé en mangeant dans un plat dont il s'était servi, souillé en le touchant, souillé même quelquefois en lui parlant. Ce misérable peuple, fameux seulement pour avoir employé ses bras à bâtir les pyramides, les palais & les temples de ses tyrans, toujours subjugué par tous ceux qui vinrent l'attaquer, a payé bien cher son intolérantisme, & est devenu le plus mépriſé de tous les peuples, après les Juifs.

VII.

Les Hébreux, voisins des Egyptiens, & qui prirent une grande partie de leurs rites, imitèrent leur intolérance, & la surpassèrent; cependant il n'est point dit dans leurs histoires, que jamais le petit pays de Samarie ait fait la guerre au petit pays de Jérusalem uniquement par principe de religion. Les Hébreux juifs ne dirent point aux Samaritains : Venez sacrifier sur la montagne Moriah, ou je vous tue; les Juifs samaritains ne dirent point : Venez sacrifier à Garisim, ou je vous extermine. Ces deux peuples se détestaient comme voisins, comme hérétiques, comme gouvernés par des petits roitelets dont les intérêts étaient opposés; mais malgré cette haine atroce, on ne voit pas que jamais un habitant de Jérusalem ait voulu contraindre un citoyen de Samarie à changer de secte : je consens qu'un imbécille me haïsse, mais je ne veux pas qu'il me subjugue & me tue. Le ministre Louvois disait aux plus savans hommes qui fussent en France : Croyez à la transubstantiation, dont je me moque

Digitized by Google

entre les bras de madame du Frénoy, ou je vous ferai rouer. Les Juifs, tout barbares qu'ils étaient, n'ont point approché de cette abomination despotique.

VIII.

Les Tyriens donnèrent aux Juifs un grand exemple, dont cette horde nouvellement établie auprès d'eux ne profita pas; ils portèrent la tolérance, avec le commerce & les arts, chez toutes les nations. Les Hollandais de nos jours pourraient leur être comparés, s'ils n'avaient pas à se reprocher leur concile de Dordrecht contre les bonnes œuvres, & le sang du respectable Barnevelt, condamné, à l'âge de soixante & onze ans, pour avoir contristé au possible l'Église de Dieu. O hommes! ô monstres! des marchands calvinistes, établis dans des marais, insultent au reste de l'univers! Il est vrai qu'ils expièrent ce crime en reniant la religion chrétienne au Japon.

IX.

Les anciens Romains & les anciens Grecs, aussi élevés au-dessus des autres hommes que leurs successeurs sont rabaissés au-dessous, se signalèrent par la tolérance comme par les armes; par les beaux arts & par les lois. Les Athéniens érigèrent un temple à Socrate, & condamnèrent à mort les juges inïques qui avaient empoisonné ce vieillard respectable, ce Barnevelt d'Athènes. Il n'y a pas un seul exemple d'un Romain persécuté pour ses opinions, jusqu'aux

Digitized by Google

temps où le christianisme vint combattre les dieux de l'empire. Les stoïciens & les épicuriens vivaient paisiblement ensemble. Pesez cette grande vérité, chétifs magistrats de nos pays barbares, dont les Romains furent les conquérans & les législateurs; rougissez, Séquanois, Septimaniens, Cantabres & Allobroges.

X.

Il est constant que les Romains tolérèrent jusqu'aux infames superstitions des Egyptiens & des Juifs; & dans le même temps que Titus prenait Jérusalem, dans le même temps qu'Adrien la détruisait, les Juifs avaient dans Rome une synagogue: il leur était permis de vendre des haillons, & de célébrer leur pâque, leur pentecôte, leurs tabernacles: on les méprisait; mais on les souffrait. Pourquoi les Romains oublièrent-ils leur indulgence ordinaire, jusqu'à faire mourir quelquefois des chrétiens pour lesquels ils avaient autant de mépris que les Juifs? Il est vrai qu'il y en eut très-peu d'envoyés au supplice. Origène lui-même l'avoue dans son troisième livre contre Celse, en ces propres mots: « Il y a eu très-peu de martyrs, & » encore de loin à loin; cependant, dit-il, les chré- » tiens ne négligent rien pour faire embrasser leur » religion par tout le monde: ils courent dans les » villes, dans les bourgs, dans les villages ». Mais enfin il est vrai qu'il y eut quelques chrétiens d'exécutés à mort: voyons donc s'ils furent punis comme chrétiens ou comme factieux.

Faire

Faire périr un homme dans les tortures, uniquement parce qu'il ne penſe pas comme nous, eſt une abomination dont les anthropophages même ne ſont pas capables. Comment donc les Romains, ces grands légiſlateurs, auraient-ils fait une loi de ce crime? On répondra que les chrétiens ont commis tant de fois cette horreur, que les anciens Romains peuvent auſſi s'en être ſouillés. Mais la différence eſt ſenſible. Les chrétiens, qui ont maſſacré une multitude innombrable de leurs frères, étaient poſſédés d'une violente rage de religion : ils diſaient : Dieu eſt mort pour nous, & les hérétiques le crucifient une ſeconde fois; vengeons par leur ſang le ſang de Jéſus-Chriſt. Les Romains n'ont jamais eu une telle extravagance. Il eſt évident que s'il y eut quelques perſécutions, ce fut pour réprimer un parti, & non pour abolir une religion.

XI.

Rapportons-nous-en à Tertullien lui-même. Jamais homme n'écrivit avec plus de violence; les Philippiques de Cicéron contre Antoine ſont des complimens en comparaiſon des injures que cet Africain prodigue à la religion de l'empire, & des reproches qu'il fait aux mœurs de ſes maîtres. On accuſait les chrétiens de boire du ſang, parce qu'en effet ils figuraient le ſang de Jéſus-Chriſt par le vin qu'ils buvaient dans leur cène; il récrimine en accuſant les dames romaines d'avaler une liqueur plus précieuſe que le ſang de leurs amans; une choſe que je

Digitized by Google

ne puis nommer, & qui doit former un jour des hommes. *Quia futurum ſanguinem lambunt.* Chap. IX.

Tertullien ne ſe borne pas, dans ſon apologétique, à dire qu'il faut tolérer la religion chrétienne. Il fait entendre en cent endroits qu'elle doit régner ſeule, qu'elle eſt incompatible avec les autres.

Celui qui veut être admis dans ma maiſon, y ſera reçu s'il eſt ſage & utile; mais celui qui n'y entre que pour m'en chaſſer, eſt un ennemi dont je dois me défaire. Il eſt évident que les chrétiens voulaient chaſſer les enfans de la maiſon; il était donc très-juſte de les réprimer : on ne puniſſait pas le chriſtianiſme, mais la faction intolérante; & encore la puniſſait-on ſi rarement qu'Origène & Tertullien, les deux plus violens déclamateurs, ſont morts dans leur lit. Nous ne voyons aucuns de ceux qu'on appelait papes de Rome, ſuppliciés ſous les premiers Céſars. Ils étaient intolérans & tolérés dans la capitale du monde. La miſérable équivoque du mot martyr, ne doit point faire croire que le pape Téleſphore ait été ſupplicié. Martyr, ſignifiait témoin, confeſſeur.

XII.

Pour bien connaître l'intolérance des premiers chrétiens, ne nous en rapportons qu'à eux-mêmes. Ouvrons ce fameux apologétique de Tertullien, nous y verrons la ſource de la haine des deux partis. Tous deux croyaient fermement à la magie; c'était l'erreur générale de l'antiquité, depuis l'Euphrate & le Nil

Digitized by Google

juſqu'au Tibre. On imputait à des êtres inconnus les maladies inconnues qui affligeaient les hommes : plus la nature était ignorée, plus le ſurnaturel était en vogue. Chaque peuple admettait des démons, des génies mal-faiſans ; & par-tout il y avait des charlatans qui ſe vantaient de chaſſer les démons avec des paroles. Les Egyptiens, les Chaldéens, les Syriens, les Juifs, les Prêtres, grecs & romains, avaient tous leur formule particulière. On opérait des prodiges en Egypte & en Phénicie, en prononçant le mot *Iao Jéhova*, de la manière dont on le prononce dans le ciel. On faiſait pluſieurs conjurations par le moyen du mot *Abraxas*. On chaſſait, par la parole, tous les mauvais démons qui tourmentaient les hommes. Tertullien ne conteſte pas le pouvoir des démons. Apollon, dit-il, dans ſon chapitre XXII, « devina » que Créſus faiſait cuire dans ſon palais, en Lydie, » une tortue, avec un agneau, dans une marmite » d'airain. Pourquoi en fut-il ſi bien informé ? c'eſt » qu'il alla en Lydie en un clin-d'œil, & qu'il en » revint de même ».

Tertullien n'en ſavait pas aſſez pour nier ce ridicule oracle ; il était ſi ignorant qu'il en rendait raiſon, & qu'il l'expliquait. « Les démons, continue-t-il, ſé- » journent dans l'air entre les nuées & les aſtres. Ils » annoncent la pluie quand ils voient qu'elle eſt prête » à tomber, & ils ordonnent des remèdes pour des » maladies qu'eux-mêmes ont envoyées aux hommes ».

Ni lui, ni aucun père de l'égliſe ne conteſtent le pouvoir de la magie ; mais tous prétendent chaſſer les

Digitized by Google

démons par un pouvoir supérieur. Tertullien s'exprime ainsi : « Qu'on amène un possédé du diable » devant votre tribunal : si quelque chrétien lui com» mande de parler, ce démon avouera qu'il n'est » qu'un diable, quoique ailleurs il soit un dieu. Que » votre vierge céleste qui promet les pluies, qu'Es» culape qui guérit les hommes, comparaissent devant » un chrétien ; si, dans le moment, il ne les force pas » d'avouer qu'ils sont des diables, répandez le sang » de ce chrétien téméraire ».

Quel homme sage ne sera pas convaincu, en lisant ces paroles, que Tertullien était un insensé, qui voulait l'emporter sur d'autres insensés, & qui prétendait avoir le privilége exclusif du fanatisme ?

XIII.

Les magistrats romains étaient, sans doute, bien excusables aux yeux des hommes, de regarder le christianisme comme une faction dangereuse à l'empire. Ils voyaient des hommes obscurs s'assembler secrètement, & on les entendait ensuite déclamer hautement contre tous les usages reçus à Rome. Ils avaient forgé une quantité incroyable de fausses légendes. Que pouvait penser un magistrat quand il voyait tant d'écrits supposés, tant d'impostures, appelées par les chrétiens eux-mêmes fraudes, & colorées du nom de fraudes pieuses ? Lettres de Pilate à Tibère sur la personne de Jésus ; actes de Pilate ; lettres de Tibère au sénat, & du sénat à Tibère, à propos de Jésus ;

Digitized by Google

lettres de Paul à Sénèque, & de Sénèque à Paul; combat de Pierre & de Simon devant Néron; prétendus vers des Sibylles; plus de cinquante évangiles tous différens les uns des autres, & chacun d'eux forgé pour le canton où il était reçu; une demi-douzaine d'apocalypses, qui ne contenaient que des prédictions contre Rome, &c. &c.

Quel sénateur, quel jurisconsulte n'eût pas reconnu à ces traits une faction pernicieuse? La religion chrétienne est, sans doute, céleste; mais aucun sénateur romain n'aurait pu le deviner.

XIV.

Un Marcel, en Afrique, jette son ceinturon par terre, brise son bâton de commandement à la tête de sa troupe, & déclare qu'il ne veut plus servir que le Dieu des chrétiens; on fait un saint de ce séditieux.

Un diacre, nommé Laurent, au lieu de contribuer comme un citoyen aux nécessités de l'empire, au lieu de payer au préfet de Rome l'argent qu'il a promis, lui amène des borgnes & des boiteux; & on fait un saint de ce téméraire!

Polyeucte, emporté par le fanatisme le plus punissable, brise les vases sacrés, les statues d'un temple, où l'on rendait graces au ciel pour la victoire de l'empereur; & on fait un saint de ce perturbateur du repos public, criminel de lèse-majesté.

Un Théodore, imitateur d'Eroſtrate, brûle le

Digitized by Google

temple de Cibèle, dans Amaſie, en 305; & on fait un ſaint de cet incendiaire! Les empereurs & le ſénat, qui n'étaient pas illuminés par la foi, ne pouvaient donc s'empêcher de regarder le chriſtianiſme comme une ſecte intolérante, & comme une faction téméraire, qui, tôt ou tard, aurait des ſuites funeſtes au genre humain.

XV.

Un jour un juif de bon ſens & un chrétien, comparurent devant un ſénateur éclairé, en préſence du ſage Marc-Aurèle, qui voulait s'inſtruire de leurs dogmes. Le ſénateur les interrogea l'un après l'autre.

LE SÉNATEUR AU CHRÉTIEN.

Pourquoi troublez-vous la paix de l'empire? pourquoi ne vous contentez-vous pas, comme les Syriens, les Egyptiens & les Juifs, de pratiquer tranquillement vos rites? pourquoi voulez-vous que votre ſecte anéantiſſe toutes les autres?

LE CHRÉTIEN.

C'est qu'elle eſt la ſeule véritable. Nous adorons un Dieu juif, né dans un village de Judée, ſous l'empereur Auguſte, l'an de Rome 752 ou 756; ſon père & ſa mère furent inſcrits, ſelon le divin S. Luc, dans ce village, lorſque l'empereur fit faire le dénombrement de tout l'univers, Cirénius étant alors gouverneur de Syrie.

Digitized by Google

LE SÉNATEUR.

VOTRE Luc vous a trompés. Cirénius ne fut gouverneur de Syrie que dix ans après l'époque dont vous parlez : c'était Quintilius Varus qui était alors proconsul de Syrie, nos annales en font foi. Jamais Auguste n'eut le dessein extravagant de faire un dénombrement de l'univers : jamais même il n'y eut sous son règne un recensement entier des citoyens romains. Quand même on en aurait fait un, il n'aurait pas eu lieu en Judée, qui était gouvernée par Hérode, tributaire de l'empire, & non par des officiers de César (1). Le père & la mère de votre Dieu étaient, dites-vous, des habitans d'un village juif; ils n'étaient donc pas citoyens romains : ils ne pouvaient être compris dans le cens.

LE CHRÉTIEN.

NOTRE Dieu n'avait point de père juif. Sa mère était vierge. Ce fut Dieu même qui l'engrossa par l'opération d'un esprit, qui était Dieu aussi, sans que la mère cessât d'être pucelle. Et cela est si vrai, que trois rois ou trois philosophes vinrent d'orient pour l'adorer dans l'étable où il naquit, conduits par une étoile nouvelle qui voyagea avec eux.

LE SÉNATEUR.

VOUS voyez bien, mon pauvre homme, qu'on

(1) Hist. romaine.

Digitized by Google

s'eſt moqué de vous. S'il avait paru alors une étoile nouvelle, nous l'aurions vue ; toute la terre en aurait parlé : tous les aſtronomes auraient calculé ce phénomène.

LE CHRÉTIEN.

CELA eſt pourtant dans nos livres ſacrés.

LE SÉNATEUR.

MONTREZ-MOI vos livres.

LE CHRÉTIEN.

NOUS ne les montrons point aux profanes, aux impies ; vous êtes un profane & un impie, puiſque vous n'êtes point de notre ſecte. Nous avons très-peu de livres. Ils reſtent entre les mains de nos maîtres. Il faut être initié pour les lire. Je les ai lus, & ſi ſa majeſté impériale le permet, je vais vous en rendre compte en ſa préſence : elle verra que notre ſecte eſt la raiſon même.

LE SÉNATEUR.

PARLEZ, l'empereur vous l'ordonne, & je veux bien oublier qu'en digne chrétien que vous êtes, vous m'avez appelé impie.

LE CHRÉTIEN.

OH, Seigneur ! impie n'eſt pas une injure ; cela peut ſignifier un homme de bien, qui a le malheur

Digitized by Google

de n'être pas de notre avis ; mais pour obéir à l'empereur, je vais dire tout ce que je ſais.

Premièrement notre Dieu naquit d'une femme pucelle, qui deſcendait de quatre proſtituées, Bethſabée qui ſe proſtitua à David; Thamar qui ſe proſtitua à Juda, le patriarche; Ruth qui ſe proſtitua au vieux Booz, & la fille de joie Rahab qui ſe proſtituait à tout le monde; le tout pour faire voir que les voies de Dieu ne ſont pas celles des hommes.

Secondement vous devez ſavoir que notre Dieu mourut par le dernier ſupplice, puiſque c'eſt vous qui l'avez fait mettre en croix comme un eſclave & un voleur; car les Juifs n'avaient pas alors le droit du glaive; c'était Pontius Pilatus qui gouvernait Jéruſalem au nom de l'empereur Tibère : vous n'ignorez pas que ce Dieu ayant été pendu publiquement reſſuſcita ſecrètement; mais ce que vous ne ſavez peut-être pas, c'eſt que ſa naiſſance, ſa vie, ſa mort avaient été prédites par tous les prophètes juifs : par exemple, nous voyons clair comme le jour lorſqu'un Iſaïe dit, ſept (1) ou quatorze cents ans avant la naiſſance de notre Dieu, une fille ou femme va faire un enfant qui mangera du beurre & du miel, & il s'appellera Emmanuel; cela veut dire que Jéſus ſera Dieu.

Il eſt dit dans une de nos hiſtoires que Juda ſerait comme un jeune lion qui s'étendrait ſur ſa proie, &

(1) Telle eſt la différence entre les chronologies de la Bible.

Digitized by Google

que la verge ne sortirait point des cuisses de Juda jusqu'à ce que Shilo parût. Tout l'univers avouera que chacune de ces paroles prouve que Jésus est Dieu. Ces autres paroles remarquables, il lie son ânon à la vigne, démontrent par surabondance de droit que Jésus est Dieu.

Il est vrai qu'il ne fut pas Dieu tout d'un coup; mais seulement fils de Dieu. Sa dignité a été bientôt augmentée, quand nous avons fait connaissance avec quelques platoniciens dans Alexandrie. Ils nous ont appris ce que c'était que le verbe dont nous n'avions jamais entendu parler, & que Dieu faisait tout par son verbe, par son logos; alors Jésus est devenu le logos de Dieu; & comme l'homme & la parole sont la même chose, il est clair que Jésus étant verbe est Dieu manifestement.

Si vous nous demandez pourquoi Dieu est venu se faire supplicier en Judée; il est avéré que c'est pour ôter le péché de la terre: car depuis son exécution, personne n'a commis la plus petite faute parmi ses élus. Or ses élus, du nombre desquels je suis, composent tout le monde; le reste est un ramas de réprouvés qui doit être compté pour rien. Le monde n'a été créé que pour les élus; notre religion remonte à l'origine du monde, car elle est fondée sur la juive qu'elle détruit, laquelle juive est fondée sur celle d'un chaldéen, nommé Abraham: la religion d'Abraham a renchéri sur celle de Noé que vous ne connaissez pas, & celle de Noé est une réforme de celle d'Adam & d'Eve que les Romains connaissent encore moins.

Digitized by Google

Ainſi Dieu a changé cinq fois ſa religion univerſelle, ſans que perſonne en ait rien, excepté autrefois les Juifs, & excepté nous aujourd'hui, qui ſommes ſubſtitués aux Juifs. Cette filiation auſſi ancienne que la terre, le péché du premier homme racheté par le ſang du Dieu hébreu (1), ſon incarnation prédite par tous les prophètes, ſa mort figurée par tous les évènemens de l'hiſtoire juive, ſes miracles faits à la vue du monde entier, dans un coin de la Galilée; ſa vie écrite hors de Jéruſalem, cinquante ans après qu'il eut été ſupplicié à Jéruſalem; le logos de Platon que nous avons identifié avec Jéſus, enfin les enfers dont nous menaçons quiconque ne croira pas en lui & en nous; tout ce grand tableau de vérités lumineuſes démontre que l'empire romain nous ſera ſoumis, & que le trône des Céſars deviendra le trône de la religion chrétienne.

LE SÉNATEUR.

Cela pourrait arriver. La populace aime à être ſéduite; il y a toujours au moins cent gredins imbécilles & fanatiques contre un citoyen ſage. Vous me parlez des miracles de votre Dieu: il eſt bien certain que ſi on ſe laiſſe infatuer de prophéties & de miracles joints au logos de Platon; ſi on faſcine ainſi les yeux, les oreilles & l'eſprit des ſimples; ſi, à l'aide d'une métaphyſique inſenſée, réputée divine, on échauffe l'imagination des hommes, toujours amoureux du

(1) Le péché originel n'était point connu alors.

Digitized by Google

merveilleux, certes on pourra parvenir un jour à bouleverser l'empire. Mais, dites-nous, quels ſont les miracles de votre juif-Dieu ?

LE CHÉTIEN.

Le premier eſt que le diable l'emporta ſur une montagne ; le ſecond, qu'étant à une noce de payſans où tout le monde était ivre, & tout le vin ayant été bu, il changea en vin l'eau qu'il fit mettre dans des cruches ; mais le plus beau de tous ſes miracles, eſt qu'il envoya deux diables dans le corps de deux mille cochons qui allèrent ſe noyer dans un lac, quoiqu'il n'y eût point de cochons dans le pays.

XVI.

Marc-Aurèle ennuyé de ces choſes divines, qui ne paraiſſaient que des bêtiſes à ſon eſprit aveuglé, impoſa ſilence au chrétien, qui aurait encore parlé long-temps. Il ordonna au juif de s'expliquer, de lui dire en effet ſi la ſecte chrétienne était une branche de la judaïque, & ce qu'il penſait de l'une & de l'autre. Le juif s'inclina profondément, puis leva les yeux au ciel, puis s'énonça en ces termes :

Sacrée majeſté, je vous dirai d'abord que les juifs ſont bien éloignés de vouloir dominer comme les chrétiens. Nous n'avons pas l'audace de prétendre ſoumettre la terre à nos opinions ; trop contens d'être tolérés, nous reſpectons tous vos uſages, ſans les adopter : on ne nous voit point porter la ſédition dans

Digitized by Google

vos villes & dans vos camps; nous n'avons coupé le prépuce à aucun romain, tandis que les chrétiens les baptiſent. Nous croyons à Moïſe, mais nous n'exhortons aucun romain à y croire: nous ſommes (du moins à préſent) auſſi paiſibles, auſſi ſoumis, que les chrétiens ſont turbulens & factieux.

Vous voyez les beaux miracles que nos ennemis cruels imputent à leur prétendu Dieu. S'il s'agiſſait ici de miracles, nous vous ferions voir d'abord un ſerpent qui parle à notre bonne mère commune; une ânesſe qui parle à un prophète idolâtre, & ce prophète, venu pour nous maudire, nous béniſſant malgré lui; nous vous ferions voir un Moïſe, ſurpaſſant en prodiges tous les ſorciers d'un roi d'Egypte, rempliſſant tout un pays de grenouilles & de poux, conduiſant deux ou trois millions de juifs à pied ſec à travers la mer Rouge, à l'exemple de l'ancien Bacchus. Je vous montrerais un Joſué, qui fait tomber une pluie de pierres ſur les habitans d'un village ennemi, à onze heures du matin, & arrêtant le ſoleil & la lune à midi, pour avoir le temps de tuer mieux ſes ennemis qui étaient déjà morts. Vous m'avouerez, ſacrée majeſté, que les deux mille cochons dans leſquels Jéſus envoie le diable, ſont bien peu de choſe devant le ſoleil & la lune de Joſué, & devant la mer Rouge de Moïſe; mais je ne veux point inſiſter ſur nos anciens prodiges; je veux imiter la ſageſſe de notre hiſtorien Flavien Joſephe qui, en rapportant ces miracles tels qu'ils ſont écrits par nos prêtres, laiſſe au lecteur la liberté de s'en moquer.

Digitized by Google

Je viens à la différence qui eſt entre nous & les ſectaires chrétiens.

Votre ſacrée majeſté ſaura que, de tout temps, il s'eſt élevé en Egypte & en Syrie des enthouſiaſtes qui, ſans être légalement autoriſés, ſe ſont aviſés de parler au nom de la divinité; nous en avons eu beaucoup parmi nous, ſur tout dans nos calamités; mais aſſurément aucun d'eux n'a prédit ni pu prédire un homme tel que Jéſus. Si par impoſſible ils avaient prophétiſé touchant cet homme, ils auraient au moins annoncé ſon nom, & ce nom ne ſe trouve dans aucun de leurs écrits, ils auraient dit que Jeſus devait naître d'une femme nommée Mirja, que les chrétiens prononcent ridiculement Maria; ils auraient dit que les Romains le feraient pendre à la ſollicitation du ſanhédrin. Les chrétiens répondent à cette objection puiſſante, qu'alors les prophéties auraient été trop claires, & qu'il fallait que Dieu fût caché. Quelle réponſe de charlatans & de fanatiques! Quoi, ſi Dieu parle par la voix d'un prophète qu'il inſpire, il ne parlera pas clairement! Quoi, le Dieu de vérité ne s'expliquera que par les équivoques qui appartiennent au menſonge! Cet énergumène imbécille, qui a parlé avant moi, a montré toute la turpitude de ſon ſyſtême, en rapportant les prétendues prophéties que la ſecte chrétienne tâche de corrompre en faveur de Jéſus par des interprétations abſurdes. Les chrétiens cherchent par-tout des prophéties; ils pouſſent la démence juſqu'à trouver Jéſus dans une églogue de Virgile: ils ont voulu le trouver dans les vers des

Digitized by Google

ſibylles; &, n'en pouvant venir à bout, ils ont eu la hardieſſe abſurde d'en forger une en vers grecs acroſtiches, qui péchent même par la *quantité*; je la mets ſous les yeux de votre ſacrée majeſté. Le juif, à ces mots, fouillant dans ſa poche ſale & graſſe, en tira la prédiction que S. Juſtin & d'autres avaient attribuée aux ſibylles.

Avec cinq pains & deux poiſſons
Il nourrira cinq mille hommes au déſert,
Et en ramaſſant les morceaux qui reſteront
Il en remplira douze paniers.

XVII.

Marc-Aurèle leva les épaules de pitié, & le juif continua ainſi. Je ne diſſimulerai point que dans nos temps de calamité nous avons attendu un libérateur. C'eſt la conſolation de toutes les nations malheureuſes & ſur-tout des peuples eſclaves: nous avons toujours appelé *meſſie* quiconque nous a fait du bien, comme les mendians appellent *domine*, monſeigneur, ceux qui leur font quelque aumône; car nous ne devons pas ici faire les fiers, *non tanta ſuperbia victis*; nous pouvons nous comparer à des gueux ſans rougir.

Nous voyons dans l'hiſtoire de nos roitelets que le Dieu du ciel & de la terre envoya un prophète pour élire Jéhu, hérétique, roitelet de Sichem; & même Hazaël, roi de Syrie, tous deux meſſies du Très-Haut: notre grand prophète Iſaïe, dans ſon ſeizième capitulaire, appelle Cyrus meſſie; notre grand prophète Ezéchiel, dans ſon vingt-huitième

Digitized by Google

capitulaire, appelle meſſie & chérubin un roi de Tyr. Hérode, connu de votre majeſté, a été appelé meſſie.

Meſſie ſignifie oint. Les rois juifs étaient oints : Jéſus n'a jamais été oint ; & nous ne voyons pas pourquoi ſes diſciples lui donnent le nom d'oint, de meſſie. Il n'y a qu'un ſeul de leurs hiſtoriens, qui lui donne ce titre de meſſie, d'oint, c'eſt Jean, ou celui qui a écrit un des cinquante évangiles ſous le nom de Jean : or cet évangile n'a été écrit que plus de quatre-vingts ans après la mort de Jéſus. Jugez quelle foi on peut avoir à un pareil ouvrage ?

Jéſus étoit un homme de la populace, qui voulut faire le prophète comme tant d'autres ; mais jamais il ne prétendit établir une loi nouvelle. Ceux qui ſe ſont aviſés d'écrire ſa vie, ſous le nom de Matthieu, Marc, Luc & Jean, diſent en cent endroits qu'il ſuivit la loi de Moïſe. Il fut circoncis ſuivant cette loi, il allait au temple ſuivant cette loi. « Je ſuis venu, dit-il, » pour accomplir la loi qui a été donnée par Moïſe ; » vous avez la loi & les prophètes. La loi de Moïſe » ne doit point être détruite (1) ».

Jéſus n'étoit donc réellement qu'un de nos juifs prêchant la loi juive. Il eſt dit dans cette loi juive qu'elle doit être éternelle. « N'y ajoutez pas un ſeul » mot, & n'en ôtez pas un ſeul (2) ».

Il y a plus, nous voyons dans cette loi ces propres

(1) Jean, chap. XXIII.
(2) Deutéron. ch. IV & XIII.

paroles :

Digitized by Google

paroles : « S'il s'élève au milieu de vous un prophète, » ou quelqu'un qui diſe avoir eu des viſions en ſonge, » & qu'il prédiſe des ſignes & des prodiges, & ſi ces » ſignes & ces prodiges arrivent, & s'il vous dit ſui- » vons de nouveaux dieux, que ce prophète ſoit puni » de mort.... parce qu'il a voulu vous détourner de » la voie que le Seigneur Dieu vous a preſcrite..... » Si votre frère, ou le fils de votre mère, ou votre » fils, ou votre fille, ou votre femme, ou votre ami, » que vous aimez comme votre ame, vous dit, allons, » ſervons d'autres dieux &c. tuez-le auſſitôt, & que » tout le peuple le frappe après vous (1) ».

Selon tous ces préceptes, dont je ne garantis pas la douceur, Jéſus devoit périr par le dernier ſupplice, s'il avait voulu changer quelque choſe à la loi de Moïſe. Mais ſi nous en voulons croire le propre témoignage de ceux qui ont écrit en ſa faveur, nous verrons qu'il n'a été accuſé devant les Romains que parce qu'il avoit toujours inſulté la magiſtrature, & troublé l'ordre public. Ils diſent qu'il appelait continuellement les magiſtrats hypocrites, menteurs, calomniateurs, injuſtes, races de vipères, ſépulcres blanchis.

Or je demande quel eſt le Romain qu'on ne punirait pas, s'il allait tous les jours au pied du capitole, appeler les ſénateurs ſépulcres blanchis, races de vipères? On l'accuſa d'avoir blaſphémé, d'avoir battu des marchands dans le parvis du temple, d'avoir dit

(1) Deutéron. Chap. XIII.

Digitized by Google

qu'il détruirait le temple, & qu'il le rebâtirait dans trois jours; sottises qui ne méritaient que le fouet

On dit qu'il fut encore accusé de s'être appelé fils de Dieu; mais les chrétiens ignorans, qui ont écrit son histoire, ne savent pas que parmi nous, fils de Dieu signifie un homme de bien, comme fils de Bélial veut dire un méchant. Une équivoque à tout fait, & c'est à une pure logomachie que Jésus doit sa divinité. C'est ainsi que parmi ces chrétiens, celui qui ose se dire évêque de Rome, prétend être au-dessus des autres évêques, parce que Jésus lui dit un jour, à ce qu'on prétend: Tu es Pierre, & sur cette pierre je bâtirai mon assemblée.

Certainement Jésus, malgré l'équivoque, ne songea jamais à se faire regarder comme fils de Dieu, au pied de la lettre, ainsi qu'Alexandre, Bacchus, Persée, Romulus. L'évangile attribué à Jean, dit même positivement qu'il fut reconnu par Philippe & par Nathanaël, pour fils de Joseph, charpentier du village de Nazareth (1).

D'autres chrétiens lui ont composé des généalogies ridicules & toutes contradictoires, sous le nom de Matthieu & de Luc: ils disent que Mirja ou Maria l'enfanta par l'opération d'un esprit, & en même temps ils donnent la généalogie de Joseph, son père putatif; & ces deux généalogies sont absolument différentes dans les noms & dans le nombre de ces prétendus ancêtres: il est bien sûr, sacrée majesté, qu'une

(1) Jean, chap. Ier.

Digitized by Google

imposture si énorme & si ridicule, aurait été pour jamais ensevelie dans la fange où le christianisme est né, si les chrétiens n'avaient pas rencontré dans Alexandrie des platoniciens, dont ils ont emprunté quelques idées, & s'ils n'avaient appuyé leurs mystères par cette philosophie dominante; c'est-là ce qui les a fait réussir auprès de ceux qui se payent de grands mots & de chimères philosophiques.

C'est avec je ne sais quelle trinité de Platon, avec je ne sais quels mystères emphatiques, touchant le verbe, qu'on en imposa à la multitude ignorante, avide de nouveautés. La morale de ces nouveaux venus n'est certainement pas meilleure que la vôtre & la nôtre; elle est même pernicieuse. On fait dire à ce Jésus (1): « Qu'il est venu apporter la guerre & » non la paix; qu'il ne faut pas prier ses amis à dîner » quand ils sont riches (2); qu'il faut jeter dans un » cachot celui qui n'aura pas une belle robe au » festin; qu'il faut contraindre les passans de venir » à son festin; » & cent autres bêtises atroces de la même espèce.

Comme les livres chrétiens se contredisent à chaque page, ils lui font dire aussi qu'il faut aimer son prochain, quoique ailleurs il prononce qu'il faut haïr son père & sa mère pour être digne de lui (3); mais par une erreur inconcevable, on trouve dans l'évangile

(1) Matth. chap. X. v. 34.
(2) Luc, chap. XIV, v. 12.
(3) Luc, *Ibid.* v. 26.

Digitized by Google

attribué à Jean, ces propres paroles: « Je fais un com-» mandement nouveau (1), c'eſt de vous aimer les » uns les autres ». Comment peut-il donner l'épithète de nouveau à ce commandement, puiſque ce précepte eſt de toutes les religions, & qu'il eſt expreſſément énoncé dans la nôtre, en termes infiniment plus forts : « Tu aimeras ton prochain comme » toi-même (2) ?

Vous voyez, magnanime empereur, comme, dans les choſes les plus raiſonnables, les chrétiens introduiſent l'impoſture & le déraiſonnement. Ils couvrent toutes leurs innovations des voiles du myſtère & des apparences de la ſanctification. On les voit courir de ville en ville, de bourgades en bourgades, ameuter les femmes & les filles; ils leur prêchent la fin du monde. Selon eux, le monde va finir; leur Jéſus a prédit que dans la génération où il vivait (3), la terre ſerait détruite, & qu'il viendrait dans les nuées avec une grande puiſſance & une grande majeſté. L'apoſtat Saul l'a prédit de même; il a écrit aux fanatiques de Theſſalonique qu'ils iraient avec lui dans les airs au-devant de Jéſus.

Cependant le monde dure encore; mais les chrétiens en attendent toujours la fin prochaine; ils voient déjà de nouveaux cieux & une nouvelle terre ſe former : deux inſenſés, nommés Juſtin & Tertullien, ont déjà vu de leurs yeux, pendant quarante nuits (4),

(1) Jean, ch. XIII, v. 34.
(2) Lévit. ch. XIX.
(3) Luc, chap. XXI.
(4) Voyez Irénée.

Digitized by Google

la nouvelle Jéruſalem, dont les murailles, diſent-ils, avaient cinq cents lieues de tour, & dans laquelle les chrétiens doivent habiter pendant mille ans, & boire d'excellent vin d'une vigne dont chaque cep produira mille grappes, & chaque grappe dix mille raiſins.

Que votre majeſté ne s'étonne point s'ils déteſtent Rome & votre empire, puiſqu'ils ne comptent que ſur leur nouvelle Jéruſalem. Ils ſe font un devoir de ne jamais faire de réjouiſſance publique pour vos victoires; ils ne couronnent point de fleurs leurs portiques, ils diſent que c'eſt une idolâtrie. Nous, au contraire, nous n'y manquons jamais. Vous avez daigné même recevoir nos préſens; nous ſommes des vaincus fidèles, & ils ſont des ſujets factieux. Daignez juger entre eux & nous.

L'empereur alors ſe tourna vers le ſénateur, & lui dit: « Je juge qu'ils ſont également inſenſés; mais » l'empire n'a rien à craindre des Juifs, & il a tout à » redouter des chrétiens ». Marc-Aurèle ne ſe trompa point dans ſa conjecture.

XVIII.

On ſait aſſez comment les chrétiens s'étant prodigieuſement enrichis par le commerce, pendant près de trois cents années, prêtèrent de l'argent à Conſtance-Chlore, & à Conſtance, fils de ce Conſtance & d'Hélène, ſa concubine. Ce ne fut pas certainement par piété qu'un monſtre tel que Conſtantin, ſouillé du ſang de ſon beau-père, de ſon beau-frère, de ſon

Digitized by Google

neveu, de ſon fils & de ſa femme, embraſſa le chriſtianiſme. L'empire dès-lors pencha viſiblement vers ſa ruine.

Conſtantin commença d'abord par établir la liberté de toutes les religions, & auſſi-tôt les chrétiens en abusèrent étrangement. Quiconque a un peu lu, ſait qu'ils aſſaſſinèrent le jeune Candidien, fils de l'empereur Galérius, & l'eſpérance des Romains; qu'ils maſſacrèrent un fils de l'empereur Maximin, preſqu'au berceau, & ſa fille âgée de ſept ans; qu'ils noyèrent leur mère dans l'Oronte; qu'ils pourſuivirent d'Antioche à Theſſalonique l'impératrice Valéria, veuve de Galérius; qu'ils hachèrent ſon corps en pièces, & jetèrent ſes membres ſanglans dans la mer.

C'eſt ainſi que ces doux chrétiens ſe préparèrent au grand concile de Nicée; c'eſt par ces ſaints exploits qu'ils engagèrent le Saint-Eſprit à décider, au milieu des factions, que Jéſus était *omouſios* à Dieu, & non pas *omoiouſios*, choſe très-importante à l'empire romain. C'eſt dans la dernière partie des actes de ce concile de diſcorde, qu'on lit le miracle opéré par le Saint-Eſprit, pour diſtinguer les livres nommés canoniques des livres nommés apocryphes. On les met tous ſur une table, & les apocryphes tombent tous à terre.

Plût à Dieu qu'il ne fût reſté ſur la table que ceux qui recommandent la paix, la charité univerſelle, la tolérance & l'averſion pour toutes ces diſputes abſurdes & cruelles qui ont déſolé l'orient & l'occident. Mais de tels livres, il n'y en avait point.

Digitized by Google

XIX.

L'ESPRIT de contention, d'irréſolution, de diviſion, de querelle, avait préſidé au berceau de l'égliſe. Paul, ce perſécuteur des premiers chrétiens, que ſon dépit contre Gamaliel, ſon maître, avait rendu chrétien lui-même; ce fougueux Paul, aſſaſſin d'Etienne, avait fait éclater l'inſolence de ſon caractère contre Simon Barjone. Immédiatement après cette querelle, les diſciples de Jéſus, qui ne s'appelaient pas encore chrétiens, ſe divisèrent en deux partis, l'un nommé les pauvres, l'autre les nazaréens. Les pauvres, c'eſt-à-dire, les ébionites, étaient demi-juifs, ainſi que leurs adverſaires; ils voulaient retenir la loi moſaïque; les nazaréens, nommés ainſi de Jéſus, originaire de Nazareth, ne voulurent point de l'ancien teſtament; ils ne le regardèrent que comme une figure du nouveau, une prophétie continuelle touchant Jéſus, un myſtère qui annonçait un nouveau myſtère: cette doctrine étant beaucoup plus merveilleuſe que l'autre, l'emporta à la fin; & les ébionites ſe confondirent avec les nazaréens.

Parmi ces chrétiens, chaque ville ſyrienne, égyptienne, grecque, romaine, eut ſa ſecte qui différait des autres. Cette diviſion dura juſqu'à Conſtantin: & au temps du grand concile de Nicée, tous ces petits partis furent étouffés par les deux grandes ſectes des omoiouſiens & des omouſiens, les premiers tenant pour Arius & Eusèbe, les ſeconds pour Alexandre &

Digitized by Google

Athanaſe ; & c'était le procès de l'ombre de l'âne : perſonne n'y comprenait rien. Conſtantin lui-même avait ſenti le ridicule de la diſpute, & avait écrit aux deux partis « qu'il était honteux de ſe quereller pour » un ſujet ſi frivole ». Plus la diſpute était abſurde, plus elle devint ſanglante ; une diphthongue de plus ou de moins ravagea l'empire romain trois cents années.

XX.

Dès le quatrième ſiècle, l'égliſe d'orient commence à ſe ſéparer de celle d'occident : tous les évêques orientaux aſſemblés à Philippopoli, en 342, excommunient l'évêque de Rome, Jules. Et la haine qui a été depuis irréconciliable entre les prêtres chrétiens qui parlent grec, & les prêtres chrétiens qui parlent latin, commence à éclater. On oppoſe par-tout concile à concile, & le Saint-Eſprit, qui les inſpire, ne peut empêcher que quelquefois les pères ne ſe battent à coups de bâton. Le ſang coule de tous côtés ſous les enfans de Conſtantin, qui étaient des monſtres de cruauté comme leur père. L'empereur Julien, le philoſophe, ne peut arrêter les fureurs des chrétiens. On devrait avoir continuellement ſous les yeux la cinquante-deuxième lettre de ce grand empereur.

« Sous mon prédéceſſeur pluſieurs chrétiens ont été » chaſſés, empriſonnés, perſécutés ; on a égorgé une » grande multitude de ceux qu'on nomme hérétiques » à Samozate, en Paphlagonie, en Bithinie, en

Digitized by Google

» Galatie, en plusieurs autres provinces; on a pillé, on » a ruiné des villes. Sous mon règne, au contraire, » les bannis ont été rappelés, les biens confisqués ont » été rendus. Cependant ils sont venus à ce point de » fureur, qu'ils se plaignent de ce qu'il ne leur est » plus permis d'être cruels, & de se tyranniser les uns » les autres ».

XXI.

On sait assez que l'impitoyable Théodose, soldat espagnol parvenu à l'empire, cruel comme Sylla, & dissimulé comme Tibère, feignit d'abord de pardonner au peuple de Thessalonique, ville où il avait reçu le baptême. Ce peuple était coupable d'une sédition arrivée en 390 dans les jeux du cirque. Mais au bout de six mois, après avoir promis de tout oublier, il invita le peuple à de nouveaux jeux; & dès que le cirque fut rempli, il le fit entourer de soldats, avec ordre de massacrer tous les spectateurs, sans pardonner à un seul. On ne croit pas qu'il y ait jamais eu sur la terre une action si abominable. Cette horreur de sang froid, qui n'est que trop vraie, ne paraît pas être dans la nature humaine: mais ce qui est plus contraire encore à la nature, c'est que des soldats aient obéi, & que pour une solde modique, ces monstres aient égorgé quinze mille personnes sans défense, vieillards, femmes & enfans.

Quelques auteurs, pour excuser Théodose, disent qu'il n'y eut que sept mille hommes de massacrés; mais il est aussi permis d'en compter vingt mille, que

Digitized by Google

de réduire le nombre à sept. Certes, il eût mieux valu que ces soldats eussent tué l'empereur Théodose, comme ils en avaient tué tant d'autres, que d'égorger quinze mille de leurs compatriotes. Le peuple romain n'avait point élu cet espagnol pour qu'il le massacrât à son plaisir. Tout l'empire fut indigné contre lui & contre son ministre Rufin, principal instrument de cette boucherie. Il craignit que quelque nouveau concurrent ne saisît cette occasion pour lui arracher l'empire; il courut soudain en Italie, où l'horreur de son crime soulevait tous les esprits contre lui; & pour les appaiser, il s'abstint pendant quelque temps d'entrer dans l'église de Milan. Ne voilà-t-il pas une plaisante réparation! expie-t-on le sang de ses sujets en n'allant point à la messe? Toutes les histoires ecclésiastiques, toutes les déclamations sur l'autorité de l'église célèbrent la pénitence de Théodose; & tous les précepteurs des princes catholiques proposent encore aujourd'hui pour modèles, à leurs élèves, les empereurs Théodose & Constantin, c'est-à-dire, les deux plus sanguinaires tyrans qui aient souillé le trône des Titus, des Trajan, des Marc-Aurèle, des Alexandre-Sévère, & du philosophe Julien, qui ne sut jamais que combattre & pardonner.

XXII.

C'est sous l'empire de ce Théodose qu'un autre tyran, nommé Maxime, pour engager dans son parti les évêques espagnols, leur accorde, en 383, le sang

Digitized by Google

de Priſcillien & de ſes adhérens, que ces évêques pourſuivaient comme hérétiques. Quelle était l'héréſie de ces pauvres gens? on n'en ſait que ce que leurs ennemis leur reprochaient. Ils n'étaient pas de l'avis des autres évêques; & ſur cela ſeul, deux prélats, députés par les autres, vont à Trèves où était l'empereur Maxime. Ils font donner la queſtion, en leur préſence, à Priſcillien & à ſept prêtres, & les font périr par la main des bourreaux.

Depuis ce temps la loi s'établit dans l'Egliſe chrétienne, que le crime horrible de n'être pas de l'avis des évêques les plus puiſſans ſerait puni par la mort. Et comme l'héréſie fut jugée le plus grand des crimes, l'Egliſe, qui abhorre le ſang, livra bientôt tous les coupables aux flammes; la raiſon en eſt évidente. Il eſt certain qu'un homme qui n'eſt pas de l'avis de l'évêque de Rome, eſt brûlé éternellement dans l'autre monde. Dieu eſt juſte; l'Egliſe de Dieu doit être juſte comme lui; elle doit donc brûler dans ce monde les corps que Dieu brûle enſuite dans l'autre: c'eſt une démonſtration de théologie.

XXIII.

C'est encore ſous le règne de Théodoſe, en 415, que cinq cents moines, brûlans d'un divin zèle, ſont appelés par S. Cyrille pour venir égorger dans Alexandrie tous ceux qui ne croient pas en notre Seigneur Jéſus. Ils ſoulèvent le peuple; ils bleſſent à coups de pierres le gouverneur, qui était aſſez inſolent pour

Digitized by Google

vouloir contenir leur ſaint emportement. Il y avait alors dans Alexandrie une fille nommée *Hypatie*, qu'on regardait comme un prodige de la nature. Le philoſophe Théon, ſon père, lui avait enſeigné les ſciences ; elle les profeſſait à l'âge de vingt-huit ans ; & les hiſtoriens, même chrétiens, diſent que des talens ſi rares étaient relevés par une extrême beauté, jointe à la plus grande modeſtie : mais elle était de l'ancienne religion égyptienne. Oreſte, gouverneur d'Alexandrie, la protégeait ; c'en eſt aſſez. S. Cyrille envoie un de ſes ſous-diacres, nommé *Pierre*, à la tête des moines & des autres factieux, à la maiſon d'Hypatie ; ils briſent les portes ; ils la cherchent dans tous les recoins où elle peut être cachée ; ne la trouvant point, ils mettent le feu à la maiſon : elle s'échappe, on la ſaiſit, on la traîne dans l'égliſe nommée la Céſarée, on la dépouille nue : les charmes de ſon corps attendriſſent quelques-uns de ces tigres ; mais les autres, conſidérant qu'elle ne croit pas en Jéſus-Chriſt, l'aſſomment à coups de pierres, la déchirent, & traînent ſon corps par la ville.

Quel contraſte s'offre ici aux lecteurs attentifs ! Cette Hypatie avait enſeigné la géométrie & la philoſophie platonicienne à un homme riche, nommé *Sinéſius*, qui n'était pas encore baptiſé ; les évêques égyptiens voulurent abſolument avoir Sinéſius le riche pour collègue, & lui firent conférer l'évêché de Ptolémaïde. Il leur déclara que s'il était évêque il ne ſe ſéparerait point de ſa femme, quoique cette ſéparation fût ordonnée depuis quelque temps aux prélats ;

Digitized by Google

qu'il ne voulait pas renoncer au plaiſir de la chaſſe qui était défendue auſſi; qu'il n'enſeignerait jamais des myſtères qui choquent le bon ſens; qu'il ne pouvait croire que l'ame fût produite après le corps; que la réſurrection & pluſieurs autres doctrines des chrétiens lui paraiſſaient des chimères; qu'il ne s'éléverait pas publiquement contre elles, mais que jamais il ne les profeſſerait; que ſi on voulait le faire évêque à ce prix, il ne ſavait pas même encore s'il daignerait y conſentir.

Les évêques perſiſtèrent, on le baptiſa, on le fit diacre, prêtre, évêque; il concilia ſa philoſophie avec ſon miniſtère: c'eſt un des faits les plus avérés de l'hiſtoire eccléſiaſtique. Voilà donc un platonicien, un théiſte, un ennemi des dogmes chrétiens, évêque avec l'approbation de tous ſes collègues; & ce fut le meilleur des évêques, tandis qu'Hypatie eſt pieuſement aſſaſſinée dans l'égliſe, par les ordres ou du moins par la connivence d'un évêque d'Alexandrie décoré du nom de ſaint. Lecteur, réfléchiſſez & jugez; & vous, évêques, tâchez d'imiter Sinéſius.

XXIV.

Pour peu qu'on liſe l'hiſtoire, on voit qu'il n'y a pas un ſeul jour où les dogmes chrétiens n'aient fait verſer le ſang, ſoit en Afrique, ſoit dans l'Aſie mineure, ſoit dans la Syrie, ſoit en Grèce, ſoit dans les autres provinces de l'empire. Et les chrétiens n'ont ceſſé de s'égorger en Afrique & en Aſie, que quand

Digitized by Google

les musulmans, leurs vainqueurs, les ont désarmés, & ont arrêté leurs fureurs.

Mais à Constantinople, & dans le reste des États chrétiens, l'ancienne rage prit de nouvelles forces. Personne n'ignore ce que la querelle sur le culte des images a coûté à l'empire romain. Quel esprit n'est pas indigné, quel cœur n'est pas soulevé, quand on voit deux siècles de massacres pour établir un culte de dulie à l'image de sainte Potamienne & de sainte Ursule? qui ne sait que les chrétiens, dans les trois premiers siècles, s'étaient fait un devoir de n'avoir jamais d'images? si quelque chrétien avait alors osé placer un tableau, une statue dans une église, il aurait été chassé de l'assemblée comme un idolâtre. Ceux qui voulurent rappeler ces premiers temps, ont été regardés long-temps comme d'infames hérétiques: on les appelait *iconoclastes*; & cette sanglante querelle a fait perdre l'occident aux empereurs de Constantinople.

XXV.

Ne répétons point ici par quels degrés sanglans les évêques de Rome se sont élevés, comment ils sont parvenus jusqu'à l'insolence de fouler les rois à leurs pieds, & jusqu'au ridicule d'être infaillibles. Ne redisons point comment ils ont donné tous les trônes de l'occident, & ravi l'argent de tous les peuples; ne parlons point de vingt-sept schismes sanglans de papes contre papes qui se disputaient nos dépouilles. Ces temps d'horreurs & d'opprobres ne sont que trop

Digitized by Google

connus. On dit assez que l'histoire de l'Église est l'histoire des folies & des crimes.

XXVI.

Omnia jam vulgata. Il faudrait que chacun eût au chevet de son lit un cadre, où fussent écrits en grosses lettres : « Croisades sanglantes contre les habitans de » la Prusse & contre le Languedoc; massacres de Mérindol ; massacres en Allemagne & en France au » sujet de la réforme ; massacres de la Saint-Barthelemi ; massacres d'Irlande ; massacres des vallées de » Savoie ; massacres juridiques ; massacres de l'inquisition ; empriſonnemens ; exils sans nombre pour » des disputes sur l'ombre de l'âne ».

On jetterait tous les matins un œil d'horreur sur ce catalogue de crimes religieux, & on dirait pour prière : « Mon Dieu, délivrez-nous du fanatisme ».

XXVII.

Pour obtenir cette grâce de la miséricorde divine, il est nécessaire de détruire chez tous les hommes qui ont de la probité & quelques lumières, les dogmes absurdes & funestes qui ont produit tant de cruautés. Oui, parmi ces dogmes il en est, peut-être, qui offensent la Divinité autant qu'ils pervertissent l'humanité.

Pour en juger sainement, que quiconque n'a pas abjuré le sens commun se mette seulement à la place des théologiens qui combattirent ces dogmes avant qu'ils fussent reçus ; car il n'y a pas une seule opinion

Digitized by Google

théologique qui n'ait eu long-temps, & qui n'ait encore, des adverſaires, peſons les raiſons de ces adverſaires : voyons comment ce qu'on croyait autrefois un blaſphême, eſt devenu un article de foi. Quoi, le Saint-Eſprit ne procédait pas hier, & aujourd'hui il procède ! quoi, avant hier Jéſus n'avait qu'une nature & une volonté, & aujourd'hui il en a deux ! quoi la Cène était une commémoration, & aujourd'hui !... n'achevons pas de peur d'effrayer par nos paroles pluſieurs provinces de l'Europe. Eh ! mes amis, qu'importe que tous ces myſtères ſoient vrais ou faux ? quel rapport peuvent-ils avoir avec le genre-humain, avec la vertu ? eſt-on plus honnête homme à Rome qu'à Copenhague ? fait-on plus de bien aux hommes en croyant manger Dieu en chair & en os, qu'en croyant le manger par la foi.

XXVIII.

Nous ſupplions le lecteur attentif, ſage & homme de bien, de conſidérer la différence infinie qui eſt entre les dogmes & la vertu. Il eſt démontré que ſi un dogme n'eſt pas néceſſaire en tout lieu & en tout temps, il n'eſt néceſſaire ni en aucun temps ni en aucun lieu. Or certainement les dogmes qui enſeignent que l'eſprit procède du père & du fils, n'ont été admis dans l'Égliſe latine qu'au huitième ſiècle, & jamais dans l'Égliſe grecque. Jéſus n'a été déclaré conſubſtantiel à Dieu qu'en 325 ; la deſcente de Jéſus aux enfers n'eſt que du ſiècle cinquième ; il n'a été décidé qu'au ſixième, que

Digitized by Google

que Jéſus avait deux natures, deux volontés & une perſonne; la tranſſubſtantiation n'a été admiſe qu'au douzième.

Chaque Égliſe a encore aujourd'hui des opinions différentes ſur tous ces principaux dogmes métaphyſiques : ils ne ſont donc pas abſolument néceſſaires à l'homme. Quel eſt le monſtre qui oſera dire de ſang froid, qu'on ſera brûlé éternellement pour avoir penſé à Moſcou d'une manière oppoſée à celle dont on penſe à Rome ? quel imbécille oſera affirmer que ceux qui n'ont pas connu nos dogmes, il y a ſeize cents ans, ſeront à jamais punis d'être nés avant nous ? Il n'en eſt pas de même de l'adoration d'un Dieu, de l'accompliſſement de nos devoirs. Voilà ce qui eſt néceſſaire en tout lieu & en tout temps. Il y a donc l'infini entre le dogme & la vertu.

Un Dieu adoré de cœur & de bouche, & tous les devoirs remplis, ſont de l'univers un temple, & des frères de tous les hommes. Les dogmes ſont du monde un antre de chicane, & un théâtre de carnage. Les dogmes n'ont été inventés que par des fanatiques & des fourbes. La morale vient de Dieu.

XXIX.

Les biens immenſes que l'Égliſe a ravis à la ſociété humaine, ſont le fruit de la chicane du dogme, chaque article de foi a valu des tréſors ; & c'eſt pour les conſerver qu'on a fait couler le ſang. Le purgatoire des morts a fait ſeul cent mille morts : qu'on

Digitized by Google

me montre dans l'hiſtoire du monde entier une ſeule querelle ſur cette profeſſion de foi ! « J'adore Dieu, » & je dois être bienfaiſant ».

XXX.

Tout le monde ſent la force de ces vérités. Il faut donc les annoncer hautement ; il faut ramener les hommes, autant qu'on le peut, à la religion primitive, à la religion que les chrétiens eux-mêmes confeſſent avoir été celle du genre humain, du temps de leur chaldéen ou de leur indien Abraham ; du temps de leur prétendu Noé, dont aucune nation, hors les Juifs, n'entendit jamais parler, du temps de leur prétendu Enoch, encore plus inconnu. Si dans ces époques la religion était la vraie, elle l'eſt donc aujourd'hui. Dieu ne peut changer ; l'idée contraire eſt un blaſphême.

XXXI.

Il eſt évident que la religion chrétienne eſt un filet dans lequel les frippons ont enveloppé les ſots pendant plus de dix-ſept ſiècles, & un poignard dont les fanatiques ont égorgé leurs frères pendant plus de quatorze.

XXXII.

Le ſeul moyen de rendre la paix aux hommes, eſt donc de détruire tous les dogmes qui les diviſent, & de rétablir la vérité qui les réunit ; c'eſt donc-là, en effet, la paix perpétuelle. Cette paix n'eſt point une

Digitized by Google

chimère ; elle ſubſiſte chez tous les honnêtes gens, depuis la Chine juſqu'à Québec : vingt princes de l'Europe l'ont embraſſée aſſez publiquement ; il n'y a plus que les imbécilles qui s'imaginent croire les dogmes : ces imbécilles ſont en grand nombre, il eſt vrai ; mais le petit nombre qui penſe, conduit le grand nombre avec le temps. L'idole tombe, & la tolérance univerſelle s'élève chaque jour ſur ſes débris : les perſécuteurs ſont en horreur au genre humain.

Que tout homme juſte travaille donc, chacun ſelon ſon pouvoir, à écraſer le fanatiſme, & à ramener la paix que ce monſtre avait bannie des royaumes, des familles, & du cœur des malheureux mortels. Que tout père de famille exhorte ſes enfans à n'obéir qu'aux lois, & à n'adorer que Dieu.

Digitized by Google

FRAGMENT
DES INSTRUCTIONS
POUR
LE PRINCE ROYAL DE ***.

I.

Vous devez d'abord, mon cher couſin, vous affermir dans la perſuaſion qu'il exiſte un Dieu tout-puiſſant qui punit le crime, & qui récompenſe la vertu. Vous ſavez aſſez de phyſique pour voir que ces anciennes erreurs, qu'il faut que le grain pourriſſe & meure en terre pour germer, &c. détruiraient plutôt l'idée d'un Dieu formateur du monde qu'elles ne l'établiraient. Vous avez appris aſſez d'aſtronomie pour être sûr qu'il n'y a ni premier ni troiſième ciel, ni région de feu auprès de la lune, ni firmament auquel les étoiles ſoient attachées, &c. mais un nombre innombrable de globes diſpoſés dans l'eſpace par la main de l'éternel géomètre. On vous a montré aſſez d'anatomie pour que vous ayiez admiré par quels incompréhenſibles reſſorts vous vivez. Vous n'êtes point ébranlé par les objections de quelques athées, vous penſez que Dieu a fait l'univers, comme vous croyez, ſi j'oſe me ſervir de cette faible comparaiſon, que le palais que vous habitez a été élevé par le roi votre grand-père. Vous laiſſez les taupes, enterrées ſous

Digitized by Google

vos gazons, nier, ſi elles l'oſent, l'exiſtence du ſoleil.

Toute la nature vous a démontré l'exiſtence du Dieu ſuprême; c'eſt à votre cœur à ſentir l'exiſtence du Dieu juſte. Comment pourriez-vous être juſte, ſi Dieu ne l'était pas? & comment pourrait-il l'être, s'il ne ſavait ni punir ni récompenſer.

Je ne vous dirai pas quel ſera le prix & quelle ſera la peine. Je ne vous répéterai point: « Il y aura des » pleurs & des grincemens de dents, » parce qu'il ne m'eſt pas démontré qu'après la mort nous ayions des yeux & des dents. Les Grecs & les Romains riaient de leurs furies, les chrétiens ſe moquent ouvertement de leurs diables, & Belzébuth n'a pas plus de crédit que Tiſiphone. C'eſt une très-grande ſottiſe de joindre à la religion des chimères qui la rendent ridicule. On riſque d'anéantir toute religion dans les eſprits faibles & pervers, quand on déshonore celle qu'on leur annonce par des abſurdités. Il y a une ineptie cent fois plus horrible, c'eſt d'attribuer à l'être ſuprême des injuſtices, des cruautés que nous punirions du dernier ſupplice dans les hommes.

Servez Dieu par vous-même, & non ſur la foi des autres. Ne le blaſphémez jamais, ni en libertin ni en fanatique. Adorez l'être ſuprême en prince, & non en moine. Soyez réſigné comme Epictète, & bienfaiſant comme Marc-Aurèle.

II.

Parmi la multitude des ſectes qui partagent aujourd'hui le monde, il en eſt une qui domine dans

Digitized by Google

cinq ou six provinces de l'Europe, & qui ose se dire universelle, parce qu'elle a envoyé des missionnaires en Amérique & en Asie. C'est comme si le roi de Danemarck s'intitulait Seigneur du monde entier, parce qu'il possède un établissement sur la côte de Coromandel & deux petites îles dans l'Amérique.

Si cette église s'en tenait à cette vanité de s'appeler universelle, dans le coin du monde qu'elle occupe, ce ne serait qu'un ridicule; mais elle pousse la témérité, disons mieux, l'insolence, jusqu'à dévouer aux flammes éternelles quiconque n'est pas dans son sein.

Elle ne prie pour aucun des princes de la terre qui sont d'une secte différente. C'est elle qui, en forçant ces autres sociétés à l'imiter, a rompu tous les liens qui doivent unir les hommes.

Elle ose se dire *chrétienne catholique*, & elle n'est assurément ni l'une ni l'autre. Qu'y a-t-il en effet de moins chrétien que d'être en tout opposé au Christ? le Christ & ses disciples ont été pauvres; ils ont fui les honneurs; ils ont chéri l'abaissement & les souffrances. Reconnaît-on à ces traits des moines, des évêques qui regorgent de trésors, qui ont usurpé dans plusieurs pays les droits régaliens; un pontife qui règne dans la ville des Scipions & des Césars, & qui ne daigne jamais parler à un prince, si ce prince n'a pas auparavant baisé ses pieds? Ce contraste extravagant ne révolte pas assez les hommes.

On le souffre en riant dans la communion romaine, parce qu'il est établi dès long-temps; s'il était nouveau, il exciterait l'indignation & l'horreur. Les hommes,

Digitized by Google

tout éclairés qu'ils ſont aujourd'hui, ſont les eſclaves de ſeize ſiècles d'ignorance qui les ont précédés.

Conçoit-on rien de plus aviliſſant pour les ſouverains de la communion, ſoi-diſant catholique, que de reconnaître un maître étranger ? car quoiqu'ils déguiſent ce joug, ils le portent. L'auteur du *Siècle de Louis XIV*, que vous liſez avec fruit, a beau dire que le pape eſt une idole dont on baiſe les pieds & dont on lie les mains, ces ſouverains envoient à cette pagode une ambaſſade d'obédience; ils ont à Rome un cardinal protecteur de leur couronne, ils lui payent des tributs en annates, en premiers fruits. Mille cauſes eccléſiaſtiques, dans leurs états, ſont jugées par des commiſſaires que ce prêtre étranger délégue.

Enfin, plus d'un roi ſouffre chez lui l'infame tribunal de l'inquiſition érigé par des papes, & rempli par des moines; il eſt mitigé; mais il ſubſiſte à la honte du trône & de la nature humaine.

Vous ne pouvez, ſans un rire de pitié, entendre parler de ces troupeaux de fainéans tondus, blancs, gris, noirs, chauſſés, déchaux, en culottes ou ſans culottes, pétris de craſſe & d'argumens, dirigeant des dévotes imbécilles, mettant à contribution la populace, diſant des meſſes pour faire retrouver les choſes perdues, & faiſant Dieu tous les matins pour quelques ſous; tous étrangers, tous à charge à leur patrie, & tous ſujets de Rome.

Il y a tel royaume qui nourrit cent mille de ces animaux pareſſeux & voraces, dont on aurait fait de bons matelots & de braves ſoldats.

Digitized by Google

Grâces au ciel & à la raiſon, les états ſur leſquels vous devez régner un jour, ſont préſervés de ces fléaux & de cet opprobre. Remarquez qu'ils n'ont fleuri que depuis que vos étables d'Augias ont été nettoyées de ces immondices.

Voyez ſur-tout l'Angleterre, avilie autrefois juſqu'à être une province de Rome, province dépeuplée, pauvre, ignorante & turbulente; maintenant elle partage l'Amérique avec l'Eſpagne, & elle en poſsède la partie réellement la meilleure; car ſi l'Eſpagne a les métaux, l'Angleterre a les moiſſons que ces métaux achètent. Elle a dans ce continent les ſeules terres qui produiſent les hommes robuſtes & courageux; &, tandis que de miſérables théologiens de la communion romaine diſputent pour ſavoir ſi les Américains ſont enfans de leur Adam, les Anglais s'occupent à fertiliſer, à peupler & enrichir deux mille lieues de terrain, & à y faire un commerce de trente millions d'écus par année. Ils règnent ſur la côte de Coromandel, au bout de l'Aſie; leurs flottes dominent ſur les mers, & ne craindraient pas les flottes de l'Europe entière réunies.

Vous voyez clairement que, toutes choſes d'ailleurs égales, un royaume proteſtant doit l'emporter ſur un royaume catholique, puiſqu'il poſsède en matelots, en ſoldats, en cultivateurs, en manufactures, ce que l'autre poſsède en prêtres, en moines & en reliques; il doit avoir plus d'argent comptant, puiſque ſon argent n'eſt point enterré dans des tréſors de Notre-Dame de Lorette, & qu'il ſert au commerce, au

Digitized by Google

lieu de couvrir des os de morts qu'on appelle des corps ſaints ; il doit avoir de plus riches moiſſons, puiſqu'il a moins de jours d'oiſiveté conſacrés à de vaines cérémonies, au cabaret & à la débauche. Enfin les ſoldats des pays proteſtans doivent être les meilleurs ; car le nord eſt plus fécond en hommes vigoureux, capables des longues fatigues & patiens dans les travaux, que les peuples du midi, occupés de proceſſions, énervés par le luxe, & affaiblis par un mal honteux, qui a fait dégénérer l'eſpèce ſi ſenſiblement, que, dans mes voyages, j'ai vu deux cours brillantes, où il n'y avait pas dix hommes capables de ſupporter les travaux militaires. Auſſi a-t-on vu un ſeul prince du nord, dont les états n'étaient pas comptés pour une puiſſance dans le ſiècle paſſé, réſiſter à tous les efforts des maiſons d'Autriche & de France.

III.

Ne perſécutez jamais perſonne pour ſes ſentimens ſur la religion, cela eſt horrible devant Dieu & devant les hommes. Jéſus-Chriſt, loin d'être oppreſſeur, a été opprimé. S'il y avait dans l'univers un être puiſſant & méchant, ennemi de Dieu, comme l'ont prétendu les manichéens, ſon partage ſerait de perſécuter les hommes. Il y a trois religions établies de droit humain dans l'Empire ; je voudrais qu'il y en eût cinquante dans vos états, ils en ſeraient plus riches, & vous en ſeriez plus puiſſant. Rendez toute ſuperſtition ridicule & odieuſe, vous n'aurez jamais rien à craindre de la

Digitized by Google

religion. Elle n'a été terrible & ſanguinaire, elle n'a renverſé des trônes, que lorſque les fables ont été accréditées & les erreurs réputées ſaintes. C'eſt l'inſolente abſurdité des deux glaives ; c'eſt la prétendue donation de Conſtantin ; c'eſt la ridicule opinion qu'un payſan juif de Galilée avoit joui vingt-cinq ans à Rome des honneurs du ſouverain pontificat ; c'eſt la compilation des prétendues décrétales, faite par un fauſſaire ; c'eſt une ſuite non interrompue, pendant pluſieurs ſiècles, de légendes menſongères, de miracles impertinens, de livres apocryphes, de prophéties attribuées à des ſibylles ; c'eſt enfin ce ramas odieux d'impoſtures qui rendit les peuples furieux, & qui fit trembler les rois. Voilà les armes dont on ſe ſervit pour dépoſer le grand empereur Henri IV, pour le faire proſterner aux pieds de Grégoire VII, pour le faire mourir dans la pauvreté, & pour le priver de la ſépulture ; c'eſt de cette ſource que ſortirent toutes les infortunes des deux Frédéric ; c'eſt ce qui a fait nager l'Europe dans le ſang pendant des ſiècles. Quelle religion que celle qui ne s'eſt jamais ſoutenue, depuis Conſtantin, que par des troubles civils ou par des bourreaux ! Ces temps ne ſont plus, mais gardons qu'ils ne reviennent. Cet arbre de mort, tant élagué dans ſes branches, n'eſt point encore coupé dans ſa racine ; & tant que la ſecte romaine aura des fortunes à diſtribuer, des mitres, des principautés, des tiares à donner, tout eſt à craindre pour la liberté & pour le repos du genre humain. La politique a établi une balance entre les puiſſances de

Digitized by Google

l'Europe; il n'eſt pas moins néceſſaire qu'elle en forme une entre les erreurs, afin que, balancées l'une par l'autre, elles laiſſent le monde en paix.

On a dit ſouvent que la morale qui vient de Dieu, réunit tous les eſprits, & que le dogme qui vient des hommes les diviſe. Ces dogmes inſenſés, ces monſtres, enfans de l'école, ſe combattent tous dans l'école; mais ils doivent être également mépriſés des hommes d'état; ils doivent tous être rendus impuiſſans par la ſageſſe de l'adminiſtration. Ce ſont des poiſons dont l'un ſert de remède à l'autre; & l'antidote univerſel contre ces poiſons de l'ame, c'eſt le mépris.

IV.

SOUTENEZ la juſtice, ſans laquelle tout eſt anarchie & brigandage. Soumettez-vous-y le premier vous-même; mais que les juges ne ſoient que juges & non maîtres, qu'ils ſoient les premiers eſclaves de la loi, & non les arbitres. Ne ſouffrez jamais qu'on exécute à mort un citoyen, fût-il le dernier mendiant de vos états, ſans qu'on vous ait envoyé ſon procès, que vous ferez examiner par votre conſeil. Ce miſérable eſt un homme, & vous devez compte de ſon ſang.

Que les lois chez vous ſoient ſimples, uniformes, aiſées à entendre de tout le monde. Que ce qui eſt vrai & juſte dans une de vos villes, ne ſoit pas faux & injuſte dans une autre: cette contradiction anarchique eſt intolérable.

Digitized by Google

Si jamais vous avez beſoin d'argent par le malheur des temps, vendez vos bois, votre vaiſſelle d'argent, vos diamans, mais jamais des offices de judicature. Acheter le droit de décider de la vie & de la fortune des hommes, c'eſt le plus ſcandaleux marché qu'on ait jamais fait. On parle de ſimonie : y a-t-il une plus lâche ſimonie que de vendre la magiſtrature ? car y a-t-il rien de plus ſaint que les lois ?

Que vos lois ne ſoient ni trop relâchées ni trop ſévères. Point de confiſcation de biens à votre profit; c'eſt une tentation trop dangereuſe. Ces confiſcations ne ſont, après tout, qu'un vol fait aux enfans d'un coupable. Si vous n'arrachez pas la vie à ces enfans innocens, pourquoi leur arrachez-vous leur patrimoine ? n'êtes-vous pas aſſez riche, ſans vous engraiſſer du ſang de vos ſujets ? Les bons empereurs, dont nous tenons notre légiſlation, n'ont jamais admis ces lois barbares.

Les ſupplices ſont malheureuſement néceſſaires : il faut effrayer le crime ; mais rendez les ſupplices utiles; que ceux qui ont fait tort aux hommes ſervent les hommes. Deux ſouveraines du plus vaſte empire du monde ont donné ſucceſſivement ce grand exemple. Des pays affreux, défrichés par des mains criminelles, n'en ont pas moins été fertiles. Les grands chemins réparés par leurs travaux toujours renaiſſans, ont fait la ſûreté & l'embelliſſement de l'empire.

Que l'uſage affreux de la queſtion ne revienne jamais dans vos provinces, excepté le cas où il s'agirait évidemment du ſalut de l'Etat.

Digitized by Google

La queſtion, la torture fut d'abord une invention des brigands, qui, venant piller des maiſons, faiſaient ſouffrir des tourmens aux maîtres & aux domeſtiques, juſqu'à ce qu'ils euſſent découvert leur argent caché; enſuite, les Romains adoptèrent cet horrible uſage contre les eſclaves qu'ils ne regardoient pas comme des hommes; mais jamais les citoyens romains n'y furent expoſés.

Vous ſavez d'ailleurs que dans les pays où cette coutume horrible eſt abolie, on ne voit pas plus de crimes que dans les autres. On a tant dit que la queſtion eſt un ſecret preſque sûr pour ſauver un coupable robuſte, & pour condamner un innocent d'une conſtitution faible, que ce raiſonnement a enfin perſuadé des nations entières.

V.

Les finances ſont chez vous adminiſtrées avec une économie qui ne doit ſe déranger jamais. Conſervez précieuſement cette ſage adminiſtration. La recette eſt auſſi ſimple qu'elle puiſſe l'être. Les ſoldats qui ne ſervent à rien en temps de paix ſont diſtribués aux portes des villes; ils prêteraient un prompt ſecours au receveur des tributs, qui eſt d'ordinaire un homme d'âge, ſeul & déſarmé. Vous n'êtes point obligé d'entretenir une armée de commis contre vos ſujets. L'argent de l'Etat ne paſſe point par trente mains différentes, qui toutes en retiennent une partie. On ne voit point de fortunes immenſes élevées par la rapine à vos dépens, & aux dépens de la nobleſſe & du peuple.

Digitized by Google

Chaque receveur porte tous les mois l'argent de ſa recette à la chambre de vos finances. Le peuple n'eſt point foulé, & le prince n'eſt point volé. Vous n'avez point chez vous cette multitude de petites dignités bourgeoiſes, & d'emplois ſubalternes ſans fonction, qu'on voit ſortir de ſous terre dans certains Etats où ils ſont mis en vente par une adminiſtration obérée. Tous ces petits titres ſont achetés chèrement par la vanité; ils produiſent aux acheteurs des rentes perpétuelles, & l'affaibliſſement perpétuel de l'Etat.

On ne voit point chez vous cette foule de bourgeois inutiles, intitulés *conſeillers du prince*, qui vivent dans l'oiſiveté, & qui n'ont autre choſe à faire qu'à dépenſer à leurs plaiſirs les revenus de ces charges frivoles que leurs pères ont acquiſes.

Chaque citoyen vit chez vous ou du revenu de ſa terre, ou du fruit de ſon induſtrie, ou des appointemens qu'il reçoit du prince. Le gouvernement n'eſt point endetté. Je n'ai jamais entendu crier ici dans les rues comme dans un pays où j'ai voyagé dans ma jeuneſſe; « nouvel édit d'une conſtitution de rentes; » nouvel emprunt; charges de conſeiller du roi, mou» leur de bois, meſureur de charbon ». Vous ne tomberez point dans cet aviliſſement auſſi ruineux que ridicule. On interdirait un comte de l'Empire qui ſe conduirait ainſi dans ſa terre; on lui ôterait juſtement l'adminiſtration de ſon bien. Si les Etats dont je parle ſont deſtinés un jour à être nos ennemis, puiſſent-ils ſe conduire ſelon des maximes ſi extravagantes!

Digitized by Google

V I.

FAITES travailler vos ſoldats à la perfection des chemins par leſquels ils doivent marcher, à l'applaniſſement des montagnes qu'ils doivent gravir, aux ports où ils doivent s'embarquer, aux fortifications des villes qu'ils doivent défendre. Ces travaux utiles les occuperont pendant la paix, rendront leurs corps plus robuſtes & plus capables de ſoutenir les fatigues de la guerre. Une légère augmentation de paye ſuffira pour qu'ils courent au travail avec gaieté. Telle était la méthode des Romains; les légions firent elles-mêmes ces chemins qu'ils traverſèrent pour aller conquérir l'Aſie mineure & la Syrie. Le ſoldat ſe courbe en remuant la terre, mais il ſe redreſſe en marchant à l'ennemi. Un mois d'exercice rétablit ce petit avantage extérieur, que ſix mois de travail ont pu défigurer. La force, l'adreſſe & le courage valent bien la grâce ſous les armes. Les Anglais & les Ruſſes ſont moins parfaits à la parade que les Pruſſiens, & les égalent au jour de bataille.

On demande s'il eſt convenable que les ſoldats ſoient mariés? Je penſe qu'il eſt bon qu'ils le ſoient; la déſertion diminue, la population augmente. Je ſais qu'un ſoldat marié ſert moins volontiers loin des frontières, mais il en vaut mieux quand il combat dans le ſein de la patrie. Vous ne prétendez pas porter la guerre loin de votre Etat, votre ſituation ne vous le permet pas; votre intérêt eſt que vos ſoldats peuplent

Digitized by Google

vos provinces, au lieu d'aller ruiner celles des autres.

Que le militaire, après avoir long-temps ſervi, ait chez lui des ſecours aſſurés; qu'il y jouiſſe au moins de ſa demi-paye, comme en Angleterre. Un hôtel des invalides, tel que Louis XIV en donna l'exemple dans ſa capitale, pouvait convenir à un riche & vaſte royaume. Je crois plus avantageux pour vos Etats que chaque ſoldat, à l'âge de cinquante ans, au plus tard, rentre dans le ſein de ſa famille. Il peut encore labourer ou travailler d'un métier utile; il peut donner des enfans à la patrie. Un homme robuſte peut, à l'âge de cinquante ans, être encore utile vingt années. Sa demi-paye eſt un argent qui, bien que modique, rentre dans la circulation au profit de la culture. Pour peu que ce ſoldat réformé défriche un quart d'arpent, il eſt plus utile à l'Etat qu'il ne l'a été à la parade.

VII.

Ne ſouffrez pas chez vous la mendicité. C'eſt une infamie qu'on n'a pu encore détruire en Angleterre, en France & dans une partie de l'Allemagne. Je crois qu'il y a en Europe plus de quatre cent mille malheureux indignes du nom d'hommes, qui font un métier de l'oiſiveté & de la gueuſerie. Quand une fois ils ont embraſſé cet abominable genre de vie, ils ne ſont plus bons à rien. Ils ne méritent pas même la terre où ils devraient être enſevelis. Je n'ai point vu cet opprobre de la nature humaine toléré en Hollande, en Suède, en Danemarck; il ne l'eſt pas même en Pologne. La Ruſſie

Digitized by Google

Ruſſie n'a point de troupes de gueux, établis ſur les grands chemins pour rançonner les paſſans. Il faut punir ſans pitié les mendians qui oſent ſe faire craindre, & ſecourir les pauvres avec la plus ſcrupuleuſe attention. Les hôpitaux de Lyon & d'Amſterdam ſont des modèles; ceux de Paris ſont indignement adminiſtrés. Le gouvernement municipal de chaque ville doit ſeul avoir le ſoin de ſes pauvres & de ſes malades. C'eſt ainſi qu'on en uſe dans Lyon & dans Amſterdam. Tous ceux que la nature afflige y ſont ſecourus; tous ceux à qui elle laiſſe la liberté des membres y ſont forcés à un travail utile. Il faut ſur-tout commencer à Lyon par l'adminiſtration de l'hôpital, pour arriver aux honneurs municipaux de l'hôtel-de-ville. C'eſt-là le grand ſecret. L'hôtel-de-ville de Paris n'a pas des inſtitutions ſi ſages, il s'en faut beaucoup; le corps de ville y eſt ruiné, il eſt ſans pouvoir & ſans crédit.

Les hôpitaux de Rome ſont riches, mais ils ne ſemblent deſtinés que pour recevoir des pélerins étrangers: c'eſt un charlataniſme qui attire des gueux d'Eſpagne, de Bavière, d'Autriche, & qui ne ſert qu'à encourager le nombre prodigieux des mendians d'Italie. Tout reſpire à Rome l'oſtentation & la pauvreté, la ſuperſtition & l'arlequinade. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

N. B. *Le reſte manque.*

Digitized by Google

REQUÊTE

A TOUS LES MAGISTRATS DU ROYAUME.

LA portion la plus utile du genre-humain, celle qui vous nourrit, crie du ſein de la misère à ſes protecteurs :

Vous connaiſſez les vexations qui nous arrachent ſi ſouvent le pain que nous préparons pour nos oppreſſeurs même. La rapacité des prépoſés à nos malheurs n'eſt pas ignorée de vous. Vous avez tenté plus d'une fois de ſoulager le poids qui nous accable, & vous n'entendez de nous que des bénédictions, quoique étouffées par nos ſanglots & par nos larmes.

Nous payons les impôts ſans murmure, taille, taillon, capitation, double vingtième, uſtenſiles, droits de toute eſpèce, impôts ſur tout ce qui ſert à nos chétifs habillemens, & enfin la dixme à nos curés de tout ce que la terre accorde à nos travaux, ſans qu'ils entrent en rien dans nos frais (1). Ainſi, au bout de l'année, tout le fruit de nos peines eſt anéanti pour nous. Si nous avons un moment de relâche, on nous traîne aux corvées à deux ou trois lieues de nos

(1) Dans tous les États de la Ruſſie, pays de douze cent mille lieues quarrées, & dans preſque tous les pays proteſtans, les curés ſont payés du tréſor public.

Digitized by Google

habitations, nous, nos femmes, nos enfans, nos bêtes de labourage également épuiſées, & quelquefois mourant pêle-mêle de laſſitude ſur la route. Encore ſi on ne nous forçait à cette dure ſurcharge que dans les temps de déſœuvrement! mais c'eſt ſouvent dans le moment où la culture de la terre nous appelle. On fait périr nos moiſſons pour embellir des grands chemins, larges de ſoixante pieds, tandis que vingt pieds ſuffiraient (1). Ces routes faſtueuſes & inutiles ôtent au royaume une grande partie de ſon meilleur terrain, que nos mains cultiveraient avec ſuccès.

On nous dépouille de nos champs, de nos vignes, de nos prés; on nous force de les changer en chemins de plaiſance; on nous arrache à nos charrues pour travailler à notre ruine; & l'unique prix de ce travail eſt de voir paſſer ſur nos héritages les carroſſes de l'exacteur de la province, de l'évêque, de l'abbé, du financier, du grand ſeigneur, qui foulent aux pieds de leurs chevaux le ſol qui ſervit autrefois à notre nourriture.

Tous ces détails de calamités accumulées ſur nous, ne ſont pas aujourd'hui l'objet de nos plaintes. Tant qu'il nous reſtera des forces nous travaillerons; il faut, ou mourir, ou prendre ce parti.

---

(1) Les grands chemins des Romains n'en avaient que quinze, & ils ſubſiſtent encore.

N. B. La largeur des chemins a été réduite dans de juſtes bornes, par un arrêt du conſeil des premiers mois de 1776.

Digitized by Google

C'eſt aujourd'hui la permiſſion de travailler pour vivre, & pour nous faire vivre, que nous vous demandons. Il s'agit de la quadragéſime & des fêtes.

PREMIÈRE PARTIE.

Du Carême.

Tous nos jours ſont des jours de peine. L'agriculture demande nos ſueurs pendant la quadragéſime, comme dans les autres ſaiſons. Notre carême eſt de toute l'année. Eſt-il quelqu'un qui ignore que nous ne mangeons preſque jamais de viande? Hélas! il eſt prouvé que ſi chaque perſonne en mangeait, il n'y en aurait pas quatre livres par mois pour chacune. Peu d'entre nous ont la conſolation d'un bouillon gras dans leurs maladies. On nous déclare que pendant le carême, ce ſerait un grand crime de manger un morceau de lard rance avec notre pain bis. Nous ſavons même qu'autrefois dans quelques provinces, les juges condamnaient au dernier ſupplice ceux qui, preſſés d'une faim dévorante, auraient mangé en carême un morceau de cheval, ou d'autre animal jeté à la voierie (1); tandis que dans Paris, un célèbre financier

(1) Copie de l'arrêt ſans appel, prononcé par le grand juge des moines de S. Claude, le 28 Juillet 1629.

« Nous, après avoir vu toutes les pièces du procès, & » de l'avis des docteurs en droit, déclarons ledit Guillon, » écuyer, duement atteint & convaincu d'avoir, le 31 du » mois de Mars paſſé, jour de ſamedi, en carême, em» porté des morceaux d'un cheval jeté à la voierie, dans

Digitized by Google

avait des relais de chevaux qui lui amenaient tous les jours de la marée fraîche de Dieppe. Il faisait régulièrement carême ; il le sanctifiait en mangeant avec ses parasites pour deux cents écus de poisson. Et nous, si nous mangions pour deux liards d'une chair dégoûtante & abominable, nous périssions par la corde, & on nous menaçait d'une damnation éternelle.

Ces temps horribles sont changés ; mais il nous est toujours très-difficile d'opérer notre salut. Nous n'avons que du pain de seigle, ou de chataignes, ou d'orge ; des œufs de nos poules, & du fromage fait

---

» le pré de cette ville, & d'en avoir mangé le 1er d'Avril. » Pour réparation de quoi, nous le condamnons à être » conduit sur un échafaud qui sera dressé sur la place du » marché, pour y avoir la tête tranchée, &c. »

Suit le procès-verbal de l'exécution.

N. B. Que ces juges qui ne pouvaient prononcer sans appel au civil au-dessus de cinq cents livres, pouvaient verser le sang humain sans appel.

N. B. Que le grand juge de ce pays, nommé Boguet, se vante, dans son livre sur les sorciers, imprimé à Lyon, en 1607, d'avoir fait brûler sept cents sorciers. Il assure dans ce livre, *page* 39, que Mahomet était sorcier, & qu'il avait un taureau & une colombe qui étaient des diables déguisés.

Les historiens n'ont jamais tenu compte de la foule épouvantable de ces horreurs. Ils parlent des intrigues des cours que la plupart n'ont jamais connues ; ils oublient tout ce qui intéresse l'humanité ; ils ne savent pas à quel point nous avons été barbares, & que nous ne sommes pas encore sortis entièrement de cette exécrable barbarie qui nous mettait si au-dessous des sauvages.

Digitized by Google

avec le lait de nos vaches & de nos chèvres. Le poiſſon même des rivières & des lacs eſt trop cher pour les pauvres habitans de la campagne; ils n'ont pas droit de pêche; tout va dans les grandes villes, & tout s'y vend à un prix auquel nous ne pouvons jamais atteindre.

Dans pluſieurs de nos provinces il n'eſt pas permis de manger des œufs; dans d'autres le fromage même eſt défendu. Il dépend, dit-on, de la pure volonté de l'évêque de nous interdire les œufs & le laitage; de ſorte que nous ſommes condamnés ou à pécher (comme on dit) mortellement, ou à mourir de faim, ſelon le caprice d'un ſeul homme, éloigné de nous de dix ou douze lieues, que nous n'avons jamais vu, & que nous ne verrons jamais, pour qui notre indigence travaille, qui conſomme un revenu immenſe dans le faſte & dans la tranquillité, qui a le plaiſir de faire ſon ſalut en carême avec des ſoles, des turbots & du vin de Bourgogne, & qui jouit encore du plaiſir plus flatteur, à ce qu'on dit, d'être puiſſant dans ce monde.

Dites-nous, ſages magiſtrats, ſi la nourriture du peuple n'eſt pas une choſe purement de police, & ſi elle doit dépendre de la volonté arbitraire d'un ſeul homme, qui n'a ni ne peut avoir aucun droit ſur la police du royaume?

Nous croyons qu'un évêque a le droit de nous preſcrire, ſous peine de péché, l'abſtinence pendant le ſaint temps de carême, & dans les autres temps marqués par l'égliſe. L'uſage de la chair eſt alors

Digitized by Google

défendu aux riches par les saints canons, comme il nous est interdit tous les jours par notre pauvreté. Mais qu'il y ait de l'arbitraire dans les commandemens de l'église, c'est ce que nous ne concevons pas. Qu'un homme puisse à son gré nous priver des seuls alimens de carême qui nous restent, c'est ce qui nous paraît un attentat à notre vie; & nous mettons cette malheureuse vie sous votre protection.

C'est à vous seuls, chargés de la police générale du royaume, à voir si la loi de la nécessité n'est pas la première des loix, & si les pasteurs de nos ames ont le pouvoir de faire mourir de faim les corps de leurs ouailles au milieu des œufs de nos poules, & des mauvais fromages que nos mains ont pressurés. Sans cette protection que nous vous demandons, le sort de nos plus vils animaux serait infiniment préférable au nôtre. Oui, nous jeûnons, mais c'est à vous seuls de connaître des misérables alimens que nous fournissent nos campagnes. Les substituts de MM. les procureurs généraux, tous les juges inférieurs, savent que nous n'avons que des œufs & du fromage; que les seuls riches ont au mois de mars des légumes dans leurs serres, & du poisson dans leurs viviers.

Nous demandons à jeûner, mais non à mourir. L'église nous ordonne l'abstinence, mais non la famine. On nous dit que ces loix viennent d'un canton d'Italie, & que ce canton d'Italie doit gouverner la France; que nos évêques ne sont évêques que par la permission d'un homme d'Italie. C'est ce qui passe nos faibles entendemens, & sur quoi nous nous en rapportons à

Digitized by Google

vos lumières: mais ce que nous ſavons très-certainement, c'eſt que les parties méridionales d'Italie produiſent des légumes nourriſſans dans le temps du carême, tandis que, dans nos climats tant vantés, la nature nous refuſe des alimens. Nous entendons chanter le printemps par les gens de la ville; mais dans nos provinces ſeptentrionales, nous ne connaiſſons du printemps que le nom.

C'eſt donc à vous à décider ſi la différence du ſol n'exige pas une différence dans les loix, & ſi cet objet n'eſt pas eſſentiellement lié à la police générale dont vous êtes les premiers adminiſtrateurs (1).

SECONDE PARTIE.

Des Fêtes.

VENONS à nos travaux pour les jours de fêtes.

Nous vous avons demandé la permiſſion de vivre, nous vous demandons la permiſſion de travailler. La ſainte égliſe nous recommande d'aſſiſter au ſervice divin le dimanche & les grandes fêtes. Nous prévenons

(1) Il n'y a pas long-temps qu'à Paris on était forcé, pendant le carême, d'acheter la viande à l'hôtel-dieu, qui, en vertu de ce monopole, la vendait à un prix exceſſif. Le carême était un temps de misère, & preſque de famine, pour les artiſans & la petite bourgeoiſie. Cet abus ridicule a été détruit, en 1775, par M. Turgot. Croirait-on que dans la canaille eccléſiaſtique, il ſe ſoit trouvé des hommes aſſez imbécilles & aſſez barbares, pour s'élever contre un changement ſi utile à la partie la plus pauvre du peuple?

Digitized by Google

ſes ſoins, nous courons au-devant de ſes inſtitutions; c'eſt pour nous un devoir ſacré : mais qu'elle juge elle-même ſi, après le ſervice de Dieu, il ne vaut pas mieux ſervir les hommes que d'aller perdre notre temps dans l'oiſiveté, ou notre raiſon & nos forces dans un cabaret (1).

(1) Défendre à un homme de travailler pour faire ſubſiſter ſa famille, eſt une barbarie; punir un homme pour avoir travaillé, même ſans néceſſité, eſt une injuſtice. Les lois, ſur la célébration des fêtes, ſont un hommage rendu par la puiſſance civile, à l'orgueil & au deſpotiſme des prêtres. On prétend qu'il faut au peuple des jours de repos, mais pourquoi ne lui pas laiſſer la liberté de les choiſir? pourquoi le forcer, à certains jours, de ſe livrer à l'oiſiveté, à la débauche, ſuite néceſſaire de l'oiſiveté d'un grand nombre d'hommes groſſiers réunis? Si l'on eût fixé le dimanche pour le jour où tous les tribunaux, toutes les audiences des gens en place, toutes les caiſſes publiques ſeraient ouverts aux peuples, où ils pourraient s'aſſembler pour les affaires communes, où les lois du prince leur ſeraient annoncées, où tous les actes dont il eſt important d'inſtruire les citoyens, ſeraient publiés : ces jours deviendraient néceſſairement des jours de repos & de fêtes pour tous ceux qui ne ſeraient point obligés de travailler ou de s'occuper d'affaires. Quant aux réglemens qui défendent certaines choſes pendant le ſervice-divin, & les permettent à d'autres heures, tolèrent qu'on vende des petits pâtés, & ne tolèrent pas qu'on porte un habit en ville, veulent qu'on demande permiſſion à un prêtre ou à un magiſtrat pour couper ſes blés, exigent qu'on n'uſe de cette permiſſion qu'après avoir été à la meſſe; ils ſeraient la preuve de la ſuperſtition la plus abjecte, ſi l'argent qui en revient aux magiſtrats ſubalternes, n'obligeait pas d'y ſuppoſer des vues plus profondes.

Digitized by Google

Ce ne fut point l'égliſe qui ordonna le repos le dimanche; on nous aſſure que ce fut Conſtantin Ier, qui, par ſon édit de 321, ordonna que le jour du ſoleil, appelé depuis parmi nous *dimanche*, fût conſacré au repos; mais par ce même édit il permit les travaux des laboureurs.

D'où vient que cette inſtitution ſalutaire eſt changée? pourquoi une multitude de fêtes conſacre-t-elle à l'oiſiveté & à la débauche des jours entiers, où la terre accuſe nos mains qu'elles la négligent? Quoi! il ſera permis dans les grandes villes, le jour de la purification, de la viſitation, de St Mathias, St Simon & St Jude, & de St Jean le baptiſeur, d'aller en foule à l'opéra comique, & d'y entendre des plaiſanteries qui ne s'éloignent de l'obſcénité que par le ménagement de l'expreſſion! & il ne nous ſera pas permis à nous, les nourriciers du genre humain, d'exercer une profeſſion ordonnée par Dieu même! le jeu ſera permis dans toutes les maiſons? & le maniement de la charrue, l'enſemencement de la terre, ſeront des crimes dans les campagnes!

On nous répond que notre curé peut nous permettre ce ſaint, ce divin travail, quand il le juge à propos. Ah! ſages magiſtrats, toujours de l'arbitraire! & ſi ce curé eſt riche & dédaigne les repréſentations du pauvre; s'il eſt en procès contre ſes paroiſſiens, comme il n'arrive que trop ſouvent, voilà donc l'eſpérance de l'année perdue.

Ou la culture des terres eſt un mal, ou elle eſt un bien. Si elle eſt un mal, nul pouvoir n'a le droit de

Digitized by Google

le permettre ; ſi elle eſt un bien, nul pouvoir n'a le droit de la défendre. Mais, dira-t-on, elle eſt une bonne œuvre le jour d'un ſaint qu'on ne fête pas ; elle eſt criminelle le jour d'un ſaint qu'on fête. Nous ne comprenons pas cette diſtinction. Nous vous ſupplions ſimplement d'examiner ſi l'agriculture doit dépendre du ſacerdoce ou de la grande police ; ſi c'eſt aux juges qui ſont ſur les lieux à examiner quand la culture eſt en péril, quand les blés exigent la promptitude de nos ſoins, ou bien ſi cette déciſion appartient à l'évêque renfermé dans ſon palais.

Miniſtres du Seigneur, exhortez à la piété ; magiſtrats, encouragez le travail, qui eſt le gardien de la vertu. Vingt fêtes de trop dans le royaume, condamnent à l'oiſiveté & expoſent à la débauche, vingt fois par an, dix millions d'ouvriers de toute eſpèce, qui feraient chacun pour dix ſous d'ouvrage ; c'eſt la valeur de cent millions de nos livres perdus à jamais pour l'état par chaque année. Cette triſte vérité eſt démontrée, & la prodigieuſe ſupériorité des nations proteſtantes ſur nous en a été la confirmation. Elle a été ſentie à Rome, dont la campagne ne peut nourrir ſes habitans. On y a retranché des fêtes ; mais le ſoulagement a été médiocre, parce que la culture y manque de bras ; parce qu'il y a dans cet état beaucoup plus de prêtres que d'agriculteurs ; parce que chacun y court à la fortune en diſant qu'il veut enſeigner la terre, & que preſque perſonne ne la cultive. Les pays de l'Autriche ont recueilli un avantage bien plus ſenſible de la ſuppreſſion des fêtes. Puiſſent-elles être

Digitized by Google

toutes absorbées dans le dimanche ! que le repos soit permis en ce saint jour ; mais qu'il ne soit pas commandé. Quelle loi que l'obligation de ne rien faire ! Quoi ! punir un homme pour avoir servi les hommes après avoir prié Dieu !

Si dans notre ignorance nous avons dit quelque chose qui soit contre les lois, pardonnez à cette ignorance qui est la suite inévitable de notre misère ; mais daignez considérer si la puissance législatrice ayant seule institué le dimanche, ce n'est pas elle seule qui doit connaître de la police de ce jour, comme de tous les autres.

Enfin, que l'église conseille, mais que le souverain commande ; & que les interprètes des lois sollicitent auprès du trône des lois utiles au genre humain. Certes il en a besoin en plus d'un genre.

Nous ne prétendons rien diminuer des véritables droits de l'église, à Dieu ne plaise ! mais nous réclamons les droits de la puissance civile, pour le soulagement d'une nation dans laquelle il y a réellement plus de dix millions d'êtres infortunés qui souffrent & qui se cachent, tandis que quelques milliers d'hommes brillans feignent d'être heureux, se montrent avec faste aux étrangers, & leur disent : Jugez par nous de la France.

Digitized by Google

IDÉES
RÉPUBLICAINES.

I.

Le pur deſpotiſme eſt le châtiment de la mauvaiſe conduite des hommes. Si une communauté d'hommes eſt maîtriſée par un ſeul ou par quelques-uns, c'eſt viſiblement parce qu'elle n'a eu ni le courage ni l'habileté de ſe gouverner elle-même.

II.

Une ſociété d'hommes, gouvernée arbitrairement, reſſemble parfaitement à une troupe de bœufs mis au joug pour le ſervice du maître. Il ne les nourrit qu'afin qu'ils ſoient en état de le ſervir; il ne les panſe dans leurs maladies qu'afin qu'ils lui ſoient utiles en ſanté; il les engraiſſe pour ſe nourrir de leur ſubſtance; & il ſe ſert de la peau des uns pour atteler les autres à la charrue.

III.

Un peuple eſt ainſi ſubjugué, ou par un compatriote habile qui a profité de ſon imbécillité & de ſes diviſions, ou par un voleur appelé conquérant, qui eſt venu avec d'autres voleurs s'emparer de ſes terres, qui a tué ceux qui ont réſiſté, & qui a fait ſes eſclaves des lâches auxquels il a laiſſé la vie.

Digitized by Google

IV.

Ce voleur, qui méritait la roue, s'eſt fait quelquefois dreſſer des autels. Le peuple aſſervi a vu dans les enfans du voleur une race de dieux; ils ont regardé l'examen de leur autorité comme un blaſphême, & le moindre effort pour la liberté comme un ſacrilège.

V.

Le plus abſurde des deſpotiſmes, le plus humiliant pour la nature humaine, le plus contradictoire, le plus funeſte, eſt celui des prêtres; & de tous les empires ſacerdotaux, le plus criminel eſt, ſans contredit, celui des prêtres de la religion chrétienne. C'eſt un outrage fait à notre évangile, puiſque Jéſus dit en vingt endroits: « Il n'y aura parmi vous ni premier » ni dernier; mon royaume n'eſt pas de ce monde; » le fils de l'homme n'eſt pas venu pour être ſervi, » mais pour ſervir, &c. ».

VI.

Lorsque notre évêque, fait pour ſervir, & non pour être ſervi, fait pour ſoulager les pauvres, & non pour dévorer leur ſubſtance; fait pour catéchiſer, & non pour dominer, oſa, dans des temps d'anarchie, s'intituler prince de la ville dont il n'était que le paſteur; il fut manifeſtement coupable de rébellion & de tyrannie.

VII.

Ainsi les évêques de Rome, qui avaient donné

Digitized by Google

les premiers cet exemple fatal, rendirent à la fois & leur domination & leur ſecte odieuſes dans la moitié de l'Europe, ainſi pluſieurs évêques en Allemagne devinrent quelquefois les oppreſſeurs des peuples dont ils devaient être les pères.

VIII.

Pourquoi eſt-il dans la nature de l'homme d'avoir plus d'horreur pour ceux qui nous ont ſubjugués par la fourberie, que pour ceux qui nous ont aſſervis par les armes ? c'eſt que du moins il y a eu du courage dans les tyrans qui ont dompté les hommes ; & il n'y a eu que de la lâcheté dans ceux qui les ont trompés. On hait la valeur des conquérans, mais on l'eſtime ; on hait la fourberie, & on la mépriſe. La haine jointe au mépris fait ſecouer tous les jougs poſſibles.

IX.

Quand nous avons détruit dans notre ville une partie des ſuperſtitions papiſtes, comme l'adoration des cadavres, la taxe des péchés, l'outrage fait à Dieu de remettre pour de l'argent les peines dont Dieu menace les crimes, & tant d'autres inventions qui abrutiſſaient la nature humaine ; lorſqu'en briſant le joug de ces erreurs monſtrueuſes, nous avons renvoyé l'évêque papiſte qui oſait ſe dire notre ſouverain, nous n'avons fait que rentrer dans les droits de la raiſon & de la liberté dont on nous avait dépouillés.

Digitized by Google

X.

Nous avons repris le gouvernement municipal, tel à peu-près qu'il était ſous les Romains, & il a été illuſtré & affermi par cette liberté achetée de notre ſang. Nous n'avons point connu cette diſtinction odieuſe & humiliante de nobles & de roturiers, qui, dans ſon origine, ne ſignifie que ſeigneurs & eſclaves. Nés tous égaux, nous ſommes demeurés tels; & nous avons donné les dignités, c'eſt-à-dire, les fardeaux publics, à ceux qui nous ont paru les plus propres à les ſoutenir.

XI.

Nous avons inſtitué des prêtres afin qu'ils fuſſent uniquement ce qu'ils doivent être, des précepteurs de morale pour nos enfans. Ces précepteurs doivent être payés & conſidérés, mais ils ne doivent prétendre ni juridiction, ni inſpection, ni honneurs; ils ne doivent en aucun cas s'égaler à la magiſtrature. Une aſſemblée eccléſiaſtique qui préſumerait de faire mettre à genoux un citoyen devant elle, jouerait le rôle d'un pédant qui corrige des enfans, ou d'un tyran qui punit des eſclaves.

XII.

C'est inſulter la raiſon & les lois de prononcer ces mots, *gouvernement civil & eccléſiaſtique*. Il faut dire gouvernement civil & règlemens eccléſiaſtiques; &

Digitized by Google

& aucun de ces règlemens ne doit être fait que par la puiſſance civile.

XIII.

Le gouvernement civil eſt la volonté de tous, exécutée par un ſeul ou par pluſieurs, en vertu des lois que tous ont portées.

XIV.

Les lois qui conſtituent les gouvernemens ſont toutes faites contre l'ambition : on a ſongé par-tout à élever une digue contre ce torrent qui inonderait la terre. Ainſi dans les républiques, les premières lois règlent les droits de chaque corps ; ainſi les rois jurent à leur couronnement de conſerver les privilèges de leurs ſujets. Il n'y a que le roi de Danemarck dans l'Europe qui, par la loi même, ſoit au-deſſus des lois. Les états aſſemblés, en 1660, le déclarèrent arbitre abſolu. Il ſemble qu'ils prévirent que le Danemarck aurait des rois ſages & juſtes pendant plus d'un ſiècle. Peut être dans la ſuite des ſiècles faudra-t-il changer cette loi.

XV.

Des théologiens ont prétendu que les papes avaient, de droit divin, le même pouvoir ſur toute la terre, que les monarques danois ont ſur un petit coin de la terre. Mais ce ſont des théologiens..... l'univers les a ſifflés hautement, & le capitole a

Digitized by Google

murmuré tout bas de voir le moine Hildebrand parler en maître dans le ſanctuaire des lois, où les Caton, les Scipion, les Cicéron parlaient en citoyens.

XVI.

Les lois qui concernent la juſtice diſtributive, la juriſprudence proprement dite, ont été par-tout inſuffiſantes, équivoques, incertaines: parce que les hommes qui ont été à la tête des Etats ſe ſont toujours plus occupés de leur intérêt particulier que de l'intérêt public. Dans les douze grands tribunaux de France, il y a douze juriſprudences différentes. Ce qui eſt vrai en Aragon devient faux en Caſtille; ce qui eſt juſte ſur les rives du Danube eſt injuſte ſur les bords de l'Elbe. Les lois romaines elles-mêmes, qu'on réclame aujourd'hui dans tous les tribunaux, ont été quelquefois contradictoires.

XVII.

Lorsqu'une loi eſt obſcure, il faut que tous l'interprètent, parce que tous l'ont promulguée: à moins qu'ils n'aient chargé *pluſieurs* expreſſément d'interpréter les lois.

XVIII.

Quand les temps ont ſenſiblement changé, il y a des lois qu'il faut changer. Ainſi, lorſque Triptolême apporta l'uſage de la charrue dans Athènes, il

Digitized by Google

fallut abolir la police du gland. Dans les temps où les académies n'étaient composées que de prêtres, & qu'eux seuls possédaient le jargon de la science, il était convenable qu'eux seuls nommassent tous les professeurs; c'était la police du gland: mais aujourd'hui que les laïques sont éclairés, la puissance civile doit reprendre son droit de nommer à toutes les chaires.

XIX.

La loi qui permettrait d'emprisonner un citoyen sans information préalable, & sans formalité juridique, serait tolérable dans un temps de trouble & de guerre; elle serait tortionnaire & tyrannique en temps de paix.

XX.

Une loi somptuaire, qui est bonne dans une république pauvre & destituée des arts, devient absurde quand la ville est devenue industrieuse & opulente. C'est priver les artistes du gain légitime qu'ils feraient avec les riches; c'est priver ceux qui ont fait des fortunes du droit naturel d'en jouir; c'est étouffer toute industrie, c'est vexer à la fois les riches & les pauvres.

XXI.

On ne doit pas plus régler les habits du riche que les haillons du pauvre. Tous deux, également citoyens, doivent être également libres. Chacun s'habille, se nourrit, se loge comme il peut. Si vous

Digitized by Google

défendez au riche de manger des gélinotes, vous volez le pauvre qui entretiendrait sa famille du prix du gibier qu'il vendrait au riche. Si vous ne voulez pas que le riche orne sa maison, vous ruinez cent artistes. Le citoyen, qui par son faste humilie le pauvre, enrichit le pauvre par ce même faste beaucoup plus qu'il ne l'humilie. L'indigence doit travailler pour l'opulence, afin de s'égaler un jour à elle.

XXII.

Une loi romaine qui eût dit à Lucullus, ne dépensez rien, aurait dit en effet à Lucullus, devenez encore plus riche, afin que votre petit-fils puisse acheter la république.

XXIII.

Les lois somptuaires ne peuvent plaire qu'à l'indigent oisif, orgueilleux & jaloux, qui ne veut ni travailler, ni souffrir que ceux qui ont travaillé jouissent.

XXIV.

Si une république s'est formée dans des guerres de religion, si dans ces troubles elle a écarté de son territoire les sectes ennemies de la sienne, elle s'est sagement conduite, parce qu'alors elle se regardait comme un pays environné de pestiférés, & qu'elle craignait qu'on ne lui apportât la peste. Mais, lorsque ces temps de vertige sont passés, lorsque la tolérance

Digitized by Google

eſt devenue le dogme dominant de tous les honnêtes gens de l'Europe, n'eſt-ce pas une barbarie ridicule de demander à un homme qui vient s'établir, & apporter ſes richeſſes dans notre pays : Monſieur, de quelle religion êtes-vous ? L'or & l'argent, l'induſtrie, les talens, ne ſont d'aucune religion.

XXV.

Dans une république digne de ce nom, la liberté de publier ſes penſées eſt le droit naturel du citoyen. Il peut ſe ſervir de ſa plume comme de ſa voix : il ne doit pas être plus défendu d'écrire que de parler ; & les délits faits avec la plume, doivent être punis comme les délits faits avec la parole : telle eſt la loi d'Angleterre, pays monarchique, mais où les hommes ſont plus libres qu'ailleurs, parce qu'ils ſont plus éclairés.

XXVI.

De toutes les républiques, la plus petite ſemblerait devoir être la plus heureuſe, quand ſa liberté eſt aſſurée par ſa ſituation, & que l'intérêt de ſes voiſins eſt de la conſerver. Le mouvement ſemble devoir être plus facile & plus uniforme dans une petite machine que dans une grande, dont les reſſorts ſont plus compliqués, & où les frottemens plus violens interrompent le jeu de la machine. Mais, comme l'orgueil entre dans toutes les têtes, comme la fureur de commander à ſes égaux eſt la paſſion dominante de

Digitized by Google

l'esprit humain, comme, en se voyant de plus près, on se peut haïr davantage, il arrive quelquefois qu'un petit Etat est plus troublé qu'un grand.

XXVII.

Quel est le remède à ce mal? la raison qui se fait entendre à la fin, quand les passions sont lasses de crier. Alors les deux partis relâchent un peu de leurs prétentions, dans la crainte de pis: mais il faut du temps.

XXVIII.

Dans une petite république le peuple semble devoir être plus écouté que dans une grande, parce qu'il est plus aisé de faire entendre raison à mille personnes assemblées, qu'à quarante mille. Ainsi il y aurait eu beaucoup de danger à vouloir gouverner Venise qui a si long-temps soutenu la guerre contre l'empire ottoman, comme Saint-Marin qui n'a jamais pu conquérir qu'un moulin qu'elle a été forcée de rendre.

XXIX.

Il paraît bien étrange que l'auteur du *Contrat social* s'avise de dire que tout le peuple anglais devrait siéger en parlement, « & qu'il cesse d'être libre quand » son droit consiste à se faire représenter au parlement » par députés ». Voudrait-il que trois millions de citoyens vinssent donner leur voix à Westminster? Les payſans en Suède comparaissent-ils autrement que par députés?

Digitized by Google

XXX.

On dit, dans ce même Contrat ſocial, « que la » monarchie ne convient qu'aux nations opulentes, » l'ariſtocratie aux Etats médiocres en richeſſes ainſi » qu'en grandeur, la démocratie aux Etats petits & » pauvres ».

Mais, au quatorzième ſiècle, au quinzième, & au commencement du ſeizième, les Vénitiens étaient le ſeul peuple riche; ils ont encore beaucoup d'opulence: cependant Veniſe n'a jamais été, & ne ſera jamais une monarchie. La république romaine fut très-riche depuis les Scipion juſqu'à Céſar. Lucques eſt petite, & peu riche, & eſt une ariſtocratie; l'opulente & ingénieuſe Athènes était un Etat démocratique.

Nous avons des citoyens très-riches, & nous compoſons un gouvernement mêlé de démocratie & d'ariſtocratie: ainſi il faut ſe défier de toutes ces règles générales qui n'exiſtent que ſous la plume des auteurs.

XXXI.

Le même écrivain, en parlant des différens ſyſtêmes de gouvernement, s'exprime ainſi: « L'un » trouve beau qu'on ſoit craint de ſes voiſins, l'autre » qu'on en ſoit ignoré. L'un eſt content que l'ar- » gent circule, l'autre exige que le peuple ait du » pain ».

Digitized by Google

Tout cet article ſemble puéril & contradictoire. Comment peut-on être ignoré de ſes voiſins? comment eſt-on en ſûreté ſi vos voiſins ignorent qu'il y a du danger à vous attaquer? & comment le même Etat, qui pourrait ſe faire craindre, pourrait-il être ignoré? & comment le peuple peut-il avoir du pain ſans que l'argent circule? La contradiction eſt manifeſte.

XXXII.

« A l'inſtant que le peuple eſt légitimement aſſemblé » en corps ſouverain, toute juridiction de gouver- » nement ceſſe, la puiſſance exécutrice eſt ſuſpen- » due, &c. ». Cette propoſition du *Contrat ſocial* ſerait pernicieuſe, ſi elle n'était d'une fauſſeté & d'une abſurdité évidente. Lorſqu'en Angleterre le parlement eſt aſſemblé, nulle juridiction n'eſt ſuſpendue; & dans le plus petit Etat, ſi pendant l'aſſemblée du peuple, il ſe commet un meurtre, un vol, le criminel eſt & doit être livré aux officiers de la juſtice. Autrement une aſſemblée du peuple ſerait une invitation ſolennelle au crime.

XXXIII.

« DANS un Etat vraiment libre, les citoyens font » tout avec leurs bras, &, rien avec de l'argent ». Cette thèſe du *Contrat ſocial* n'eſt qu'extravagante. Il y a un pont à conſtruire, une rue à paver, faudra-t-il que les magiſtrats, les négocians, & les

Digitized by Google

prêtres, pavent la rue & conſtruiſent le pont? L'auteur ne voudrait pas aſſurément paſſer ſur un pont bâti par leurs mains : cette idée eſt digne d'un précepteur qui, ayant un jeune gentilhomme à élever, lui fit apprendre le métier de menuiſier : mais tous les hommes ne doivent pas être manœuvres.

XXXIV.

« Les dépoſitaires de la puiſſance exécutrice ne ſont » point les maîtres du peuple, mais ſes officiers ; il » peut les établir & les deſtituer quand il lui plaît ; » il n'eſt point queſtion pour eux de contracter, mais » d'obéir ».

Il eſt vrai que les magiſtrats ne ſont pas les maîtres du peuple ; ce ſont les lois qui ſont maîtreſſes ; mais le reſte eſt abſolument faux ; il l'eſt dans tous les États, il l'eſt chez nous ; nous avons le droit, quand nous ſommes convoqués, de rejeter ou d'approuver les magiſtrats & les lois qu'on nous propoſe. Nous n'avons pas le droit de deſtituer les officiers de l'État, quand il nous plaît ; ce droit ſerait le code de l'anarchie. Le roi de France lui-même, quand il a donné des proviſions à un magiſtrat, ne peut le deſtituer qu'en lui faiſant ſon procès. Le roi d'Angleterre ne peut ôter une pairie qu'il a donnée. L'empereur ne peut deſtituer, quand il lui plaît, un prince qu'il a créé. On ne deſtitue les magiſtrats amovibles qu'après le temps de leur exercice. Il n'eſt pas plus permis de

Digitized by Google

casser un magistrat par caprice que d'emprisonner un citoyen par fantaisie.

XXXV.

« C'est une erreur de prendre le gouvernement de » Venise pour une véritable aristocratie ; la noblesse » y est peuple elle-même ; une multitude de pau- » vres barnabotes n'approcha jamais d'aucune magis- » trature ».

Tout cela est d'une fausseté révoltante. Voilà la première fois qu'on a dit que le gouvernement de Venise n'était pas entièrement aristocratique ; c'est une extravagance, à la vérité, mais elle serait sévèrement punie dans l'État vénitien. Il est faux que les sénateurs, que l'auteur ose appeler du terme méprisant de barnabotes, n'aient jamais été magistrats ; je lui en citerai plus de cinquante qui ont eu les emplois les plus importans.

Ce qu'il dit ensuite, « que nos paysans représentent » les habitans de terre ferme de la république de Ve- » nise », n'est pas plus vrai. Parmi ces sujets de terre ferme, il se trouve à Vérone, à Vicence, à Brescia, & dans beaucoup d'autres villes, des seigneurs titrés, de la plus ancienne noblesse, dont plusieurs ont commandé les armées.

Tant d'ignorance, jointe avec tant de présomption, indigne tout homme instruit. Lorsque cette ignorance présomptueuse traite avec tant d'outrages des nobles

Digitized by Google

Vénitiens, on demande quel eſt le potentat qui s'eſt oublié ainſi ? Quand on ſait enfin quel eſt l'auteur de ces inepties, on ſe contente de rire.

XXXVI.

« Ceux qui parviennent dans les monarchies, ne » ſont le plus ſouvent que de petits brouillons, de » petits frippons, de petits intrigans, à qui les petits » talens, qui font dans les cours parvenir aux grandes » places, ne ſervent qu'à montrer leur ineptie auſſitôt » qu'ils ſont parvenus ».

Cet amas indécent de petites antithèſes cyniques, ne convient nullement à un livre ſur le gouvernement, qui doit être écrit avec la dignité de la ſageſſe. Quand un homme, quel qu'il ſoit, préſume aſſez de lui-même pour donner des leçons ſur l'adminiſtration publique, il doit paraître prudent & impartial, comme les lois même, qu'il fait parler.

Nous avouons avec douleur que, dans les républiques, comme dans les monarchies, l'intrigue fait parvenir aux charges. Il y a eu des Verrès, des Milon, des Clodius, des Lépide, à Rome ; mais nous ſommes forcés de convenir qu'aucune république moderne ne peut ſe vanter d'avoir produit des miniſtres tels que les Oxenſtiern, les Sully, les Colbert, & les grands-hommes qui ont été choiſis par Eliſabeth d'Angleterre. N'inſultons ni les monarchies, ni les républiques.

Digitized by Google

XXXVII.

« Le czar Pierre n'avait pas le vrai génie. Quelques-» unes des choſes qu'il fit étaient bien; la plupart » étaient déplacées..... Les Tartares, ſujets de la » Ruſſie, deviendront bientôt ſes maîtres; ces révo-» lutions me paraiſſent infaillibles ».

Il lui paraît infaillible que de miſérables hordes de Tartares, qui ſont dans le dernier abaiſſement, ſubjugueront inceſſamment un empire défendu par deux cent mille ſoldats, qui ſont au rang des meilleures troupes de l'Europe. L'almanach du courrier boiteux a-t-il jamais fait de telles prédictions? La cour de Pétersbourg nous regardera comme de grands aſtrologues, ſi elle apprend qu'un de nos garçons horlogers a réglé l'heure à laquelle l'empire ruſſe doit être détruit.

XXXVIII.

Si on ſe donnait la peine de lire attentivement ce livre du *Contrat ſocial*, il n'y a pas une page où l'on ne trouvât des erreurs ou des contradictions. Par exemple, dans le chapitre de la religion civile: « Deux » peuples étrangers l'un à l'autre, & preſque toujours » ennemis, ne purent reconnaître un même Dieu; » deux armées ſe livrant bataille, ne ſauraient obéir » au même chef. Ainſi des diviſions nationales réſulta » le polythéiſme, & de-là l'intolérance théologique » & civile, qui naturellement eſt la même ».

Digitized by Google

Autant de mots, autant d'erreurs; les Grecs, les Romains, les peuples de la grande Grèce, reconnaiſſaient les mêmes dieux en ſe faiſant la guerre; ils adoraient également les dieux *majorum gentium*, Jupiter, Junon, Mars, Minerve, Mercure, &c. Les chrétiens, en ſe faiſant la guerre, adorent le même Dieu. Le polythéiſme des Grecs & des Romains ne réſulta point de leurs guerres; ils étaient tous polythéiſtes avant qu'ils euſſent rien à démêler enſemble: enfin il n'y eut jamais chez eux ni tolérance civile, ni intolérance théologique.

XXXIX.

« Une ſociété de vrais chrétiens ne ſerait plus une » ſociété d'hommes, &c. ». Une telle aſſertion eſt bien bizarre. L'auteur veut-il dire que ce ſerait une ſociété de bêtes ou une ſociété d'anges? Bayle a traité fort au long la queſtion, ſi les chrétiens de la primitive égliſe pouvaient être des philoſophes, des politiques & des guerriers? Cette queſtion eſt aſſez oiſeuſe. Mais on veut enchérir ſur Bayle, on répète ce qu'il a dit; &, dans la crainte de n'être qu'un plagiaire, on ſe ſert de termes haſardés qui, au fond, ne ſignifient rien: car, quels que ſoient les dogmes des nations, elles feront toujours la guerre.

On a brûlé ce livre chez nous. L'opération de le brûler a été auſſi odieuſe peut-être que celle de le compoſer. Il y a des choſes qu'il faut qu'une

Digitized by Google

administration ſage ignore. Si ce livre était dangereux, il fallait le réfuter. Brûler un livre de raiſonnement, c'eſt dire, nous n'avons pas aſſez d'eſprit pour lui répondre. Ce ſont les livres d'injures qu'il faut brûler, & dont il faut punir ſévèrement les auteurs, parce qu'une injure eſt un délit. Un mauvais raiſonnement n'eſt un délit que quand il eſt évidemment ſéditieux.

XL.

Un tribunal doit avoir des lois fixes pour le criminel comme pour le civil, rien ne doit être arbitraire, & encore moins quand il s'agit de l'honneur & de la vie, que lorſqu'on ne plaide que pour de l'argent.

XLI.

Un code criminel eſt abſolument néceſſaire pour les citoyens & pour les magiſtrats. Les citoyens alors n'auront jamais à ſe plaindre des jugemens, & les magiſtrats n'auront point à craindre d'encourir la haine; car ce ne ſera pas leur volonté qui condamnera, ce ſera la loi. Il faut une puiſſance pour juger par cette loi ſeule, & une autre puiſſance pour faire grâce.

XLII.

A l'égard des finances, on ſait aſſez que c'eſt aux citoyens à régler ce qu'ils croient devoir fournir pour les dépenſes de l'Etat; on ſait aſſez que les

Digitized by Google

contributions doivent être ménagées avec économie par ceux qui les adminiſtrent, & accordées avec nobleſſe dans les grandes occaſions. Il n'y a ſur cet article nul reproche à faire à notre république.

XLIII.

Il n'y a jamais eu de gouvernement parfait, parce que les hommes ont des paſſions; & s'ils n'avaient pas des paſſions on n'aurait pas beſoin de gouvernement. Le plus tolérable de tous eſt, ſans doute, le républicain, parce que c'eſt celui qui rapproche le plus les hommes de l'égalité naturelle. Tout père de famille doit être le maître dans ſa maiſon, & non pas dans celle de ſon voiſin. Une ſociété étant compoſée de pluſieurs maiſons & de pluſieurs terrains qui leur ſont attachés, il eſt contradictoire qu'un ſeul homme ſoit le maître de ces maiſons & de ces terrains; & il eſt dans la nature que chaque maître ait ſa voix pour le bien de la ſociété.

XLIV.

Ceux qui n'ont ni terrain ni maiſon dans cette ſociété, doivent-ils y avoir leur voix? ils n'en ont pas plus le droit qu'un commis payé par des marchands n'en aurait à régler leur commerce: mais ils peuvent être aſſociés, ſoit pour avoir rendu des ſervices, ſoit pour avoir payé leur aſſociation.

Digitized by Google

XLV.

Ce pays, gouverné en commun, doit être plus riche & plus peuplé que s'il était gouverné par un maître; car chacun, dans une vraie république, étant sûr de la propriété de ſes biens & de ſa perſonne, travaille pour ſoi-même avec confiance; & en améliorant ſa condition, il améliore celle du public. Il peut arriver le contraire ſous un maître. Un homme eſt quelquefois tout étonné d'entendre dire, que ni ſa perſonne ni ſes biens ne lui appartiennent.

XLVI.

Une république proteſtante doit être d'un douzième plus riche, plus induſtrieuſe, plus peuplée, qu'une papiſte, en ſuppoſant le terrain égal, & également bon, par la raiſon qu'il y a trente fêtes dans un pays papiſte, qui compoſent trente jours d'oiſiveté & de débauche; & trente jours ſont la douzième partie de l'année. Si dans ce pays papiſte il y a un douzième de prêtres, d'apprentifs prêtres, de moines & de religieuſes, comme à Cologne, il eſt clair qu'un pays proteſtant, de même étendue, doit être plus peuplé encore d'un douzième.

XLVII.

Les regiſtres de la chambre des comptes des Pays-Bas, qui ſont actuellement à Lille, dépoſent que Philippe II ne tirait pas quatre-vingt mille écus des ſept

Digitized by Google

ſept Provinces-Unies : & par un relevé des revenus de la ſeule province de Hollande, fait en 1700, ſes revenus montaient à vingt-deux millions deux cent quarante & un mille trois cent trente-neuf florins, qui ſont, en argent de France, quarante-ſix millions ſept cent ſix mille huit cent onze livres dix huit ſous. C'eſt à peu-près ce que poſſédait le roi d'Eſpagne, au commencement du ſiècle.

XLVIII.

Que l'on compare ce que nous étions du temps de notre évêque à ce que nous ſommes aujourd'hui. Nous couchions dans des galetats, nous mangions ſur des aſſiettes de bois dans nos cuiſines; notre évêque avait ſeul de la vaiſſelle d'argent, & marchait avec quarante chevaux dans ſon diocèſe qu'il appelait ſes états. Aujourd'hui nous avons des citoyens qui ont trois fois ſon revenu; & nous poſſédons, à la ville & à la campagne, des maiſons beaucoup plus belles que celle qu'il appelait ſon palais, dont nous avons fait les priſons.

XLIX.

La moitié du terrain de la Suiſſe eſt compoſée de rochers & de précipices, l'autre eſt peu fertile; mais quand des mains libres, conduites enfin par des eſprits éclairés, ont cultivé cette terre, elle eſt devenue floriſſante. Le pays du pape, au contraire, depuis Orviette juſqu'à Terracine, dans l'eſpace de plus de cent vingt milles de chemin, eſt inculte, inhabité, & devenu

Digitized by Google

mal-sain par la disette; on peut y voyager une journée entière sans y trouver ni hommes ni animaux; il y a plus de prêtres que de cultivateurs; on n'y mange guère d'autre pain que du pain azyme. C'est-là ce pays qui était couvert, du temps des anciens Romains, de villes opulentes, de maisons superbes, de moissons, de jardins, & d'amphithéâtres. Ajoutons encore à ce contraste, que six régimens suisses s'empareraient, en quinze jours, de tout l'état du pape. Qui aurait fait cette prédiction à César, lorsqu'en passant il vint battre les Suisses, au nombre de près de quatre cent mille, l'aurait bien étonné.

L.

Il est peut-être utile qu'il y ait deux partis dans une république, parce que l'un veille sur l'autre, & que les hommes ont besoin de surveillans. Il n'est peut-être pas si honteux qu'on le croit, qu'une république ait besoin de médiateurs; cela prouve, à la vérité, qu'il y a de l'opiniâtreté des deux côtés; mais cela prouve aussi qu'il y a de part & d'autre beaucoup d'esprit, beaucoup de lumières, une grande sagacité à interpréter les lois dans les sens différens; & c'est alors qu'il faut nécessairement des arbitres qui éclaircissent les lois contestées, qui les changent s'il est nécessaire, & qui préviennent des changemens nouveaux autant qu'il est possible. On a dit mille fois que l'autorité veut toujours croître, & le peuple toujours se plaindre: qu'il ne faut ni céder à toutes ses représentations, ni les rejeter toutes; qu'il faut un frein à

Digitized by Google

l'autorité & à la liberté ; qu'on doit tenir la balance égale : mais où eſt le point d'appui ? qui le fixera ? ce ſera le chef-d'œuvre de la raiſon & de l'impartialité.

L I.

Je m'attendais à voir dans l'*Eſprit des lois*, comment les Décrétales changèrent toute la juriſprudence de l'ancien code romain ; par quelles loix Charlemagne gouverna ſon empire, & par quelle anarchie le gouvernement féodal le bouleverſa ; par quel art & par quelle audace Grégoire VII & ſes ſucceſſeurs, écraſèrent les loix des royaumes & des grands fiefs ſous l'anneau du pêcheur, & par quelles ſecouſſes on eſt parvenu à détruire la légiſlation papale ; j'eſpérais voir l'origine des bailliages qui rendirent la juſtice preſque par-tout depuis les Othon, & celle des tribunaux, appelés parlemens, ou audiences, ou bancs du roi, ou échiquier ; je déſirais de connaître l'hiſtoire des loix ſous leſquelles nos pères & leurs enfans ont vécu ; les motifs qui les ont établies, négligées, détruites, renouvelées ; je cherchais un fil dans ce labyrinthe ; le fil eſt caſſé preſque à chaque article. J'ai été trompé, j'ai trouvé l'eſprit de l'auteur, qui en a beaucoup, & rarement l'eſprit des loix. Il ſautille plus qu'il ne marche ; il amuſe plus qu'il n'éclaire, il ſatyriſe quelquefois plus qu'il ne juge ; & il faut ſouhaiter qu'un ſi beau génie eût toujours plus cherché à inſtruire qu'à étonner.

Ce livre défectueux eſt plein de choſes admirables,

Digitized by Google

dont on a fait de déteſtables copies. Les fanatiques l'ont inſulté par les endroits même qui méritent les remercîmens du genre humain.

Malgré ſes défauts, cet ouvrage doit être toujours cher aux hommes, parce que l'auteur à dit ſincèrement ce qu'il penſe, au lieu que la plupart des écrivains de ſon pays, à commencer par le grand Boſſuet, ont dit ſouvent ce qu'ils ne penſaient pas. Il a par-tout fait ſouvenir les hommes qu'ils ſont libres; il préſente à la nature humaine ſes titres qu'elle a perdus dans la plus grande partie de la terre; il combat la ſuperſtition: il inſpire la morale.

Sera-ce par des livres qui détruiſent la ſuperſtition, & qui rendent la vertu aimable, qu'on parviendra à rendre les hommes meilleurs? oui: ſi les jeunes gens liſent ces livres avec attention, ils ſeront préſervés de toute eſpèce de fanatiſme; ils ſentiront que la paix eſt le fruit de la tolérance, & le véritable but de toute ſociété.

La tolérance eſt auſſi néceſſaire en politique qu'en religion; c'eſt l'orgueil ſeul qui eſt intolérant. C'eſt lui qui révolte les eſprits, en voulant les forcer à penſer comme nous; c'eſt la ſource ſecrète de toutes les diviſions.

La politeſſe, la circonſpection, l'indulgence, affermiſſent l'union entre les amis, & dans les familles; elles feront le même effet dans un petit état, qui eſt une grande famille.

Digitized by Google

TRAITÉ

SUR

LA TOLÉRANCE,

A L'OCCASION

DE LA MORT DE JEAN CALAS.

Digitized by Google

Digitized by Google

AVIS DE L'ÉDITEUR.

Ce traité de la Tolérance, composé à l'occasion de la mort du malheureux Calas, est un des ouvrages qui doit honorer le plus la mémoire de Voltaire. On sait avec quel généreux empressement & quelle rare persévérance il vint au secours de la veuve & des enfans de cet infortuné. Ce fut sans doute la plus belle action de sa vie : elle a été dignement célébrée au théâtre même, dans la tragédie de Calas. La salle retentit d'applaudissemens lorsqu'on entendit ces beaux vers adressés dans la pièce, au personnage de la veuve Calas (1).

. . . Il est, près des monts Helvétiques,
Un illustre vieillard, fléau des fanatiques.
Ami du genre-humain depuis cinquante hivers,
Ses sublimes travaux ont instruit l'univers :
A ses contemporains prêchant la tolérance,
Ses écrits sont toujours des bienfaits pour la France.
La gloire, ce durable & précieux trésor,
La gloire, & la vertu plus précieuse encor,

(1) *N. B.* Que cette respectable infortunée vivait encore, & qu'elle put être, avec ses filles, témoin de l'hommage rendu par le public à l'innocence opprimée. L'auteur de la pièce, Marie-Joseph Chénier, est aussi l'auteur de Charles IX, de Henri VIII, de Caïus Gracchus, de Fénélon, de Timoléon, & il avait fait tous ces ouvrages avant l'âge de trente ans. Avant ce même âge, il avait été choisi, par un de nos départemens, pour un de ses députés à la Convention nationale. Lui & les siens ont été indignement persécutés durant l'oligarchie de Robespierre & de ses complices ; mais l'amitié a tâché de l'en consoler, & la gloire achevera ce que l'amitié n'a pu faire.

Digitized by Google

Couronnent à la fois le déclin de ſa vie,
Et de leur double éclat importunent l'envie.

MADAME CALAS.

Mais quels droits aurons-nous ?

LE CONSEILLER LA SALLE.

La vertu, le malheur :
Tous les infortunés ont des droits ſur ſon cœur.
Courez vous proſterner aux genoux de VOLTAIRE :
Vous ſerez accueillis ſous ſon toit ſolitaire ;
Il vous tendra les bras : ſes yeux, dans cet écrit,
(Il lui remet une lettre).
Verront de vos revers un fidèle récit.

MADAME CALAS.

Il nous protégera contre la tyrannie ?

LA SALLE.

De ce devoir ſacré j'ai ſommé ſon génie.
Sous de nombreux tyrans le monde eſt abattu ;
Mais un ſage, un grand homme, ami de la vertu,
Faiſant aux préjugés une immortelle guerre,
Fut créé pour inſtruire & conſoler la terre.

Digitized by Google

TRAITÉ

SUR

LA TOLÉRANCE,

A L'OCCASION

DE LA MORT DE JEAN CALAS.

Hiſtoire abrégée de la mort de Jean Calas.

Le meurtre de Calas, commis dans Toulouſe avec le glaive de la juſtice, le 9 mars 1762, eſt un des plus ſinguliers évènemens qui méritent l'attention de notre âge & de la poſtérité. On oublie bientôt cette foule de morts qui a péri dans des batailles ſans nombre, non-ſeulement parce que c'eſt la fatalité inévitable de la guerre, mais parce que ceux qui meurent par le ſort des armes pouvaient auſſi donner la mort à leurs ennemis, & n'ont point péri ſans ſe défendre. Là où le danger & l'avantage ſont égaux, l'étonnement ceſſe, & la pitié même s'affaiblit; mais ſi un père de famille innocent eſt livré aux mains de l'erreur, ou de la paſſion, ou du fanatiſme; ſi l'accuſé n'a de défenſe que ſa vertu; ſi les arbitres de ſa vie n'ont à riſquer, en l'égorgeant, que de ſe tromper; s'ils peuvent tuer impunément par un arrêt, alors le cri public s'élève,

Digitized by Google

chacun craint pour soi-même; on voit que personne n'est en sûreté de sa vie devant un tribunal érigé pour veiller sur la vie des citoyens, & toutes les voix se réunissent pour demander vengeance.

Il s'agissait dans cette étrange affaire, de religion, de suicide, de parricide; il s'agissait de savoir si un père & une mère avaient étranglé leur fils pour plaire à Dieu, si un frère avait étranglé son frère, si un ami avait étranglé son ami, & si les juges avaient à se reprocher d'avoir fait mourir sur la roue un père innocent, ou d'avoir épargné une mère, un frère, un ami coupables.

Jean Calas, âgé de soixante & huit ans, exerçait la profession de négociant à Toulouse, depuis plus de quarante années, & était reconnu de tous ceux qui ont vécu avec lui pour un bon père. Il était protestant, ainsi que sa femme & tous ses enfans, excepté un qui avait abjuré l'hérésie, & à qui le père faisait une petite pension. Il paraissait si éloigné de cet absurde fanatisme qui rompt tous les liens de la société, qu'il approuva la conversion de son fils *Louis Calas*, & qu'il avait depuis trente ans chez lui une servante zélée catholique, laquelle avait élevé tous ses enfans.

Un des fils de Jean Calas, nommé Marc-Antoine, était un homme de lettres: il passait pour un esprit inquiet, sombre & violent. Ce jeune homme, ne pouvant réussir ni à entrer dans le négoce, auquel il n'était pas propre, ni à être reçu avocat, parce qu'il fallait des certificats de catholicité qu'il ne put obtenir, résolut de finir sa vie, & fit pressentir ce dessein à un

Digitized by Google

de ſes amis ; il ſe confirma dans ſa réſolution par la lecture de tout ce qu'on a jamais écrit ſur le ſuicide.

Enfin, un jour ayant perdu ſon argent au jeu, il choiſit ce jour-là même pour exécuter ſon deſſein. Un ami de ſa famille & le ſien, nommé Lavaiſſe, jeune homme de dix-neuf ans, connu par la candeur & la douceur de ſes mœurs, fils d'un avocat célèbre de Toulouſe, était arrivé (1) de Bordeaux la veille ; il ſoupa par haſard chez les Calas. Le père, la mère ; Marc-Antoine, leur fils aîné ; Pierre, leur ſecond fils, mangèrent enſemble. Après le ſouper, on ſe retira dans un petit ſalon ; Marc-Antoine diſparut : enfin, lorſque le jeune Lavaiſſe voulut partir, Pierre Calas & lui étant deſcendus, trouvèrent en bas, auprès du magaſin, Marc-Antoine en chemiſe, pendu à une porte, & ſon habit plié ſur le comptoir ; ſa chemiſe n'était pas ſeulement dérangée ; ſes cheveux étaient bien peignés : il n'avait ſur ſon corps aucune plaie, aucune meurtriſſure (2).

On paſſe ici tous les détails dont les avocats ont rendu compte : on ne décrira point la douleur & le déſeſpoir du père & de la mère : leurs cris furent entendus des voiſins. Lavaiſſe & Pierre Calas, hors d'eux-mêmes, coururent chercher des chirurgiens & la juſtice.

(1) 12 Octobre 1761.

(2) On ne lui trouva après le tranſport du cadavre à l'hôtel-de-ville, qu'une petite égratignure au bout du nez, & une petite tache ſur la poitrine, cauſées par quelque inadvertance dans le tranſport du corps.

Digitized by Google

Pendant qu'ils s'acquittaient de ce devoir, pendant que le père & la mère étaient dans les ſanglots & dans les larmes, le peuple de Toulouſe s'attroupe autour de la maiſon. Ce peuple eſt ſuperſtitieux & emporté; il regarde comme des monſtres ſes frères qui ne ſont pas de la même religion que lui. C'eſt à Toulouſe qu'on remercia Dieu ſolennellement de la mort de Henri III, & qu'on fit ſerment d'égorger le premier qui parlerait de reconnaître le grand, le bon Henri IV. Cette ville ſolemniſe encore tous les ans, par une proceſſion & par des feux de joie, le jour où elle maſſacra quatre mille citoyens hérétiques, il y a deux ſiècles. En vain ſix arrêts du conſeil ont défendu cette odieuſe fête, les Toulouſains l'ont toujours célébrée comme les jeux floraux.

Quelque fanatique de la populace s'écria que Jean Calas avoit pendu ſon propre fils Marc-Antoine. Ce cri répété fut unanime en un moment; d'autres ajoutèrent que le mort devait, le lendemain faire abjuration; que ſa famille & le jeune Lavaiſſe l'avaient étranglé par haine contre la religion catholique: le moment d'après on n'en douta plus; toute la ville fut perſuadée que c'eſt un point de religion chez les proteſtans qu'un père & une mère doivent aſſaſſiner leur fils dès qu'il veut ſe convertir.

Les eſprits une fois émus ne s'arrêtent point. On imagina que les proteſtans du Languedoc s'étaient aſſemblés la veille; qu'ils avaient choiſi, à la pluralité des voix, un bourreau de la ſecte; que le choix était tombé ſur le jeune Lavaiſſe; que ce jeune homme,

Digitized by Google

en vingt-quatre heures, avait reçu la nouvelle de son élection, & était arrivé de Bordeaux pour aider Jean Calas, sa femme & leur fils Pierre, à étrangler un ami, un fils, un frère.

Le sieur David, capitoul de Toulouse, excité par ces rumeurs, & voulant se faire valoir par une prompte exécution, fit une procédure contre les règles & les ordonnances. La famille Calas, la servante catholique, Lavaisse furent mis aux fers.

On publia un monitoire non moins vicieux que la procédure. On alla plus loin. Marc-Antoine Calas était mort calviniste; &, s'il avait attenté sur lui-même, il devait être traîné sur la claie: on l'inhuma avec la plus grande pompe dans l'église S. Etienne, malgré le curé, qui protestait contre cette profanation.

Il y a dans le Languedoc quatre confréries de pénitens, la blanche, la bleue, la grise & la noire. Les confrères portent un long capuce, avec un masque de drap percé de deux trous pour laisser la vue libre: ils ont voulu engager M. le duc de Fitz-James, commandant de la province, à entrer dans leur corps; & il les a refusés. Les confrères blancs firent à Marc-Antoine Calas un service solennel, comme à un martyr. Jamais aucune église ne célébra la fête d'un martyr véritable avec plus de pompe; mais cette pompe fut terrible. On avait élevé au-dessus d'un magnifique catafalque un squelette qu'on faisait mouvoir, & qui représentait Marc-Antoine Calas, tenant d'une main une palme, & de l'autre la plume dont il devait signer

Digitized by Google

l'abjuration de l'héréſie, & qui écrivait en effet l'arrêt de mort de ſon père.

Alors il ne manqua plus au malheureux qui avait attenté ſur ſoi-même que la canoniſation; tout le peuple le regardait comme un ſaint; quelques-uns l'invoquaient, d'autres allaient prier ſur ſa tombe, d'autres lui demandaient des miracles, d'autres racontaient ceux qu'il avait faits. Un moine lui arracha quelques dents pour avoir des reliques durables. Une dévote, un peu ſourde, dit qu'elle avait entendu le ſon des cloches. Un prêtre apoplectique fut guéri après avoir pris de l'émétique. On dreſſa des verbaux de ces prodiges. Celui qui écrit cette relation poſsède une atteſtation qu'un jeune homme de Toulouſe eſt devenu fou pour avoir prié pluſieurs nuits ſur le tombeau du nouveau ſaint, & pour n'avoir pu obtenir un miracle qu'il implorait.

Quelques magiſtrats étaient de la confrérie des pénitens blancs. Dès ce moment la mort de Jean Calas parut infaillible.

Ce qui ſur-tout prépara ſon ſupplice, ce fut l'approche de cette fête ſingulière que les Toulouſains célèbrent tous les ans en mémoire d'un maſſacre de quatre mille huguenots; l'année 1762 était l'année ſéculaire. On dreſſait dans la ville l'appareil de cette ſolennité: cela même allumait encore l'imagination échauffée du peuple; on diſait publiquement que l'échafaud ſur lequel on rouerait les Calas ſerait le plus grand ornement de la fête; on diſait que la Providence amenait elle-même ces victimes pour être

Digitized by Google

facrifiées à notre ſainte religion. Vingt perſonnes ont entendu ces diſcours, & de plus violens encore. Et c'eſt de nos jours! & c'eſt dans un temps où la philoſophie a fait tant de progrès! & c'eſt lorſque cent académies écrivent pour inſpirer la douceur des mœurs! Il ſemble que le fanatiſme, indigné depuis peu des ſuccès de la raiſon, ſe débatte ſous elle avec plus de rage.

Treize juges s'aſſemblèrent tous les jours pour terminer le procès. On n'avait, on ne pouvait avoir aucune preuve contre la famille: mais la religion trompée tenait lieu de preuve. Six juges perſiſtèrent long-temps à condamner Jean Calas, ſon fils, & Lavaiſſe à la roue, & la femme de Jean Calas au bûcher. Sept autres plus modérés voulaient au moins qu'on examinât. Les débats furent réitérés & longs. Un des juges, convaincu de l'innocence des accuſés & de l'impoſſibilité du crime, parla vivement en leur faveur; il oppoſa le zèle de l'humanité au zèle de la ſévérité; il devint l'avocat public des Calas dans toutes les maiſons de Toulouſe, où les cris continuels de la religion abuſée demandaient le ſang de ces infortunés. Un autre juge, connu par ſa violence, parlait dans la ville avec autant d'emportement contre les Calas que le premier montrait d'empreſſement à les défendre. Enfin l'éclat fut ſi grand, qu'ils furent obligés de ſe récuſer l'un & l'autre; ils ſe retirèrent à la campagne.

Mais, par un malheur étrange, le juge favorable aux Calas eut la délicateſſe de perſiſter dans ſa récuſation, & l'autre revint donner ſa voix contre ceux

Digitized by Google

qu'il ne devait point juger : ce fut cette voix qui forma la condamnation à la roue ; car il n'y eut que huit voix contre cinq, un des six juges opposés ayant à la fin, après bien des contestations, passé au parti le plus sévère.

Il semble que quand il s'agit d'un parricide, & de livrer un père de famille au plus affreux supplice, le jugement devrait être unanime, parce que les preuves d'un crime si inoui (1) devraient être d'une évidence sensible à tout le monde : le moindre doute dans un cas pareil, doit suffire pour faire trembler un juge qui va signer un arrêt de mort. La faiblesse de notre raison & l'insuffisance de nos lois se font sentir tous les jours ; mais dans quelle occasion en découvre-t-on

(1) Je ne connais que deux exemples de pères accusés dans l'histoire, d'avoir assassiné leurs fils pour la religion : le premier est du père de sainte Barbara, que nous nommons sainte Barbe. Il avait commandé deux fenêtres dans une salle de bains : Barbe, en son absence, en fit une troisième en l'honneur de la sainte Trinité ; elle fit, *du haut du doigt*, le signe de la croix sur des colonnes de marbre, & ce signe se grava profondément dans les colonnes. Son fils, en colère, courut après elle, l'épée à la main ; mais elle s'enfuit à travers une montagne qui s'ouvrit pour elle. Le père fit le tour de la montagne, & rattrapa sa fille ; on la fouetta toute nue, mais Dieu la couvrit d'un nuage blanc ; enfin son père lui trancha la tête. Voilà ce que rapporte la *Fleur des saints*.

Le second exemple est le prince Hermenegilde. Il se révolta contre le roi son père, lui donna bataille en 584, fut vaincu & tué par un officier : on en a fait un martyr, parce que son père était arien.

mieux

Digitized by Google

mieux la misère que quand la prépondérance d'une seule voix fait rouer un citoyen ? Il fallait, dans Athènes, cinquante voix au-delà de la moitié pour oser prononcer un jugement de mort. Qu'en résulte-t-il ? ce que nous savons très-inutilement, que les Grecs étaient plus sages & plus humains que nous.

Il paraissait impossible que Jean Calas, vieillard de soixante-huit ans, qui avait depuis long-temps les jambes enflées & faibles, eût seul étranglé & pendu un fils âgé de vingt-huit ans, qui était d'une force au-dessus de l'ordinaire ; il fallait absolument qu'il eût été assisté dans cette exécution par sa femme, par son fils Pierre Calas, par Lavaisse & par la servante. Ils ne s'étaient pas quittés un seul moment le soir de cette fatale aventure. Mais cette supposition était encore aussi absurde que l'autre ; car, comment une servante, zélée catholique, aurait-elle pu souffrir que des huguenots assassinassent un jeune homme élevé par elle, pour le punir d'aimer la religion de cette servante ? comment Lavaisse serait-il venu exprès de Bordeaux pour étrangler son ami, dont il ignorait la conversion prétendue ? comment une mère tendre aurait-elle mis les mains sur son fils ? comment tous ensemble auraient-ils pu étrangler un jeune homme aussi robuste qu'eux tous, sans un combat long & violent, sans des cris affreux, qui auraient appelé tout le voisinage, sans des coups réitérés, sans des meurtrissures, sans des habits déchirés ?

Il était évident que, si le parricide avait pu être commis, tous les accusés étaient également coupables,

Digitized by Google

parce qu'ils ne s'étaient pas quittés d'un moment; il était évident qu'ils ne l'étaient pas; il était évident que le père seul ne pouvait l'être; & cependant l'arrêt condamna ce père seul à expirer sur la roue.

Le motif de l'arrêt était aussi inconcevable que tout le reste. Les juges qui étaient décidés pour le supplice de Jean Calas, persuadèrent aux autres que ce vieillard faible ne pourrait résister aux tourmens, & qu'il avouerait, sous les coups des bourreaux, son crime & celui de ses complices. Ils furent confondus, quand ce vieillard, en mourant sur la roue, prit Dieu à témoin de son innocence, & le conjura de pardonner à ses juges.

Ils furent obligés de rendre un second arrêt contradictoire avec le premier, d'élargir la mère, son fils Pierre, le jeune Lavaisse & la servante; mais un des conseillers leur ayant fait sentir que cet arrêt démentait l'autre, qu'ils se condamnaient eux mêmes, que tous les accusés ayant toujours été ensemble dans le temps qu'on supposait le parricide, l'élargissement de tous les survivans prouvait invinciblement l'innocence du père de famille exécuté, ils prirent alors le parti de bannir Pierre Calas, son fils. Ce bannissement semblait aussi inconséquent, aussi absurde que tout le reste: car, Pierre Calas était coupable ou innocent du parricide; s'il était coupable, il fallait le rouer comme son père; s'il était innocent, il ne fallait pas le bannir. Mais les juges, effrayés du supplice du père & de la piété attendrissante avec laquelle il était mort, imaginèrent sauver leur honneur, en laissant croire

Digitized by Google

qu'ils faisaient grâce au fils ; comme si ce n'eût pas été une prévarication nouvelle de faire grâce ; & ils crurent que le bannissement de ce jeune homme, pauvre & sans appui, étant sans conséquence, n'était pas une grande injustice, après celle qu'ils avaient eu le malheur de commettre.

On commença par menacer Pierre Calas, dans son cachot, de le traiter comme son père, s'il n'abjurait pas sa religion. C'est ce que ce jeune homme (1) atteste par serment.

Pierre Calas, en sortant de la ville, rencontra un abbé convertisseur, qui le fit rentrer dans Toulouse ; on l'enferma dans un couvent de dominicains ; & là on le contraignit à remplir toutes les fonctions de la catholicité ; c'était en partie ce qu'on voulait ; c'était le prix du sang de son père ; & la religion, qu'on avait cru venger, semblait satisfaite.

On enleva les filles à la mère ; elles furent enfermées dans un couvent. Cette femme, presque arrosée du sang de son mari, ayant tenu son fils aîné mort entre ses bras, voyant l'autre banni, privée de ses filles, dépouillée de tout son bien, était seule dans le monde, sans pain, sans espérance, & mourante de l'excès de son malheur. Quelques personnes ayant examiné mûrement toutes les circonstances de cette aventure horrible, en furent si frappées, qu'elles firent presser la

(1) Un Jacobin vint dans mon cachot, & me menaça du même genre de mort, si je n'abjurais pas : c'est ce que j'atteste devant Dieu, 23 Juillet 1762. *Pierre Calas.*

Digitized by Google

dame Calas, retirée dans une ſolitude, d'oſer venir demander juſtice aux pieds du trône. Elle ne pouvait pas alors ſe ſoutenir, elle s'éteignait; & d'ailleurs étant née anglaiſe, tranſplantée dans une province de France dès ſon jeune âge, le nom ſeul de la ville de Paris l'effrayait. Elle s'imaginait que la capitale du royaume devait être encore plus barbare que celle du Languedoc. Enfin le devoir de venger la mémoire de ſon mari l'emporta ſur ſa faibleſſe. Elle arriva à Paris près d'expirer. Elle fut étonnée d'y trouver de l'accueil, des ſecours & des larmes.

La raiſon l'emporte à Paris ſur le fanatiſme, quelque grand qu'il puiſſe être, au lieu qu'en province le fanatiſme l'emporte preſque toujours ſur la raiſon.

M. de Beaumont, célèbre avocat du parlement de Paris, prit d'abord ſa défenſe, & dreſſa une conſultation qui fut ſignée de quinze avocats. M. Loiſeau, non moins éloquent, compoſa un mémoire en faveur de la famille. M. Mariette, avocat aux conſeils, dreſſa une requête juridique, qui portait la conviction dans tous les eſprits.

Ces trois généreux défenſeurs des lois & de l'innocence, abandonnèrent à la veuve le profit des éditions de leurs plaidoyers (1). Paris & l'Europe entière s'émurent de pitié, & demandèrent juſtice avec cette femme infortunée. L'arrêt fut prononcé par tout le

(1) On les a contrefaits dans pluſieurs villes, & la dame Calas a perdu le fruit de cette générosité.

Digitized by Google

public long-temps avant qu'il pût être ſigné par le conſeil.

La pitié pénétra juſqu'au miniſtère, malgré le torrent continuel des affaires, qui ſouvent exclut la pitié, & malgré l'habitude de voir des malheureux; qui peut endurcir le cœur encore davantage. On rendit les filles à la mère. On les vit toutes les trois couvertes d'un crêpe & baignées de larmes, en faire répandre à leurs juges.

Cependant cette famille eut encore quelques ennemis; car il s'agiſſait de religion. Pluſieurs perſonnes qu'on appelle en France dévotes (1), dirent hautement qu'il valait mieux laiſſer rouer un vieux calviniſte innocent, que d'expoſer huit conſeillers de Languedoc à convenir qu'ils s'étaient trompés: on ſe ſervit même de cette expreſſion: « Il y a plus de magiſtrats » que de Calas »; & on inférait de-là que la famille Calas devait être immolée à l'honneur de la magiſtrature. On ne ſongeait pas que l'honneur des juges conſiſte, comme celui des autres hommes, à réparer leurs fautes. On ne croit pas en France que le pape, aſſiſté de ſes cardinaux, ſoit infaillible: on pourrait croire de même que huit juges de Toulouſe ne le ſont pas. Tout le reſte des gens ſenſés & déſintéreſſés diſaient que l'arrêt de Toulouſe ſerait caſſé dans toute l'Europe, quand même des conſidérations

(1) Dévot vient du mot latin *devotus*. Les *devoti* de l'ancienne Rome étaient ceux qui ſe dévouaient pour le ſalut de la république: c'étaient les Curtius, les Décius.

Digitized by Google

particulières empêcheraient qu'il ne fût cassé dans le conseil.

Tel était l'état de cette étonnante aventure lorsqu'elle a fait naître à des personnes impartiales, mais sensibles, le dessein de présenter au public quelques réflexions sur la tolérance, sur l'indulgence, sur la commisération, que l'abbé Houteville appelle *dogme monstrueux*, dans sa déclamation ampoulée & erronée sur des faits, & que la raison appelle l'*apanage de la nature.*

Ou les juges de Toulouse, entraînés par le fanatisme de la populace, ont fait rouer un père de famille innocent, ce qui est sans exemple; ou ce père de famille & sa femme ont étranglé leur fils aîné, aidés dans ce parricide par un autre fils & par un ami, ce qui n'est pas dans la nature. Dans l'un ou dans l'autre cas l'abus de la religion la plus sainte a produit un grand crime. Il est donc de l'intérêt du genre-humain d'examiner si la religion doit être charitable ou barbare.

Conséquences du supplice de Jean Calas.

Si les pénitens blancs furent la cause du supplice d'un innocent, de la ruine totale d'une famille, de sa dispersion & de l'opprobre qui ne devrait être attaché qu'à l'injustice, mais qui l'est au supplice; si cette précipitation des pénitens blancs à célébrer comme un saint celui qu'on aurait dû traîner sur la claie, suivant nos barbares usages, a fait rouer un père de famille vertueux; ce malheur doit, sans doute, les

Digitized by Google

rendre pénitens en effet pour le reſte de leur vie; eux & les juges doivent pleurer, mais non pas avec un long habit blanc, & un maſque ſur le viſage qui cacherait leurs larmes.

On reſpecte toutes les confréries; elles ſont édifiantes: mais quelque grand bien qu'elles puiſſent faire à l'Etat, égale-t-il ce mal affreux qu'elles ont cauſé? Elles ſemblent inſtituées par le zèle qui anime en Languedoc les catholiques contre ceux que nous nommons *huguenots*. On dirait qu'on a fait vœu de haïr ſes frères; car nous avons aſſez de religion pour haïr & perſécuter; & nous n'en avons pas aſſez pour aimer & pour ſecourir. Et que ſerait-ce ſi ces confréries étaient gouvernées par des enthouſiaſtes, comme l'ont été autrefois quelques congrégations des artiſans & des Meſſieurs chez leſquels on réduiſait en art & en ſyſtême l'habitude d'avoir des viſions, comme le dit un de nos plus éloquens & ſavans magiſtrats? Que ſerait-ce ſi on établiſſait dans les confréries ces chambres obſcures, appelées *chambres de méditation*, où l'on faiſait peindre des diables armés de cornes & de griffes, des gouffres de flammes, des croix & des poignards, avec le ſaint nom de Jéſus au-deſſus du tableau? Quel ſpectacle pour des yeux déjà faſcinés, & pour des imaginations auſſi enflammées que ſoumiſes à leurs directeurs!

Il y a eu des temps, on ne le ſait que trop, où des confréries ont été dangereuſes. Les frérots, les flagellans ont cauſé des troubles. La ligue commença par de telles aſſociations. Pourquoi ſe diſtinguer ainſi

Digitized by Google

des autres citoyens? s'en croyait-on plus parfait? cela même eſt une inſulte au reſte de la nation. Voulait-on que tous les chrétiens entraſſent dans la confrérie? Ce ſerait un beau ſpectacle que l'Europe en capuchon & en maſque, avec deux petits trous ronds au-devant des yeux! Penſe-t-on de bonne foi que Dieu préfère cet accoutrement à un juſtaucorps? Il y a bien plus; cet habit eſt un uniforme de controverſiſtes, qui avertit les adverſaires de ſe mettre ſous les armes; il peut exciter une eſpèce de guerre civile dans les eſprits, & elle finirait peut-être par de funeſtes excès, ſi le roi & ſes miniſtres n'étaient auſſi ſages que les fanatiques ſont inſenſés.

On ſait aſſez ce qu'il en a coûté depuis que les chrétiens diſputent ſur le dogme; le ſang a coulé, ſoit ſur les échafauds, ſoit dans les batailles, dès le quatrième ſiècle juſqu'à nos jours. Bornons-nous ici aux guerres & aux horreurs que les querelles de la réforme ont excitées, & voyons quelle en a été la ſource en France. Peut-être un tableau raccourci & fidèle de tant de calamités ouvrira les yeux de quelques perſonnes peu inſtruites, & touchera des cœurs bien faits.

Idée de la réforme du ſeizième ſiècle.

Lorsqu'a la renaiſſance des lettres, les eſprits commencèrent à s'éclairer, on ſe plaignit généralement des abus; tout le monde avoue que cette plainte était légitime.

Digitized by Google

Le pape Alexandre VI avait acheté publiquement la tiare, & ſes cinq bâtards en partageaient les avantages. Sonfils, le cardinal duc de Borgia, fit périr, de concert avec le pape ſon père, les Vitelli, les Urbino, les Gravina, les Oliveretto & cent autres ſeigneurs, pour ravir leurs domaines. Jules II, animé du même eſprit, excommunia Louis XII, donna ſon royaume au premier occupant, & lui-même, le caſque en tête & la cuiraſſe ſur le dos, mit à feu & à ſang une partie de l'Italie. Léon X, pour payer ſes plaiſirs, trafiqua des indulgences, comme on vend des denrées dans un marché public. Ceux qui s'élevèrent contre tant de brigandages n'avaient du moins aucun tort dans la morale. Voyons s'ils en avaient contre nous dans la politique.

Ils diſaient que Jéſus-Chriſt n'ayant jamais exigé d'annates ni de réſerves, ni vendu des diſpenſes pour ce monde, & des indulgences pour l'autre, on pouvait ſe diſpenſer de payer à un prince étranger le prix de toutes ces choſes. Quand les annates, les procès en cour de Rome, & les diſpenſes qui ſubſiſtent encore aujourd'hui, ne nous coûteraient que cinq cent mille francs par an, il eſt clair que nous avons payé depuis François I, en deux cent cinquante années, cent vingt millions; & en évaluant les différens prix du marc d'argent, cette ſomme en compoſe une d'environ deux cent cinquante millions d'aujourd'hui. On peut donc convenir ſans blaſphême que les hérétiques, en propoſant l'abolition de ces impôts ſinguliers dont la poſtérité s'étonnera, ne faiſaient pas

Digitized by Google

en cela un grand mal au royaume ; & qu'ils étaient plutôt bons calculateurs que mauvais ſujets. Ajoutons qu'ils étaient les ſeuls qui ſuſſent la langue grecque, & qui connuſſent l'antiquité. Ne diſſimulons point que, malgré leurs erreurs, nous leur devons le développement de l'eſprit humain, long-temps enſeveli dans la plus épaiſſe barbarie.

Mais comme ils niaient le purgatoire dont on ne doit pas douter, & qui d'ailleurs rapportait beaucoup aux moines ; comme ils ne révéraient pas des reliques qu'on doit révérer, mais qui rapportaient encore davantage ; enfin, comme ils attaquaient des dogmes très-reſpectés (1), on ne leur répondit d'abord qu'en

(1) Ils renouvelaient le ſentiment de Béranger ſur l'euchariſtie ; ils niaient qu'un corps pût être en cent mille endroits différens, même par la toute-puiſſance divine ; ils niaient que les attributs puſſent ſubſiſter ſans ſujet ; ils croyaient qu'il était abſolument impoſſible que ce qui eſt pain & vin aux yeux, au goût, à l'eſtomac, fût anéanti dans le moment même qu'il exiſte ; ils ſoutenaient toutes ces erreurs, condamnées autrefois dans Béranger. Ils ſe fondaient ſur pluſieurs paſſages des premiers pères de l'Égliſe, & ſur-tout de ſaint Juſtin, qui dit expreſſément dans ſon dialogue contre Tryphon : « L'oblation de la fine » farine eſt la figure de l'euchariſtie que Jéſus-Chriſt nous » ordonne de faire en mémoire de ſa paſſion ». καὶ ἡ τῆς σεμιδάλεως &c. τύποσεστί του ἄρτου τῆς εὐχαριστίας ὃν εἰς ἀνάμνησιν του πάθους &c. Ιησους Χριστὸς ὁ κύριος ἡμῶν παρέδωκε ποιεῖν.

Ils rappelaient tout ce qu'on avait dit dans les premiers ſiècles contre le culte des reliques ; ils citaient ces paroles de Vigilantius : « Eſt-il néceſſaire que vous reſpectiez,

Digitized by Google

les faiſant brûler. Le roi, qui les protégeait & les ſoudoyait en Allemagne, marcha dans Paris à la tête d'une proceſſion, après laquelle on exécuta pluſieurs de ces malheureux; & voici quelle fut cette exécution. On les ſuſpendait au bout d'une longue poutre qui jouait en baſcule ſur un arbre debout; un grand feu était allumé ſous eux, on les y plongeait, & on les relevait alternativement; ils éprouvaient les tourmens & la mort par degrès, juſqu'à ce qu'ils expiraſſent par le plus long & le plus affreux ſupplice que jamais ait inventé la barbarie.

Peu de tems avant la mort de François Ier, quelques membres du parlement de Provence, animés par des eccléſiaſtiques contre les habitans de Mérindol & de Cabrières, demandèrent au roi des troupes pour appuyer l'exécution de dix-neuf perſonnes de ce pays condamnées par eux; ils en firent égorger ſix mille,

» ou même que vous adoriez une vile pouſſière? les » ames des martyrs aiment-elles encore leurs cendres? » Les coutumes des idolâtres ſe ſont introduites dans » l'Égliſe; on commence à allumer des flambeaux en plein » midi : nous pouvons, pendant notre vie, prier les » uns pour les autres; mais après la mort, à quoi ſervent » ces prières »?

Mais ils ne diſaient pas combien ſaint Jérôme s'était élevé contre ces paroles de Vigilantius; enfin ils voulaient tout rappeler aux temps apoſtoliques, & ne voulaient pas convenir que l'Égliſe s'étant étendue & fortifiée, il avait fallu néceſſairement étendre & fortifier ſa diſcipline : ils condamnaient les richeſſes qui ſemblaient pourtant néceſſaires pour ſoutenir la majeſté du culte.

Digitized by Google

ſans pardonner ni au ſexe ni à la vieilleſſe ni à l'enfance ; ils réduiſirent trente bourgs en cendres. Ces peuples, juſqu'alors inconnus, avaient tort, ſans doute, d'être nés vaudois, c'était leur ſeule iniquité. Ils étaient établis depuis trois cents ans dans des déſerts & ſur des montagnes qu'ils avaient rendus fertiles par un travail incroyable. Leur vie paſtorale & tranquille retraçait l'innocence attribuée aux premiers âges du monde. Les villes voiſines n'étaient connues d'eux que par le trafic des fruits qu'ils allaient vendre ; ils ignoraient les procès & la guerre ; ils ne ſe défendirent pas ; on les égorgea comme des animaux fugitifs qu'on tue dans une enceinte (1).

(1) Le véridique & reſpectable préſident de Thou parle ainſi de ces hommes ſi innocens & ſi infortunés : *Homines eſſe qui trecentis circiter abhinc annis aſperum & incultum ſolum vectigale à dominis acceperint, quod improbo labore & aſſiduo cultu frugum ferax & aptum pecori reddiderint ; patientiſſimos eos laboris & inediæ, à litibus abhorrentes, erga egenos munificos, tributa principi & ſua jura dominis ſedulò & ſummâ fide pendere ; Dei cultum aſſiduis precibus & morum innocentiam præ ſe ferre, cæterùm rarò divorum templa adire, niſi quandò ad vicina ſuis finibus oppida mercandi aut negotiorum causâ divertant ; quò ſi quandoquè pedem inferant, non dei, divorumque ſtatuis advolvi, nec cæteros eis aut donaria ulla ponere ; non ſacerdotes ab eis rogari ut pro ſe aut propinquorum manibus rem divinam faciant ; non cruce frontem inſigniri uti aliorum moris eſt : cùm cœlum intonat non ſe luſtrali aquâ aſpergere, ſed ſublatis in cœlum oculis dei opem implorare ; non religionis ergò peregrè proficiſci, non per vias ante crucium ſimulacra caput aperire ; ſacra alio ritu & populari linguâ celebrare ; non denique pontifici aut epiſcopis honorem*

Digitized by Google

Après la mort de François I, prince plus connu cependant par ſes galanteries & par ſes malheurs que par ſes cruautés, le ſupplice de mille hérétiques, ſurtout celui du conſeiller au parlement, Dubourg, & enfin le maſſacre de Vaſſy, armèrent les perſécutés, dont la ſecte s'était multipliée à la lueur des bûchers, & ſous le fer des bourreaux; la rage ſuccéda à la patience; ils imitèrent les cruautés de leurs ennemis: neuf guerres civiles remplirent la France de carnage; une paix plus funeſte que la guerre produiſit la Saint-Barthelemi, dont il n'y avait aucun exemple dans les annales des crimes.

La ligue aſſaſſina Henri III & Henri IV, par les mains d'un frère jacobin & d'un monſtre qui avait été frère feuillant. Il y a des gens qui prétendent que l'humanité, l'indulgence & la liberté de conſcience ſont des choſes horribles; mais, en bonne foi, auraient-elles produit des calamités comparables?

---

deferre, ſed quoſdam è ſuo numero delectos pro antiſtibus & doctoribus habere. Hæc uti ad Franciſcum relata VI Eid. feb. anni, &c.

Madame de Cental, à qui appartenait une partie des terres ravagées, & ſur leſquelles on ne voyait plus que les cadavres de ſes habitans, demanda juſtice au roi Henri II, qui la renvoya au parlement de Paris. L'avocat-général de Provence, nommé Guérin, principal auteur des maſſacres, fut ſeul condamné à perdre la tête; de Thou dit qu'il porta ſeul la peine des autres coupables, *quòd aulicorum favore deſtitueretur*, parce qu'il n'avait pas d'amis à la cour.

Digitized by Google

France : cependant aujourd'hui la différence des religions ne cauſe aucun trouble dans ces Etats; le juif, le catholique, le grec, le luthérien, le calviniſte, l'anabaptiſte, le ſocinien, le memnoniſte, le morave & tant d'autres, vivent en frères dans ces contrées, & contribuent également au bien de la ſociété.

On ne craint plus en Hollande que les diſputes d'un (1) Gomar ſur la prédeſtination faſſent trancher la tête au grand penſionnaire. On ne craint plus à Londres que les querelles des prsbytériens & des épiſcopaux, pour une liturgie & pour un ſurplis, répandent le ſang d'un roi ſur un échafaud (2). L'Irlande peuplée

(1) François Gomar était un théologien proteſtant; il ſoutint, contre Arminius, ſon collègue, que Dieu a deſtiné de toute éternité la plus grande partie des hommes à être brûlés éternellement : ce dogme infernal fut ſoutenu, comme il devait l'être, par la perſécution. Le grand penſionnaire Barnevelt, qui était du parti contraire à Gomar, eut la tête tranchée à l'âge de ſoixante-douze ans, le 13 Mai 1619, *pour avoir contriſté au poſſible l'Égliſe de Dieu.*

(2) Un déclamateur, dans l'apologie de la révocation de l'édit de Nantes, dit en parlant de l'Angleterre : « Une » fauſſe religion devait produire néceſſairement de tels » fruits; il en reſtait un ſeul à mûrir, ces inſulaires le » recueillent, c'eſt le mépris des nations ». Il faut avouer que l'auteur prend bien mal ſon temps pour dire que les Anglais ſont mépriſables & mépriſés de toute la terre. Ce n'eſt pas, ce me ſemble, lorſqu'une nation ſignale ſa bravoure & ſa généroſité, lorſqu'elle eſt victorieuſe dans les quatre parties du monde, qu'on eſt bien reçu à dire qu'elle eſt mépriſable & mépriſée. C'eſt dans un chapitre

&

Digitized by Google

& enrichie ne verra plus ſes citoyens catholiques ſacrifier à Dieu pendant deux mois ſes citoyens proteſtans, les enterrer vivans, ſuſpendre les mères à des gibets, attacher les filles au cou de leurs mères, & les voir expirer enſemble; ouvrir le ventre des femmes enceintes, en tirer les enfans à demi-formés, & les donner à manger aux porcs & aux chiens; mettre un poignard dans la main de leurs priſonniers garottés, & conduire leurs bras dans le ſein de leurs femmes, de leurs pères, de leurs mères, de leurs filles, s'imaginant en faire mutuellement des parricides, & les damner tous en les exterminant tous. C'eſt ce que rapporte *Rapin Thoyras*, officier en Irlande, preſque contemporain; c'eſt ce que rapportent toutes les annales, toutes les hiſtoires d'Angleterre, & ce qui, ſans doute, ne ſera jamais imité (1). La philoſophie, la ſeule philoſophie, cette ſœur de la religion, a

---

ſur l'intolérance qu'on trouve ce ſingulier paſſage. Ceux qui prêchent l'intolérance méritent d'écrire ainſi. Cet abominable livre, qui ſemble fait par le fou de Verberies, eſt d'un homme ſans miſſion; car quel paſteur écrirait ainſi? La fureur eſt pouſſée dans ce livre juſqu'à juſtifier la S. Barthelemi. On croirait qu'un tel ouvrage, rempli de ſi affreux paradoxes, devrait être entre les mains de tout le monde, au moins par la ſingularité, cependant à peine eſt-il connu.

(1) Tout a tellement changé, qu'en Irlande même les proteſtans ſe ſont cotiſés pour faire bâtir des chapelles à leurs frères catholiques, que la pauvreté où l'ancienne intolérance les a réduits mettait hors d'état d'en élever à leurs dépens.

Digitized by Google

déſarmé des mains que la ſuperſtition avait ſi long-temps enſanglantées ; & l'eſprit humain, au réveil de ſon ivreſſe, s'eſt étonné des excès où l'avait emporté le fanatiſme.

Nous-mêmes, nous avons en France une province opulente où le luthéraniſme l'emporte ſur le catholiciſme. L'univerſité d'Alſace eſt entre les mains des luthériens ; ils occupent une partie des charges municipales ; jamais la moindre querelle religieuſe n'a dérangé le repos de cette province depuis qu'elle appartient à nos rois. Pourquoi ? c'eſt qu'on n'y a perſécuté perſonne. Ne cherchez point à gêner les cœurs, & tous les cœurs ſeront à vous.

Je ne dis pas que tous ceux qui ne ſont point de la religion du prince doivent partager les places & les honneurs de ceux qui ſont de la religion dominante. En Angleterre les catholiques, regardés comme attachés au parti du prétendant, ne peuvent parvenir aux emplois ; ils payent même double taxe ; mais ils jouiſſent d'ailleurs de tous les droits des citoyens.

On a ſoupçonné quelques évêques français de penſer qu'il n'eſt ni de leur honneur ni de leur intérêt d'avoir dans leur diocèſe des calviniſtes, & que c'eſt-là le plus grand obſtacle à la tolérance ; je ne le puis croire. Le corps des évêques en France eſt compoſé de gens de qualité qui penſent & qui agiſſent avec une nobleſſe digne de leur naiſſance ; ils ſont charitables & généreux, c'eſt une juſtice qu'on doit leur rendre ; ils doivent penſer que certainement leurs diocéſains fugitifs ne ſe convertiront pas dans les pays

Digitized by Google

étrangers ; & que, retournés auprès de leurs paſteurs, ils pourraient être éclairés par leurs inſtructions, & touchés par leurs exemples : il y aurait de l'honneur à les convertir, le temporel n'y perdrait pas ; & plus il y aurait de citoyens, plus les terres des prélats rapporteraient.

Un évêque de Varmie en Pologne avait un anabaptiſte pour fermier, & un ſocinien pour receveur ; on lui propoſa de chaſſer & de pourſuivre l'un, parce qu'il ne croyait pas la conſubſtantialité, & l'autre, parce qu'il ne baptiſait ſon fils qu'à quinze ans : il répondit qu'ils ſeraient éternellement damnés dans l'autre monde, mais que dans ce monde-ci ils lui étaient très-néceſſaires.

Sortons de notre petite ſphère, & examinons le reſte de notre globe. Le grand ſeigneur gouverne en paix vingt peuples de différentes religions ; deux cent mille grecs vivent avec ſécurité dans Conſtantinople ; le muphti même nomme & préſente à l'empereur le patriarche grec : on y ſouffre un patriarche latin. Le ſultan nomme des évêques latins pour quelques îles de la Grèce (1), & voici la formule dont il ſe ſert : « Je lui commande d'aller réſider évêque dans l'île de » Chio, ſelon leur ancienne coutume & leurs vaines » cérémonies ». Cet empire eſt rempli de jacobites, de neſtoriens, de monothélites ; il y a des cophtes, des chrétiens de S. Jean, des juifs, des guèbres, des banians.

(1) Voyez Ricaut.

Digitized by Google

Les annales turques ne font mention d'aucune révolte excitée par aucune de ces religions.

Allez dans l'Inde, dans la Perse, dans la Tartarie, vous y verrez la même tolérance & la même tranquillité. Pierre le grand a favorisé tous les cultes dans son vaste empire; le commerce & l'agriculture y ont gagné, & le corps politique n'en a jamais souffert.

Le gouvernement de la Chine n'a jamais adopté, depuis plus de quatre mille ans qu'il est connu, que le culte des *Noachides*, l'adoration simple d'un seul Dieu : cependant il tolère les superstitions de *Fo*, & une multitude de bonzes qui serait dangereuse, si la sagesse des tribunaux ne les avait pas toujours contenus.

Il est vrai que le grand empereur Yontchin, le plus sage & le plus magnanime peut-être qu'ait eu la Chine, a chassé les jésuites, mais ce n'était pas parce qu'il était intolérant, c'était, au contraire, parce que les jésuites l'étaient. Ils rapportent eux-mêmes, dans leurs lettres curieuses, les paroles que leur dit ce bon prince : « Je sais que votre religion est intolérante; » je sais ce que vous avez fait aux Manilles & au Japon; » vous avez trompé mon père, n'espérez pas me trom- » per de même «. Qu'on lise tout le discours qu'il daigna leur tenir, on le trouvera le plus sage & le plus clément des hommes. Pouvait-il en effet retenir des physiciens d'Europe qui, sous prétexte de montrer des thermomètres & des éolipiles à la cour, avoient soulevé déjà un prince du sang ? & qu'aurait dit cet empereur, s'il avoit lu nos histoires, s'il avait connu

Digitized by Google

nos temps de la ligue & de la conſpiration des poudres?

C'en était aſſez pour lui d'être informé des querelles indécentes des jéſuites, des dominicains, des capucins, des prêtres ſéculiers, envoyés du bout du monde dans ſes Etats: ils venaient prêcher la vérité, & ils s'anathématiſaient les uns les autres. L'empereur ne fit donc que renvoyer des perturbateurs étrangers; mais avec quelle bonté les renvoya-t-il? quels ſoins paternels n'eut-il pas d'eux pour leur voyage, & pour empêcher qu'on ne les inſultât ſur la route? Leur banniſſement même fut un exemple de tolérance & d'humanité.

Les Japonais (1) étaient les plus tolérans de tous les hommes: douze religions paiſibles étaient établies dans leur empire: les jéſuites vinrent faire la treizième; mais bientôt n'en voulant pas ſouffrir d'autre, on ſait ce qui en réſulta; une guerre civile, non moins affreuſe que celle de la ligue, déſola ce pays. La religion chrétienne fut noyée enfin dans des flots de ſang; les Japonais fermèrent leur empire au reſte du monde, & ne nous regardèrent que comme des bêtes farouches, ſemblables à celles dont les Anglais ont purgé leur île. C'eſt en vain que le miniſtre Colbert, ſentant le beſoin que nous avions des Japonais, qui n'ont nul beſoin de nous, tenta d'établir un commerce avec leur empire; il les trouva inflexibles.

Ainſi donc notre continent entier nous prouve qu'il ne faut ni annoncer, ni exercer l'intolérance.

Jetez les yeux ſur l'autre hémiſphère, voyez la

(1) Voyez Kempfer & toutes les relations du Japon.

Digitized by Google

Caroline, dont le ſage Locke fut le légiſlateur; il ſuffit de ſept pères de famille pour établir un culte public approuvé par la loi : cette liberté n'a fait naître aucun déſordre. Dieu nous préſerve de citer cet exemple pour engager la France à l'imiter! on ne le rapporte que pour faire voir que l'excès le plus grand où puiſſe aller la tolérance, n'a pas été ſuivi de la plus légère diſſention; mais ce qui eſt très-utile & très-bon dans une colonie naiſſante, n'eſt pas convenable dans un ancien royaume.

Que dirons-nous des primitifs que l'on a nommés *Quakers* par dériſion, & qui, avec des uſages peut-être ridicules, ont été ſi vertueux, & ont enſeigné inutilement la paix au reſte des hommes? Ils ſont en Penſilvanie, au nombre de cent mille; la diſcorde, la controverſe ſont ignorées dans l'heureuſe patrie qu'ils ſe ſont faite; & le nom ſeul de leur ville de Philadelphie, qui leur rappelle à tout moment que les hommes ſont frères, eſt l'exemple & la honte des peuples qui ne connaiſſent pas encore la tolérance.

Enfin, cette tolérance n'a jamais excité de guerre civile; l'intolérance a couvert la terre de carnage. Qu'on juge maintenant entre ces deux rivales, entre la mère qui veut qu'on égorge ſon fils, & la mère qui le cède pourvu qu'il vive.

Je ne parle ici que de l'intérêt des nations; & en reſpectant, comme je le dois, la théologie, je n'enviſage dans cet article que le bien phyſique & moral de la ſociété. Je ſupplie tout lecteur impartial de peſer ces vérités, de les rectifier & de les étendre. Des

Digitized by Google

lecteurs attentifs, qui se communiquent leurs pensées, vont toujours plus loin que l'auteur (1).

Comment la tolérance peut être admise.

J'ose supposer qu'un ministre éclairé & magnanime, un prélat humain & sage, un prince qui sait que son intérêt consiste dans le grand nombre de ses sujets, & sa gloire dans leur bonheur, daigne jeter les yeux sur cet écrit informe & defectueux; il y supplée par ses propres lumières; il se dit à lui-même : Que

(1) M. de la Bourdonnais, intendant de Rouen, dit que la manufacture de chapeaux est tombée à Caudebec & à Neuchâtel par la fuite des réfugiés. M. Foucault, intendant de Caen, dit que le commerce est tombé de moitié dans la généralité. M. de Maupeou, intendant de Poitiers, dit que la manufacture de droguet est anéantie. M. de Bezons, intendant de Bordeaux, se plaint que le commerce de Clérac & de Nérac ne subsiste presque plus. M. de Miroménil, intendant de Touraine, dit que le commerce de Tours est diminué de dix millions par année; & tout cela par la persécution. Voyez les mémoires des intendans en 1698. Comptez sur-tout le nombre des officiers de terre & de mer, & des matelots qui ont été obligés d'aller servir contre la France, & souvent avec un funeste avantage; & voyez si l'intolérance n'a pas causé quelque mal à l'État.

On n'a pas ici la témérité de proposer des vues à des ministres dont on connaît le génie & les grands sentimens, & dont le cœur est aussi noble que la naissance : ils verront assez que le rétablissement de la marine demande quelque indulgence pour les habitans de nos côtes.

Digitized by Google

risquerai-je à voir la terre cultivée & ornée par plus de mains laborieuses, les tributs augmentés, l'état plus florissant?

L'Allemagne serait un désert couvert des ossemens des catholiques, évangéliques, réformés, anabaptistes, égorgés les uns par les autres, si la paix de Westphalie n'avait pas procuré enfin la liberté de conscience.

Nous avons des Juifs à Bordeaux, à Metz, en Alsace; nous avons des luthériens, des molinistes, des jansénistes; ne pouvons-nous pas souffrir & contenir des calvinistes à peu-près aux mêmes conditions que les catholiques sont tolérés à Londres? Plus il y a de sectes, moins chacune est dangereuse; la multiplicité les affaiblit; toutes sont réprimées par de justes lois qui défendent les assemblées toujours tumultueuses, les injures, les séditions, & qui sont toujours en vigueur par la force coactive.

Nous savons que plusieurs chefs de famille, qui ont élevé de grandes fortunes dans les pays étrangers, sont prêts à retourner dans leur patrie; ils ne demandent que la protection de la loi naturelle, la validité de leurs mariages, la certitude de l'état de leurs enfans, le droit d'hériter de leurs pères, la franchise de leurs personnes; point de temples publics, point de droit aux charges municipales, aux dignités; les catholiques n'en ont ni à Londres ni en plusieurs autres pays. Il ne s'agit plus de donner des priviléges immenses, des places de sûreté à une faction, mais de laisser vivre un peuple paisible, d'adoucir des édits, autrefois peut-être nécessaires, & qui ne le sont plus; ce n'est pas à

Digitized by Google

nous d'indiquer au miniſtère ce qu'il peut faire; il ſuffit de l'implorer pour des infortunés.

Que de moyens de les rendre utiles, & d'empêcher qu'ils ne ſoient jamais dangereux! La prudence du miniſtère & du conſeil, appuyée de la force, trouvera bien aiſément ces moyens, que tant d'autres nations emploient ſi heureuſement.

Il y a des fanatiques encore dans la populace calviniſte; mais il eſt conſtant qu'il y en a davantage dans la populace convulſionnaire. La lie des inſenſés de St Médard eſt comptée pour rien dans la nation, celle des prophètes calviniſtes eſt anéantie. Le grand moyen de diminuer le nombre des maniaques, s'il en reſte, eſt d'abondonner cette maladie de l'eſprit au régime de la raiſon, qui éclaire lentement, mais infailliblement, les hommes. Cette raiſon eſt douce, elle eſt humaine, elle inſpire l'indulgence, elle étouffe la diſcorde, elle affermit la vertu, elle rend aimable l'obéiſſance aux lois, plus encore que la force ne les maintient. Et comptera-t-on pour rien le ridicule attaché aujourd'hui à l'enthouſiaſme par tous les honnêtes gens? Ce ridicule eſt une puiſſante barrière contre les extravagances de tous les ſectaires. Les temps paſſés ſont comme s'il n'avaient jamais été. Il faut toujours partir du point où l'on eſt, & de celui où les nations ſont parvenues.

Il a été un temps où l'on ſe crut obligé de rendre des arrêts contre ceux qui enſeignaient une doctrine contraire aux catégories d'Ariſtote, à l'horreur du vide aux quiddités, & à l'univerſel de la part de la choſe.

Digitized by Google

Nous avons en Europe plus de cent volumes de juriſprudence ſur la ſorcellerie & ſur la manière de diſtinguer les faux ſorciers des véritables. L'excommunication des ſauterelles & des inſectes nuiſibles aux moiſſons a été très-en uſage, & ſubſiſte encore dans pluſieurs rituels; l'uſage eſt paſſé, on laiſſe en paix Ariſtote, les ſorciers & les ſauterelles. Les exemples de ces graves démences, autrefois ſi importantes, ſont innombrables; il en revient d'autres de temps en temps; mais quand elles ont fait leur effet, quand on en eſt raſſaſié, elles s'anéantiſſent. Si quelqu'un s'aviſait aujourd'hui d'être carpocratien, ou eutichéen, ou monothélite, monophiſite, neſtorien, manichéen, &c. qu'arriverait-il? on en rirait, comme d'un homme habillé à l'antique, avec une fraiſe & un pourpoint.

La nation commençait à entr'ouvrir les yeux, lorſque les jéſuites le Tellier & Doucin fabriquèrent la bulle *Unigenitus* qu'ils envoyèrent à Rome; ils crurent être encore dans ces temps d'ignorance, où les peuples adoptaient ſans examen les aſſertions les plus abſurdes. Ils osèrent proſcrire cette propoſition, qui eſt d'une vérité univerſelle dans tous les cas & dans tous les temps: « La crainte d'une excommunication injuſte » ne doit point empêcher de faire ſon devoir: » c'était proſcrire la raiſon, les libertés de l'égliſe gallicane & le fondement de la morale; c'était dire aux hommes: Dieu vous ordonne de ne jamais faire votre devoir, dès que vous craindrez l'injuſtice. On n'a jamais heurté le ſens commun plus effrontément. Les conſulteurs

Digitized by Google

de Rome n'y prirent pas garde. On persuada à la cour de Rome que cette bulle était nécessaire, & que la nation la desirait; elle fut signée, scellée & envoyée; on en sait les suites: certainement si on les avait prévues, on aurait mitigé la bulle. Les querelles ont été vives; la prudence & la bonté du roi les ont enfin appaisées.

Il en est de même dans une grande partie des points qui divisent les protestans & nous; il y en a quelques-uns qui ne sont d'aucune conséquence; il y en a d'autres plus graves, mais sur lesquels la fureur de la dispute est tellement amortie, que les protestans eux-mêmes ne prêchent aujourd'hui la controverse en aucune de leurs églises.

C'est donc ce temps de dégoût, de satiété, ou plutôt de raison, qu'on peut saisir comme une époque & un gage de la tranquillité publique. La controverse est une maladie épidémique qui est sur sa fin, & cette peste dont on est guéri, ne demande plus qu'un régime doux. Enfin, l'intérêt de l'état est que des fils expatriés reviennent avec modestie dans la maison de leur père; l'humanité le demande, la raison le conseille, & la politique ne peut s'en effrayer.

Si l'intolérance est de droit naturel & de droit humain.

Le droit naturel est celui que la nature indique à tous les hommes. Vous avez élevé votre enfant, il vous doit du respect comme à son père, de la

Digitized by Google

reconnaiſſance comme à ſon bienfaiteur. Vous avez droit aux productions de la terre que vous avez cultivée par vos mains. Vous avez donné & reçu une promeſſe, elle doit être tenue.

Le droit humain ne peut être fondé en aucun cas que ſur ce droit de nature; & le grand principe, le principe univerſel de l'un & de l'autre, eſt dans toute la terre: « Ne fait pas ce que tu ne voudrais pas qu'on » te fît ». Or, on ne voit pas comment, ſuivant ce principe, un homme pourrait dire à un autre: « Crois » ce que je crois, & ce que tu ne peux croire, ou tu » périras ». C'eſt ce qu'on dit en Portugal, en Eſpagne, à Goa. On ſe contente à préſent dans quelques autres pays de dire: « Crois, ou je t'abhorre; crois, ou je » te ferai tout le mal que je pourrai; monſtre, tu n'as » pas ma religion, tu n'as donc point de religion; il » faut que tu ſois en horreur à tes voiſins, à ta ville, » à ta province ».

S'il était de droit humain de ſe conduire ainſi, il faudrait donc que le Japonais déteſtât le Chinois, qui aurait en exécration le Siamois; celui-ci pourſuivrait les Gangarides, qui tomberaient ſur les habitans de l'Indus; un Mogol arracherait le cœur au premier Malabare qu'il trouverait; le Malabare pourrait égorger le Perſan qui pourrait maſſacrer le Turc; & tous enſemble ſe jetteraient ſur les chrétiens qui ſe ſont ſi long-temps dévorés les uns les autres.

Le droit de l'intolérance eſt donc abſurde & barbare: c'eſt le droit des tigres; & il eſt bien plus horrible, car les tigres ne déchirent que pour

Digitized by Google

manger, & nous nous ſommes exterminés pour des paragraphes.

Si l'intolérance a été connue des Grecs?

Les peuples dont l'hiſtoire nous a donné quelques faibles connaiſſances, ont tous régardé leurs différentes religions comme des nœuds qui les uniſſaient tous enſemble; c'était une aſſociation du genre humain. Il y avait une eſpèce de droit d'hoſpitalité entre les dieux comme entre les hommes. Un étranger arrivait-il dans une ville, il commençait par adorer les dieux du pays: on ne manquait jamais de vénérer les dieux même de ſes ennemis. Les Troyens adreſſaient des prières aux dieux qui combattaient pour les Grecs.

Alexandre alla conſulter dans les déſerts de la Lybie le dieu Ammon, auquel les Grecs donnèrent le nom de Zeus; & les Latins, de Jupiter, quoique les uns & les autres euſſent leur Jupiter & leur Zeus chez eux. Lorſqu'on aſſiégeait une ville, on faiſait un ſacrifice & des prières aux dieux de la ville, pour ſe les rendre favorables. Ainſi, au milieu même de la guerre, la religion réuniſſait les hommes, & adouciſſait quelquefois leurs fureurs, ſi quelquefois elle leur commandait des actions inhumaines & horribles.

Je puis me tromper; mais il me paraît que de tous les anciens peuples policés, aucun n'a gêné la liberté de penſer. Tous avaient une religion; mais il me ſemble qu'ils en uſaient avec les hommes comme avec

Digitized by Google

leurs dieux, ils reconnaiſſaient tous un Dieu ſuprême, mais ils lui aſſociaient une quantité prodigieuſe de divinités inférieures; ils n'avaient qu'un culte, mais ils permettaient une foule de ſyſtêmes particuliers.

Les Grecs, par exemple, quelque religieux qu'ils fuſſent, trouvaient bon que les épicuriens niaſſent la providence & l'exiſtence de l'ame. Je ne parle pas des autres ſectes, qui toutes bleſſaient les idées ſaines qu'on doit avoir de l'être créateur, & qui toutes étaient tolérées.

Socrate, qui approcha le plus près de la connaiſſance du créateur, en porta, dit-on, la peine, & mourut martyr de la divinité; c'eſt le ſeul que les Grecs aient fait mourir pour ſes opinions. Si ce fut en effet la cauſe de ſa condamnation, cela n'eſt pas à l'honneur de l'intolérance, puiſqu'on ne punit que celui qui ſeul rendit gloire à Dieu, & qu'on honora tous ceux qui donnaient de la divinité les notions les plus indignes. Les ennemis de la tolérance ne doivent pas, à mon avis, ſe prévaloir de l'exemple odieux des juges de Socrate.

Il eſt évident d'ailleurs qu'il fut la victime d'un parti furieux, animé contre lui. Il s'était fait des ennemis irréconciliables des ſophiſtes, des orateurs, des poètes, qui enſeignaient dans les écoles, & même de tous les précepteurs qui avaient ſoin des enfans de diſtinction. Il avoue lui-même, dans ſon diſcours, rapporté par Platon, qu'il allait de maiſon en maiſon prouver à ces précepteurs qu'ils n'étaient que des ignorans: cette conduite n'était pas digne de celui

Digitized by Google

qu'un oracle avait déclaré le plus ſage des hommes. On déchaîna contre lui un prêtre & un conſeiller des cinq-cents, qui l'accusèrent; j'avoue que je ne ſais pas préciſément de quoi, je ne vois que du vague dans ſon apologie; on lui fait dire en général qu'on lui imputait d'inſpirer aux jeunes gens des maximes contre la religion & le gouvernement. C'eſt ainſi qu'en uſent tous les jours les calomniateurs dans le monde; mais il faut dans un tribunal des faits avérés, des chefs d'accuſation précis & circonſtanciés; c'eſt ce que le procès de Socrate ne nous fournit point: nous ſavons ſeulement qu'il eut d'abord deux cent vingt voix pour lui. Le tribunal des cinq-cents poſſédait donc deux cent vingt philoſophes; c'eſt beaucoup: je doute qu'on les trouvât ailleurs. Enfin, la pluralité fut pour la ciguë; mais auſſi ſongeons que les Athéniens, revenus à eux-mêmes, eurent les accuſateurs & les juges en horreur; que Mélitus, le principal auteur de cet arrêt, fut condamné à mort pour cette injuſtice; que les autres furent bannis, & qu'on éleva un temple à Socrate. Jamais la philoſophie ne fut ſi bien vengée ni tant honorée. L'exemple de Socrate eſt au fond le plus terrible argument qu'on puiſſe alléguer contre l'intolérance. Les Athéniens avaient un autel dédié aux dieux étrangers, aux dieux qu'ils ne pouvaient connaître. Y a-t-il une plus forte preuve, non-ſeulement d'indulgence pour toutes les nations, mais encore de reſpect pour leurs cultes?

Un honnête homme, qui n'eſt ennemi ni de la raiſon, ni de la littérature, ni de la probité, ni de la

Digitized by Google

patrie, en juſtifiant depuis peu la Saint-Barthelemi, cite la guerre des Phocéens, nommée *la guerre ſarcée*, comme ſi cette guerre avait été allumée pour le culte, pour le dogme; pour des argumens de théologie; il s'agiſſait de ſavoir à qui appartiendrait un champ: c'eſt le ſujet de toutes les guerres. Des gerbes de blé ne ſont pas un ſymbole de croyance; jamais aucune ville grecque ne combattit pour des opinions: d'ailleurs que prétend cet homme modeſte & doux? veut-il que nous faſſions une guerre ſacrée?

Si les Romains ont été tolérans?

Chez les anciens Romains, depuis Romulus juſqu'aux temps où les chrétiens diſputèrent avec les prêtres de l'empire, vous ne voyez pas un ſeul homme perſécuté pour ſes ſentimens. Cicéron douta de tout; Lucrèce nia tout; & on ne leur en fit pas le plus léger reproche: la licence même alla ſi loin, que Pline, le naturaliſte, commence ſon livre par nier un Dieu, & par dire que s'il en eſt un, c'eſt le ſoleil. Cicéron dit, en parlant des enfers: *Non eſt anus tam excors quæ credat:* « Il n'y a pas même de vieille aſſez imbécille » pour les croire. Juvenal dit: *Nec pueri credunt:* Les » enfans n'en croient rien ». On chantait ſur le théâtre de Rome: *Poſt mortem nihil eſt, ipſaque mors nihil:* « Rien n'eſt après la mort, la mort même n'eſt rien ». Abhorrons ces maximes; &, tout au plus, pardonnons-les à un peuple que les évangiles n'éclairaient pas; elles ſont fauſſes, elles ſont impies: mais concluons que les Romains

Digitized by Google

Romains étaient très-tolérans, puiſqu'elles n'excitèrent jamais le moindre murmure.

Le grand principe du ſénat & du peuple romain était : *Deorum offenſa diis curæ ;* « c'eſt aux dieux ſeuls » à ſe ſoucier des offenſes faites aux dieux ». Ce peuple-roi ne ſongeait qu'à conquérir, à gouverner & à policer l'univers. Ils ont été nos légiſlateurs, comme nos vainqueurs; & jamais Céſar, qui nous donna des fers, des lois & des jeux, ne voulut nous forcer à quitter nos druides pour lui, tout grand pontife qu'il était d'une nation notre ſouveraine.

Les Romains ne profeſſaient pas tous les cultes, ils ne donnaient pas à tous la ſanction publique, mais ils les permirent tous. Ils n'eurent aucun objet matériel de culte ſous Numa, point de ſimulacres, point de ſtatues ; bientôt ils en élevèrent aux dieux *majorum gentium*, que les Grecs leur firent connaître. La loi des douze tables, *Deos peregrinos ne colunto*, ſe réduiſit à n'accorder le culte public qu'aux divinités ſupérieures, approuvées par le ſénat. Iſis eut un temple dans Rome, juſqu'au temps où Tibère le démolit, lorſque les prêtres de ce temple, corrompus par l'argent de Mundus, le firent coucher dans le temple, ſous le nom du dieu Anubis, avec une femme nommée Paulinie. Il eſt vrai que Joſeph eſt le ſeul qui rapporte cette hiſtoire ; il n'était pas contemporain, il était crédule & exagérateur. Il y a peu d'apparence que, dans un temps auſſi éclairé que celui de Tibère, une dame de la première condition eût été aſſez imbécille pour croire avoir les faveurs du dieu Anubis.

Digitized by Google

Mais que cette anecdote ſoit vraie ou fauſſe, il demeure certain que la ſuperſtition égyptienne avait élevé un temple à Rome, avec le conſentement public. Les Juifs y commerçaient dès le temps de la guerre punique ; ils y avaient des ſynagogues du temps d'Auguſte ; & ils les conſervèrent preſque toujours, ainſi que dans Rome moderne. Y a-t-il un plus grand exemple, que la tolérance était regardée par les Romains comme la loi la plus ſacrée du droit des gens ?

On nous dit qu'auſſitôt que les chrétiens parurent, ils furent perſécutés par ces mêmes Romains, qui ne perſécutaient perſonne. Il me paraît évident que ce fait eſt très-faux ; je n'en veux pour preuve que Saint Paul lui-même. Les actes des apôtres nous apprennent que (1) Saint Paul étant accuſé par les juifs de vouloir détruire la loi moſaïque par Jéſus-Chriſt, Saint Jacques propoſa à Saint Paul de ſe faire raſer la tête, & d'aller ſe purifier dans le temple avec quatre juifs, « afin que tout le monde ſache que tout ce que l'on » dit de vous eſt faux, & que vous continuez à garder » la loi de Moïſe ».

Paul, chrétien, alla donc s'acquitter de toutes les cérémonies judaïques pendant ſept jours ; mais les ſept jours n'étaient pas encore écoulés, quand des juifs d'Aſie le reconnurent ; & voyant qu'il était entré dans le temple, non-ſeulement avec des juifs, mais avec des gentils, ils crièrent à la profanation : on le

(1) Chap. XXI & XXII.

Digitized by Google

saisit, on le mena devant le gouverneur Félix, & ensuite on s'adressa au tribunal de Festus. Les juifs en foule demandèrent sa mort; Festus leur répondit (1): « Ce n'est point la coutume des Romains de condamner » un homme avant que l'accusé ait ses accusateurs » devant lui, & qu'on lui ait donné la liberté de se » défendre ».

Ces paroles sont d'autant plus remarquables dans ce magistrat romain, qu'il paraît n'avoir eu nulle considération pour Saint Paul, n'avoir senti pour lui que du mépris; trompé par les fausses lumières de sa raison, il le prit pour un fou; il lui dit à lui-même qu'il était en démence (2), *multæ te litteræ ad insaniam convertunt*. Festus n'écouta donc que l'équité de la loi romaine, en donnant sa protection à un inconnu qu'il ne pouvait estimer.

Voilà le Saint-Esprit lui-même qui déclare que les Romains n'étaient pas persécuteurs, & qu'ils étaient justes. Ce ne sont pas les Romains qui se soulevèrent contre Saint Paul, ce furent les juifs. Saint Jacques, frère de Jésus, fut lapidé par l'ordre d'un juif saducéen, & non d'un romain. Les juifs seuls lapidèrent Saint Etienne (3); & lorsque Saint Paul gardait les

(1) Act. chap. XXV.

(2) Act. chap. XXVI, v. 24.

(3) Quoique les juifs n'eussent pas le droit du glaive depuis qu'Archelaüs avait été relégué chez les Allobroges, & que la Judée était gouvernée en province de l'empire, cependant les Romains fermaient souvent les

Digitized by Google

manteaux des exécuteurs, certes il n'agissait pas en citoyen romain.

Les premiers chrétiens n'avaient rien, sans doute, à démêler avec les Romains; ils n'avaient d'ennemis que les juifs, dont ils commençaient à se séparer. On sait quelle haine implacable portent tous les sectaires à ceux qui abandonnent leur secte. Il y eut, sans doute, du tumulte dans les synagogues de Rome. Suétone dit, dans la vie de Claude: *Judæos impulsore Christo assiduè tumultuantes Roma expulit.* Il se trompait, en disant que c'était à l'instigation de Christ: il ne pouvait pas être instruit des détails d'un peuple aussi méprisé à Rome que l'était le peuple juif; mais il ne se trompait pas sur l'occasion de ces querelles. Suétone écrivait sous Adrien, dans le second siècle; les chrétiens n'étaient pas alors distingués des juifs aux yeux des Romains. Le passage de Suétone fait voir que les Romains, loin d'opprimer les premiers chrétiens, réprimaient alors les juifs qui les persécutaient. Ils voulaient que la synagogue de Rome eût pour ses frères séparés la même indulgence que le sénat avait pour elle; & les juifs chassés revinrent bientôt après; ils parvinrent même aux honneurs, malgré les lois qui les en excluaient: c'est Dion Cassius & Ulpien qui nous l'apprennent (1). Est-il possible qu'après la ruine

---

yeux quand les juifs exerçaient le jugement du zèle, c'est-à-dire, quand, dans une émeute subite, ils lapidaient par zèle celui qu'ils croyaient avoir blasphémé.

(1) *Ulpianus* L— tit II. *Eis qui judaïcam superstitionem sequuntur honores adipisci permiserunt*, &c.

Digitized by Google

de Jéruſalem, les empereurs euſſent prodigué des dignités aux juifs, & qu'ils euſſent perſécuté, livré aux bourreaux & aux bêtes, des chrétiens qu'on regardait comme une ſecte de juifs !

Néron, dit-on, les perſécuta. Tacite nous apprend qu'ils furent accuſés de l'incendie de Rome, & qu'on les abandonna à la fureur du peuple. S'agiſſait-il de leur croyance dans une telle accuſation ? non, ſans doute. Dirons-nous que les Chinois, que les Hollandais égorgèrent, il y a quelques années, dans les fauxbourgs de Batavia, furent immolés à la religion ? Quelque envie qu'on ait de ſe tromper, il eſt impoſſible d'attribuer à l'intolérance le déſaſtre arrivé ſous Néron à quelques malheureux demi-juifs & demi-chrétiens (1).

---

(1) Tacite dit : *Quos per flagitia inviſos vulgus chriſtianos appellabat.*

Il eſt bien difficile que le nom de *chrétien* fût déjà connu à Rome ; Tacite écrivait ſous Veſpaſien & ſous Domitien ; il parlait des chrétiens comme on en parlait de ſon temps. J'oſerais dire que ces mots, *odio humani generis convicti*, pourraient bien ſignifier, dans le ſtyle de Tacite, *convaincus d'être haïs du genre humain*, autant que *convaincus de haïr le genre humain.*

En effet, que faiſaient à Rome ces premiers miſſionnaires ? ils tâchaient de gagner quelques ames ; ils leur enſeignaient la morale la plus pure ; ils ne s'élevaient contre aucune puiſſance ; l'humilité de leur cœur était extrême, comme celle de leur état & de leur ſituation ; à peine étaient-ils connus ; à peine étaient-ils ſéparés des autres juifs ; comment le genre humain, qui les ignorait,

Digitized by Google

Des Martyrs.

Il y eut dans la ſuite des martyrs chrétiens. Il eſt bien difficile de ſavoir préciſément pour quelles raiſons

---

pouvait-il les haïr? & comment pouvaient-ils être convaincus de déteſter le genre humain?

Lorſque Londres brûla, on en accuſa les catholiques; mais c'était après des guerres de religion, c'était après la conſpiration des poudres, dont pluſieurs catholiques, indignes de l'être, avaient été convaincus.

Les premiers chrétiens du temps de Néron ne ſe trouvaient pas aſſurément dans les mêmes termes. Il eſt très-difficile de percer dans les ténèbres de l'hiſtoire; Tacite n'apporte aucune raiſon du ſoupçon qu'on eut que Néron lui-même eût voulu mettre Rome en cendres. On aurait été bien mieux fondé de ſoupçonner Charles II d'avoir brûlé Londres: le ſang du roi, ſon père, exécuté ſur un échafaud, aux yeux du peuple qui demandait ſa mort, pouvait au moins ſervir d'excuſe à Charles II; mais Néron n'avait ni excuſe, ni prétexte, ni intérêt. Ces rumeurs inſenſées peuvent être en tout pays le partage du peuple: nous en avons entendu de nos jours d'auſſi folles & d'auſſi injuſtes.

Tacite, qui connaît ſi bien le naturel des princes, devait connaître auſſi celui du peuple, toujours vain, toujours outré dans ſes opinions violentes & paſſagères, incapable de rien voir, & capable de tout dire, de tout croire, & de tout oublier.

Philon dit: « Que Séjan les perſécuta ſous Tibère, mais » qu'après la mort de Séjan, l'empereur les rétablit dans » tous leurs droits ». Ils avaient celui des citoyens romains, tout mépriſés qu'ils étaient des citoyens romains: ils avaient part aux diſtributions du blé; & même, lorſque la diſtribution ſe faiſait un jour de ſabbat, on remettait la leur à

Digitized by Google

ces martyrs furent condamnés : mais j'oſe croire qu'aucun ne le fut, ſous les premiers Céſars, pour

un autre jour : c'était probablement en conſidération des ſommes d'argent qu'ils avaient données à l'état ; car en tout pays ils ont acheté la tolérance, & ſe ſont dédommagés bien vîte de ce qu'elle avait coûté.

Ce paſſage de Philon explique parfaitement celui de Tacite, qui dit qu'on envoya quatre mille juifs ou égyptiens en Sardaigne, & que ſi l'intempérie du climat les eût fait périr, c'eût été une perte légère, *vile damnum*.

J'ajouterai à cette remarque, que Philon regarde Tibère comme un prince ſage & juſte. Je crois bien qu'il n'était juſte qu'autant que cette juſtice s'accordait avec ſes intérêts, mais le bien que Philon en dit me fait un peu douter des horreurs que Tacite & Suétone lui reprochent. Il ne me paraît point vraiſemblable qu'un vieillard infirme, de ſoixante & dix ans, ſe ſoit retiré dans l'île de Caprée, pour s'y livrer à des débauches recherchées, qui ſont à peine dans la nature, & qui étaient même inconnues à la jeuneſſe de Rome la plus effrénée ; ni Tacite, ni Suétone n'avaient connu cet empereur ; ils recueillaient avec plaiſir des bruits populaires. Octave, Tibère & leurs ſucceſſeurs avaient été odieux, parce qu'ils règnaient ſur un peuple qui devait être libre : les hiſtoriens ſe plaiſaient à les diffamer, & on croyait ces hiſtoriens ſur leur parole, parce qu'alors on manquait de mémoires, de journaux du temps, de documens : auſſi les hiſtoriens ne citent perſonne ; on ne pouvait les contredire ; ils diffamaient qui ils voulaient, & décidaient à leur gré du jugement de la poſtérité. C'eſt au lecteur ſage de voir juſqu'à quel point on doit ſe défier de la véracité des hiſtoriens, quelle créance on doit avoir pour des faits publics atteſtés par des auteurs graves, nés dans une nation éclairée, & quelles bornes on doit mettre à ſa crédulité ſur des anecdotes que ces mêmes auteurs rapportent ſans aucune preuve.

Digitized by Google

ſa ſeule religion : on les tolérait toutes ; comment aurait-on pu rechercher & pourſuivre des hommes obſcurs, qui avaient un culte particulier, dans le temps qu'on permettait tous les autres ?

Les Titus, les Trajan, les Antonin, les Décius, n'étaient pas des barbares : peut-on imaginer qu'ils auraient privé les ſeuls chrétiens d'une liberté dont jouiſſait toute la terre ? Les aurait-on ſeulement oſé accuſer d'avoir des myſtères ſecrets, tandis que les myſtères d'Iſis, ceux de Mithras, ceux de la déeſſe de Syrie, tous étrangers au culte romain, étaient permis ſans contradiction ? Il faut bien que la perſécution ait eu d'autres cauſes, & que les haines particulières, ſoutenues par la raiſon d'état, aient répandu le ſang des chrétiens.

Par exemple, lorſque Saint Laurent refuſe au préfet de Rome, Cornelius Secularis, l'argent des chrétiens qu'il avait en ſa garde, il eſt naturel que le préfet & l'empereur ſoient irrités ; ils ne ſavaient pas que Saint Laurent avait diſtribué cet argent aux pauvres, & qu'il avait fait une œuvre charitable & ſainte ; ils le regardèrent comme un réfractaire, & le firent périr (1).

(1) Nous reſpectons aſſurément tout ce que l'Égliſe rend reſpectable ; nous invoquons les ſaints martyrs ; mais en révérnat S. Laurent, ne peut-on pas douter que S. Sixte lui ait dit : « Vous me ſuivrez dans trois jours ? que dans ce court intervalle le préfet de Rome lui ait fait demander l'argent des chrétiens ? que le diacre Laurent ait eu le temps de faire aſſembler tous les pauvres de la ville, qu'il

Digitized by Google

Conſidérons le martyre de Saint Polieucte. Le condamna-t-on pour la religion ſeule ? Il va dans le temple, où l'on rend aux dieux des actions de grâces pour la victoire de l'empereur Decius ; il y inſulte les ſacrificateurs, il renverſe & briſe les autels & les ſtatues : quel eſt le pays au monde où l'on pardonnerait un pareil attentat ? Le chrétien qui déchira publiquement l'édit de l'empereur Dioclétien, & qui attira ſur ſes frères la grande perſécution, dans les deux dernières années du règne de ce prince, n'avait pas un zèle ſelon la ſcience ; & il était bien malheureux d'être la cauſe du déſaſtre de ſon parti. Ce zèle inconſidéré qui éclata ſouvent, & qui fut même condamné par pluſieurs pères de l'égliſe, a été probablement la ſource de toutes les perſécutions.

Je ne compare point, ſans doute, les premiers ſacramentaires aux premiers chrétiens ; je ne mets point l'erreur à côté de la vérité ; mais Farel, prédéceſſeur de Jean Calvin, fit dans Arles la même choſe que Saint Polyeucte avait faite en Arménie. On portait

---

ait marché devant le préfet pour le mener à l'endroit où étaient ces pauvres, qu'on lui ait fait ſon procès, qu'il ait ſubi la queſtion, que le préfet ait commandé à un forgeron un gril aſſez grand pour y rôtir un homme, que le premier magiſtrat de Rome ait aſſiſté lui-même à cet étrange ſupplice ; que S. Laurent ſur ce gril ait dit : « Je » ſuis aſſez cuit d'un côté, fais-moi retourner de l'autre, » ſi tu veux me manger ». Ce gril n'eſt guère dans le génie des Romains ; & comment ſe peut-il faire qu'aucun auteur païen n'ait parlé d'aucune de ces aventures ?

Digitized by Google

dans les rues la ſtatue de Saint Antoine, l'hermite, en proceſſion ; Farel tombe, avec quelques-uns des ſiens, ſur les moines qui portaient Saint Antoine, les bat, les diſperſe, & jette Saint Antoine dans la rivière. Il méritait la mort, qu'il ne reçut pas, parce qu'il eut le temps de s'enfuir (1). S'il s'était contenté de crier à ces moines qu'il ne croyait pas qu'un corbeau eût apporté la moitié d'un pain à Saint Antoine l'hermite, ni que Saint Antoine eût eu des converſations avec des centaures & des ſatyres, il aurait mérité une forte réprimande, parce qu'il troublait l'ordre ; mais ſi, le ſoir, après la proceſſion, il avait examiné paiſiblement l'hiſtoire du corbeau, des centaures & des ſatyres, on n'aurait rien eu à lui reprocher.

Quoi ! les Romains auraient ſouffert que l'infame Antinoüs fût mis au rang des ſeconds dieux, & ils auraient déchiré, livré aux bêtes tous ceux auxquels on n'aurait reproché que d'avoir paiſiblement adoré un juſte ! Quoi ! ils auraient reconnu un Dieu

(1) Il faut regarder cet ouvrage comme une eſpèce de plaidoyer où M. de Voltaire ſe croyait obligé de ſe conformer quelquefois à l'opinion vulgaire. On ne mérite point la mort pour avoir jeté un morceau de bois dans le Rhône. On ne punit point de mort un homme qui, par emportement, donne quelques coups de bâton dont il ne réſulte aucune bleſſure mortelle, & aux yeux de la loi un moine n'eſt qu'un homme ; Farel méritait d'être renfermé pendant quelques mois, & condamné à payer aux moines, outre des dommages & intérêts, de quoi refaire un autre ſaint Antoine.

Digitized by Google

ſuprême (1), un Dieu ſouverain, maître de tous les dieux ſecondaires, atteſté par cette formule : *Deus*

(1) Il n'y a qu'à ouvrir Virgile pour voir que les Romains reconnaiſſaient un Dieu ſuprême, ſouverain de tous les êtres céleſtes.

. . . . . O! qui res hominumque deûmque
Æternis regis imperiis, & fulmine terres;
O pater, ô hominum divûmque æterna poteſtas, &c.

Horace s'exprime bien plus fortement :

Undè nil majus generatur ipſo,
Nec viget quidquam ſimile, aut ſecundum.

On ne chantait autre choſe que l'unité de Dieu dans les myſtères auxquels preſque tous les Romains étaient initiés. Voyez la belle hymne d'Orphée; liſez la lettre de Maxime de Madaure à S. Auguſtin, dans laquelle il dit : « Qu'il » n'y a que des imbécilles qui puiſſent ne pas reconnaître » un Dieu ſouverain ». Longinien étant païen, écrit au même S. Auguſtin, « que Dieu eſt unique, incompré- » henſible, ineffable ». Lactance lui-même, qu'on ne peut accuſer d'être trop indulgent, avoue, dans ſon livre V, « Que les Romains ſoumettent tous les dieux au Dieu ſu- » prême, *illos ſubjicit & mancipat Deo* ». Tertullien même, dans ſon apologétique, « avoue que tout l'empire recon- » naiſſait un Dieu maître du monde, dont la puiſſance & » la majeſté ſont infinies, *principem mundi perfectæ potentiæ* » *& majeſtatis* ». Ouvrez ſur-tout Platon, le maître de Cicéron dans la philoſophie, vous y verrez « qu'il n'y a » qu'un Dieu, qu'il faut l'adorer, l'aimer, travailler à lui » reſſembler par la ſainteté & par la juſtice ». Epictète dans les fers, Marc-Antonin ſur le trône, diſent la même choſe en cent endroits.

Digitized by Google

optimus, *maximus* ; & ils auraient recherché ceux qui adoraient un Dieu unique !

Il n'eſt pas croyable que jamais il y eut une inquiſition contre les chrétiens ſous les empereurs, c'eſt-à-dire, qu'on ſoit venu chez eux les interroger ſur leur croyance. On ne troubla jamais ſur cet article ni juif, ni ſyrien, ni égyptien, ni bardes, ni druides, ni philoſophes. Les martyrs furent donc ceux qui s'élevèrent contre les faux dieux. C'était une choſe très-ſage, très-pieuſe de n'y pas croire ; mais enfin ſi, non contens d'adorer un Dieu en eſprit & en vérité, ils éclatèrent violemment contre le culte reçu, quelque abſurde qu'il pût être, on eſt forcé d'avouer qu'eux-mêmes étaient intolérans (1).

Tertullien, dans ſon apologétique, avoue (2) qu'on regardait les chrétiens comme des factieux : l'accuſation était injuſte ; mais elle prouvait que ce n'était pas la religion ſeule des chrétiens qui excitait le zèle des

(1) S'ils s'étaient contentés d'écrire & de prêcher, il eſt vraiſemblable qu'on les eût laiſſés tranquilles ; mais le refus de prêter les ſermens les rendit ſuſpects dans une conſtitution où l'on faiſait un grand uſage des ſermens. Le refus de prendre une part publique aux fêtes en l'honneur des empereurs, était une eſpèce de crime dans un temps où l'empire était ſans ceſſe agité par des révolutions. Les inſultes qu'ils commettaient contre le culte reçu étaient punies avec ſévérité & avec barbarie, dans des ſiècles où les mœurs étaient féroces, où l'humanité n'était point reſpectée, où l'adminiſtration des lois était irrégulière & violente.

(2) Chap. XXXIX.

Digitized by Google

magiſtrats. Il avoue (1) que les chrétiens refuſaient d'orner leurs portes de branches de laurier dans les réjouiſſances publiques pour les victoires des empereurs: on pouvait aiſément prendre cette affectation condamnable pour un crime de lèſe-majeſté.

La première ſévérité juridique, exercée contre les chrétiens, fut celle de Domitien; mais elle ſe borna à un exil qui ne dura pas une année : *facile cœptum repreſſit reſtitutis quos ipſe relegaverat*, dit Tertullien. Lactance, dont le ſtyle eſt ſi emporté, convient que, depuis Domitien juſqu'à Decius, l'Egliſe fut tranquille & floriſſante (2). Cette longue paix, dit-il, fut interrompue, quand cet exécrable animal Decius opprima l'Égliſe : *Poſt multos annos extitit execrabile animal Decius qui vexaret Eccleſiam.*

On ne veut point diſcuter ici le ſentiment du ſavant Dodwell ſur le petit nombre des martyrs; mais ſi les Romains avaient perſécuté la religion chrétienne, ſi le ſénat avait fait mourir tant d'innocens par des ſupplices inuſités, s'ils avaient plongé des chrétiens dans l'huile bouillante, s'ils avaient expoſé des filles toutes nues aux bêtes dans le cirque, comment auraient-ils laiſſé en paix tous les premiers évêques de Rome? S. Irénée ne compte pour martyr parmi ces évêques que le ſeul Téleſphore, dans l'an 139 de l'ère vulgaire, & on n'a aucune preuve que ce Téleſphore ait été mis à mort. Zéphirin gouverna le troupeau de Rome pendant dix-huit années, & mourut paiſiblement.

(1) Chap. XXXV. (2) Chap. III.

Digitized by Google

l'an 219. Il eſt vrai que dans les anciens martyrologes on place preſque tous les premiers papes ; mais le mot de *martyre* n'était pris alors que ſuivant ſa véritable ſignification : *martyre* voulait dire *témoignage*, & non pas *ſupplice*.

Il eſt difficile d'accorder cette fureur de perſécution avec la liberté qu'eurent les chrétiens d'aſſembler cinquante-ſix conciles que les écrivains eccléſiaſtiques comptent dans les trois premiers ſiècles.

Il y eut des perſécutions ; mais ſi elles avaient été auſſi violentes qu'on le dit, il eſt vraiſemblable que Tertullien, qui écrivit avec tant force contre le culte reçu, ne ſerait pas mort dans ſon lit. On ſait bien que les empereurs ne lurent pas ſon apologétique ; qu'un écrit obſcur, compoſé en Afrique, ne parvient pas à ceux qui ſont chargés du gouvernement du monde ; mais il devait être connu de ceux qui approchaient le proconſul d'Afrique ; il devait attirer beaucoup de haine à l'auteur : cependant il ne ſouffrit point le martyre.

Origène enſeigna publiquement dans Alexandrie, & ne fut point mis à mort. Ce même Origène, qui parlait avec tant de liberté aux païens & aux chrétiens, qui annonçait Jéſus aux uns, qui niait un Dieu en trois perſonnes aux autres, avoue expreſſément, dans ſon troiſième livre contre Celſe, « qu'il y a eu très-peu » de martyrs ; & encore de loin en loin ; cependant, » dit-il, les chrétiens ne négligent rien pour faire em» braſſer leur religion par tout le monde ; ils courent » dans les villes, dans les bourgs, dans les villages ».

Digitized by Google

Il eſt certain que ces courſes continuelles pouvaient être aiſément accuſées de ſédition par les prêtres ennemis, & pourtant ces miſſions ſont tolérées malgré le peuple égyptien, toujours turbulent, ſéditieux & lâche, peuple qui avait déchiré un romain pour avoir tué un chat, peuple en tout temps mépriſable, quoi qu'en diſent les admirateurs des pyramides (1).

---

(1) Cette aſſertion doit être prouvée. Il faut convenir que depuis que l'hiſtoire a ſuccédé à la fable, on ne voit dans les Egyptiens qu'un peuple auſſi lâche que ſuperſtitieux. Cambyſe s'empare de l'Egypte par une ſeule bataille ; Alexandre y donne des lois ſans eſſuyer un ſeul combat, ſans qu'aucune ville oſe attendre un ſiége ; les Ptolomée s'en emparent ſans coup férir ; Céſar & Auguſte la ſubjuguent auſſi aiſément ; Omar prend toute l'Egypte en une ſeule campagne ; les Mamelucs, peuple de la Colchide & des environs du mont Caucaſe, en ſont les maîtres après Omar ; ce ſont eux, & non les Egyptiens, qui défont l'armée de S. Louis, & qui prennent ce roi priſonnier. Enfin, les Mamelucs étant devenus égyptiens, c'eſt-à-dire, mous, lâches, inappliqués, volages, comme les habitans naturels de ce climat, ils paſſent en trois mois ſous le joug de Selim Ier, qui fait pendre leur ſoudan, & qui laiſſe cette province annexée à l'empire des Turcs, juſqu'à ce que d'autres barbares s'en emparent un jour.

Hérodote rapporte que dans les temps fabuleux, un roi égyptien, nommé Séſoſtris, ſortit de ſon pays dans le deſſein formel de conquérir l'univers : il eſt viſible qu'un tel deſſein n'eſt digne que de Pycrocole ou de don Quichote ; & ſans compter que le nom de Séſoſtris n'eſt point égyptien, on peut mettre cet évènement, ainſi que tous les faits antérieurs, au rang des *Mille & une nuits*. Rien n'eſt plus commun chez les peuples conquis que de

Digitized by Google

Qui devait plus soulever contre lui les prêtres & le gouvernement que S. Grégoire Thaumaturge,

---

débiter des fables sur leur ancienne grandeur, comme dans certains pays, certaines misérables familles se font descendre d'antiques souverains. Les prêtres d'Égypte contèrent à Hérodote que ce roi, qu'il appelle Séfostris, était allé subjuguer la Colchide ; c'est comme si l'on disait qu'un roi de France partit de la Touraine pour aller subjuguer la Norvège.

On a beau répéter tous ces contes dans mille & mille volumes, ils n'en sont pas plus vraisemblables ; il est bien plus naturel que les habitans robustes & féroces du Caucase, les Colchidiens, & les autres Scythes, qui vinrent tant de fois ravager l'Asie, aient pénétré jusqu'en Égypte : & si les prêtres de Colchos rapportèrent ensuite chez eux la mode de la circoncision, ce n'est pas une preuve qu'ils aient été subjugués par les Egyptiens. Diodore de Sicile rapporte que tous les rois, vaincus par Séfostris, venaient tous les ans du fond de leurs royaumes lui apporter leurs tributs ; & que Séfostris se servait d'eux comme de chevaux de carrosse, qu'il les faisait atteler à son char pour aller au temple. Ces histoires de Gargantua sont tous les jours fidèlement copiées. Assurément ces rois étaient bien bons de venir de si loin servir ainsi de chevaux.

Quant aux pyramides & aux autres antiquités, elles ne prouvent autre chose que l'orgueil & le mauvais goût des princes d'Égypte, ainsi que l'esclavage d'un peuple imbécille, employant ses bras, qui étaient son seul bien, à satisfaire la grossière ostentation de ses maîtres. Le gouvernement de ce peuple, dans les temps même que l'on vante si fort, paraît absurde & tyrannique : on prétend que toutes les terres appartenaient à leurs monarques. C'était bien à de pareils esclaves à conquérir le monde!

Cette profonde science des prêtres égyptiens est encore disciple

Digitized by Google

disciple d'Origène ? Grégoire avait vu pendant la nuit un vieillard envoyé de Dieu, accompagné d'une femme resplendissante de lumière: cette femme était la Sainte Vierge, & ce vieillard était S. Jean l'évangéliste. S. Jean lui dicta un symbole que S. Grégoire alla prêcher. Il passa, en allant à Néocésarée, près d'un temple où l'on rendait des oracles, & où la pluie l'obligea de passer la nuit; il y fit plusieurs signes de

---

un des plus énormes ridicules de l'histoire ancienne, c'est-à-dire, de la fable. Des gens qui prétendaient que dans le cours d'onze mille années, le soleil s'était levé deux fois au couchant, & couché deux fois au levant, en recommençant son cours, étaient sans doute bien au-dessous de l'auteur de l'almanach de Liége. La religion de ces prêtres, qui gouvernaient l'État, n'était pas comparable à celle des peuples les plus sauvages de l'Amérique : on sait qu'ils adoraient des crocodiles, des singes, des chats, des oignons; & il n'y a peut-être aujourd'hui dans toute la terre que le culte du grand Lama qui soit aussi absurde.

Leurs arts ne valent guère mieux que leur religion; il n'y a pas une seule ancienne statue égyptienne qui soit supportable, & tout ce qu'ils ont eu de bon a été fait dans Alexandrie, sous les Ptolomée & sous les César, par des artistes de Grèce : ils ont eu besoin d'un Grec pour apprendre la géométrie.

L'illustre Bossuet s'extasie sur le mérite égyptien, dans son *Discours sur l'histoire universelle*, adressé au fils de Louis XIV. Il peut éblouir un jeune prince, mais il contente bien peu les savans; c'est une très-éloquente déclamation, mais un historien doit être plus philosophe que orateur. Au reste, on ne donne cette réflexion sur les Égyptiens que comme une conjecture : quel autre nom peut-on donner à tout ce que l'on dit de l'antiquité ?

Digitized by Google

croix. Le lendemain, le grand sacrificateur du temple fut étonné que les démons, qui lui répondaient auparavant, ne voulaient plus rendre d'oracle; il les appela; les diables vinrent pour lui dire qu'ils ne viendraient plus; ils lui apprirent qu'ils ne pouvaient plus habiter ce temple, parce que Grégoire y avait passé la nuit, & qu'il y avait fait des signes de croix.

Le sacrificateur fit saisir Grégoire, qui lui répondit: « Je peux chasser les démons d'où je veux, & les faire » entrer où il me plaira ». Faites-les donc rentrer dans mon temple, dit le sacrificateur. Alors Grégoire déchira un petit morceau d'un volume qu'il tenait à la main, & y traça ces paroles: « Grégoire à Satan: Je « te commande de rentrer dans ce temple »; on mit ce billet sur l'autel; les démons obéirent, & rendirent ce jour-là leurs oracles comme à l'ordinaire; après quoi ils cessèrent, comme on le fait.

C'est S. Grégoire de Nysse qui rapporte ces faits dans la vie de S. Grégoire Thaumaturge. Les prêtres des idoles devaient, sans doute, être animés contre Grégoire; &, dans leur aveuglement, le déférer au magistrat: cependant leur plus grand ennemi n'essuya aucune persécution.

Il est dit, dans l'histoire de S. Cyprien, qu'il fut le premier évêque de Carthage condamné à la mort. Le martyre de S. Cyprien est de l'an 258 de notre ère; donc pendant un très-long-temps aucun évêque de Carthage ne fut immolé pour sa religion. L'histoire ne nous dit point quelles calomnies s'élevèrent contre Saint Cyprien, quels ennemis il avait, pourquoi le

Digitized by Google

proconsul d'Afrique fut irrité contre lui. S. Cyprien écrit à Cornelius, évêque de Rome : « Il arriva depuis « peu une émotion populaire à Carthage, & on cria « par deux fois qu'il fallait me jeter aux lions. Il est bien vraisemblable que les emportemens du peuple féroce de Carthage furent enfin cause de la mort de Cyprien ; & il est bien sûr que ce ne fut pas l'empereur Gallus qui le condamna de si loin pour sa religion, puisqu'il laissait en paix Corneille qui vivait sous ses yeux.

Tant de causes secrètes se mêlent souvent à la cause apparente, tant de ressorts inconnus servent à persécuter un homme, qu'il est impossible de démêler dans les siècles postérieurs la source cachée des malheurs des hommes les plus considérables, à plus forte raison celle du supplice d'un particulier qui ne pouvait être connu que par ceux de son parti.

Remarquez que S. Grégoire Thaumaturge & S. Denis, évêque d'Alexandrie, qui ne furent point suppliciés, vivaient dans le temps de S. Cyprien. Pourquoi, étant aussi connus pour le moins que cet évêque de Carthage, demeurèrent-ils paisibles ? & pourquoi S. Cyprien fut-il livré au supplice ? N'y a-t-il pas quelque apparence que l'un succomba sous des ennemis personnels & puissans, sous la calomnie, sous le prétexte de la raison d'Etat, qui se joint si souvent à la religion, & que les autres eurent le bonheur d'échapper à la méchanceté des hommes ?

Il n'est guère possible que la seule accusation de christianisme ait fait périr S. Ignace sous le clément & juste Trajan, puisqu'on permit aux chrétiens

Digitized by Google

de l'accompagner & de le consoler, quand on le conduisit à Rome (1). Il y avait eu souvent des séditions dans Antioche, ville toujours turbulente, où Ignace

(1) On ne révoque point en doute la mort de S. Ignace; mais qu'on lise la relation de son martyre, un homme de bon sens ne sentira-t-il pas quelques doutes s'élever dans son esprit ? L'auteur inconnu de cette relation dit que « Trajan crut qu'il manquerait quelque chose à sa gloire, s'il » ne soumettait à son empire le Dieu des chrétiens ». Quelle idée ! Trajan était-il un homme qui voulût triompher des dieux ? Lorsque Ignace parut devant l'empereur, ce prince lui dit : *Qui es-tu, esprit impur ?* Il n'est guère vraisemblable qu'un empereur ait parlé à un prisonnier, & qu'il l'ait condamné lui-même ; ce n'est pas ainsi que les souverains en usent. Si Trajan fit venir Ignace devant lui, il ne lui demanda pas, *qui es-tu ?* il le savait bien. Ce mot, *esprit impur*, a-t-il pu être prononcé par un homme comme Trajan ? Ne voit-on pas que c'est une expression d'exorciste, qu'un chrétien met dans la bouche d'un empereur ? Est-ce là, bon Dieu ! le style de Trajan ?

Peut-on imaginer qu'Ignace lui ait répondu qu'il se nommait Théophore, parce qu'il portait Jésus dans son cœur, & que Trajan eût disserté avec lui sur Jésus-Christ ? On fait dire à Trajan, à la fin de la conversation : « Nous » ordonnons qu'Ignace, qui se glorifie de porter en lui le » crucifié, sera mis aux fers, &c. ». Un sophiste ennemi des chrétiens pouvait appeler Jésus-Christ *le crucifié ;* mais il n'est guère probable que dans un arrêt on se fût servi de ce terme. Le supplice de la croix était si usité chez les Romains, qu'on ne pouvait dans le style des lois désigner par *le crucifié* l'objet du culte des chrétiens ; & ce n'est pas ainsi que les lois & les empereurs prononcent leurs jugemens.

On fait ensuite écrire une longue lettre par S. Ignace aux chrétiens de Rome : « Je vous écris, dit-il, tout

Digitized by Google

était évêque ſecret des chrétiens : peut-être ces ſéditions, malignement imputées aux chrétiens innocens, excitèrent l'attention du gouvernement, qui fut trompé, comme il eſt trop ſouvent arrivé.

S. Siméon, par exemple, fut accuſé devant Sapor d'être l'eſpion des Romains. L'hiſtoire de ſon martyre rapporte que le roi Sapor lui propoſa d'adorer le ſoleil ; mais on ſait que les Perſes ne rendaient point de culte au ſoleil, ils le regardaient comme un emblême du bon principe, d'*Oromaſe* ou *Oroſmade*, du Dieu créateur qu'ils reconnaiſſaient.

» enchaîné que je ſuis ». Certainement, s'il lui fut permis d'écrire aux chrétiens de Rome, ces chrétiens n'étaient donc pas recherchés ; Trajan n'avait donc pas deſſein de ſoumettre leur Dieu à ſon empire ; ou ſi ces chrétiens étaient ſous le fléau de la perſécution, Ignace commettait une très-grande imprudence en leur écrivant ; c'était les expoſer, les livrer, c'était ſe rendre leur délateur.

Il ſemble que ceux qui ont rédigé ces actes devaient avoir plus d'égard aux vraiſemblances & aux convenances. Le martyre de S. Polycarpe fait naître encore plus de doute. Il eſt dit qu'une voix cria du haut du ciel : *Courage Polycarpe*, que les chrétiens l'entendirent, mais que les autres n'entendirent rien : il eſt dit que quand on eut lié Polycarpe au poteau, & que le bûcher fût en flammes, ces flammes s'écartèrent de lui, & formèrent un arc au-deſſus de ſa tête, qu'il en ſortit une colombe ; que le ſaint, reſpecté par le feu, exhala une odeur d'aromate qui embauma toute l'aſſemblée ; mais que celui dont le feu n'oſa approcher ne put réſiſter au tranchant du glaive. Il faut avouer qu'on doit pardonner à ceux qui trouvent dans ces hiſtoires plus de piété que de vérité.

Digitized by Google

Quelque tolérant que l'on puiſſe être, on ne peut s'empêcher de ſentir quelque indignation contre ces déclamateurs qui accuſent Dioclétien d'avoir perſécuté les chrétiens, depuis qu'il fut ſur le trône; rapportons-nous-en à Eusèbe de Céſarée, ſon témoignage ne peut être recuſé; le favori, le panégyriſte de Conſtantin, l'ennemi violent des empereurs précédens, doit être cru quand il les juſtifie. Voici ſes paroles (1): « Les empereurs donnèrent long-temps » aux chrétiens de grandes marques de bienveillance; » ils leur confièrent des provinces; pluſieurs chrétiens » demeurèrent dans le palais; ils épousèrent même » des chrétiennes. Dioclétien prit pour ſon épouſe » Priſca, dont la fille fut femme de Maximien Ga- » lère, &c. ».

Qu'on apprenne donc de ce témoignage déciſif à ne plus calomnier; qu'on juge ſi la perſécution excitée par Galère, après dix-neuf ans d'un règne de clémence & de bienfaits, ne doit pas avoir ſa ſource dans quelque intrigue que nous ne connoiſſons pas.

Qu'on voie combien la fable de la légion thébaine ou thébéenne, maſſacrée, dit-on, toute entière pour la religion, eſt une fable abſurde. Il eſt ridicule qu'on ait fait venir cette légion d'Aſie par le grand Saint Bernard; il eſt impoſſible qu'on l'eût appelée d'Aſie pour venir appaiſer une ſédition dans les Gaules, un an après que cette ſédition avait été réprimée; il n'eſt pas moins impoſſible qu'on ait égorgé ſix mille hommes

(1) Hiſt. eccléſiaſt. liv. VIII.

Digitized by Google

d'infanterie & sept cents cavaliers dans un passage, où deux cents hommes pourraient arrêter une armée entière. La relation de cette prétendue boucherie commence par une imposture évidente : « Quand la » terre gémissait sous la tyrannie de Dioclétien, le » ciel se peuplait de martyrs » : or cette aventure, comme on l'a dit, est supposée en 286, temps où Dioclétien favorisait le plus les chrétiens, & où l'empire romain fut le plus heureux. Enfin ce qui devrait épargner toutes ces discussions, c'est qu'il n'y eut jamais de légion thébaine : les Romains étaient trop fiers & trop sensés pour composer une légion de ces Egyptiens qui ne servaient à Rome que d'esclaves, *Verna Canopi* : c'est comme s'ils avaient eu une légion juive. Nous avons les noms des trente-deux légions qui faisaient les principales forces de l'empire romain ; assurément la légion thébaine ne s'y trouve pas. Rangeons donc ce conte avec les vers acrostiches des sibylles qui prédisaient les miracles de Jésus-Christ, & avec tant de pièces supposées qu'un faux zèle prodigua pour abuser la crédulité.

Du danger des fausses légendes, & de la persécution.

Le mensonge en a trop long-temps imposé aux hommes ; il est temps qu'on connaisse le peu de vérités qu'on peut démêler à travers ces nuages de fables qui couvrent l'histoire romaine depuis Tacite & Suétone, & qui ont presque toujours enveloppé les annales des autres nations anciennes.

Digitized by Google

Comment peut-on croire, par exemple, que les Romains, ce peuple grave & ſévère de qui nous tenons nos lois, aient condamné des vierges chrétiennes, des filles de qualité, à la proſtitution ? C'eſt bien mal connaître l'auſtère dignité de nos légiſlateurs, qui puniſſaient ſi ſévèrement les faibleſſes des veſtales. Les *Actes ſincères* de Ruinart rapportent ces turpitudes ; mais doit-on croire aux *Actes* de Ruinart comme aux *Actes des Apôtres ?* Ces *Actes ſincères* diſent, après Bollandus, qu'il y avait dans la ville d'Ancire ſept vierges chrétiennes, d'environ ſoixante & dix ans chacune, que le gouverneur Théodecte les condamna à paſſer par les mains des jeunes gens de la ville, mais que ces vierges ayant été épargnées, comme de raiſon, il les obligea de ſervir toutes nues aux myſtères de Diane, auxquels pourtant on n'aſſiſta jamais qu'avec un voile. S. Théodote, qui, à la vérité, était cabaretier, mais qui n'en était pas moins zélé, pria Dieu ardemment de vouloir bien faire mourir ces ſaintes filles, de peur qu'elles ne ſuccombaſſent à la tentation. Dieu l'exauça ; le gouverneur les fit jeter dans un lac avec une pierre au cou : elles apparurent auſſitôt à Théodote, & le prièrent de ne pas ſouffrir que leurs corps fuſſent mangés des poiſſons : ce furent leurs propres paroles.

Le ſaint cabaretier & ſes compagnons allèrent pendant la nuit au bord du lac gardé par des ſoldats ; un flambeau céleſte marcha toujours devant eux ; & quand ils furent au lieu où étaient les gardes, un cavalier céleſte, armé de toutes pièces, pourſuivit ces

Digitized by Google

gardes, la lance à la main. S. Théodote retira du lac les corps des vierges : il fut mené devant le gouverneur, & le cavalier céleſte n'empêcha pas qu'on ne lui tranchât la tête. Ne ceſſons de répéter que nous vénérons les vrais martyrs, mais qu'il eſt difficile de croire cette hiſtoire de Bollandus & de Ruinart.

Faut-il rapporter ici le conte du jeune S. Romain ? On le jeta dans le feu, dit Eusèbe, & des juifs qui étaient préſens inſultèrent à Jéſus-Chriſt qui laiſſait brûler ſes confeſſeurs, après que Dieu avait tiré Sidrach, Miſach & Abdenago de la fournaiſe ardente. A peine les juifs eurent-ils parlé, que S. Romain ſortit triomphant du bûcher : l'empereur ordonna qu'on lui pardonnât, & dit au juge qu'il ne voulait rien avoir à démêler avec Dieu, étranges paroles pour Dioclétien ! Le juge, malgré l'indulgence de l'empereur, commanda qu'on coupât la langue à S. Romain ; & quoiqu'il eût des bourreaux, il fit faire cette opération par un médecin. Le jeune Romain, né bègue, parla avec volubilité dès qu'il eut la langue coupée. Le médecin eſſuya une réprimande, & pour montrer que l'opération était faite ſelon les règles de l'art, il prit un paſſant, & lui coupa juſte autant de langue qu'il en avait coupé à S. Romain, de quoi le paſſant mourut ſur-le-champ, « car, ajoute ſavamment l'auteur, l'anatomie nous apprend qu'un homme ſans » langue ne ſaurait vivre ». En vérité, ſi Eusèbe a écrit de pareilles fadaiſes, ſi on ne les a point ajoutées à ſes écrits, quel fond peut-on faire ſur ſon hiſtoire ?

On nous donne le martyre de Sainte Félicité & de

Digitized by Google

ſes ſept enfans, envoyés dit-on, à la mort par le ſage & pieux Antonin, ſans nommer l'auteur de la relation.

Il eſt bien vraiſemblable que quelque auteur plus zélé que vrai a voulu imiter l'hiſtoire des Machabées: c'eſt ainſi que commence la relation: « Sainte Félicité était romaine, elle vivait ſous le règne d'Antonin: il eſt clair, par ces paroles, que l'auteur n'était pas contemporain de Sainte Félicité: il dit que le préteur les jugea ſur ſon tribunal dans le champ de Mars, qui, après avoir ſervi à tenir les comices, ſervait alors aux revues des ſoldats, aux courſes, aux jeux militaires: cela ſeul démontre la ſuppoſition.

Il eſt dit encore qu'après le jugement, l'empereur commit à différens juges le ſoin de faire exécuter l'arrêt; ce qui eſt entièrement contraire à toutes les formalités de ces temps là, & à celles de tous les temps.

Il y a de même un S. Hippolyte, que l'on ſuppoſe traîné par des chevaux, comme Hippolyte, fils de Théſée. Ce ſupplice ne fut jamais connu des anciens Romains, & la ſeule reſſemblance du nom a fait inventer cette fable.

Obſervez encore que dans les relations des martyres, compoſées uniquement par les chrétiens même, on voit preſque toujours une foule de chrétiens venir librement dans la priſon du condamné, le ſuivre au ſupplice, recueillir ſon ſang, enſevelir ſon corps, faire des miracles avec les reliques. Si c'était la religion ſeule qu'on eût perſécutée, n'aurait-on pas immolé ces chrétiens déclarés, qui aſſiſtaient leurs frères

Digitized by Google

condamnés, & qu'on accusait d'opérer des enchantemens avec les restes des corps martyrisés ? ne les aurait-on pas traités comme nous avons traité les vaudois, les albigeois, les hussites, les différentes sectes des protestans ? Nous les avons égorgés, brûlés en foule, sans distinction, ni d'âge, ni de sexe. Y a-t-il dans les relations avérées des persécutions anciennes un seul trait qui approche de la Saint Barthelemi, & des massacres d'Irlande ? y en a-t-il un seul qui ressemble à la fête annuelle qu'on célèbre encore dans Toulouse, fête cruelle, fête abolissable à jamais, dans laquelle un peuple entier remercie Dieu en procession, & se félicite d'avoir égorgé, il y a deux cents ans, quatre mille de ses concitoyens ?

Je le dis avec horreur, mais avec vérité ; c'est nous chrétiens, c'est nous qui avons été persécuteurs, bourreaux, assassins ! & de qui ? de nos frères. C'est nous qui avons détruit cent villes, le crucifix, ou la bible à la main, & qui n'avons cessé de répandre le sang, & d'allumer des bûchers, depuis le règne de Constantin jusqu'aux fureurs des cannibales qui habitaient les Cévènes ; fureurs qui, graces au ciel, ne subsistent plus aujourd'hui.

Nous envoyons encore quelquefois à la potence de pauvres gens du Poitou, du Vivarais, de Valence, de Montauban. Nous avons pendu depuis 1745, huit personnages de ceux qu'on appelle *prédicans*, ou *ministres de l'évangile*, qui n'avaient d'autre crime que d'avoir prié Dieu pour le roi en patois, & d'avoir donné une goutte de vin & un morceau de pain levé

Digitized by Google

à quelques payſans imbécilles. On ne ſait rien de cela dans Paris, où le plaiſir eſt la ſeule choſe importante, où l'on ignore tout ce qui ſe paſſe en province, & chez les étrangers. Ces procès ſe font en une heure, & plus vîte qu'on ne juge un déſerteur. Si le roi en était inſtruit, il ferait grâce.

On ne traite ainſi les prêtres catholiques en aucun pays proteſtant. Il y a plus de cent prêtres catholiques en Angleterre & en Irlande, on les connaît, on les a laiſſé vivre très-paiſiblement dans la dernière guerre.

Serons-nous toujours les derniers à embraſſer les opinions ſaines des autres nations ? Elles ſe ſont corrigées ; quand nous corrigerons-nous ? Il a fallu ſoixante ans pour nous faire adopter ce que Newton avait démontré ; nous commençons à peine à oſer ſauver la vie à nos enfans par l'inoculation ; nous ne pratiquons que depuis très-peu de temps les vrais principes de l'agriculture ; quand commencerons-nous à pratiquer les vrais principes de l'humanité ? & de quel front pouvons-nous reprocher aux païens d'avoir fait des martyrs, tandis que nous avons été coupables de la même cruauté dans les mêmes circonſtances ?

Accordons que les Romains ont fait mourir une multitude de chrétiens pour leur ſeule religion ; en ce cas, les Romains ont été très-condamnables. Voudrions-nous commettre la même injuſtice ? & quand nous leur reprochons d'avoir perſécuté, voudrions-nous être perſécuteurs ?

S'il ſe trouvait quelqu'un aſſez dépourvu de bonne

Digitized by Google

foi, ou assez fanatique, pour me dire ici : Pourquoi venez-vous développer nos erreurs & nos fautes ? pourquoi détruire nos faux miracles & nos fausses légendes ? elles sont l'aliment de la piété de plusieurs personnes ; il y a des erreurs nécessaires ; n'arrachez pas du corps un ulcère invétéré qui entraînerait avec lui la destruction du corps ; voici ce que je lui répondrais.

Tous ces faux miracles par lesquels vous ébranlez la foi qu'on doit aux véritables, toutes ces légendes absurdes que vous ajoutez aux vérités de l'évangile, éteignent la religion dans les cœurs ; trop de personnes qui veulent s'instruire, & qui n'ont pas le temps de s'instruire assez, disent : Les maîtres de ma religion m'ont trompé, il n'y a donc point de religion ; il vaut mieux se jeter dans les bras de la nature que dans ceux de l'erreur ; j'aime mieux dépendre de la loi naturelle que des inventions des hommes. D'autres ont le malheur d'aller encore plus loin ; ils voient que l'imposture leur a mis un frein, & ils ne veulent pas même du frein de la vérité, ils penchent vers l'athéisme ; on devient dépravé, parce que d'autres ont été fourbes & cruels.

Voilà certainement les conséquences de toutes les fraudes pieuses & de toutes les superstitions. Les hommes d'ordinaire ne raisonnent qu'à demi ; c'est un très-mauvais argument que de dire : Voraginé, l'auteur de la *Légende dorée*, & le jésuite Ribadenéira, compilateur de la *Fleur des Saints*, n'ont dit que des sottises ; donc il n'y a point de Dieu : Les catholiques

Digitized by Google

ont égorgé un certain nombre d'huguenots, & les huguenots à leur tour ont assassiné un certain nombre de catholiques; donc il n'y a point de Dieu: On s'est servi de la confession, de la communion & de tous les sacremens, pour commettre les crimes les plus horribles; donc il n'y a point de Dieu. Je conclurais au contraire: Donc il y a un Dieu qui, après cette vie passagère, dans laquelle nous l'avons tant méconnu, & tant commis de crimes en son nom, daignera nous consoler de tant d'horribles malheurs; car, à considérer les guerres de religion, les quarante schismes des papes, qui ont presque tous été sanglans, les impostures qui ont presque toutes été funestes, les haines irréconciliables allumées par les différentes opinions, à voir tous les maux qu'a produits le faux zèle, les hommes ont eu long-temps leur enfer dans cette vie.

Abus de l'Intolérance.

Mais quoi! sera-t-il permis à chaque citoyen de ne croire que sa raison, & de penser ce que cette raison éclairée ou trompée lui dictera? Il le faut bien (1), pourvu qu'il ne trouble point l'ordre; car il ne dépend pas de l'homme de croire, ou de ne pas croire; mais il dépend de lui de respecter les usages de sa patrie: & si vous disiez que c'est un crime de ne pas croire à la religion dominante, vous accuseriez donc vous-même les premiers chrétiens vos pères, &

(1) Voyez l'excellente lettre de Locke sur la tolérance.

Digitized by Google

vous justifieriez ceux que vous accusez de les avoir livrés aux supplices.

Vous répondez que la différence est grande, que toutes les religions sont les ouvrages des hommes, & que l'Église catholique, apostolique & romaine est seule l'ouvrage de Dieu. Mais en bonne foi, parce que notre religion est divine, doit-elle régner par la haine, par les fureurs, par les exils, par l'enlèvement des biens, les prisons, les tortures, les meurtres, & par les actions de grâces rendues à Dieu pour ces meurtres ? Plus la religion chrétienne est divine, moins il appartient à l'homme de la commander ; si Dieu l'a faite, Dieu la soutiendra sans vous. Vous savez que l'intolérance ne produit que des hypocrites ou des rebelles ; quelle funeste alternative ! Enfin, voudriez-vous soutenir par des bourreaux la religion d'un Dieu que des bourreaux ont fait périr, & qui n'a prêché que la douceur & la patience ?

Voyez, je vous prie, les conséquences affreuses du droit de l'intolérance. S'il était permis de dépouiller de ses biens, de jeter dans les cachots, de tuer un citoyen qui, sous un tel degré de latitude, ne professerait pas la religion admise sous ce degré, quelle exception exempterait les premiers de l'Etat des mêmes peines ? La religion lie également le monarque & les mendians : aussi, plus de cinquante docteurs ou moines ont affirmé cette horreur monstrueuse, qu'il était permis de déposer, de tuer les souverains qui ne penseraient pas comme l'Église dominante, & les parlemens du royaume n'ont cessé de

Digitized by Google

proscrire ces abominables décisions d'abominables théologiens (1).

(1) Le jésuite Busembaum, commenté par le jésuite la Croix, dit « Qu'il est permis de tuer un prince excommunié par le pape, dans quelque pays qu'on trouve ce » prince, parce que l'univers appartient au pape, & que » celui qui accepte cette commission, fait une œuvre » charitable ». C'est cette proposition inventée dans les petites-maisons de l'enfer, qui a le plus soulevé toute la France contre les jésuites. On leur a reproché alors plus que jamais ce dogme si souvent enseigné par eux & si souvent désavoué. Ils ont cru se justifier en montrant à-peu-près les mêmes décisions dans St Thomas & dans plusieurs jacobins (*). En effet, St Thomas d'Aquin, docteur angélique, interprète de la volonté divine (ce sont ses titres), avance qu'un prince apostat perd son droit à la couronne, & qu'on ne doit plus lui obéir (**) : que l'église peut le punir de mort : qu'on n'a toléré l'empereur Julien, que parce qu'on n'était pas le plus fort (***) : que de droit on doit tuer tout hérétique (****) : que ceux qui délivrent le peuple d'un prince qui gouverne tyranniquement, sont très-louables, &c. &c. On respecte fort l'ange de l'école; mais si dans les temps de Jacques Clément, son confrère, & du feuillant Ravaillac, il était venu soutenir en France de telles propositions, comment aurait-on traité l'ange de l'école ?

Il faut avouer que Jean Gerson, chancelier de l'université, alla encore plus loin que S. Thomas, & le cordelier

(*) Voyez, si vous pouvez, la *lettre* d'un homme du monde à un théologien sur S. Thomas : c'est une brochure de jésuite, de 1762.

(**) Liv. II, part. II, quest. XII.

(***) *Ibid.*

(****) *Ibid.* quest. XI & XII.

Le

Digitized by Google

Le ſang de Henri le grand fumait encore, quand le parlement de Paris donna un arrêt qui établiſſait l'indépendance de la couronne comme une loi fondamentale. Le cardinal Duperron, qui devait la pourpre à Henri le grand, s'éleva dans les états de 1614, contre l'arrêt du parlement, & le fit ſupprimer. Tous les journaux du temps rapportent les termes dont Duperron ſe ſervit dans ſes harangues : « Si un prince » ſe faiſait arien, dit-il, on ſerait bien obligé de le » dépoſer ».

Non aſſurément, monſieur le cardinal ; on veut bien adopter votre ſuppoſition chimérique, qu'un de nos rois ayant lu l'hiſtoire des conciles & des pères, frappé d'ailleurs de ces paroles : Mon père eſt plus grand que moi, les prenant trop à la lettre, & balançant entre le concile de Nicée & celui de Conſtantinople, ſe déclarât pour Euſebe de Nicomédie, je

---

Jean Petit infiniment plus loin que Gerſon. Pluſieurs cordeliers ſoutinrent les horribles thèſes de Jean Petit. Il faut avouer que cette doctrine diabolique du régicide vient uniquement de la folle idée où ont été long-temps preſque tous les moines, que le pape eſt un Dieu en terre, qui peut diſpoſer à ſon gré du trône & de la vie des rois. Nous avons été en cela fort au-deſſous de ces Tartares, qui croient le grand Lama immortel ; il leur diſtribue ſa chaiſe percée ; ils font ſécher ces reliques, les enchâſſent & les baiſent dévotement. Pour moi, j'avoue que j'aimerais mieux, pour le bien de la paix, porter à mon cou de telles reliques, que de croire que le pape ait le moindre droit ſur le temporel des rois, ni même ſur le mien, en quelque cas que ce puiſſe être.

Digitized by Google

n'en obéirai pas moins à mon roi, je ne me croirai pas moins lié par le ſerment que je lui ai fait; & ſi vous oſiez vous ſoulever contre lui, & que je fuſſe un de vos juges, je vous déclarerais criminel de lèſe-majeſté.

Duperron pouſſa plus loin la diſpute, & je l'abrège. Ce n'eſt pas ici le lieu d'approfondir ces chimères révoltantes; je me bornerai à dire, avec tous les citoyens, que ce n'eſt point parce que Henri IV fut ſacré à Chartres qu'on lui devait obéiſſance, mais parce que le droit inconteſtable de la naiſſance donnait la couronne à ce prince, qui la méritait par ſon courage & par ſa bonté.

Qu'il ſoit donc permis de dire que tout citoyen doit hériter, par le même droit, des biens de ſon père, & qu'on ne voit pas qu'il mérite d'en être privé, & d'être traîné au gibet, parce qu'il ſera du ſentiment de Ratran contre Paſcaſe Ratberg, & de Bérenger contre Scot.

On ſait que tous nos dogmes n'ont pas toujours été clairement expliqués, & univerſellement reçus dans notre Égliſe. Jéſus-Chriſt ne nous ayant point dit comment procédait le Saint-Eſprit, l'Égliſe latine crut long-temps avec la grecque qu'il ne procédait que du père : enfin elle ajouta au ſymbole qu'il procédait auſſi du fils. Je demande ſi, le lendemain de cette déciſion, un citoyen qui s'en ſerait tenu au ſymbole de la veille eût été digne de mort? La cruauté, l'injuſtice ſerait-elle moins grande, de punir aujourd'hui celui qui penſerait comme on penſait autrefois?

Digitized by Google

Était-on coupable du temps d'Honorius Ier, de croire que Jésus n'avait pas deux volontés ?

Il n'y a pas long-temps que l'immaculée conception est établie : les dominicains n'y croient pas encore. Dans quel temps les dominicains commenceront-ils à mériter des peines dans ce monde & dans l'autre ?

Si nous devons apprendre de quelqu'un à nous conduire dans nos disputes interminables, c'est certainement des apôtres & des évangélistes. Il y avait de quoi exciter un schisme violent entre saint Paul & saint Pierre. Paul dit expressément dans son épître aux Galates, qu'il résista en face à Pierre, parce que Pierre était répréhensible, parce qu'il usait de dissimulation aussi-bien que Barnabé, parce qu'ils mangeaient avec les gentils avant l'arrivée de Jacques, & qu'ensuite ils se retirèrent secrètement, & se séparèrent des gentils, de peur d'offenser les circoncis. « Je vis, » ajoute-t-il, qu'ils ne marchaient pas droit selon » l'évangile ; je dis à Céphas : Si vous juif, vivez » comme les gentils, & non comme les juifs, pour- » quoi obligez-vous les gentils à judaïser » ?

C'était-là un sujet de querelle violente. Il s'agissait de savoir si les nouveaux chrétiens judaïseraient ou non. S. Paul alla dans ce temps-là même sacrifier dans le temple de Jérusalem. On sait que les quinze premiers évêques de Jérusalem furent des juifs circoncis, qui observèrent le sabbat, & qui s'abstinrent des viandes défendues. Un évêque espagnol ou portugais qui se ferait circoncire, & qui observerait le sabbat, serait brûlé dans un auto-da-fé. Cependant

Digitized by Google

la paix ne fut altérée pour cet objet fondamental, ni parmi les apôtres, ni parmi les premiers chrétiens.

Si les évangéliſtes avaient reſſemblé aux écrivains modernes, ils avaient un champ bien vaſte pour combattre les uns contre les autres. S. Mathieu compte vingt-huit générations depuis David juſqu'à Jéſus. S. Luc en compte quarante & une; & ces générations ſont abſolument différentes. On ne voit pourtant nulle diſſention s'élever entre les diſciples ſur ces contrariétés apparentes, très-bien conciliées par pluſieurs pères de l'Égliſe. La charité ne fut point bleſſée, la paix fut conſervée. Quelle plus grande leçon de nous tolérer dans nos diſputes, & de nous humilier dans tout ce que nous n'entendons pas?

S. Paul, dans ſon épître à quelques juifs de Rome convertis au chriſtianiſme, emploie toute la fin du troiſième chapitre à dire que la ſeule foi glorifie, & que les œuvres ne juſtifient perſonne. S. Jacques au contraire, dans ſon épître aux douze tribus diſperſées par toute la terre, chapitre II, ne ceſſe de dire qu'on ne peut être ſauvé ſans les œuvres. Voilà ce qui a ſéparé deux grandes communions parmi nous, & ce qui ne diviſa point les apôtres.

Si la perſécution contre ceux avec qui nous diſputons était une action ſainte, il faut avouer que celui qui aurait fait tuer le plus d'hérétiques ſerait le plus grand ſaint du paradis. Quelle figure y ferait un homme qui ſe ſerait contenté de dépouiller ſes frères, & de les plonger dans des cachots auprès d'un zélé qui en

Digitized by Google

aurait-massacré des centaines le jour de la Saint-Barthelemi ? En voici la preuve.

Le successeur de S. Pierre & son consistoire ne peuvent errer ; ils approuvèrent, célébrèrent, consacrèrent l'action de la Saint-Barthelemi ; donc cette action était très-sainte ; donc de deux assassins égaux en piété celui qui aurait éventré vingt-quatre femmes grosses huguenotes, doit être élevé en gloire du double de celui qui n'en aura éventré que douze ; par la même raison les fanatiques des Cévènes devaient croire qu'ils seraient élevés en gloire à proportion du nombre des prêtres, des religieux & des femmes catholiques qu'ils auraient égorgés. Ce sont-là d'étranges titres pour la gloire éternelle.

Si l'intolérance fut de droit divin dans le judaïsme, & si elle fut toujours mise en pratique.

On appelle, je crois, *droit divin*, les préceptes que Dieu a donnés lui-même. Il voulut que les juifs mangeassent un agneau cuit avec des laitues, & que les convives le mangeassent debout, un bâton à la main, en commémoration du Phasé ; il ordonna que la consécration du grand-prêtre se ferait en mettant du sang à son oreille droite, à sa main droite & à son pied droit ; coutumes extraordinaires pour nous, mais non pas pour l'antiquité ; il voulut qu'on chargeât le bouc Hazazel des iniquités du peuple ; il défendit qu'on se nourrît (1) de poissons sans écailles, de lièvres,

(1) Deutér. chap. XIV.

Digitized by Google

de hériſſons, de hibous, de griffons, d'ixions, &c.

Il inſtitua les fêtes, les cérémonies; toutes ces choſes, qui ſemblaient arbitraires aux autres nations, & ſoumiſes au droit poſitif, à l'uſage, étant commandées par Dieu même, devenaient un droit divin pour les Juifs, comme tout ce que Jéſus-Chriſt, fils de Marie, fils de Dieu, nous a commandé, eſt de droit divin pour nous.

Gardons-nous de rechercher ici pourquoi Dieu a ſubſtitué une loi nouvelle à celle qu'il avait donnée à Moïſe; & pourquoi il avait commandé à Moïſe plus de choſes qu'au patriarche Abraham, & plus à Abraham qu'à Noé (1). Il ſemble qu'il daigne ſe

(1) Dans l'idée que nous avons de faire ſur cet ouvrage quelques notes utiles, nous remarquerons ici, qu'il eſt dit » que Dieu fit une alliance avec Noé, & avec tous les » animaux; & cependant il permet à Noé de manger de » tout ce qui a vie & mouvement; il excepte ſeulement » le ſang, dont il ne permet pas qu'on ſe nourriſſe. Dieu » ajoute, qu'il tirera vengeance de tous les animaux qui » auront répandu le ſang de l'homme ».

On peut inférer de ces paſſages & de pluſieurs autres, ce que toute l'antiquité a toujours penſé juſqu'à nos jours, & ce que tous les hommes ſenſés penſent, que les animaux ont quelques connaiſſances. Dieu ne fait point un pacte avec les arbres & avec les pierres, qui n'ont point de ſentiment; mais il en fait un avec les animaux, qu'il a daigné douer d'un ſentiment ſouvent plus exquis que le nôtre, & de quelques idées néceſſairement attachées à ce ſentiment. C'eſt pourquoi il ne veut pas qu'on ait la barbarie de ſe nourrir de leur ſang, parce qu'en effet le ſang eſt la ſource de la vie, & par conſéquent du ſentiment.

Digitized by Google

proportionner aux temps & à la population du genre-humain ; c'eſt une gradation paternelle ; mais ces abymes ſont trop profonds pour notre débile vue.

Privez un animal de tout ſon ſang, tous ſes organes reſtent ſans action. C'eſt donc avec très-grande raiſon que l'écriture dit en cent endroits, que l'ame, c'eſt-à-dire, ce qu'on appelait l'*ame ſenſitive*, eſt dans le ſang; & cette idée ſi naturelle a été celle de tous les peuples.

C'eſt ſur cette idée qu'eſt fondée la commiſération que nous devons avoir pour les animaux. Des ſept préceptes des Noachides, admis chez les juifs, il y en a un qui défend de manger le membre d'un animal en vie. Ce précepte prouve que les hommes avaient eu la cruauté de mutiler les animaux pour manger leurs membres coupés; qu'ils les laiſſaient vivre, pour ſe nourrir ſucceſſivement des parties de leur corps. Cette coutume ſubſiſta en effet chez quelques peuples barbares, comme on le voit par les ſacrifices de l'île de Chio, à Bacchus Omadios, le mangeur de chair crue. Dieu, en permettant que les animaux nous ſervent de pâture, recommande donc quelque humanité envers eux. Il faut convenir qu'il y a de la barbarie a les faire ſouffrir; il n'y a certainement que l'uſage qui puiſſe diminuer en nous l'horreur naturelle d'égorger un animal que nous avons nourri de nos mains. Il y a toujours eu des peuples qui s'en font un grand ſcrupule: ce ſcrupule dure encore dans la preſqu'île de l'Inde; toute la ſecte de Pythagore, en Italie & en Grèce, s'abſtint conſtamment de manger de la chair. Porphyre, dans ſon livre de l'abſtinence, reproche à ſon diſciple de n'avoir quitté ſa ſecte que pour ſe livrer à ſon appétit barbare.

Il faut, ce me ſemble, avoir renoncé à la lumière naturelle, pour oſer avancer que les bêtes ne ſont que des machines. Il y a une contradiction manifeſte à convenir que Dieu a donné aux bêtes tous les organes du

Digitized by Google

Tenons-nous dans les bornes de notre sujet; voyons d'abord ce qu'était l'intolérance chez les Juifs.

Il est vrai que dans l'Exode, les Nombres, le Lévitique, le Deutéronome, il y a des lois très-sévères sur le culte, & des châtimens plus sévères encore. Plusieurs commentateurs ont de la peine à concilier les récits de Moïse avec les passages de Jérémie & d'Amos, & avec le célèbre discours de saint Etienne (1), rapporté dans les Actes des apôtres. Amos dit que les juifs adorèrent toujours dans le

---

sentiment, & à soutenir qu'il ne leur a point donné de sentiment.

Il me paraît encore qu'il faut n'avoir jamais observé les animaux, pour ne pas distinguer chez eux les différentes voix du besoin, de la souffrance, de la joie, de la crainte, de l'amour, de la colère & de toutes leurs affections; il serait bien étrange qu'elles exprimassent si bien ce qu'elles ne sentiraient pas.

Cette remarque peut fournir beaucoup de réflexions aux esprits exercés sur le pouvoir & la bonté du créateur, qui daigne accorder la vie, le sentiment, les idées, la mémoire aux êtres que lui-même a organisés de sa main toute-puissante. Nous ne savons, ni comment ces organes se sont formés, ni comment ils se développent, ni comment on reçoit la vie, ni par quelles lois les sentimens, les idées, la mémoire, la volonté, sont attachés à cette vie: & dans cette profonde & éternelle ignorance, inhérente à notre nature, nous disputons sans cesse, nous nous persécutons les uns les autres, comme les taureaux qui se battent avec leurs cornes, sans savoir pourquoi & comment ils ont des cornes.

(1) *Amos*, chap. V, v. 26.

Digitized by Google

déſert Moloch, Rempham & Kium. Jérémie, dit expreſſément (1) que Dieu ne demanda aucun ſacrifice à leurs pères quand ils ſortirent d'Egypte. S. Etienne, dans ſon diſcours aux juifs, s'exprime ainſi: « Ils » adorèrent l'armée du ciel (2), ils n'offrirent ni » ſacrifices ni hoſties dans le déſert pendant quarante » ans, ils portèrent le tabernacle du dieu Moloch, » & l'aſtre de leur dieu Remphan ».

D'autres critiques infèrent du culte de tant de dieux étrangers, que ces dieux furent tolérés par Moïſe, & ils citent en preuves ces paroles du Deutéronome (3): « Quand vous ſerez dans la terre de Ca- » naan, vous ne ferez point comme nous faiſons au- » jourd'hui, où chacun fait ce qui lui ſemble bon (4) ».

(1) Jérém. chap. VII, v. 12.
(2) Act. chap. VII, v. 42.
(3) Deut. chap. XII, v. 8.
(4) Pluſieurs écrivains conclurent témérairement de ce paſſage, que le chapitre concernant le veau d'or (qui n'eſt autre choſe que le dieu *Apis*) a été ajouté aux livres de Moïſe, ainſi que pluſieurs autres chapitres.

Aben-Eſra fut le premier qui crut prouver que le Pentateuque avait été rédigé du temps des rois. Wolaſton, Collins, Tindale, Shaftesbury, Bolingbroke, & beaucoup d'autres, ont allégué que l'art de graver ſes penſées ſur la pierre polie, ſur la brique, ſur le plomb ou ſur le bois, était alors la ſeule manière d'écrire; ils diſent que du temps de Moïſe, les Chaldéens & les Egyptiens n'écrivaient pas autrement, qu'on ne pouvait alors graver que d'une manière très-abrégée, & en hiéroglyphes, la ſubſtance des choſes qu'on voulait tranſmettre à la poſtérité, & non pas des hiſtoires détaillées; qu'il n'était pas poſſible

Digitized by Google

Ils appuient leur ſentiment ſur ce qu'il n'eſt parlé d'aucun acte religieux du peuple dans le déſert, point

---

de graver de gros livres dans un déſert où l'on changeait ſi ſouvent de demeure, où l'on n'avait perſonne qui pût ni fournir des vêtemens, ni les tailler, ni même raccommoder les ſandales, & où Dieu fut obligé de faire un miracle de quarante années pour conſerver les vêtemens & les chauſſures de ſon peuple. Ils diſent qu'il n'eſt pas vraiſemblable qu'on eût tant de graveurs de caractères, lorſqu'on manquait des arts les plus néceſſaires, & qu'on ne pouvait même faire du pain : & ſi on leur dit que les colonnes du tabernacle étaient d'airain, & les chapiteaux d'argent maſſif, ils répondent que l'ordre a pu être donné dans le déſert, mais qu'il ne fut exécuté que dans des temps plus heureux.

Ils ne peuvent concevoir que ce peuple pauvre ait demandé un veau d'or maſſif pour l'adorer au pied de la montagne même où Dieu parlait à Moïſe, au milieu des foudres & des éclairs, que ce peuple voyait, & au ſon de la trompette céleſte qu'il entendait. Ils s'étonnent que la veille du jour même où Moïſe deſcendit de la montagne, tout ce peuple ſe ſoit adreſſé au frère de Moïſe pour avoir ce veau d'or maſſif. Comment Aaron le jeta-t-il en fonte en un ſeul jour ? comment enſuite Moïſe le réduiſit-il en poudre ? Ils diſent qu'il eſt impoſſible à tout artiſte de faire en moins de trois mois une ſtatue d'or, & que pour la réduire en poudre qu'on puiſſe avaler, l'art de la chymie la plus ſavante ne ſuffit pas ; ainſi la prévarication d'Aaron & l'opération de Moïſe auraient été deux miracles.

L'humanité, la bonté de cœur qui les trompe, les empêche de croire que Moïſe ait fait égorger vingt-trois mille perſonnes pour expier ce péché : ils n'imaginent pas que vingt-trois mille hommes ſe ſoient ainſi laiſſé maſſacrer par des lévites, à moins d'un troiſième miracle. Enfin,

Digitized by Google

de pâque célébrée, point de pentecôte, nulle mention qu'on ait célébré la fête des tabernacles, nulle prière

---

ils trouvent étrange qu'Aaron, le plus coupable de tous, ait été récompensé du crime dont les autres etaient si horriblement punis, & qu'il ait été fait grand-prêtre, tandis que les cadavres de vingt-trois mille de ses frères sanglans étaient entassés au pied de l'autel où il allait sacrifier.

Ils font les mêmes difficultés sur les vingt-quatre mille Israëlites massacrés par l'ordre de Moïse, pour expier la faute d'un seule qu'on avait surpris avec une fille madianite. On voit tant de rois juifs, & sur-tout Salomon, épouser impunément des étrangères, que ces critiques ne peuvent admettre que l'alliance d'une madianite ait été un si grand crime : Ruth était moabite, quoique sa famille fût originaire de Bethléem : la sainte écriture l'appelle toujours *Ruth la Moabite* : cependant elle alla se mettre dans le lit de Booz, par le conseil de sa mère ; elle en reçut six boisseaux d'orge, l'épousa ensuite, & fut l'aïeule de David. Rahab était non-seulement étrangère, mais une femme publique ; la Vulgate ne lui donne d'autre titre que celui de *meretrix* ; elle épousa Salmon, prince de Juda ; & c'est encore de Salmon que David descend. On regarde même Rahab comme la figure de l'église chrétienne ; c'est le sentiment de plusieurs pères, & sur-tout d'Origène, dans sa septième homélie sur Josué.

Betzabé, femme d'Urie, de laquelle David eut Salomon, était éthéenne. Si vous remontez plus haut, le patriarche Juda épousa une femme cananéenne ; ses enfans eurent pour femme Thamar, de la race d'Aram ; cette femme avec laquelle Juda commit, sans le savoir, un inceste, n'était pas de la race d'Israël.

Ainsi notre Seigneur Jésus-Christ daigna s'incarner chez les juifs, dans une famille dont cinq étrangères étaient la

Digitized by Google

publique établie; enfin, la circonciſion, ce ſceau de l'alliance de Dieu avec Abraham, ne fut point pratiquée.

---

tige, pour faire voir que les nations étrangères auraient part à ſon héritage.

Le rabin Aben-Eſra fut, comme on l'a dit, le premier qui oſa prétendre que le Pentateuque avait été rédigé long-temps après Moïſe; il ſe fonde ſur pluſieurs paſſages. » Le cananéen était alors dans ce pays. La montagne de » Moria, appelée la montagne de Dieu. Le lit de Og, » roi de Bazan, ſe voit encore en Rabath, & il appela » tout ce pays de Bazan, les villages de Jaïr, juſqu'au- » jourd'hui. Il ne s'eſt jamais vu de prophète en Iſraël » comme Moïſe. Ce ſont ici les rois qui ont régné en » Edom avant qu'aucun roi régnât ſur Iſraël ». Il prétend que ces paſſages, où il eſt parlé de choſes arrivées après Moïſe, ne peuvent être de Moïſe. On répond à ces objections, que ces paſſages ſont des notes ajoutées long-temps après par les copiſtes.

Newton, de qui d'ailleurs on ne doit prononcer le nom qu'avec reſpect, mais qui a pu ſe tromper puiſqu'il était homme, attribue, dans ſon introduction à ſes commentaires ſur Daniel & ſur St Jean, les livres de Moïſe, de Joſué & des Juges, à des auteurs ſacrés très-poſtérieurs; il ſe fonde ſur le chap. XXXVI de la Genèſe, ſur quatre chapitres des Juges, XVII, XVIII, XIX, XXI; ſur Samuël, chap. VIII, ſur les chroniques, chap. II, ſur le livre de Ruth, chap. IV. En effet, ſi dans le chap. XXXVI de la Genèſe il eſt parlé des rois, s'il en eſt fait mention dans les livres des Juges, ſi dans le livre de Ruth il eſt parlé de David, il ſemble que tous ces livres aient été rédigés du temps des rois. C'eſt auſſi le ſentiment de quelques théologiens, à la tête deſquels eſt le fameux le Clerc. Mais cette opinion n'a qu'un petit nombre de ſectateurs dont la curioſité ſonde ces abymes. Cette curioſité,

Digitized by Google

Ils se prévalaient encore de l'histoire de Josué. Ce

sans doute, n'est pas au rang des devoirs de l'homme. Lorsque les savans & les ignorans, les princes & les bergers, paraîtront après cette courte vie devant le maître de l'éternité, chacun de nous alors voudra avoir été juste, humain, compatissant, généreux; nul ne se vantera d'avoir su précisément en quelle année le Pentateuque fut écrit, & d'avoir démêlé le texte des notes qui étaient en usage chez les scribes. Dieu ne nous demandera pas si nous avons pris parti pour les Massorètes contre le Talmud, si nous n'avons jamais pris un caph pour un beth, un yod pour un vaü, un daleth pour un res: certes il nous jugera sur nos actions, & non sur l'intelligence de la langue hébraïque. Nous nous en tenons fermement à la décision de l'église, selon le devoir raisonnable d'un fidèle.

Finissons cette note par un passage important du Lévitique, livre composé après l'adoration du veau d'or. « Il » ordonne aux juifs de ne plus adorer les velus, (*) les » boucs avec lesquels même ils ont commis des abomi- » nations infames ». On ne sait si cet étrange culte venait d'Egypte, patrie de la superstition & du sortilège; mais on croît que la coutume de nos prétendus sorciers d'aller au sabbat, d'y adorer un bouc, & de s'abandonner avec lui à des turpitudes inconcevables, dont l'idée fait horreur, est venue des anciens juifs: en effet, ce furent eux qui enseignèrent, dans une partie de l'Europe, la sorcellerie. Quel peuple! Une si étrange infamie semblait mériter un châtiment pareil à celui que le veau d'or leur attira, & pourtant le législateur se contente de leur faire une simple défense. On ne rapporte ici ce fait que pour faire connaître la nation juive: il faut que la bestialité ait été commune chez elle, puisqu'elle est la seule nation connue, chez qui les lois aient été forcées de prohiber

(*) Levitiq. chap. XVII.

Digitized by Google

conquérant dit aux Juifs (1): « L'option vous eſt » donnée, choiſiſſez quel parti il vous plaira, ou » d'adorer les dieux que vous avez ſervis dans le pays » des Amorrhéens, ou ceux que vous avez reconnus » en Méſopotamie; le peuple répond : Il n'en ſera pas » ainſi, nous ſervirons Adonaï. Joſué leur répliqua : » Vous avez choiſi vous-mêmes : ôtez donc du » milieu de vous les dieux étrangers ». Ils avaient

---

un crime (*) qui n'a été ſoupçonné ailleurs par aucun légiſlateur.

Il eſt à croire que dans les fatigues & dans la pénurie, que les juifs avaient eſſuyées dans les déſerts de Pharan, d'Oreb & de Cadès-Barné, l'eſpèce féminine, plus faible que l'autre, avait ſuccombé. Il faut bien qu'en effet les juifs manquaſſent de filles, puiſqu'il leur eſt toujours ordonné, quand ils s'emparent d'un bourg ou d'un village, ſoit à gauche, ſoit à droite du lac Aſphaltide, de tuer tout, excepté les filles nubiles.

Les Arabes, qui habitent encore une partie de ces déſerts, ſtipulent toujours, dans les traités qu'ils font avec les caravanes, qu'on leur donnera des filles nubiles. Il eſt vraiſemblable que les jeunes gens dans ces pays affreux, pouſsèrent la dépravation de la nature humaine juſqu'à s'accoupler avec des chèvres, comme on le dit de quelques bergers de la Calabre.

Il reſte maintenant à ſavoir ſi ces accouplemens avaient produit des monſtres, & s'il y a quelque fondement aux anciens contes des ſatyres, des faunes, des centaures & des minotaures : l'hiſtoire le dit; la phyſique ne nous a pas encore éclairés ſur cet article monſtrueux.

(1) Joſué, chap. XIV, v. 15 & ſuiv.

(*) Levitiq. chap. XVIII, v. 23.

Digitized by Google

donc eu inconteſtablement d'autres dieux qu'Adonaï ſous Moïſe.

Il eſt très-inutile de réfuter ici les critiques qui penſent que le Pentateuque ne fut pas écrit par Moïſe: tout a été dit dès long-temps ſur cette matière; & quand même quelque petite partie des livres de Moïſe aurait été écrite du temps des juges ou des pontifes, ils n'en ſeraient pas moins inſpirés & moins divins.

C'eſt aſſez, ce me ſemble, qu'il ſoit prouvé par la ſainte Écriture que, malgré la punition extraordinaire attirée aux juifs par le culte d'Apis, ils conſervèrent long-temps une liberté entière: peut-être même que le maſſacre que fit Moïſe de vingt-trois mille hommes pour le veau érigé par ſon frère, lui fit comprendre, qu'on ne gagnait rien par la rigueur, & qu'il fut obligé de fermer les yeux ſur la paſſion du peuple pour les dieux étrangers.

(1) Lui-même ſemble bientôt tranſgreſſer la loi qu'il a donnée. Il a défendu tout ſimulacre, cependant il érige un ſerpent d'airain. La même exception à la loi ſe trouve depuis dans le temple de Salomon; ce prince fait ſculpter douze bœufs qui ſoutiennent le grand baſſin du temple; des chérubins ſont poſés dans l'arche, ils ont une tête d'aigle & une tête de veau; & c'eſt apparemment cette tête de veau mal faite, trouvée dans le temple par les ſoldats romains, qui fit croire long-temps que les juifs adoraient un âne.

En vain le culte des dieux étrangers eſt défendu;

(1) Nomb. chap. XXI, v. 9.

Digitized by Google

Salomon eſt paiſiblement idolâtre. Jéroboam, à qui Dieu donna dix parts du royaume, fait ériger deux veaux d'or, & règne vingt-deux ans, en réuniſſant en lui les dignités de monarque & de pontife. Le petit royaume de Juda dreſſe ſous Roboam des autels étrangers & des ſtatues. Le ſaint roi Aſa ne détruit point les hauts lieux (1). Le grand prêtre Urias érige dans le temple, à la place de l'autel des holocauſtes, un autel du roi de Syrie. On ne voit, en un mot, aucune contrainte ſur la religion. Je ſais que la plupart des rois juifs s'exterminèrent, s'aſſaſſinèrent les uns les autres; mais ce fut toujours pour leur intérêt, & non pour leur croyance.

(2) Il eſt vrai que parmi les prophètes il y en eut qui intéreſsèrent le ciel à leur vengeance. Élie fit deſcendre le feu céleſte pour conſumer les prêtres de Baal. Éliſée fit venir des ours pour dévorer quarante-deux petits enfans qui l'avaient appelé *tête chauve*; mais ce ſont des miracles rares & des faits qu'il ſerait un peu dur de vouloir imiter.

On nous objecte encore, que le peuple juif fut très-ignorant & très-barbare. Il eſt dit (3) que dans la guerre qu'il fit aux Madianites (4), Moïſe ordonna

(1) Liv. IV des Rois, chap. XVI.

(2) Liv. III des Rois, chap. XVIII, v. 38 & 40; liv. IV des Rois, chap. II, v. 24.

(3) Nomb. chap. XXXI.

(4) Madian n'était point compris dans la terre promiſe: c'eſt un petit canton de l'Idumée dans l'Arabie pétrée; il commence vers le ſeptentrion au torrent d'Arnon, & finit de

Digitized by Google

de tuer tous les enfans mâles & toutes les mères, & de partager le butin. Les vainqueurs trouvèrent dans le camp 675000 brebis, 72000 bœufs, 61000 ânes & 32000 jeunes filles; ils en firent le partage, & tuèrent tout le reste. Plusieurs commentateurs même prétendent que trente deux filles furent immolées au Seigneur : *Cesserunt in partem Domini triginta-duæ animæ.*

En effet, les juifs immolaient des hommes à la divinité, témoin le sacrifice de Jephté (1), témoin le roi Agag (2) coupé en morceaux par le prêtre Samuel.

---

au torrent de Zared, au milieu des rochers & sur le rivage oriental du lac Asphaltide. Ce pays est habité aujourd'hui par une petite horde d'Arabes : il peut avoir huit lieues ou environ de long, & un peu moins en largeur.

(1) Il est certain par le texte que Jephté immola sa fille. « Dieu n'approuve pas ces dévouemens, dit dom Calmet » dans sa dissertation sur le vœu de Jephté; mais lorsqu'on » les a faits, il veut qu'on les exécute, ne fût-ce que pour » punir ceux qui les faisaient, ou pour réprimer la légè- » reté qu'on aurait eue à les faire, si on n'en avait pas » craint l'exécution ». S. Augustin, & presque tous les pères, condamnent l'action de Jephté : il est vrai que l'Écriture dit qu'*il fut rempli de l'esprit de Dieu;* & S. Paul, dans son épître aux Hébreux, chap. XI, fait l'éloge de Jephté : il le place avec Samuel & David.

S. Jérôme, dans son epître à Julien, dit : « Jephté im- » mola sa fille au Seigneur, & c'est pour cela que l'apôtre » le compte parmi les saints ». Voilà de part & d'autre, des jugemens sur lesquels il ne nous est pas permis de porter le nôtre : on doit craindre même d'avoir un avis.

(2) On peut regarder la mort du roi Agag comme un

Digitized by Google

Ezéchiel même leur promet, pour les encourager, qu'ils mangeront de la chair humaine : « Vous

vrai sacrifice. Saül avait fait ce roi des Amalécites prisonnier de guerre, & l'avait reçu à composition ; mais le prêtre Samuel lui avait ordonné de ne rien épargner : il lui avait dit en propres mots (*) : « Tuez tout, depuis » l'homme jusqu'à la femme, jusqu'aux petits enfans, & » ceux qui sont encore à la mamelle ».

« Samuel coupa le roi Agag en morceaux, devant le » Seigneur, à Galgal ».

« Le zèle dont ce prophète était animé, dit dom Calmet, lui mit l'épée à la main dans cette occasion, pour » venger la gloire du Seigneur & pour confondre Saül ».

On voit, dans cette fatale aventure, un dévouement, un prêtre, une victime : c'était donc un sacrifice.

Tous les peuples dont nous avons l'histoire, ont sacrifié des hommes à la Divinité, excepté les Chinois. Plutarque rapporte que les Romains même en immolèrent du temps de la république.

On voit, dans les commentaires de César, que les Germains allaient immoler les otages qu'il leur avait donnés, lorsqu'il délivra ces otages par sa victoire.

J'ai remaqué ailleurs que cette violation du droit des gens envers les otages de César, & ces victimes humaines immolées, pour comble d'horreur, par la main des femmes, démentent un peu le panégyrique que Tacite fait des Germains, dans son traité *de moribus Germanorum*. Il paraît que, dans ce traité, Tacite songe plus à faire la satyre des Romains que l'éloge des Germains qu'il ne connaissait pas.

Disons ici en passant que Tacite aimait encore mieux la satyre que la vérité. Il veut rendre tout odieux, jusqu'aux actions indifférentes ; & sa malignité nous plaît

(*) I Rois, chap. XV.

Digitized by Google

» mangerez, dit-il, le cheval & le cavalier; vous » boirez le ſang des princes ». Pluſieurs commentateurs appliquent deux verſets de cette prophétie aux juifs même, & les autres aux animaux carnaſſiers. On ne trouve, dans toute l'hiſtoire de ce peuple, aucun trait de généroſité, de magnanimité, de bienfaiſance; mais il s'échappe toujours dans le nuage de cette barbarie ſi longue & ſi affreuſe des rayons d'une tolérance univerſelle.

---

preſque autant que ſon ſtyle, parce que nous aimons la médiſance & l'eſprit.

Revenons aux victimes humaines. Nos pères en immolaient auſſi-bien que les Germains; c'eſt le dernier degré de la ſtupidité de notre nature abandonnée à elle-même, & c'eſt un des fruits de la faibleſſe de notre jugement. Nous dîmes: Il faut offrir à Dieu ce qu'on a de plus précieux & de plus beau: nous n'avons rien de plus précieux que nos enfans; il faut donc choiſir les plus beaux & les plus jeunes pour les ſacrifier à la Divinité.

Philon dit que, dans la terre de Canaan, on immolait quelquefois ſes enfans avant que Dieu eût ordonné à Abraham de lui ſacrifier ſon fils unique Iſaac pour éprouver ſa foi.

Sanchoniathon, cité par Euſèbe, rapporte que les Phéniciens ſacrifiaient dans les grands dangers le plus cher de leurs enfans, & qu'Ilus immola ſon fils Jehud à-peu-près dans le temps que Dieu mit la foi d'Abraham à l'épreuve. Il eſt difficile de percer dans les ténèbres de cette antiquité; mais il n'eſt que trop vrai que ces horribles ſacrifices ont été preſque par-tout en uſage; les peuples ne s'en ſont défaits qu'à meſure qu'ils ſe ſont polioés: la politeſſe amène l'humanité.

Digitized by Google

Jephté, inſpiré de Dieu, & qui lui immola ſa fille, dit aux Ammonites (1) : « Ce que votre dieu Chamos vous » a donné ne vous appartient-il pas de droit ? ſouffrez » donc que nous prenions la terre que notre Dieu nous » a promiſe ». Cette déclaration eſt préciſe ; elle peut mener bien loin ; mais au moins elle eſt une preuve évidente que Dieu tolérait Chamos. Car la ſainte écriture ne dit pas : Vous penſez avoir droit ſur les terres que vous dites vous avoir été données par le dieu Chamos ; elle dit poſitivement : Vous avez droit, *tibi jure debentur* : ce qui eſt le vrai ſens de ces paroles hébraïques : *Otho thiraſch.*

L'hiſtoire de Michas & du Lévite, rapportée aux XVIIe & XVIIIe chapitres du livre des Juges, eſt bien encore une preuve inconteſtable de la tolérance & de la liberté la plus grande, admiſe alors chez les juifs. La mère de Michas, femme fort riche d'Ephraïm, avait perdu onze cents pièces d'argent, ſon fils les lui rendit : elle voua cet argent au Seigneur, & en fit faire des idoles : elle bâtit une petite chapelle. Un lévite deſſervit la chapelle, moyennant dix pièces d'argent, une tunique, un manteau par année, & ſa nourriture, & Michas s'écria (2) : « C'eſt maintenant » que Dieu me fera du bien, puiſque j'ai chez moi » un prêtre de la race de Lévi ».

Cependant ſix cents hommes de la tribu de Dan, qui cherchaient à s'emparer de quelque village dans

(1) Juges, chap. v. 24.
(2) Juges, chap. XVII, verſ. dern.

Digitized by Google

le pays, & à s'y établir, mais n'ayant point de prêtre lévite avec eux, & en ayant besoin pour que Dieu favorisât leur entreprise, allèrent chez Michas, & prirent son éphod, ses idoles & son lévite, malgré les remontrances de ce prêtre, & malgré les cris de Michas & de sa mère. Alors ils allèrent avec assurance attaquer le village nommé Laïs, & y mirent tout à feu & à sang, selon leur coutume. Ils donnèrent le nom de Dan à Laïs, en mémoire de leur victoire; ils placèrent l'idole de Michas sur un autel, &, ce qui est bien plus remarquable, Jonathan, petit-fils de Moïse, fut le grand prêtre de ce temple, où l'on adorait le Dieu d'Israël & l'idole de Michas.

Après la mort de Gédéon, les Hébreux adorèrent Baal-bérith pendant près de vingt ans, & renoncèrent au culte d'Adonaï, sans qu'aucun chef, aucun juge, aucun prêtre criât vengeance. Leur crime était grand, je l'avoue; mais si cette idolâtrie même fut tolérée, combien les différences dans le vrai culte ont-elles dû l'être?

Quelques-uns donnent pour une preuve d'intolérance, que le Seigneur lui-même ayant permis que son arche fût prise par les Philistins dans un combat, il ne punit les Philistins qu'en les frappant d'une maladie secrète, ressemblante aux hémorrhoïdes, en renversant la statue de Dagon, & en envoyant une multitude de rats dans leurs campagnes; mais, lorsque les Philistins, pour appaiser sa colère, eurent renvoyé l'arche, attelée de deux vaches, qui nourrissaient leurs veaux, & offert à Dieu cinq rats d'or & cinq

Digitized by Google

anus d'or, le Seigneur fit mourir ſoixante & dix anciens d'Iſraël & cinquante mille hommes du peuple, pour avoir regardé l'arche ; on répond donc que le châtiment du Seigneur ne tombe point ſur une croyance, ſur une différence dans le oulte, ni ſur aucune idolâtrie.

Si le Seigneur avait voulu punir l'idolâtrie, il aurait fait périr tous les Philiſtins qui osèrent prendre ſon arche, & qui adoraient Dagon ; mais il fit périr cinquante mille ſoixante & dix hommes de ſon peuple, uniquement parce qu'ils avaient regardé ſon arche qu'ils ne devaient pas regarder : tant les lois, les mœurs de ce temps, l'économie judaïque diffèrent de tout ce que nous connaiſſons ; tant les voies inſcrutables de Dieu ſont au-deſſus des nôtres. « La rigueur » exercée, dit le judicieux dom Calmet, contre ce » grand nombre d'hommes, ne paraîtra exceſſive » qu'à ceux qui n'ont pas compris juſqu'à quel point » Dieu voulait être craint & reſpecté parmi ſon » peuple, & qui ne jugent des vues & des deſſeins » de Dieu, qu'en ſuivant les faibles lumières de leur » raiſon ».

Dieu ne punit donc pas un culte étranger, mais une profanation du ſien, une curioſité indiſcrète, une déſobéiſſance, peut-être même un eſprit de révolte. On ſent bien que de tels châtimens n'appartiennent qu'à Dieu dans la théocratie judaïque. On ne peut trop redire que ces temps & ces mœurs n'ont aucun rapport aux nôtres.

Enfin, lorſque dans les ſiècles poſtérieurs Naaman,

Digitized by Google

l'idolâtre, demanda à Eliſée s'il lui était permis de ſuivre ſon roi (1) dans le temple de Remnon & d'y adorer avec lui, ce même Éliſée, qui avait fait dévorer les enfans par les ours, ne lui répondit-il pas : Allez en paix ?

Il y a bien plus ; le Seigneur ordonne à Jérémie de ſe mettre des cordes au cou, des colliers (2) & des jougs, & de les envoyer aux roitelets, ou melchim de Moab, d'Ammon, d'Edom, de Tyr, de

(1) Liv. IV des Rois, chap. XX, v. 25.

(2) Ceux qui ſont peu au fait des uſages de l'antiquité, & qui ne jugent que d'après ce qu'ils voient autour d'eux, peuvent être étonnés de ces ſingularités ; mais il faut ſonger qu'alors dans l'Egypte, & dans une grande partie de l'Aſie, la plupart des choſes s'exprimaient par des figures, des hiéroglyphes, des ſignes, des types.

Les prophètes, qui s'appelaient *les Voyans* chez les Égyptiens & chez les juifs, non-ſeulement s'exprimaient en allégories, mais ils figuraient par des ſignes les évènemens qu'ils annonçaient (*). Ainſi Iſaïe, le premier des quatre grands prophètes juifs, prend un rouleau, & y écrit, *Shas bas, butinez vîte* : puis il s'approche de la prophéteſſe, elle conçoit, & met au monde un fils qu'il appelle *Maher-Salas-Has-bas* ; c'eſt une figure des maux que les peuples d'Égypte & d'Aſſyrie feront aux juifs.

Ce prophète dit : « Avant que l'enfant ſoit en âge de » manger du beurre & du miel, & qu'il ſache réprouver » le mauvais & choiſir le bon, la terre déteſtée par vous » ſera délivrée des deux rois : le Seigneur ſifflera aux » mouches d'Égypte, & aux abeilles d'Aſſur ; le Seigneur

(*) Iſaïe, chap. VIII.

Digitized by Google

Sidon ; & Jérémie leur fait dire par le Seigneur : « J'ai

» prendra un rasoir de louage, & en rasera toute la barbe » & les poils des pieds du roi d'Assur ».

Cette prophétie des abeilles, de la barbe & du poil des pieds rasés, ne peut être entendue que par ceux qui savent que c'était la coutume d'appeler les essaims au son du flageolet ou de quelque autre instrument champêtre ; que le plus grand affront qu'on pût faire à un homme était de lui couper la barbe ; qu'on appelait le poil des pieds, le *poil du pubis ;* que l'on ne rasait ce poil que dans des maladies immondes, comme celle de la lèpre. Toutes ces figures si étrangères à notre style ne signifient autre chose, sinon que le Seigneur dans quelques années délivrera son peuple d'oppression.

Le même Isaïe (*) marche tout nu, pour marquer que le roi d'Assyrie emmènera d'Égypte & d'Éthiopie une foule de captifs qui n'auront pas de quoi couvrir leur nudité.

Ézéchiel (**) mange le volume de parchemin qui lui est présenté : ensuite il couvre son pain d'excrémens, & demeure couché sur son côté gauche, trois cent quatre-vingt-dix jours, & sur le côté droit, quarante jours, pour faire entendre que les juifs manqueront de pain, & pour signifier les années que devait durer la captivité. Il se charge de chaînes, qui figurent celles du peuple ; il coupe ses cheveux & sa barbe, & les partage en trois parties ; le premier tiers désigne ceux qui doivent périr dans la ville, le second ceux qui seront mis à mort autour des murailles, le troisième ceux qui doivent être emmenés à Babylone.

Le prophète Osée (***) s'unit à une femme adultère, qu'il achète quinze pièces d'argent, & un chomer & demi

(*) Isaïe, chap. XX. (**) Ezéch. chap. IV & suiv.
(***) Osée, chap. III.

Digitized by Google

» donné toutes vos terres à Nabuchodonor, roi de

d'orge ; « Vous m'attendrez, lui dit-il, plusieurs jours, » & pendant ce temps, nul homme n'approchera de vous ; » c'est l'état où les enfans d'Israël seront long-temps sans » rois, sans princes, sans sacrifice, sans autel & sans » éphod ». En un mot, les nabi, les voyans, les prophètes, ne prédisent presque jamais sans figurer par un signe la chose prédite.

Jérémie ne fait donc que se conformer à l'usage, en se liant de cordes, & en se mettant des colliers & des jougs sur le dos, pour signifier l'esclavage de ceux auxquels il envoie ces types. Si on veut y prendre garde, ces temps-là sont comme ceux d'un ancien monde, qui diffère en tout du nouveau ; la vie civile, les lois, la manière de faire la guerre, les cérémonies de la religion, tout est absolument différent. Il n'y a même qu'à ouvrir Homère & le premier livre d'Hérodote, pour se convaincre que nous n'avons aucune ressemblance avec les peuples de la haute antiquité, & que nous devons nous défier de notre jugement quand nous cherchons à comparer leurs mœurs avec les nôtres.

La nature même n'était pas ce qu'elle est aujourd'hui. Les magiciens avaient sur elle un pouvoir qu'ils n'ont plus : ils enchantaient les serpens, ils évoquaient les morts ; &c. Dieu envoyait des songes, & les hommes les expliquaient. Le don de prophétie était commun. On voyait des métamorphoses, telles que celles de Nabuchodonosor changé en bœuf, de la femme de Loth en statue de sel, de cinq villes en un lac bitumineux.

Il y avait des espèces d'hommes qui n'existent plus. La race des géans Rephaïm, Emim, Néphilim, Enacim a disparu. St Augustin, au livre V, de *la Cité de Dieu*, dit avoir vu la dent d'un ancien géant grosse comme cent de nos molaires. Ezéchiel parle des pygmées Gamadim, hauts d'une coudée, qui combattaient au siége de Tyr : & en presque tout cela, les auteurs sacrés sont d'accord avec

Digitized by Google

» Babylone, mon ſerviteur (1) ». Voilà un roi idolâtre déclaré ſerviteur de Dieu & ſon favori.

Le même Jérémie, que le melk ou roitelet juif Sédécias avait fait mettre au cachot, ayant obtenu ſon pardon de Sédécias, lui conſeille, de la part de Dieu, de ſe rendre au roi de Babylone (2) : « Si vous » allez vous rendre à ſes officiers, dit-il, votre ame » vivra ». Dieu prend donc enfin le parti d'un roi idolâtre ; il lui livre l'arche, dont la ſeule vue avait coûté la vie à cinquante mille ſoixante & dix juifs ; il lui livre le ſaint des ſaints, & le reſte du temple qui avait coûté à bâtir cent huit mille talens d'or, un million dix-ſept mille talens en argent, & dix mille drachmes d'or, laiſſés par David & ſes officiers pour la conſtruction de la maiſon du Seigneur ; ce qui, ſans compter les deniers employés par Salomon, monte à la ſomme de dix-neuf milliars ſoixante-deux millions, ou environ, au cours de ce jour. Jamais idolâtrie ne fut plus récompenſée. Je ſais que ce compte

---

les profanes. Les maladies & les remèdes n'étaient point les mêmes que de nos jours : les poſſédés étaient guéris avec la racine nommée *Barad*, enchaſſée dans un anneau qu'on leur mettait ſous le nez.

Enfin, tout cet ancien monde était ſi différent du nôtre, qu'on ne peut en tirer aucune règle de conduite ; & ſi dans cette antiquité reculée, les hommes s'étaient perſécutés & opprimés tour-à-tour au ſujet de leur culte, on ne devrait pas imiter cette cruauté ſous la loi de grace.

(1) Jérém. chap. XXVII, v. 6.

(2) *Ibid.* chap. XVIII, v. 19.

Digitized by Google

eſt exagéré, qu'il y a probablement erreur de copiſte; mais réduiſez la ſomme à la moitié, au quart, au huitième même, elle vous étonnera encore. On n'eſt guère moins ſurpris des richeſſes qu'Hérodote dit avoir vues dans le temple d'Ephèſe. Enfin, les tréſors ne ſont rien aux yeux de Dieu; & le nom de ſon ſerviteur, donné à Nabuchodonoſor, eſt le vrai tréſor ineſtimable.

(1) Dieu ne favoriſe pas moins le Kir, ou Koresh, ou Koſroës, que nous appelons Cyrus; il l'appelle ſon chriſt, ſon oint, quoiqu'il ne fût pas oint, ſelon la ſignification commune de ce mot, & qu'il ſuivît la religion de Zoroaſtre; il l'appelle ſon paſteur, quoiqu'il fût uſurpateur aux yeux des hommes: il n'y a pas dans toute la ſainte écriture une plus grande marque de prédilection.

Vous voyez dans Malachie, « que du levant au » couchant le nom de Dieu eſt grand dans les nations, » & qu'on lui offre par-tout des oblations pures ». Dieu a ſoin des Ninivites idolâtres comme des juifs; il les menace, & il leur pardonne. Melchiſédec, qui n'était point juif, était ſacrificateur de Dieu. Balaam, idolâtre, était prophète. L'écriture nous apprend donc que non-ſeulement Dieu tolérait tous les autres peuples, mais qu'il en avait un ſoin paternel: & nous oſons être intolérans!

(1) Iſaïe, chap. XLIV & XLV.

Digitized by Google

Extrême tolérance des Juifs.

Ainsi donc sous Moïse, sous les juges, sous les rois, vous voyez toujours des exemples de tolérance. Il y a bien plus (1) : Moïse dit plusieurs fois « que Dieu » punit les pères dans les enfans, jusqu'à la quatrième » génération » : cette menace était nécessaire à un peuple à qui Dieu n'avait révélé ni l'immortalité de l'ame, ni les peines & les récompenses dans une autre vie. Ces vérités ne lui furent annoncées, ni dans le Décalogue, ni dans aucune loi du Lévitique & du Deutéronome. C'étaient les dogmes des Perses, des Babyloniens, des Egyptiens, des Grecs, des Crétois; mais ils ne constituaient nullement la religion des juifs. Moïse ne dit point, « honore ton père & ta » mère si tu veux aller au ciel; mais, (2) honore ton » père & ta mère, afin de vivre long-temps sur la » terre » : il ne les menace que de maux corporels, de la galle sèche, de la galle purulente, d'ulcères malins dans les genoux & dans les gras des jambes, d'être exposés aux infidélités de leurs femmes, d'emprunter à usure des étrangers, & de ne pouvoir prêter à usure; de périr de famine, & d'être obligés de manger leurs enfans : mais en aucun lieu il ne leur dit, que leurs ames immortelles subiront des tourmens après la mort, ou goûteront des félicités. Dieu,

(1) Exode, chap. XX, v. 5.
(2) Deutér. chap. XXVIII.

Digitized by Google

qui conduisait lui-même son peuple, le punissait ou le récompensait immédiatement après ses bonnes ou ses mauvaises actions. Tout était temporel ; & c'est une vérité dont Warburton abuse pour prouver que la loi des juifs était divine (1) ; parce que Dieu même

(1) Il n'y a qu'un seul passage dans les lois de Moïse, d'où l'on pût conclure qu'il était instruit de l'opinion régnante chez les Égyptiens, que l'ame ne meurt point avec le corps ; ce passage est très-important, c'est dans le chap. XVIII du Deutéronome : « Ne consultez point les » devins qui prédisent par l'inspection des nuées, qui en- » chantent les serpens, qui consultent l'esprit de Python, » les voyans, les connaisseurs qui interrogent les morts, » leur demandent la vérité ».

Il paraît, par ce passage, que si l'on évoquait les ames des morts, ce sortilége prétendu supposait la permanence des ames. Il se peut aussi que les magiciens dont parle Moïse, n'étant que des trompeurs grossiers, n'eussent pas une idée distincte du sortilége qu'ils croyaient opérer. Ils faisaient accroire qu'ils forçaient des morts à parler, qu'ils les remettaient par leur magie, dans l'état où ces corps avaient été de leur vivant ; sans examiner seulement si l'on pouvait inférer ou non de leurs opérations ridicules le dogme de l'immortalité de l'ame. Les sorciers n'ont jamais été philosophes, ils ont été toujours des jongleurs stupides qui jouaient devant des imbécilles.

On peut remaquer encore qu'il est bien étrange que le mot de *Python* se trouve dans le Deutéronome, long-temps avant que ce mot grec pût être connu des Hébreux : aussi le terme *Python* n'est point dans l'hébreu, dont nous n'avons aucune traduction exacte.

Cette langue a des difficultés insurmontables ; c'est un mélange de phénicien, d'égyptien, de syrien & d'arabe ; & cet ancien mélange est très-altéré aujourd'hui. L'hébreu

Digitized by Google

étant leur roi, rendant juſtice immédiatement après la tranſgreſſion ou l'obéiſſance, n'avait pas beſoin de leur révéler une doctrine qu'il réſervait au temps où il ne gouvernerait plus ſon peuple. Ceux qui, par ignorance, prétendent que Moïſe enſeignait l'immortalité de l'ame, ôtent au nouveau teſtament un de ſes plus grands avantages ſur l'ancien. Il eſt conſtant que la loi de Moïſe n'annonçait que des châtimens temporels, juſqu'à la quatrième génération. Cependant, malgré l'énoncé précis de cette loi, malgré cette déclaration expreſſe de Dieu, qu'il punirait juſqu'à la quatrième génération, Ezéchiel annonce tout le contraire aux juifs, & leur dit (1), que le fils ne portera point l'iniquité de ſon père: il va même juſqu'à faire dire à Dieu, qu'il leur avait donné (2) des préceptes qui n'étaient pas bons (3).

---

n'eut jamais que deux modes aux verbes, le préſent & le futur: il faut deviner les autres modes par le ſens. Les voyelles différentes étaient ſouvent exprimées par les mêmes caractères, ou plutôt ils n'exprimaient pas les voyelles; & les inventeurs des points n'ont fait qu'augmenter la difficulté. Chaque adverbe a vingt ſignifications différentes. Le même mot eſt pris en des ſens contraires.

Ajoutez à cet embarras la ſéchereſſe & la pauvreté du langage: les juifs privés des arts ne pouvaient exprimer ce qu'ils ignoraient. En un mot, l'hébreu eſt au grec ce que le langage d'un payſan eſt à celui d'un académicien.

(1) Ezéch. chap. XVIII, v. 20.

(2) *Ibid.* chap. XX, v. 25.

(3) Le ſentiment d'Ezéchiel prévalut enfin dans la ſynagogue; mais il y eut des juifs qui, en croyant aux peines

Digitized by Google

Le livre d'Ezéchiel n'en fut pas moins inſéré dans le canon des auteurs inſpirés de Dieu : il eſt vrai que la ſynagogue n'en permettait pas la lecture avant l'âge de trente ans, comme nous l'apprend Saint-Jérôme ; mais c'était de peur que la jeuneſſe n'abusât des peintures trop naïves qu'on trouve dans les chapitres XVI & XXIII, du libertinage des deux ſœurs Oolla & Ooliba. En un mot, ſon livre fut toujours reçu, malgré ſa contradiction formelle avec Moïſe.

Enfin, (1) lorſque l'immortalité de l'ame fut un

éternelles, croyaient auſſi que Dieu pourſuivait ſur les enfans les iniquités des pères : aujourd'hui ils ſont punis par-delà la cinquantième génération, & ont encore les peines éternelles à craindre. On demande comment les deſcendans des juifs, qui n'étaient pas complices de la mort de Jéſus-Chriſt, ceux qui, étant dans Jéruſalem, n'y eurent aucune part, & ceux qui étaient répandus ſur le reſte de la terre, peuvent être temporellement punis dans leurs enfans, auſſi innocens que leurs pères ? Cette punition temporelle, ou plutôt cette manière d'exiſter différente des autres peuples, & de faire le commerce ſans avoir de patrie, peut n'être point regardée comme un châtiment en comparaiſon des peines éternelles qu'ils s'attirent par leur incrédulité, & qu'ils peuvent éviter par une converſion ſincère.

(1) Ceux qui ont voulu trouver dans le Pentateuque la doctrine de l'enfer & du paradis, tels que nous les concevons, ſe ſont étrangement abuſés : leur erreur n'eſt fondée que ſur une vaine diſpute de mots : la Vulgate ayant traduit le mot hébreu *Sheol*, la foſſe, par *infernum*, & le mot latin *infernum* ayant été traduit en français par *enfer*, on s'eſt ſervi de cette équivoque pour faire croire que les anciens Hébreux avaient la notion de l'*Ades* & du

Digitized by Google

dogme reçu, ce qui probablement avait commencé dès le temps de la captivité de Babylone, la secte des saducéens persista toujours à croire qu'il n'y avait ni

---

Tartare des Grecs, que les autres nations avaient connus auparavant sous d'autres noms.

Il est rapporté au chapitre XVI des Nombres; que la terre ouvrit sa bouche sous les tentes de Coré, de Dathan d'Abiron, qu'elle les dévora avec leurs tentes & leur substance, & qu'ils furent précipités vivans dans la sépulture, dans le souterrain; il n'est certainement question dans cet endroit, ni des sames de ces trois Hébreux, ni des tourmens de l'enfer, ni d'une punition éternelle.

Il est étrange que dans le *Dictionnaire Encyclopédique*, au mot *Enfer*, on dise que les anciens Hébreux *en ont reconnu la réalité;* si cela était, ce serait une contradiction insoutenable dans le Pentateuque. Comment se pourrait-il faire que Moïse eût parlé, dans un passage isolé & unique, des peines après la mort, & qu'il n'en eût point parlé dans ses lois? On cite le XXXIIe chapitre du Deutéronome, mais on le tronque; le voici entier: « Ils m'ont provoqué » en celui qui n'était pas Dieu, & ils m'ont irrité dans » leur vanité; & moi je les provoquerai dans celui qui » n'est pas peuple, & je les irriterai dans la nation insensée. » Et il s'est allumé un feu dans ma fureur, & il brûlera » jusqu'au fond de la terre; il dévorera la terre jusqu'à » son germe, & il brûlera les fondemens des montagnes; » & j'assemblerai sur eux les maux, & je remplirai mes » flèches sur eux; ils seront consumés par la faim, les » oiseaux les dévoreront par des morsures amères; je lâche- » rai sur eux les dents des bêtes qui se traînent avec fureur » sur la terre, & des serpens ».

Y a-t-il le moindre rapport entre ces expressions & l'idée des punitions infernales, telles que nous le concevons? Il semble plutôt que ces paroles n'aient été

peines

Digitized by Google

peines ni récompenses après la mort, & que la faculté de sentir & de penser périssait avec nous, comme la

---

rapportées que pour faire voir évidemment que notre enfer était ignoré des anciens juifs.

L'auteur de cet article cite encore le passage de Job, au chap. XXIV. « L'œil de l'adultère observe l'obscurité, » disant, l'œil ne me verra point, & il couvrira son visage; » il perce les maisons dans les ténèbres comme il l'avait » dit dans le jour, & ils ont ignoré la lumière : si l'aurore » apparaît subitement, ils la croient l'ombre de la mort, » & ainsi ils marchent dans les ténèbres comme dans la » lumière : il est léger sur la surface de l'eau; que sa part » soit maudite sur la terre, qu'il ne marche point par la » voie de la vigne, qu'il passe des eaux de neige à une trop » grande chaleur : & ils ont péché le tombeau, *ou bien*, » le tombeau a dissipé ceux qui pèchent, *ou bien (selon* » *les Septante)* leur péché a été rappelé en mémoire ».

Je cite les passages entiers, & littéralement, sans quoi il est toujours impossible de s'en former une idée vraie.

Y a-t-il là, je vous prie, le moindre mot dont on puisse conclure que Moïse avait enseigné aux juifs la doctrine claire & simple des peines & des récompenses après la mort?

Le livre de Job n'a nul rapport avec les lois de Moïse. De plus, il est très-vraisemblable que Job n'était point juif; c'est l'opinion de St Jérôme, dans ses questions hébraïques sur la Genèse. Le mot *Satan*, qui est dans Job, n'était point connu des juifs, & vous ne le trouvez jamais dans le Pentateuque. Les juifs n'apprirent ce nom que dans la Chaldée, ainsi que les noms de *Gabriel* & de *Raphaël*, inconnus avant leur esclavage à Babylone. Job est donc cité ici très-mal à propos.

On rapporte encore le chapitre dernier d'Isaïe : « Et de » mois en mois, de sabbat en sabbat, toute chair viendra

Digitized by Google

force active, le pouvoir de marcher & de digérer. Ils niaient l'exiſtence des anges. Ils différaient beaucoup

» m'adorer, dit le Seigneur, & ils ſortiront, & ils ver-
» ront à la voierie les cadavres de ceux qui ont pré-
» variqué; leur ver ne mourra point, leur feu ne s'éteindra
» point, & ils ſeront expoſés aux yeux de toute chair
» juſqu'à ſatiété ».

Certainement s'ils ſont jetés à la voierie, s'ils ſont expoſés à la vue des paſſans juſqu'à ſatiété, s'ils ſont mangés des vers, cela ne veut pas dire que Moïſe enſeigna aux juifs le dogme de l'immortalité de l'ame; & ces mots: *Le feu ne s'éteindra point*, ne ſignifient pas que des cadavres qui ſont expoſés à la vue du peuple, ſubiſſent les peines éternelles de l'enfer.

Comment peut-on citer un paſſage d'Iſaïe, pour prouver que les juifs du temps de Moïſe avaient reçu le dogme de l'immortalité de l'ame? Iſaïe prophétiſait, ſelon la computation hébraïque, l'an du monde 3380. Moïſe vivait vers l'an du monde 2500; il s'eſt écoulé huit ſiècles entre l'un & l'autre. C'eſt une inſulte au ſens commun, ou une pure plaiſanterie, que d'abuſer ainſi de la permiſſion de citer, & de prétendre prouver qu'un auteur a eu une telle opinion, par un paſſage d'un auteur venu huit cents ans après, & qui n'a point parlé de cette opinion. Il eſt indubitable que l'immortalité de l'ame, les peines & les récompenſes après la mort, ſont annoncées, reconnues, conſtatées dans le nouveau teſtament, & il eſt indubitable qu'elles ne ſe trouvent en aucun endroit du Pentateuque; & c'eſt ce que le grand Arnaud dit nettement, & avec force, dans ſon apologie de Port-Royal.

Les juifs, en croyant de plus l'immortalité de l'ame, ne furent point éclairés ſur ſa ſpiritualité, ils penſèrent, comme preſque toutes les autres nations, que l'ame eſt quelque choſe de délié, d'aérien, une ſubſtance légère,

Digitized by Google

plus des autres juifs, que les protestans ne diffèrent des catholiques; ils n'en demeurèrent pas moins dans

---

qui retenait quelque apparence du corps qu'elle avait animé; c'est ce qu'on appelait les *ombres*, les *manes des corps*. Cette opinion fut celle de plusieurs pères de l'Eglise. Tertullien, dans son chap. XXII *de l'ame* s'exprime ainsi: *Definimus animam Dei flatu natam, immortalem, corporalem, effigiatam, substantiâ simplicem;* « Nous définissons l'ame » née du souffle de Dieu, immortelle, corporelle, figurée, « simple dans sa substance ».

Saint Irénée dit dans son livre II, chap. XXXIV. *Incorporales sunt animæ quantùm ad comparationem mortalium corporum.* « Les ames sont incorporelles en comparaison » des corps mortels ». Il ajoute « que Jésus-Christ a en- » seigné que les ames conservent les images du corps »; *Caracterem corporum in quo adoptantur, &c.* On ne voit pas que Jésus-Christ ait jamais enseigné cette doctrine, & il est difficile de deviner le sens de saint Irénée.

Saint Hilaire est plus formel & plus positif dans son commentaire sur saint Matthieu: il attribue nettement une substance corporelle à l'ame: *Corpoream naturæ suæ substantiam fortiuntur.*

Saint Ambroise sur Abraham, liv. II, chap. VIII, prétend qu'il n'y a rien de dégagé de la matière, si ce n'est la substance de la sainte Trinité.

On pourrait reprocher à ces hommes respectables d'avoir une mauvaise philosophie; mais il est à croire qu'au fond leur théologie était fort saine, puisque, ne connaissant pas la nature incompréhensible de l'ame, ils l'assuraient immortelle, & la voulaient chrétienne.

Nous savons que l'ame est spirituelle, mais nous ne savons point du tout ce que c'est qu'esprit. Nous connaissons très-imparfaitement la matière, & il nous est impossible d'avoir une idée distincte de ce qui n'est pas

Digitized by Google

la communion de leurs frères : on vit même des grands-prêtres de leur ſecte.

---

matière. Très-peu inſtruits de ce qui touche nos ſens, nous ne pouvons rien connaître par nous-mêmes de ce qui eſt au-delà des ſens. Nous tranſportons quelques paroles de notre langue ordinaire dans les abymes de la métaphyſique & de la théologie, pour nous donner quelque légère idée des choſes que nous ne pouvons ni concevoir, ni exprimer ; nous cherchons à nous étayer de ces mots, pour ſoutenir, s'il ſe peut, notre faible entendement dans ces régions ignorées.

Ainſi nous nous ſervons du mot *eſprit*, qui répond à *ſouffle* & *vent*, pour exprimer quelque choſe qui n'eſt pas matière ; & ce mot *ſouffle*, *vent*, *eſprit*, nous ramenant malgré nous à l'idée d'une ſubſtance déliée & légère, nous en retranchons encore ce que nous pouvons, pour parvenir à concevoir la ſpiritualité pure ; mais nous ne parvenons jamais à une notion diſtincte : nous ne ſavons même ce que nous diſons quand nous prononçons le mot *ſubſtance* ; il veut dire, à la lettre, ce qui eſt deſſous ; & par cela même il nous avertit qu'il eſt incompréhenſible : car qu'eſt-ce en effet que ce qui eſt deſſous ? La connaiſſance des ſecrets de Dieu n'eſt pas le partage de cette vie. Plongés ici dans des ténèbres profondes, nous nous battons les uns contre les autres, & nous frappons au haſard au milieu de cette nuit, ſans ſavoir préciſément pourquoi nous combattons.

Si l'on veut bien réfléchir attentivement ſur tout cela, il n'y a point d'homme raiſonnable qui ne conclue que nous devons avoir de l'indulgence pour les opinions des autres, & en mériter.

Toutes ces remarques ne ſont point étrangères au fond de la queſtion, qui conſiſte à ſavoir ſi les hommes doivent ſe tolérer : car ſi elles prouvent combien on s'eſt trompé

Digitized by Google

Les pharisiens croyaient à la fatalité (1) & à la métempsycose (2). Les esséniens pensaient que les

---

de part & d'autre dans tous les temps, elles prouvent aussi que les hommes ont dû dans tous les temps se traiter avec indulgence.

(1) Le dogme de la fatalité est ancien & universel : vous le trouvez toujours dans Homère. Jupiter voudrait sauver la vie à son fils Sarpedon ; mais le destin l'a condamné à la mort ; Jupiter ne peut qu'obéir. Le destin était chez les philosophes ou l'enchaînement nécessaire des causes & des effets nécessairement produits par la nature, ou ce même enchaînement ordonné par la Providence ; ce qui est bien plus raisonnable. Tout le système de la fatalité est contenu dans ce vers d'Anneus Senèque :

Ducunt volentem fata, nolentem trahunt.

On est toujours convenu que Dieu gouvernait l'univers par des lois éternelles, universelles, immuables : cette vérité fut la source de toutes ces disputes inintelligibles sur la liberté, parce qu'on n'a jamais défini la liberté, jusqu'à ce que le sage Locke soit venu : il a prouvé que la liberté est le pouvoir d'agir. Dieu donne ce pouvoir ; & l'homme agissant librement selon les ordres éternels de Dieu, est une des roues de la grande machine du monde. Toute l'antiquité disputa sur la liberté ; mais personne ne persécuta sur ce sujet jusqu'à nos jours. Quelle horreur absurde d'avoir emprisonné, exilé pour cette dispute un Arnaud, un Sacy, un Nicole, & tant d'autres qui ont été la lumière de la France !

(2) Le roman théologique de la métempsycose vient de l'Inde, dont nous avons reçu beaucoup plus de fables qu'on ne croit communément. Ce dogme est expliqué dans l'admirable quinzième livre des *Métamorphoses d'Ovide*.

Digitized by Google

ames des juſtes allaient dans les îles fortunées (1), & celles des méchans dans une eſpèce de tartare. Ils ne faiſaient point de ſacrifices ; ils s'aſſemblaient entre eux dans une ſynagogue particulière. En un mot, ſi l'on veut examiner de près le judaïſme, on ſera étonné de trouver la plus grande tolérance au milieu des horreurs les plus barbares. C'eſt une contradiction,

---

Il a été reçu preſque dans toute la terre ; il a été toujours combattu ; mais nous ne voyons point qu'aucun prêtre de l'antiquité ait jamais fait donner une lettre de cachet à un diſciple de Pythagore.

(1) Ni les anciens Juifs, ni les Egyptiens, ni les Grecs leurs contemporains, ne croyaient que l'ame de l'homme allât dans le ciel après ſa mort. Les Juifs penſaient que la lune & le ſoleil étaient à quelques lieues au-deſſus de nous dans le même cercle, & que le firmament était une voute épaiſſe & ſolide, qui ſoutenait le poids des eaux, leſquelles s'échappaient par quelques ouvertures. Le palais des dieux, chez les anciens Grecs, était ſur le mont Olympe. La demeure des héros après la mort était, du temps d'Homère, dans une île au-delà de l'Océan, & c'était l'opinion des eſſéniens.

Depuis Homère, on aſſigna des planètes aux dieux ; mais il n'y avait pas plus de raiſon aux hommes de placer un dieu dans la lune, qu'aux habitans de la lune de mettre un dieu dans la planète de la terre. Junon & Iris n'eurent d'autre palais que les nuées ; il n'y avait pas là où repoſer ſon pied. Chez les ſabéens, chaque dieu eut ſon étoile ; mais une étoile étant un ſoleil, il n'y a pas moyen d'habiter là, à moins d'être de la nature du feu. C'eſt donc une queſtion fort inutile de demander ce que les anciens penſaient du ciel ; la meilleure réponſe eſt qu'ils n'y penſaient pas.

Digitized by Google

il eſt vrai; preſque tous les peuples ſe ſont gouvernés par des contradictions. Heureuſe celle qui amène des mœurs douces, quand on a des lois de ſang!

Si l'intolérance a été enſeignée par Jéſus-Chriſt.

Voyons maintenant ſi Jéſus-Chrit a établi des lois ſanguinaires, s'il a ordonné l'intolérance, s'il fit bâtir les cachots de l'inquiſition, s'il inſtitua les bourreaux des *auto-da-fé*.

Il n'y a, ſi je ne me trompe, que peu de paſſages dans les évangiles, dont l'eſprit perſécuteur ait pu inférer que l'intolérance, la contrainte, ſont légitimes; l'un eſt la parabole dans laquelle le royaume des cieux eſt comparé à un roi qui invite des convives aux nôces de ſon fils; ce monarque leur faire dire par ſes ſerviteurs (1): « J'ai tué mes bœufs & mes volailles, » tout eſt prêt, venez aux nôces ». Les uns, ſans ſe ſoucier de l'invitation, vont à leurs maiſons de campagne, les autres à leur négoce, d'autres outragent les domeſtiques du roi, & les tuent. Le roi fait marcher ſes armées contre ces meurtriers, & détruit leur ville: il envoie ſur les grands chemins convier au feſtin tous ceux qu'on trouve; un d'eux s'étant mis à table ſans avoir mis la robe nuptiale, eſt chargé de fers, & jeté dans les ténèbres extérieures.

Il eſt clair que cette allégorie ne regardant que le

(1) St Matthieu, chap. XXII.

Digitized by Google

royaume des cieux, nul homme assurément ne doit en prendre le droit de garotter, ou de mettre au cachot son voisin qui serait venu souper chez lui sans avoir un habit de nôces convenable; & je ne connais dans l'histoire aucun prince qui ait fait pendre un courtisan pour un pareil sujet : il n'est pas non plus à craindre que, quand l'empereur ayant tué ses volailles, enverra des pages à des princes de l'empire pour les prier à souper, ces princes tuent ces pages. L'invitation au festin signifie la prédication du salut; le meurtre des envoyés du prince figure la persécution contre ceux qui prêchent la sagesse & la vertu.

L'autre (1) parabole est celle d'un particulier qui invite ses amis à un grand souper; & lorsqu'il est près de se mettre à table, il envoie son domestique les avertir. L'un s'excuse sur ce qu'il a acheté une terre, & qu'il va la visiter; cette excuse ne paraît pas valable, ce n'est pas pendant la nuit qu'on va voir sa terre. Un autre dit qu'il a acheté cinq paires de bœufs, & qu'il les doit éprouver; il a le même tort que l'autre; on n'essaye pas des bœufs à l'heure du souper. Un troisième répond qu'il vient de se marier, & assurément son excuse est très-recevable. Le père de famille, en colère, fait venir à son festin les aveugles & les boiteux; & en voyant qu'il reste encore des places vides, il dit à son valet : « Allez dans les grands » chemins & le long des haies, & contraignez les gens » d'entrer ».

(1) S. Luc, chap. XIV.

Digitized by Google

Il eſt vrai qu'il n'eſt pas dit expreſſément que cette parabole ſoit une figure du royaume des cieux. On n'a que trop abuſé de ces paroles : *Contrains-les d'entrer ;* mais il eſt viſible qu'un ſeul valet ne peut contraindre par la force tous les gens qu'il rencontre à venir ſouper chez ſon maître ; & d'ailleurs, des convives ainſi forcés ne rendraient pas le repas fort agréable. *Contrains-les d'entrer*, ne veut dire autre choſe, ſelon les commentateurs les plus accrédités, ſinon : Priez, conjurez, preſſez, obtenez. Quel rapport, je vous prie, de cette prière & de ce ſouper à la perſécution ?

Si on prend les choſes à la lettre, faudra-t-il être aveugle, boiteux, & conduit par force pour être dans le ſein de l'égliſe ? Jéſus dit dans la même parabole : « Ne donnez à dîner ni à vos amis ni à vos parens » riches : » en a-t-on jamais inféré qu'on ne dût point en effet dîner avec ſes parens & ſes amis, dès qu'ils ont un peu de fortune ?

Jéſus-Chriſt, après la parabole du feſtin, dit (1) : « Si quelqu'un vient à moi, & ne hait pas ſon père, » ſa mère, ſes frères, ſes ſœurs, & même ſa propre » ame, il ne peut être mon diſciple, &c. Car qui » eſt celui d'entre vous qui, voulant bâtir une tour, » ne ſuppute pas auparavant la dépenſe ? » Y a-t-il quelqu'un dans le monde aſſez dénaturé pour conclure qu'il faut haïr ſon père & ſa mère ? & ne comprend-on pas aiſément que ces paroles ſignifient :

(1) S. Luc, chap. XIV, v. 26 & ſuiv.

Digitized by Google

Ne balancez pas entre moi & vos plus chères affections ?

On cite le passage de St Matthieu (1) : « Qui n'écoute » point l'église, soit comme un païen & comme un » receveur de la douane ». Cela ne dit pas absolument qu'on doive persécuter les païens & les fermiers des droits du roi ; ils sont maudits, il est vrai, mais ils ne sont point livrés au bras séculier. Loin d'ôter à ces fermiers aucune prérogative de citoyen, on leur a donné les plus grands priviléges ; c'est la seule profession qui soit condamnée dans l'écriture, & c'est la plus favorisée par les gouvernemens. Pourquoi donc n'aurions-nous pas pour nos frères errans autant d'indulgence que nous prodiguons de considération à nos frères les traitans ?

Un autre passage, dont on a fait un abus grossier, est celui de St Matthieu & de St Marc, où il est dit que Jésus ayant faim le matin, approcha d'un figuier où il ne trouva que des feuilles, car ce n'était pas le temps des figues : il maudit le figuier qui se sécha aussi-tôt.

On donne plusieurs explications différentes de ce miracle ; mais y en a-t-il une seule qui puisse autoriser la persécution ? Un figuier n'a pu donner des figues vers le commencement de mars, on l'a séché : est-ce une raison pour faire sécher nos frères de douleur, dans tous les temps de l'année ? Respectons dans l'écriture tout ce qui peut faire naître des difficultés dans

(1) S. Matthieu, chap. VIII, v. 17.

Digitized by Google

nos esprits curieux & vains, mais n'en abusons pas pour être durs & implacables.

L'esprit persécuteur, qui abuse de tout, cherche encore sa justification dans l'expulsion des marchands chassés du temple, & dans la légion de démons envoyée du corps d'un possédé dans le corps de deux mille animaux immondes. Mais qui ne voit que ces deux exemples ne sont autre chose qu'une justice que Dieu daigne faire lui-même d'une contravention à la loi ? C'était manquer de respect à la maison du Seigneur, que de changer son parvis en une boutique de marchands. En vain le sanhédrin & les prêtres permettaient ce négoce pour la commodité des sacrifices ; le Dieu auquel on sacrifiait pouvait, sans doute, quoique caché sous la figure humaine, détruire cette profanation : il pouvait de même punir ceux qui introduisaient dans le pays des troupeaux entiers, défendus par une loi dont il daignait lui-même être l'observateur. Ces exemples n'ont pas le moindre rapport aux persécutions sur le dogme. Il faut que l'esprit d'intolérance soit appuyé sur de bien mauvaises raisons, puisqu'il cherche par-tout les plus vains prétextes.

Presque tout le reste des paroles & des actions de Jésus-Christ prêche la douceur, la patience, l'indulgence. C'est le père de famille qui reçoit l'enfant prodigue ; c'est l'ouvrier qui vient à la dernière heure, & qui est payé comme les autres ; c'est le samaritain charitable : lui-même justifie ses disciples de ne pas jeûner ; il pardonne à la pêchereſſe ; il se contente de

Digitized by Google

recommander la fidélité à la femme adultère : il daigne même condescendre à l'innocente joie des convives de Cana, qui étant déjà échauffés de vin en demandent encore, il veut bien faire un miracle en leur faveur, il change pour eux l'eau en vin.

Il n'éclate pas même contre Judas qui doit le trahir ; il ordonne à Pierre de ne se jamais servir de l'épée ; il réprimande les enfans de Zébédée, qui, à l'exemple d'Elie, voulaient faire descendre le feu du ciel sur une ville qui n'avait pas voulu le loger.

Enfin il meurt victime de l'envie. Si l'on ose comparer le sacré avec le profane, & un Dieu avec un homme, sa mort, humainement parlant, a beaucoup de rapport avec celle de Socrate. Le philosophe grec périt par la haine des sophistes, des prêtres & des premiers du peuple : le législateur des chrétiens succomba sous la haine des scribes, des pharisiens & des prêtres. Socrate pouvait éviter la mort, & il ne le voulut pas : Jésus-Christ s'offrit volontairement. Le philosophe grec pardonna non-seulement à ses calomniateurs & à ses juges iniques ; mais il les pria de traiter un jour ses enfans comme lui-même, s'ils étaient assez heureux pour mériter leur haine comme lui : le législateur des chrétiens, infiniment supérieur, pria son père de pardonner à ses ennemis.

Si Jésus-Christ sembla craindre la mort, si l'angoisse qu'il ressentit fut si extrême, qu'il en eut une sueur mêlée de sang, ce qui est le symptôme le plus violent & le plus rare, c'est qu'il daigna s'abaisser à toute la faiblesse du corps humain qu'il avait revêtu.

Digitized by Google

Son corps tremblait, & ſon ame était inébranlable; il nous apprenait que la vraie force, la vraie grandeur, conſiſtent à ſupporter des maux ſous leſquels notre nature ſuccombe. Il y a un extrême courage à courir à la mort en la redoutant.

Socrate avait traité les ſophiſtes d'ignorans, & les avait convaincus de mauvaiſe foi : Jéſus uſant de ſes droits divins, traite les ſcribes (1) & les phariſiens d'hypocrites, d'inſenſés, d'aveugles, de méchans, de ſerpens, de race de vipère.

Socrate ne fut point accuſé de vouloir fonder une ſecte nouvelle : on n'accuſa point Jéſus-Chriſt d'en avoir voulu introduire une (2). Il eſt dit que les princes des prêtres, & tout le conſeil, cherchaient un faux témoignage contre Jéſus pour le faire périr.

Or, s'ils cherchaient un faux témoignage, ils ne lui reprochaient donc pas d'avoir prêché publiquement contre la loi. Il fut en effet ſoumis à la loi de Moïſe depuis ſon enfance juſqu'à ſa mort : on le circoncit, le huitième jour, comme tous les autres enfans. S'il fut depuis baptiſé dans le Jourdain, c'était une cérémonie conſacrée chez les juifs, comme chez tous les peuples de l'orient. Toutes les ſouillures légales ſe nettoyaient par le baptême; c'eſt ainſi qu'on conſacrait les prêtres : on ſe plongeait dans l'eau à la fête de l'expiation ſolennelle, on baptiſait les proſélytes.

(1) S. Matthieu, chap. XXIII.
(2) *Ibid.* chap. XXVI, v. 62.

Digitized by Google

Jésus observa tous les points de la loi : il fêta tous les jours de sabbat ; il s'abstint des viandes défendues ; il célébra toutes les fêtes, & même avant sa mort il avait célebré la pâque ; on ne l'accusa ni d'aucune opinion nouvelle, ni d'avoir observé aucun rite étranger. Né israélite, il vécut constamment en israélite.

Deux témoins qui se présentèrent, l'accusèrent d'avoir dit (1) « qu'il pourrait détruire le temple & le rebâtir en trois jours ». Un tel discours était incompréhensible pour les juifs charnels ; mais ce n'était pas une accusation de vouloir fonder une nouvelle secte.

Le grand-prêtre l'interrogea, & lui dit : « Je vous » commande par le Dieu vivant de nous dire si vous » êtes le Christ, fils de Dieu ». On ne nous apprend point ce que le grand-prêtre entendait par fils de Dieu. On se servait quelquefois de cette expression pour signifier un juste (2), comme on employait les mots

(1) S. Matthieu, chap. XXVI.

(2) Il était, en effet, très-difficile aux juifs, pour ne pas dire impossible, de comprendre, sans une révélation particulière, ce mystère ineffable de l'incarnation du fils de Dieu, Dieu lui-même. La Genèse (chap. VI) appelle *fils* de Dieu les fils des hommes puissans : de même les grands cèdres, dans les psaumes, sont appelés les *cèdres de Dieu*. Samuel dit qu'une frayeur de Dieu tomba sur le peuple, c'est-à-dire une grande frayeur ; un grand vent, un vent de Dieu ; la maladie de Saül, mélancolie de Dieu. Cependant il paraît que les juifs entendirent à la lettre que Jésus se dit fils de Dieu dans le sens propre ; mais

Digitized by Google

de fils de Bélial pour signifier un méchant. Les juifs grossiers n'avaient aucune idée du mystère sacré d'un fils de Dieu, Dieu lui-même, venant sur la terre.

Jésus lui répondit: « Vous l'avez dit; mais je vous » dis que vous verrez bientôt le fils de l'homme assis à » la droite de la vertu de Dieu, venant sur les nuées » du ciel ».

Cette réponse fut regardée, par le sanhédrin irrité, comme un blasphême. Le sanhédrin n'avait plus le droit du glaive; ils traduisirent Jésus devant le gouverneur romain de la province, & l'accusèrent calomnieusement d'être un perturbateur du repos public, qui disait qu'il ne fallait pas payer le tribut à César, & qui de plus se disait roi des juifs. Il est donc de la plus grande évidence qu'il fut accusé d'un crime d'état.

Le gouverneur Pilate, ayant appris qu'il était galiléen, le renvoya d'abord à Hérode, tétrarque de Galilée. Hérode crut qu'il était impossible que Jésus pût aspirer à se faire chef de parti, & prétendre à la royauté; il le traita avec mépris, & le renvoya à Pilate, qui eut l'indigne faiblesse de le condamner, pour appaiser le tumulte excité contre lui-même; d'autant plus qu'il avait essuyé déjà une révolte des juifs, à ce que nous apprend Josephe. Pilate n'eut

---

s'ils regardèrent ces mots comme un blasphême, c'est peut-être encore une preuve de l'ignorance où ils étaient du mystère de l'incarnation, & de Dieu, fils de Dieu, envoyé sur la terre pour le salut des hommes.

Digitized by Google

pas la même générosité qu'eut depuis le gouverneur Festus.

Je demande à présent si c'est la tolérance ou l'intolérance qui est de droit divin? Si vous voulez ressembler à Jésus-Christ, soyez martyrs & non pas bourreaux.

Témoignages contre l'intolérance.

C'est une impiété d'ôter, en matière de religion, la liberté aux hommes d'empêcher qu'ils ne fassent choix d'une divinité; aucun homme, aucun dieu, ne voudrait d'un service forcé. (*Apologétique, ch. XXIV.*).

Si on usait de violence pour la défense de la foi, les évêques s'y opposeraient. (*Saint-Hilaire, liv. I*).

La religion forcée n'est plus religion; il faut persuader, & non contraindre. La religion ne se commande point. (*Lactance, liv. III*).

C'est une exécrable hérésie de vouloir attirer par la force, par les coups, par les emprisonnemens, ceux qu'on n'a pu convaincre par la raison. (*Saint Athanase, liv. I*).

Rien n'est plus contraire à la religion que la contrainte. (*Saint Justin, martyr, liv. V*).

Persécuterons-nous ceux que Dieu tolère? dit Saint Augustin, avant que sa querelle avec les donatistes l'eût rendu trop sévère.

Qu'on ne fasse aucune violence aux juifs. (*Quatrième concile de Tolède, cinquante-sixième canon*).

Conseillez,

Digitized by Google

Conseillez, & ne forcez pas. *(Lettres de Saint-Bernard).*

Nous ne prétendons point détruire les erreurs par la violence. *(Discours du clergé de France à Louis XIII).*

Nous avons toujours désapprouvé les voies de rigueur. *(Assemblée du clergé, 11 auguste 1560).*

Nous savons que la foi se persuade & ne se commande point. *(Fléchier, évêque de Nîmes, lettre 19).*

On ne doit pas même user de termes insultans. *(L'évêque du Belley, dans une instruction pastorale).*

Souvenez-vous que les maladies de l'ame ne se guérissent point par contrainte & par violence. *(Le cardinal le Camus, instruction pastorale de 1688).*

Accordez à tous la tolérance civile. *(Fénélon, archevêque de Cambrai, au duc de Bourgogne).*

L'exaction forcée d'une religion, est une preuve évidente que l'esprit qui la conduit est un esprit ennemi de la vérité. *(Dirois, docteur de Sorbonne, liv. VI, chap. IV).*

La violence peut faire des hypocrites; on ne persuade point quand on fait retentir par-tout les menaces. *(Tillemont, Histoire ecclésiastique, tome VI).*

Il nous a paru conforme à l'équité & à la droite raison, de marcher sur les traces de l'ancienne église, qui n'a point usé de violence pour établir & étendre la religion. *(Remontrance du parlement de Paris à Henri II).*

L'expérience nous apprend que la violence est plus capable d'irriter que de guérir un mal qui a sa

Digitized by Google

racine dans l'esprit, &c. *(De Thou, épître dédicatoire à Henri IV).*

La foi ne s'inspire pas à coups d'épée. *(Cérisier, sur les règnes de Henri IV & de Louis XIII).*

C'est un zèle barbare que celui qui prétend planter la religion dans les cœurs, comme si la persuasion pouvait être l'effet de la contrainte. *(Boulainvilliers, État de la France).*

Il en est de la religion comme de l'amour, le commandement n'y peut rien, la contrainte encore moins; rien de plus indépendant que d'aimer & de croire. *(Amelot de la Houssaie, sur les lettres du cardinal d'Ossat).*

Si le ciel vous a assez aimé pour vous faire voir la vérité, il vous a fait une grande grâce; mais est-ce à ceux qui ont l'héritage de leur père, de haïr ceux qui ne l'ont pas? *(Esprit des lois, livre XXV).*

On pourrait faire un livre énorme, tout composé de pareils passages. Nos histoires, nos discours, nos sermons, nos ouvrages de morale, nos catéchismes, respirent tous, enseignent tous aujourd'hui ce devoir sacré de l'indulgence. Par quelle fatalité, par quelle inconséquence démentirions-nous dans la pratique une théorie que nous annonçons tous les jours? Quand nos actions démentent notre morale, c'est que nous croyons qu'il y a quelque avantage pour nous à faire le contraire de ce que nous enseignons; mais certainement il n'y a aucun avantage à persécuter ceux qui ne sont pas de notre avis, & à nous en faire haïr. Il y a donc, encore une fois, de

Digitized by Google

l'absurdité dans l'intolérance. Mais dira-t-on, ceux qui ont intérêt à gêner les consciences, ne sont point absurdes. C'est à eux que s'adresse le petit dialogue ci-après.

Dialogue entre un mourant & un homme qui se porte bien.

UN citoyen était à l'agonie dans une ville de province ; un homme en bonne santé vint insulter à ses derniers momens, & lui dit :

Misérable ! pense comme moi tout-à-l'heure : signe cet écrit, confesse que cinq propositions sont dans un livre, que ni moi ni toi n'avons jamais lu ; sois tout-à-l'heure du sentiment de Lanfranc contre Bérenger, de S. Thomas contre S. Bonaventure ; embrasse le second concile de Nicée contre le concile de Francfort ; explique-moi dans l'instant, comment ces paroles, *Mon père est plus grand que moi*, signifient expressément : *Je suis aussi grand que lui.*

Dis-moi comment le père communique tout au fils, excepté la paternité, ou je vais faire jeter ton corps à la voierie ; tes enfans n'hériteront point de toi, ta femme sera privée de sa dot, & ta famille mendiera du pain que mes pareils ne lui donneront pas.

LE MOURANT.

J'entends à peine ce que vous me dites ; les menaces que vous me faites parviennent confusément à mon oreille, elles troublent mon ame, elles rendent ma

Digitized by Google

mort affreuſe. Au nom de Dieu, ayez pitié de moi !

LE BARBARE.

De la pitié ! je n'en puis avoir, ſi tu n'es pas de mon avis en tout.

LE MOURANT.

Hélas ! vous ſentez qu'à ces derniers momens tous mes ſens ſont flétris, toutes les portes de mon entendement ſont fermées, mes idées s'enfuient, ma penſée s'éteint. Suis-je en état de diſputer ?

LE BARBARE.

Eh bien, ſi tu ne peux pas croire ce que je veux, dis que tu le crois, & cela me ſuffit.

LE MOURANT.

Comment puis je me parjurer pour vous plaire ? Je vais paraître dans un moment devant le Dieu qui punit le parjure.

LE BARBARE.

N'importe ; tu auras le plaiſir d'être enterré dans un cimetière, & ta femme, tes enfans, auront de quoi vivre. Meurs en hypocrite : l'hypocriſie eſt une bonne choſe ; c'eſt, comme on dit, un hommage que le vice rend à la vertu. Un peu d'hypocriſie, mon ami, qu'eſt-ce que cela coûte à

Digitized by Google

LE MOURANT.

Hélas! vous mépriſez Dieu, ou vous ne le reconnaiſſez pas, puiſque vous me demandez un menſonge à l'article de la mort, vous qui devez bientôt recevoir votre jugement de lui, & qui répondrez de ce menſonge.

LE BARBARE.

Comment, inſolent! je ne reconnais point Dieu!

LE MOURANT.

Pardon, mon frère, je crains que vous n'en connaiſſiez pas. Celui que j'adore ranime en ce moment mes forces, pour vous dire d'une voix mourante, que ſi vous croyez en Dieu, vous devez uſer envers moi de charité. Il m'a donné ma femme & mes enfans; ne les faites pas périr de misère. Pour mon corps, faites-en ce que vous voudrez, je vous l'abandonne; mais croyez en Dieu, je vous en conjure.

LE BARBARE.

Fais, ſans raiſonner, ce que je t'ai dit; je le veux, je l'ordonne.

LE MOURANT.

Et quel intérêt avez-vous à me tant tourmenter?

LE BARBARE.

Comment! quel intérêt? Si j'ai ta ſignature, elle me vaudra un bon canonicat.

Digitized by Google

LE MOURANT.

Ah ! mon frère ! voici mon dernier moment ; je meurs, je vais prier Dieu qu'il vous touche, & qu'il vous convertiſſe.

LE BARBARE.

Au diable ſoit l'impertinent qui n'a point ſigné ! Je vais ſigner pour lui, & contrefaire ſon écriture (1).

La lettre ſuivante eſt une confirmation de la même morale.

---

(1) Ce n'eſt point ici une plaiſanterie exagérée. A la mort de Paſcal on publia qu'il avait abjuré le janſéniſme dans ſes derniers momens, & il fut prouvé qu'il n'était mécontent des janſéniſtes que parce qu'ils avaient montré trop de condeſcendance dans une paix paſſagère avec la cour de Rome. On ſuppoſa depuis une rétractation de M. de Monclar, procureur-général du parlement de Provence. On ſuppoſa, comme on le verra ci-deſſous, une déclaration de la vieille ſervante de Calas.

Digitized by Google

LETTRE écrite au jéſuite le Tellier, par un bénéficier, le 6 Mai 1774 (1).

MON RÉVÉREND PÈRE,

J'OBÉIS aux ordres que votre révérence m'a donnés de lui préſenter les moyens les plus propres de délivrer Jéſus & ſa compagnie de leurs ennemis. Je crois qu'il ne reſte plus que cinq cent mille huguenots dans le royaume, quelques-uns diſent un million, d'autres quinze cent mille; mais en quelque nombre qu'ils ſoient, voici mon avis, que je ſoumets très-humblement au vôtre, comme je le dois.

1°. Il eſt aiſé d'attraper en un jour tous les prédicans, & de les pendre tous à la fois dans une même place, non-ſeulement pour l'édification publique, mais pour la beauté du ſpectacle.

2°. Je ferais aſſaſſiner, dans leurs lits, tous les pères & mères, parce que ſi on les tuait dans les rues, cela pourrait cauſer quelque tumulte; pluſieurs même pourraient ſe ſauver, ce qu'il faut éviter ſur toute choſe.

(1) Lorſqu'on écrivait ainſi, en 1762, l'ordre des jéſuites n'était pas aboli en France. S'ils avaient été malheureux, l'auteur les aurait aſſurément reſpectés. Mais qu'on ſe ſouvienne à jamais qu'ils n'ont été perſécutés que parce qu'ils avaient été perſécuteurs; & que leur exemple faſſe trembler ceux qui, étant plus intolérans que les jéſuites, voudraient opprimer un jour leurs concitoyens qui n'embraſſeraient pas leurs opinions dures & abſurdes.

Digitized by Google

Cette exécution eſt un corollaire néceſſaire de nos principes ; car s'il faut tuer un hérétique, comme tant de grands théologiens le prouvent, il eſt évident qu'il faut les tuer tous.

3°. Je marierais le lendemain toutes les filles à de bons catholiques, attendu qu'il ne faut pas dépeupler trop l'Etat, après la dernière guerre ; mais à l'égard des garçons de quatorze & quinze ans, déjà imbus de mauvais principes, qu'on ne peut ſe flatter de détruire, mon opinion eſt qu'il faut les châtrer tous, afin que cette engeance ne ſoit jamais reproduite. Pour les autres petits garçons, ils ſeront élevés dans vos colléges, & on les fouettera juſqu'à ce qu'ils ſachent par cœur les ouvrages de Sanchez & de Molina.

4°. Je penſe, ſauf correction, qu'il en faut faire autant à tous les luthériens d'Alſace, attendu que dans l'année 1704, j'apperçus deux vieilles de ce pays-là qui riaient, le jour de la bataille d'Hochſtet.

5°. L'article des janſéniſtes paraîtra peut-être un peu plus embarraſſant : je les crois au nombre de ſix millons, au moins ; mais un eſprit tel que le vôtre ne doit pas s'en effrayer. Je comprends parmi les janſéniſtes tous les parlemens, qui ſoutiennent ſi indignement les libertés de l'Egliſe gallicane. C'eſt à votre révérence de peſer, avec ſa prudence ordinaire, les moyens de vous ſoumettre tous ces eſprits revêches. La conſpiration des poudres n'eut pas le ſuccès deſiré, parce qu'un des conjurés eut l'indiſcrétion de vouloir ſauver la vie à ſon ami : mais comme vous n'avez point d'ami, le même inconvénient n'eſt point à

Digitized by Google

craindre; il vous ſera fort aiſé de faire ſauter tous les parlemens du royaume avec cette invention du moine Schwartz, qu'on appelle *pulvis pyrius*. Je calcule qu'il faut, l'un portant l'autre, trente-ſix tonneaux de poudre pour chaque parlement; & ainſi en multipliant douze parlemens par trente-ſix tonneaux, cela ne compoſe que quatre cent trente-deux tonneaux qui, à cent écus pièce, font la ſomme de cent vingt-neuf mille ſix cents livres; c'eſt une bagatelle pour le révérend père général.

Les parlemens une fois ſautés, vous donnerez leurs charges à vos congréganiſtes, qui ſont parfaitement inſtruits des lois du royaume.

6°. Il ſera aiſé d'empoiſonner M. le cardinal de Noailles, qui eſt un homme ſimple, & qui ne ſe défie de rien.

Votre révérence emploiera les mêmes moyens de converſion auprès de quelques évêques rénitens; leurs évêchés ſeront mis entre les mains des jéſuites, moyennant un bref du pape; alors tous les évêques étant du parti de la bonne cauſe, & tous les curés étant habilement choiſis par les évêques, voici ce que je conſeille, ſous le bon plaiſir de votre révérence.

7°. Comme on dit que les janſéniſtes communient au moins à pâques, il ne ſerait pas mal de ſaupoudrer les hoſties, de la drogue dont on ſe ſervit pour faire juſtice de l'empereur Henri VII. Quelque critique me dira peut-être qu'on riſquerait, dans cette opération, de donner auſſi de la mort-aux-rats aux moliniſtes; cette objection eſt forte; mais il n'y a

Digitized by Google

point de projet qui ne menace ruine par quelque endroit. Si on était arrêté par ces petites difficultés, on ne viendrait jamais à bout de rien : & d'ailleurs, comme il s'agit de procurer le plus grand bien qu'il soit possible, il ne faut pas se scandaliser si ce grand bien entraîne après lui quelques mauvaises suites, qui ne sont de nulle considération.

Nous n'avons rien à nous reprocher: il est démontré que tous les prétendus réformés, tous les jansénistes sont dévolus à l'enfer ; ainsi nous ne faisons que hâter le moment où ils doivent entrer en possession.

Il n'est pas moins clair que le paradis appartient de droit aux molinistes ; donc, en les faisant périr par mégarde, & sans aucune mauvaise intention, nous accélérons leur joie ; nous sommes dans l'un & l'autre cas les ministres de la providence.

Quant à ceux qui pourraient être un peu effarouchés du nombre, votre paternité pourra leur faire remarquer que depuis les jours florissans de l'Eglise jusqu'à 1707, c'est-à-dire, depuis environ quatorze cents ans, la théologie a procuré le massacre de plus de cinquante millions d'hommes, & que je ne propose d'en étrangler, ou égorger, ou empoisonner, qu'environ six millions cinq cent mille.

On nous objectera peut-être encore que mon compte n'est pas juste, & que je viole la règle de trois ; car, dira-t-on, si en quatorze cents ans il n'a péri que cinquante millions d'hommes pour des distinctions de dilemmes & des antilemmes théologiques, cela ne fait par année que trente-cinq mille sept cent

Digitized by Google

quatorze personnes, avec fractions, & qu'ainsi je tue six millions soixante quatre mille deux cent quatre-vingt-cinq personnes de trop, avec fraction, pour la présente année. Mais, en vérité, cette chicane est bien puérile; on peut même dire qu'elle est impie: car ne voit-on pas par mon procédé que je sauve la vie à tous les catholiques jusques à la fin du monde? On n'aurait jamais fait, si on voulait répondre à toutes les critiques. Je suis avec un profond respect, de votre paternité,

Le très-humble, très-dévot & très-doux *R*.... natif d'Angoulême, préfet de la congrégation.

Ce projet ne put être exécuté, parce que le père le Tellier y trouva quelques difficultés, & que sa paternité fut exilée l'année suivante. Mais comme il faut examiner le pour & le contre, il est bon de rechercher dans quels cas on pourrait légitimement suivre en partie les vues du correspondant du père le Tellier. Il paraît qu'il serait dur d'exécuter ce projet dans tous ses points; mais il faut voir dans quelles occasions on doit rouer, ou pendre, ou mettre aux galères les gens qui ne sont pas de notre avis: c'est l'objet de l'article suivant.

Seuls cas où l'intolérance est de droit humain.

Pour qu'un gouvernement ne soit pas en droit de punir les erreurs des hommes, il est nécessaire que ces

Digitized by Google

erreurs ne ſoient pas des crimes ; elles ne ſont des crimes que quand elles troublent la ſociété ; elles troublent cette ſociété, dès qu'elles inſpirent le fanatiſme ; il faut donc que les hommes commencent par n'être pas fanatiques pour mériter la tolérance.

Si quelques jeunes jéſuites, ſachant que l'égliſe a les réprouvés en horreur, que les janſéniſtes ſont condamnés par une bulle, qu'ainſi les janſéniſtes ſont réprouvés, s'en vont brûler une maiſon des pères de l'Oratoire, parce que Queſnel, l'oratorien, était janſéniſte, il eſt clair qu'on ſera bien obligé de punir ces jéſuites.

De même, s'ils ont débité des maximes coupables, ſi leur inſtitut eſt contraire aux lois du royaume, on ne peut s'empêcher de diſſoudre leur compagnie, & d'abolir les jéſuites pour en faire des citoyens, ce qui, au fond, eſt un mal imaginaire, & un bien réel pour eux ; car où eſt le mal de porter un habit court au lieu d'une ſoutane, & d'être libre au lieu d'être eſclave ? On réforme à la paix des régimens entiers, qui ne ſe plaignent pas : pourquoi les jéſuites pouſſent-ils de ſi hauts cris, quand on les réforme pour avoir la paix ?

Que les cordeliers, tranſportés d'un ſaint zèle pour la vierge Marie, aillent démolir l'égliſe des jacobins, qui penſent que Marie eſt née dans le péché originel ; on ſera obligé alors de traiter les cordeliers à-peu-près comme les jéſuites.

On en dira autant des luthériens & des calviniſtes ; ils auront beau dire : Nous ſuivons les mouvemens

Digitized by Google

de notre conſcience, il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes, nous ſommes le vrai troupeau, nous devons exterminer les loups; il eſt évident qu'alors ils ſont loups eux-mêmes.

Un des plus grands exemples de fanatiſme, a été une petite ſecte en Danemarck, dont le principe était le meilleur du monde. Ces gens-là voulaient procurer le ſalut éternel à leurs frères; mais les conſéquences de ce principe étaient ſingulières. Ils ſavaient que tous les petits enfans qui meurent ſans baptême ſont damnés, & que ceux qui ont le bonheur de mourir immédiatement après avoir reçu le baptême jouiſſent de la gloire éternelle: ils allaient égorgeant les garçons & les filles nouvellement baptiſés, qu'ils pouvaient rencontrer; c'était, ſans doute, leur faire le plus grand bien qu'on pût leur procurer: on les préſervait à la fois du péché, des misères de cette vie, & de l'enfer; on les envoyait infailliblement au ciel. Mais ces gens charitables ne conſidéraient pas qu'il n'eſt pas permis de faire un petit mal pour un grand bien; qu'ils n'avaient aucun droit ſur la vie de ces petits enfans; que la plupart des pères & mères ſont aſſez charnels pour aimer mieux avoir auprès d'eux leurs fils & leurs filles, que de les voir égorger pour aller en paradis, & qu'en un mot, le magiſtrat doit punir l'homicide, quoiqu'il ſoit fait à bonne intention.

Les juifs ſembleraient avoir plus de droit que perſonne de nous voler & de nous tuer. Car, bien qu'il y ait cent exemples de tolérance dans l'ancien

Digitized by Google

testament, cependant il y a aussi quelques exemples & quelques lois de rigueur. Dieu leur a ordonné quelquefois de tuer les idolâtres, & de ne réserver que les filles nubiles : ils nous regardent comme idolâtres ; &, quoique nous les tolérions aujourd'hui, ils pourraient bien, s'ils étaient les maîtres, ne laisser au monde que nos filles.

Ils seraient sur-tout dans l'obligation indispensable d'assassiner tous les Turcs ; cela va sans difficulté ; car les Turcs possèdent le pays des Hétéens, des Jébuséens, des Amorrhéens, Jersénéens, Hévéens, Aracéens, Cinéens, Hamatéens, Samaréens : tous ces peuples furent dévoués à l'anathême ; leur pays, qui était de plus de vingt-cinq lieues de long, fut donné aux juifs par plusieurs pactes consécutifs ; ils doivent rentrer dans leur bien ; les mahométans en sont les usurpateurs depuis plus de mille ans.

Si les juifs raisonnaient ainsi aujourd'hui, il est clair qu'il n'y aurait d'autre réponse à leur faire que de les mettre aux galères.

Ce sont à-peu-près les seuls cas où l'intolérance paraît raisonnable.

Relation d'une dispute de controverse à la Chine.

Dans les premières années du règne du grand empereur Cam-hi, un mandarin de la ville de Kanton entendit dans sa maison un grand bruit qu'on faisait dans la maison voisine ; il s'informa si l'on ne tuait personne, on lui dit que c'était l'aumônier de la

Digitized by Google

compagnie danoise, un chapelain de Batavia, & un jésuite qui disputaient; il les fit venir, leur fit servir du thé & des confitures, & leur demanda pourquoi ils se querellaient?

Le jésuite lui répondit qu'il était bien douloureux pour lui, qui avait toujours raison, d'avoir affaire à des gens qui avaient toujours tort; que d'abord il avait argumenté avec la plus grande retenue, mais qu'enfin la patience lui avait échappé.

Le mandarin leur fit sentir, avec toute la discrétion possible, combien la politesse est nécessaire dans la dispute, leur dit qu'on ne se fâchait jamais à la Chine, & leur demanda de quoi il s'agissait?

Le jésuite lui répondit: Monseigneur, je vous en fais juge; ces deux messieurs refusent de se soumettre aux décisions du concile de Trente.

Cela m'étonne, dit le mandarin. Puis se tournant vers les deux réfractaires: il me paraît, leur dit-il, Messieurs, que vous devriez respecter les avis d'une grande assemblée; je ne sais pas ce que c'est que le concile de Trente, mais plusieurs personnes sont toujours plus instruites qu'une seule. Nul ne doit croire qu'il en sait plus que les autres, & que la raison n'habite que dans sa tête; c'est ainsi que l'enseigne notre grand Confucius; & si vous m'en croyez, vous ferez très-bien de vous en rapporter au concile de Trente.

Le Danois prit alors la parole, & dit: Monseigneur parle avec la plus grande sagesse; nous respectons les grandes assemblées comme nous le devons; aussi

Digitized by Google

ſommes-nous entièrement de l'avis de pluſieurs aſſemblées qui ſe ſont tenues avant celle de Trente.

Oh ! ſi cela eſt ainſi, dit le mandarin, je vous demande pardon, vous pourriez bien avoir raiſon. Çà, vous êtes donc du même avis, ce Hollandais & vous, contre ce pauvre jéſuite ?

Point du tout, dit le Hollandais ? cet homme-ci a des opinions preſque auſſi extravagantes que celles de ce jéſuite qui fait ici le doucereux avec vous ; il n'y a pas moyen d'y tenir.

Je ne vous conçois pas, dit le mandarin ; n'êtes-vous pas tous trois chrétiens ? ne venez-vous pas tous trois enſeigner le chriſtianiſme dans notre empire ? & ne devez-vous pas par conſéquent avoir les mêmes dogmes ?

Vous voyez, Monſeigneur, dit le jéſuite : ces deux gens-ci ſont ennemis mortels, & diſputent tous deux contre moi ; il eſt donc évident qu'ils ont tous les deux tort, & que la raiſon n'eſt que de mon côté. Cela n'eſt pas ſi évident, dit le mandarin ; il ſe pourrait faire à toute force que vous euſſiez tort tous trois ; je ſerais curieux de vous entendre l'un après l'autre.

Le jéſuite fit alors un aſſez long diſcours, pendant lequel le Danois & le Hollandais levaient les épaules ; le mandarin n'y comprit rien. Le Danois parla à ſon tour ; ſes deux adverſaires le regardèrent en pitié, & le mandarin n'y comprit pas davantage. Le Hollandais eut le même ſort. Enfin ils parlèrent tous trois enſemble, ils ſe dirent de groſſes injures. L'honnête

mandarin

Digitized by Google

mandarin eut bien de la peine à mettre le holà, & leur dit : Si vous voulez qu'on tolère ici votre doctrine, commencez par n'être ni insolérans ni insolérables.

Au sortir de l'audience, le jésuite rencontra un missionnaire jacobin ; il lui apprit qu'il avait gagné sa cause, l'assurant que la vérité triomphait toujours. Le jacobin lui dit : Si j'avais été là, vous ne l'auriez pas gagnée ; je vous aurais convaincu de mensonge & d'idolâtrie. La querelle s'échauffa ; le jacobin & le jésuite se prirent aux cheveux. Le mandarin informé du scandale les envoya tous deux en prison. Un sous-mandarin dit au juge : Combien de temps votre excellence veut-elle qu'ils soient aux arrêts ? Jusqu'à ce qu'ils soient d'accord, dit le juge. Ah ! dit le sous-mandarin, ils seront donc en prison toute leur vie. Hé bien, dit le juge, jusqu'à ce qu'ils se pardonnent. Ils ne se pardonneront jamais, dit l'autre, je les connais. Hé bien donc, dit le mandarin, jusqu'à ce qu'ils fassent semblant de se pardonner.

S'il est utile d'entretenir le peuple dans la superstition.

Telle est la faiblesse du genre humain, & telle sa perversité, qu'il vaut mieux, sans doute, pour lui d'être subjugué par toutes les superstitions possibles, pourvu qu'elles ne soient point meurtrières, que de vivre sans religion. L'homme a toujours eu besoin d'un frein ; & quoiqu'il fût ridicule de sacrifier aux faunes, aux sylvains, aux naïades, il était bien

Digitized by Google

plus raiſonnable & plus utile d'adorer ces images fantaſtiques de la Divinité, que de ſe livrer à l'athéiſme. Un athée qui ſerait raiſonneur violent & puiſſant, ſerait un fléau auſſi funeſte qu'un ſuperſtitieux ſanguinaire.

Quand les hommes n'ont pas de notions ſaines de la divinité, les idées fauſſes y ſuppléent, comme dans les temps malheureux on trafique avec de la mauvaiſe monnaie, quand on n'en a pas de bonne. Le païen craignait de commettre un crime, de peur d'être puni par les faux dieux; le Malabare craint d'être puni par ſa pagode. Par-tout où il y a une ſociété établie, une religion eſt néceſſaire; les lois veillent ſur les crimes connus, & la religion ſur les crimes ſecrets.

Mais, lorſqu'une fois les hommes ſont parvenus à embraſſer une religion pure & ſainte, la ſuperſtition devient non-ſeulement inutile, mais très-dangereuſe. On ne doit pas chercher à nourrir de gland ceux que Dieu daigne nourrir de pain.

La ſuperſtition eſt à la religion ce que l'aſtrologie eſt à l'aſtronomie, la fille très-folle d'une mère très-ſage. Ces deux filles ont long-temps ſubjugué toute la terre.

Lorſque dans nos ſiècles de barbarie il y avait à peine deux ſeigneurs féodaux qui euſſent chez eux un nouveau teſtament, il pouvait être pardonnable de préſenter des fables au vulgaire, c'eſt-à-dire, à ces ſeigneurs féodaux, à leurs femmes imbécilles & aux brutes leurs vaſſaux; on leur faiſait croire que ſaint

Digitized by Google

Christophe avait porté l'enfant Jésus du bord d'une rivière à l'autre; on les repaissait d'histoires de sorciers & de possédés; ils imaginaient aisément que S. Genou guérissait de la goutte, & que sainte Claire guérissait les yeux malades. Les enfans croyaient au loup-garou, & les pères au cordon de S. François. Le nombre des reliques était innombrable.

La rouille de tant de superstitions a subsisté encore quelque temps chez les peuples, lors même qu'enfin la religion fut épurée. On sait que, quand M. de Noailles, évêque de Châlons, fit enlever & jeter au feu la prétendue relique du saint nombril de Jésus-Christ, toute la ville de Châlons lui fit un procès; mais il eut autant de courage que de piété, & il parvint bientôt à faire croire aux Champenois qu'on pouvait adorer Jésus-Christ en esprit & en vérité, sans avoir son nombril dans une Église.

Ceux qu'on appelait *jansénistes* ne contribuèrent pas peu à déraciner insensiblement dans l'esprit de la nation, la plupart des fausses idées qui déshonoraient la religion chrétienne. On cessa de croire qu'il suffisait de réciter l'oraison des trente jours à la vierge Marie, pour obtenir tout ce qu'on voulait, & pour pécher impunément.

Enfin la bourgeoisie a commencé à soupçonner que ce n'était pas sainte Geneviève qui donnait ou arrêtait la pluie, mais que c'était Dieu lui-même qui disposait des élémens. Les moines ont été étonnés que leurs saints ne fissent plus de miracles; & si les

Digitized by Google

écrivains de la vie de S. François Xavier revenaient au monde, ils n'oseraient pas écrire que ce saint ressuscita neuf morts, qu'il se trouva en même temps sur mer & sur terre, & que son crucifix étant tombé dans la mer, un cancre vint le lui rapporter.

Il en a été de même des excommunications. Nos historiens nous disent que, lorsque le roi Robert eut été excommunié par le pape Gregoire V, pour avoir épousé la princesse Berthe, sa commère, ses domestiques jetaient par les fenêtres les viandes qu'on avait servies au roi, & que la reine Berthe accoucha d'une oie, en punition de ce mariage incestueux. On doute aujourd'hui que les maîtres-d'hôtel d'un roi de France excommunié jetassent son dîner par la fenêtre, & que la reine mît au monde un oison en pareil cas.

S'il y a quelques convulsionnaires dans un coin d'un faubourg, c'est une maladie pédiculaire, dont il n'y a que la plus vile populace qui soit attaquée. Chaque jour la raison pénètre en France dans les boutiques des marchands, comme dans les hôtels des seigneurs. Il faut donc cultiver les fruits de cette raison, d'autant plus qu'il est impossible de les empêcher d'éclorre. On ne peut gouverner la France après qu'elle a été éclairée par les Pascal, les Nicoles, les Arnaud, les Bossuet, les Descartes, les Gassendi, les Bayle, les Fontenelle, &c., comme on la gouvernait du temps des Garasse & des Menot.

Si les maîtres d'erreurs, je dis les grands maîtres, si long-temps payés & honorés pour abrutir l'espèce

Digitized by Google

humaine, ordonnaient aujourd'hui de croire que le grain doit pourrir pour germer, que la terre eſt immobile ſur ſes fondemens, qu'elle ne tourne point autour du ſoleil, que les marées ne ſont pas un effet naturel de la gravitation, que l'arc-en-ciel n'eſt pas formé par la réfraction & la réflexion des rayons de la lumière, &c., & s'ils ſe fondaient ſur des paſſages mal entendus de la ſainte Écriture pour appuyer leurs ordonnances, comment ſeraient-ils regardes par tous les hommes inſtruits? Le terme de *bêtes* ſerait-il trop fort? & ſi ces ſages maîtres ſe ſervaient de la force & de la perſécution pour faire régner leur ignorance inſolente, le terme de *bêtes farouches* ſerait-il déplacé?

Plus les ſuperſtitions des moines ſont mépriſées, plus les évêques ſont reſpectés, & les curés conſidérés; ils ne font que du bien, & les ſuperſtitions monacales ultramontaines feraient beaucoup de mal. Mais de toutes les ſuperſtitions, la plus dangereuſe, n'eſt-ce pas celle de haïr ſon prochain pour ſes opinions? & n'eſt-il pas évident qu'il ſerait encore plus raiſonnable d'adorer le ſaint nombril, le ſaint prépuce, le lait & la robe de la vierge Marie, que de déteſter & de perſécuter ſon frère?

Vertu vaut mieux que Science.

Moins de dogmes, moins de diſputes; & moins de diſputes, moins de malheurs: ſi cela n'eſt pas vrai, j'ai tort.

Digitized by Google

La religion eſt inſtituée pour nous rendre heureux dans cette vie & dans l'autre. Que faut-il pour être heureux dans la vie à venir ? être juſte.

Pour être heureux dans celle-ci, autant que le permet la misère de notre nature, que faut-il être ? indulgent.

Ce ſerait le comble de la folie de prétendre amener tous les hommes à penſer d'une manière uniforme ſur la métaphyſique. On pourrait beaucoup plus aiſément ſubjuguer l'univers entier par les armes, que ſubjuguer tous les eſprits d'une ſeule ville.

Euclyde eſt venu aiſément à bout de perſuader à tous les hommes les vérités de la géométrie ; pourquoi ? parce qu'il n'y en a pas une qui ne ſoit un corollaire évident de ce petit axiome : *Deux & deux font quatre.* Il n'en eſt pas tout-à-fait de même dans le mélange de la métaphyſique & de la théologie.

Lorſque l'évêque Alexandre & le prêtre Arios ou Arius commencèrent à diſputer ſur la manière dont le Logos était une émanation du Père, l'empereur Conſtantin leur écrivit d'abord ces paroles rapportées par Eusèbe & par Socrate : « Vous êtes de grands » fous de diſputer ſur des choſes que vous ne pouvez » entendre ».

Si les deux partis avaient été aſſez ſages pour convenir que l'empereur avait raiſon, le monde chrétien n'aurait pas été enſanglanté pendant trois cents années.

Qu'y a-t-il en effet de plus fou & de plus horrible que de dire aux hommes : « Mes amis, ce n'eſt pas » aſſez d'être des ſujets fidèles, des enfans ſoumis,

Digitized by Google

» des pères tendres, des voisins équitables, de prati-
» quer toutes les vertus, de cultiver l'amitié, de fuir
» l'ingratitude, d'adorer Jésus-Christ en paix; il faut
» encore que vous sachiez comment on est engendré
» de toute éternité; & si vous ne savez pas distinguer
» l'*Omousion* dans l'hypostase, nous vous dénonçons
» que vous serez brûlés à jamais; &, en attendant,
» nous allons commencer par vous égorger ».

Si on avait présenté une telle décision à un Archimède, à un Possidonius, à un Varron, à un Caton, à un Cicéron, qu'auraient-ils répondu?

Constantin ne persévéra point dans la résolution d'imposer silence aux deux partis; il pouvait faire venir les chefs de l'ergotisme dans son palais; il pouvait leur demander par quelle autorité ils troublaient le monde: « Avez-vous les titres de la famille divine?
» Que vous importe que le Logos soit fait ou engen-
» dré, pourvu qu'on lui soit fidèle, pourvu qu'on
» prêche une bonne morale, & qu'on la pratique si
» on peut? J'ai commis bien des fautes dans ma vie,
» & vous aussi: vous êtes ambitieux, & moi aussi:
» l'empire m'a coûté des fourberies & des cruautés;
» j'ai assassiné presque tous mes proches, je m'en
» repens; je veux expier mes crimes, en rendant l'em-
» pire romain tranquille; ne m'empêchez pas de faire
» le seul bien qui puisse faire oublier mes anciennes
» barbaries; aidez-moi à finir mes jours en paix ».
Peut-être n'aurait-il rien gagné sur les disputeurs; peut-être fut-il flatté de présider à un concile en long habit rouge; la tête chargée de pierreries.

Digitized by Google

Voilà pourtant ce qui ouvrit la porte à tous ces fléaux qui vinrent de l'Asie inonder l'Occident. Il sortit de chaque verset contesté une furie armée d'un sophisme & d'un poignard, qui rendit tous les hommes insensés & cruels. Les Huns, les Hérules, les Goths, & les Vandales qui survinrent, firent infiniment moins de mal; & le plus grand qu'ils firent, fut de se prêter enfin eux-mêmes à ces disputes fatales.

De la tolérance universelle.

Il ne faut pas un grand art, une éloquence bien recherchée, pour prouver que des chrétiens doivent se tolérer les uns les autres. Je vais plus loin: je vous dis qu'il faut regarder tous les hommes comme nos frères. Quoi! mon frère le turc? mon frère le chinois? le juif? le siamois? oui, sans doute; ne sommes-nous pas tous enfans du même père, & créatures du même Dieu?

Mais ces peuples nous méprisent; mais ils nous traitent d'idolâtres! Hé bien! je leur dirai qu'ils ont grand tort. Il me semble que je pourrais étonner au moins l'orgueilleuse opiniâtreté d'un iman, ou d'un talapoin, si je leur parlais à peu-près ainsi:

Ce petit globe, qui n'est qu'un point, roule dans l'espace, ainsi que tant d'autres globes; nous sommes perdus dans cette immensité. L'homme, haut d'environ cinq pieds, est assurément peu de chose dans la création. Un de ces êtres imperceptibles dit à quelques-uns de ses voisins, dans l'Arabie, ou dans la Cafrerie:

Digitized by Google

« Écoutez-moi, car le Dieu de tous ces mondes m'a » éclairé ; il y a neuf cent millions de petites fourmis » comme nous sur la terre, mais il n'y a que ma four- » millière qui soit chère à Dieu ; toutes les autres lui » sont en horreur de toute éternité ; elle sera seule » heureuse, & toutes les autres seront éternellement » infortunées ».

Ils m'arrêteraient alors, & me demanderaient quel est le fou qui a dit cette sottise ? Je serais obligé de leur répondre : c'est vous-mêmes. Je tâcherais ensuite de les adoucir, mais cela serait bien difficile.

Je parlerais maintenant aux chrétiens, & j'oserais dire, par exemple, à un dominicain, inquisiteur pour la foi : « Mon frère, vous savez que chaque province » d'Italie a son jargon, & qu'on ne parle point à » Venise & à Bergame comme à Florence. L'acadé- » mie de *la Crusca* a fixé la langue ; son dictionnaire » est une règle dont on ne doit pas s'écarter, & la » grammaire de Buon Matei est un guide infaillible » qu'il faut suivre ; mais croyez-vous que le consul de » l'académie, & en son absence Buon Matei, auraient » pu en conscience faire couper la langue à tous les » Vénitiens & à tous les Bergamasque qui auraient » persisté dans leur patois » ?

L'inquisiteur me répond : « Il y a bien de la diffé- » rence ; il s'agit ici du salut de votre ame ; c'est pour » votre bien que le directoire de l'inquisition ordonne » qu'on vous saisisse sur la déposition d'une seule » personne, fût-elle infame & repriſe de justice ; que » vous n'ayiez point d'avocat pour vous défendre ;

Digitized by Google

» que le nom de votre accuſateur ne vous ſoit pas » ſeulement connu ; que l'inquiſiteur vous promette » grâce, & enſuite vous condamne ; qu'il vous ap- » plique à cinq tortures différentes, & qu'enſuite vous » ſoyiez ou fouetté, ou mis aux galères, ou brûlé en » cérémonie (1) ; le père Ivonet, le docteur Chuca- » lon, Zanchinus, Campegius, Royas, Telinus, » Gomarus, Diabarus, Gemelinus y ſont formels, » & cette pieuſe pratique ne peut ſouffrir de contra- » diction ».

Je prendrais la liberté de lui répondre : « Mon » frère, peut-être avez-vous raiſon ; je ſuis convaincu » du bien que vous voulez me faire ; mais ne pour- » rais-je pas être ſauvé ſans tout cela » ?

Il eſt vrai que ces horreurs abſurdes ne ſouillent pas tous les jours la face de la terre, mais elles ont été fréquentes, & on en compoſerait aiſément un volume beaucoup plus gros que les évangiles qui les réprouvent. Non-ſeulement il eſt bien cruel de perſécuter dans cette courte vie ceux qui ne penſent pas comme nous, mais je ne ſais s'il n'eſt pas bien hardi de prononcer leur damnation éternelle. Il me ſemble qu'il n'appartient guère à des atômes d'un moment, tels que nous ſommes, de prévenir ainſi les arrêts du Créateur. Je ſuis bien loin de combattre cette ſentence, « hors de l'Egliſe point de ſalut » : je la reſpecte, ainſi que tout ce qu'elle enſeigne ; mais en vérité,

(1) Voyez l'excellent livre intitulé : *le Manuel de l'inquiſition.*

Digitized by Google

connaiſſons-nous toutes les voies de Dieu, & toute l'étendue de ſes miſéricordes? N'eſt-il pas permis d'eſpérer en lui autant que de le craindre? n'eſt-ce pas aſſez d'être fidèles à l'Egliſe? faudra-t-il que chaque particulier uſurpe les droits de la Divinité, & décide avant elle du ſort éternel de tous les hommes?

Quand nous portons le deuil d'un roi de Suède, ou de Danemarck, ou d'Angleterre, ou de Pruſſe, diſons-nous que nous portons le deuil d'un réprouvé qui brûle éternellement en enfer? Il y a dans l'Europe quarante millions d'habitans qui ne ſont pas de l'Égliſe de Rome; dirons-nous à chacun d'eux: « Monſieur, » attendu que vous êtes infailliblement damné, je ne » veux ni manger, ni contracter, ni converſer avec » vous »?

Quel eſt l'ambaſſadeur de France qui, étant préſenté à l'audience du grand ſeigneur, ſe dira dans le fond de ſon cœur: Sa hauteſſe ſera infailliblement brûlée pendant toute l'éternité, parce qu'elle s'eſt ſoumiſe à la circonciſion? S'il croyait réellement que le grand ſeigneur eſt l'ennemi mortel de Dieu, & l'objet de ſa vengeance, pourrait-il lui parler? devrait-il être envoyé vers lui? avec quel homme pourrait-on commercer? quel devoir de la vie civile pourrait-on jamais remplir, ſi en effet on était convaincu de cette idée, que l'on converſe avec des réprouvés?

O ſectateurs d'un Dieu clément! ſi vous aviez un cœur cruel; ſi, en adorant celui dont toute la loi conſiſtait en ces paroles: *Aimer Dieu & votre prochain*, vous aviez ſurchargé cette loi pure & ſainte de

Digitized by Google

ſophiſmes & de diſputes incompréhenſibles ; ſi vous aviez allumé la diſcorde, tantôt pour un mot nouveau, tantôt pour une ſeule lettre de l'alphabet ; ſi vous aviez attaché des peines éternelles à l'omiſſion de quelques paroles, de quelques cérémonies que d'autres peuples ne pouvaient connaître ; je vous dirais, en répandant des larmes ſur le genre humain : « Tranſportez-vous » avec moi au jour où tous les hommes ſeront jugés, » & où Dieu rendra à chacun ſelon ſes œuvres.

» Je vois tous les morts des ſiècles paſſés & du » nôtre comparaître en ſa préſence. Etes-vous bien » sûr que notre créateur & notre père dira au ſage & » vertueux Confucius, au légiſlateur Solon, à Py- » thagore, à Zaleucus, à Socrate, à Platon, aux » divins Antonins, au bon Trajan, à Titus, les dé- » lices du genre-humain, à Epictète, à tant d'autres » hommes, les modèles des hommes : Allez, monſ- » tres ; allez ſubir des châtimens infinis en intenſité » & en durée ; que votre ſupplice ſoit éternel comme » moi ! Et vous, mes bien-aimés, Jean Châtel, Ra- » vaillac, Damiens, Cartouche, &c. qui êtes morts » avec les formules preſcrites, partagez à jamais à ma » droite mon empire & ma félicité ».

Vous reculez d'horreur à ces paroles ; &, après qu'elles me ſont échappées, je n'ai plus rien à vous dire.

Prière à Dieu.

Ce n'eſt donc plus aux hommes que je m'adreſſe, c'eſt à toi, Dieu de tous les êtres, de tous les mondes

Digitized by Google

& de tous les temps : s'il eſt permis à de faibles créatures perdues dans l'immenſité, & imperceptibles au reſte de l'univers, d'oſer te demander quelque choſe, à toi qui as tout donné, à toi dont les décrets ſont immuables comme éternels, daigne regarder en pitié les erreurs attachées à notre nature ; que ces erreurs ne faſſent point nos calamités. Tu ne nous as point donné un cœur pour nous haïr, & des mains pour nous égorger ; fais que nous nous aidions mutuellement à ſupporter le fardeau d'une vie pénible & paſſagère ; que les petites différences entre les vêtemens qui couvrent nos débiles corps, entre tous nos langages inſuffiſans, entre tous nos uſages ridicules, entre toutes nos lois imparfaites, entre toutes nos opinions inſenſées, entre toutes nos conditions ſi diſproportionnées à nos yeux, & ſi égales devant toi ; que toutes ces petites nuances qui diſtinguent les atomes appelés *hommes* ne ſoient pas des ſignaux de haine & de perſécution ; que ceux qui allument des cierges en plein midi pour te célébrer ſupportent ceux qui ſe contentent de la lumière de ton ſoleil ; que ceux qui couvrent leur robe d'une toile blanche pour dire qu'il faut t'aimer, ne déteſtent pas ceux qui diſent la même choſe ſous un manteau de laine noire ; qu'il ſoit égal de t'adorer dans un jargon formé d'une ancienne langue, ou dans un jargon plus nouveau ; que ceux dont l'habit eſt teint en rouge ou en violet, qui dominent ſur une petite parcelle d'un petit tas de la boue de ce monde, & qui poſsèdent quelques fragmens arrondis d'un certain métal, jouiſſent ſans

Digitized by Google

orgueil de ce qu'ils appellent *grandeur* & *richeſſe*, & que les autres les voient ſans envie ; car tu ſais qu'il n'y a dans ces vanités ni de quoi envier, ni de quoi s'énorgueillir.

Puiſſent tous les hommes ſe ſouvenir qu'ils ſont frères ! qu'ils aient en horreur la tyrannie exercée ſur les ames, comme ils ont en exécration le brigandage qui ravit par la force le fruit du travail & de l'induſtrie paiſible ! Si les fléaux de la guerre ſont inévitables, ne nous haïſſons pas, ne nous déchirons pas les uns les autres dans le ſein de la paix, & employons l'inſtant, de notre exiſtence à bénir également en mille langages divers, depuis Siam juſqu'à la Californie, ta bonté qui nous a donné cet inſtant !

Poſt - Scriptum.

TANDIS qu'on travaillait à cet ouvrage, dans l'unique deſſein de rendre les hommes plus compatiſſans & plus doux, un autre homme écrivait dans un deſſein tout contraire, car chacun a ſon opinion. Cet homme faiſait imprimer un petit code de perſécution intitulé : *L'Accord de la religion & de l'humanité:* (c'eſt une faute de l'imprimeur : liſez *de l'inhumanité*).

L'auteur de ce ſaint libelle s'appuie ſur S. Auguſtin qui, après avoir prêché la douceur, prêcha enfin la perſécution, attendu qu'il était alors le plus fort, & qu'il changeait ſouvent d'avis. Il cite auſſi l'évêque de Meaux, Boſſuet, qui perſécuta le célèbre Fénélon,

Digitized by Google

archevêque de Cambrai, coupable d'avoir imprimé que Dieu vaut bien la peine qu'on l'aime pour lui-même.

Boſſuet était éloquent, je l'avoue; l'évêque d'Hippone, quelquefois inconſéquent, était plus diſert que ne ſont les autres Africains, je l'avoue encore; mais je prendrai la liberté de leur dire avec Armande, dans les *Femmes ſavantes :*

Quand ſur une perſonne on prétend ſe régler,
C'eſt par les beaux côtés qu'il faut lui reſſembler.

Je dirai à l'évêque d'Hippone: Monſeigneur, vous avez changez d'avis, permettez-moi de m'en tenir à votre première opinion; en vérité, je la crois la meilleure.

Je dirai à l'évêque de Meaux : Monſeigneur, vous êtes un grand-homme; je vous trouve auſſi ſavant, pour le moins, que S. Auguſtin, & beaucoup plus éloquent; mais pourquoi tant tourmenter votre confrère qui était auſſi éloquent que vous dans un autre genre, & qui était plus aimable?

L'auteur du ſaint libelle ſur l'inhumanité n'eſt ni un Boſſuet, ni un Auguſtin, il me paraît tout propre à faire un excellent inquiſiteur; je voudrais qu'il fût à Goa, à la tête de ce beau tribunal. Il eſt de plus homme d'Etat, & il étale de grands principes de politique. « S'il y a chez vous, dit-il, beaucoup » d'hétérodoxes, ménagez-les, perſuadez-les; s'il n'y » en a qu'un petit nombre, mettez en uſage la potence

Digitized by Google

» & les galères, & vous vous en trouverez fort bien »: c'eſt ce qu'il conſeille, aux pages 89 & 90.

Dieu merci, je ſuis bon catholique, je n'ai point à craindre ce que les huguenots appellent *le martyre:* mais, ſi cet homme eſt jamais premier miniſtre, comme il paraît s'en flatter dans ſon libelle, je l'avertis que je pars pour l'Angleterre, le jour qu'il aura ſes lettres patentes.

En attendant, je ne puis que remercier la Providence de ce qu'elle permet que les gens de ſon eſpèce ſoient toujours de mauvais raiſonneurs. Il va juſqu'à citer Bayle parmi les partiſans de l'intolérance; cela eſt ſenſé & adroit: &, de ce que Bayle accorde qu'il faut punir les factieux & les frippons, notre homme en conclut qu'il faut perſécuter à feu & à ſang les gens de bonne foi qui ſont paiſibles.

Preſque tout ſon livre eſt une imitation de l'apologie de la ſaint-Barthelemi. C'eſt cet apologiſte ou ſon écho. Dans l'un ou dans l'autre cas, il faut eſpérer que ni le maître ni le diſciple ne gouverneront l'État.

Mais, s'il arrive qu'ils en ſoient les maîtres, je leur préſente de loin cette requête, au ſujet de deux lignes de la page 93 du ſaint libelle:

« Faut-il ſacrifier au bonheur du vingtième de la » nation le bonheur de la nation entière »?

Suppoſé qu'en effet il y ait vingt catholiques romains en France contre un huguenot, je ne prétends point que le huguenot mange les vingt catholiques; mais auſſi pourquoi ces vingt catholiques mangeraient-ils ce huguenot, & pourquoi empêcher ce huguenot de

ſe

Digitized by Google

se marier ? N'y a-t-il pas des évêques, des abbés, des moines, qui ont des terres en Dauphiné, dans le Gévaudan, devers Agde, devers Carcassone ? Ces évêques, ces abbés, ces moines n'ont-ils pas des fermiers qui ont le malheur de ne pas croire à la transsubstantiation ? N'est-il pas de l'intérêt des évêques, des abbés, des moines & du public, que ces fermiers aient de nombreuses familles ? N'y aura-t-il que ceux qui communieront sous une seule espèce à qui il sera permis de faire des enfans ? En vérité, cela n'est ni juste ni honnête.

» La révocation de l'édit de Nantes n'a point autant » produit d'inconvéniens qu'on lui en attribue, dit » l'auteur ».

Si en effet on lui en attribue plus qu'elle n'en a produit, on exagère ; & le tort de presque tous les historiens est d'exagérer ; mais c'est aussi le tort de tous les controversistes de réduire à rien le mal qu'on leur reproche. N'en croyons ni les docteurs de Paris, ni les prédicateurs d'Amsterdam.

Prenons pour juge M. le comte d'Avaux, ambassadeur en Hollande, depuis 1685 jusqu'en 1688. Il dit, page 181, tome V., qu'un seul homme avait offert de découvrir plus de vingt millions que les persécutés faisaient sortir de France. Louis XIV répond à M. d'Avaux : » Les avis que je reçois tous les jours » d'un nombre infini de conversions, ne me laissent » plus douter que les plus opiniâtres ne suivent l'exem» ple des autres ».

On voit par cette lettre de Louis XIV, qu'il était

de très-bonne foi sur l'étendue de son pouvoir. On lui disait tous les matins : Sire, vous êtes le plus grand roi de l'univers ; tout l'univers fera gloire de penser comme vous, dès que vous aurez parlé. Pélisson, qui s'était enrichi dans la place de premier commis des finances, Pélisson, qui avait été trois ans à la bastille comme complice de Fouquet, Pélisson, qui de calviniste était devenu diacre & bénéficier, qui faisait imprimer des prières pour la messe, & des bouquets à Iris ; qui avait obtenu la place des économats & de convertisseur, Pélisson, dis-je, apportait tous les trois mois une grande liste d'abjurations à sept ou huit écus la pièce, & faisait accroire à son roi que, quand il voudrait, il convertirait tous les Turcs au même prix. On se relayait pour le tromper ; pouvait-il résister à la séduction ?

Cependant le même M. d'Avaux mande au roi qu'un nommé *Vincent* maintient plus de cinq cents ouvriers auprès d'Angoulême ; & que sa sortie causera du préjudice : tome V, page 194.

Le même M. d'Avaux parle de deux régimens que le prince d'Orange fait déjà lever par les officiers français réfugiés : il parle de matelots qui désertèrent de trois vaisseaux pour servir sur ceux du prince d'Orange. Outre ces deux régimens, le prince d'Orange forme encore une compagnie de cadets réfugiés, commandés par deux capitaines ; page 240. Cet ambassadeur écrit encore, le 9 Mai 1686, à M. de Seignelay, « qu'il ne peut lui dissimuler la peine qu'il a de voir les manufactures

Digitized by Google

» de France s'établir en Hollande, d'où elles ne sor-» tiront jamais ».

Joignez à tous ces témoignages ceux de tous les intendans du royaume, en 1699, & jugez si la révocation de l'édit de Nantes n'a pas produit plus de mal que de bien, malgré l'opinion du respectable auteur de l'*Accord de la religion & de l'inhumanité.*

Un maréchal de France, connu par son esprit supérieur, disait il y a quelques années: « Je ne sais » pas si la dragonade a été nécessaire, mais il est néces-» saire de n'en plus faire ».

J'avoue que j'ai cru aller un peu trop loin, quand j'ai rendu publique la lettre du correspondant du père le Tellier, dans laquelle ce congréganiste propose des tonneaux de poudre. Je me disais à moi-même: On ne m'en croira pas, on regardera cette lettre comme une pièce supposée. Mes scrupules heureusement ont été levés quand j'ai lu dans l'*Accord de la religion & de l'inhumanité*, page 149, ces douces paroles:

« L'extinction totale des protestans en France n'affai-» blirait pas plus la France qu'une saignée n'affaiblit » un malade bien constitué ».

Ce chrétien compatissant, qui a dit tout à l'heure que les protestans composent le vingtième de la nation, veut donc qu'on répande le sang de cette vingtième partie, & ne regarde cette opération que comme une saignée d'une palette! Dieu nous préserve avec lui des trois vingtièmes!

Si donc cet honnête homme propose de tuer le vingtième de la nation, pourquoi l'ami du père le

Digitized by Google

Tellier n'aurait-il pas proposé de faire sauter en l'air ; d'égorger & d'empoisonner le tiers ? Il est donc très-vraisemblable que la lettre au père le Tellier a été réellement écrite.

Le saint auteur finit enfin par conclure que l'intolérance est une chose excellente, « parce qu'elle n'a » pas été, dit-il, condamnée expressément par Jésus-» Christ ». Mais Jésus-Christ n'a pas condamné non plus ceux qui mettraient le feu aux quatre coins de Paris ; est-ce une raison pour canoniser les incendiaires ?

Ainsi donc, quand la nature fait entendre d'un côté sa voix douce & bienfaisante, le fanatisme, cet ennemi de la nature, pousse des hurlemens, &, lorsque la paix se présente aux hommes, l'intolérance forge ses armes. O vous, arbitres des nations, qui avez donné la paix à l'Europe, décidez entre l'esprit pacifique & l'esprit meurtrier !

Suite & Conclusion.

Nous apprenons que, le 7 mars 1763, tout le conseil d'État assemblé à Versailles, les ministres d'État y assistant, le chancelier y présidant, M. de Crosne, maître des requêtes, rapporta l'affaire des Calas avec l'impartialité d'un juge, l'exactitude d'un homme parfaitement instruit, & l'éloquence simple & vraie d'un orateur homme d'État, la seule qui convienne dans une telle assemblée. Une foule prodigieuse de personnes de tout rang attendait dans la galerie du château la décision du conseil. On annonça bientôt au roi que toutes les voix, sans en excepter une, avaient

Digitized by Google

ordonné que le parlement de Toulouse ouvrirait au conseil les pièces du procès, & les motifs de son arrêt qui avait fait expirer Jean Calas sur la roue. Sa Majesté approuva le jugement du conseil.

Il y a donc de l'humanité & de la justice chez les hommes, & principalement dans le conseil d'un roi aimé & digne de l'être. L'affaire d'une malheureuse famille de citoyens obscurs a occupé sa majesté, ses ministres, le chancelier & tout le conseil, & a été discutée avec un examen aussi réfléchi que les plus grands objets de la guerre & de la paix peuvent l'être. L'amour de l'équité, l'intérêt du genre-humain ont conduit tous les juges. Grâces en soient rendues à ce Dieu de clémence, qui seul inspire l'équité & toutes les vertus !

Nous attestons que nous n'avons jamais connu ni cet infortuné Calas que les huit juges de Toulouse firent périr sur les indices les plus faibles, contre les ordonnances de nos rois, & contre les lois de toutes les nations; ni son fils Marc-Antoine dont la mort étrange a jeté ces huit juges dans l'erreur, ni la mère, aussi respectable que malheureuse, ni ses innocentes filles qui sont venues avec elle de deux cents lieues mettre leur désastre & leur vertu au pied du trône (1).

Ce Dieu sait que nous n'avons été animés que d'un esprit de justice, de vérité & de paix, quand nous

(1) M. de Voltaire entend ici qu'il n'a eu d'autres liaisons avec la famille des Calas que d'avoir pris sa défense, d'avoir appuyé ses réclamations & ses plaintes.

Digitized by Google

avons écrit ce que nous pensons de la tolérance, à l'occasion de Jean Calas, que l'esprit d'intolérance a fait mourir.

Nous n'avons pas cru offenser les huit juges de Toulouse, en disant qu'ils se sont trompés, ainsi que tout le conseil l'a présumé : au contraire, nous leur avons ouvert une voie de se justifier devant l'Europe entière. Cette voie est d'avouer que des indices équivoques, & les cris d'une multitude insensée, ont surpris leur justice ; de demander pardon à la veuve, & de réparer, autant qu'il est en eux, la ruine entière d'une famille innocente, en se joignant à ceux qui la secourent dans son affliction. Ils ont fait mourir le père injustement, c'est à eux de tenir lieu de père aux enfans, supposé que ces orphelins veuillent bien recevoir d'eux une faible marque d'un très-juste repentir. Il sera beau aux juges de l'offrir, & à la famille de le refuser.

C'est sur-tout au sieur David, capitoul de Toulouse, s'il a été le premier persécuteur de l'innocence, à donner l'exemple des remords. Il insulta un père de famille mourant sur l'échafaud. Cette cruauté est bien inouie ; mais, puisque Dieu pardonne, les hommes doivent aussi pardonner à qui répare ses injustices.

On m'a écrit du Languedoc cette lettre du 20 février 1763.

. . . . . .

. . . . . .

« Votre ouvrage sur la tolérance me paraît plein » d'humanité & de vérité, mais je crains qu'il ne fasse

Digitized by Google

» plus de mal que de bien à la famille des Calas. Il » peut ulcérer les huit juges qui ont opiné à la roue; » ils demanderont au parlement qu'on brûle votre » livre; & les fanatiques, car il y en a toujours, » répondront par des cris de fureur à la voix de la » raison, &c ».

Voici ma réponse.

« Les huit juges de Toulouse peuvent faire brûler » mon livre, s'il est bon; il n'y a rien de plus aisé: » on a bien brûlé les *Lettres provinciales*, qui valaient, » sans doute, beaucoup mieux: chacun peut brûler » chez lui les livres & papiers qui lui déplaisent.

» Mon ouvrage ne peut faire ni bien ni mal aux » Calas, que je ne connais point. Le conseil du roi, » impartial & ferme, juge suivant les lois, suivant » l'équité, sur les pièces, sur les procédures, & » non sur un écrit qui n'est point juridique, & dont » le fond est absolument étranger à l'affaire qu'il » juge.

» On aurait beau imprimer des *in-folio* pour ou » contre les huit juges de Toulouse, & pour ou contre » la tolérance, ni le conseil, ni aucun tribunal ne » regardera ces livres comme des pièces du procès.

» Cet écrit sur la tolérance est une requête que » l'humanité présente très-humblement au pouvoir » & à la prudence. Je sème un grain qui pourra un » jour produire une moisson. Attendons tout du temps, » de la bonté du roi, de la sagesse de ses ministres;

Digitized by Google

» & de l'esprit de raison qui commence à répandre » par-tout sa lumière.

» La nature dit à tous les hommes : Je vous ai tous » fait naître faibles & ignorans, pour végéter quel- » ques minutes sur la terre, & pour l'engraisser de vos » cadavres. Puisque vous êtes faibles, secourez-vous ; » puisque vous êtes ignorans, éclairez-vous & sup- » portez-vous. Quand vous seriez tous du même avis, » ce qui certainement n'arrivera jamais, quand il n'y » aurait qu'un seul homme d'un avis contraire, vous » devriez lui pardonner ; car c'est moi qui le fais penser » comme il pense. Je vous ai donné des bras pour cul- » tiver la terre, & une petite lueur de raison pour » vous conduire : j'ai mis dans vos cœurs un germe » de compassion pour vous aider les uns les autres à » supporter la vie. N'étouffez pas ce germe, ne le » corrompez pas, apprenez qu'il est divin, & ne subs- » tituez pas les misérables fureurs de l'école à la voix » de la nature.

» C'est moi seule qui vous unis encore, malgré » vous, par vos besoins mutuels, au milieu même » de vos guerres cruelles, si légèrement entreprises, » théâtre éternel des fautes, des hasards & des mal- » heurs. C'est moi seule qui, dans une nation, arrête » les suites funestes de la division interminable entre » la noblesse & la magistrature, entre ces deux corps » & celui du clergé, entre le bourgeois même & le » cultivateur. Ils ignorent tous les bornes de leurs » droits ; mais ils écoutent tous, malgré eux, à la » longue, ma voix qui parle à leur cœur. Moi seule

Digitized by Google

» je conſerve l'équité dans les tribunaux, où tout » ſera livré ſans moi à l'indéciſion & aux caprices, » au milieu d'un amas confus de lois faites ſouvent au » haſard, & pour un beſoin paſſager, différentes entre » elles de province en province, de ville en ville, & » preſque toujours contradictoires entre elles dans le » même lieu. Seule je peux inſpirer la juſtice, quand » les lois n'inſpirent que la chicane : celui qui m'écoute » juge toujours bien ; & celui qui ne cherche qu'à » concilier des opinions qui ſe contrediſent, eſt celui » qui s'égare.

» Il y a un édifice immenſe, dont j'ai poſé le fon- » dement de mes mains ; il était ſolide & ſimple, tous » les hommes pouvaient y entrer en ſûreté ; ils ont » voulu y ajouter les ornemens les plus bizarres, les » plus groſſiers & les plus inutiles ; le bâtiment tombe » en ruine de tous les côtés ; les hommes en prennent » les pierres, & ſe les jettent à la tête ; je leur crie : » Arrêtez, écartez ces décombres funeſtes qui ſont » votre ouvrage, & demeurez avec moi en paix dans » l'édifice inébranlable qui eſt le mien ».

Article nouvellement ajouté, dans lequel on rend compte du dernier arrêt rendu en faveur de la famille Calas.

Depuis le 7 mars 1763, juſqu'au jugement définitif, il ſe paſſa encore deux années ; tant il eſt facile au fanatiſme d'arracher la vie à l'innocence, & difficile à la raiſon de lui faire rendre juſtice. Il fallut

Digitized by Google

eſſuyer des longueurs inévitables, néceſſairement attachées aux formalités. Moins ces formalités avaient été obſervées dans la condamnation de Calas, plus elles devaient l'être rigoureuſement par le conſeil d'État. Une année entière ne ſuffit pas pour forcer le parlement de Toulouſe à faire parvenir au conſeil toute la procédure, pour en faire l'examen, pour le rapporter. M. de Croſne fut encore chargé de ce travail pénible. Une aſſemblée de près de quatre-vingts juges caſſa l'arrêt de Toulouſe, & ordonna la réviſion entière du procès.

D'autres affaires importantes occupaient alors preſque tous les tribunaux du royaume. On chaſſait les jéſuites; on aboliſſait leur ſociété en France: ils avaient été intolérans & perſécuteurs, ils furent perſécutés à leur tour.

L'extravagance des billets de confeſſion, dont on les crut les auteurs ſecrets, & dont ils étaient publiquement les partiſans, avait déjà ranimé contre eux la haine de la nation. Une banqueroute immenſe d'un de leurs miſſionnaires, banqueroute qu'on crut en partie frauduleuſe, acheva de les perdre. Ces ſeuls mots de *miſſionnaires* & de *banqueroutiers*, ſi peu faits pour être joints enſemble, portèrent dans tous les eſprits l'arrêt de leur condamnation. Enfin, les ruines de Port-royal, & les oſſemens de tant d'hommes célèbres, inſultés par eux dans leurs ſépultures, & exhumés au commencement du ſiècle, par des ordres que les jéſuites ſeuls avaient dictés, s'élevèrent tous contre leur crédit expirant. On peut voir l'hiſtoire de

Digitized by Google

leur proscription dans l'excellent livre intitulé, *la Destruction des jésuites en France*, ouvrage impartial, parce qu'il est d'un philosophe, écrit avec la finesse & l'éloquence de Pascal, & sur-tout avec une supériorité de lumières qui n'est pas offusquée, comme dans Pascal, par des préjugés qui ont quelquefois séduit de grands-hommes.

Cette grande affaire, dans laquelle quelques partisans des jésuites disaient que la religion était outragée, & où le plus grand nombre la croyait vengée, fit pendant plusieurs mois perdre de vue au public le procès des Calas : mais le roi ayant attribué au tribunal qu'on appelle les *requêtes de l'hôtel*, le jugement définitif, le même public, qui aime à passer d'une scène à l'autre, oublia les jésuites, & les Calas saisirent toute son attention.

La chambre des requêtes de l'hôtel est une cour souveraine, composée de maîtres des requêtes, pour juger les procès entre les officiers de la cour, & les causes que le roi leur renvoie. On ne pouvait choisir un tribunal plus instruit de l'affaire. C'étaient précisément les mêmes magistrats qui avaient jugé deux fois les préliminaires de la révision, & qui étaient parfaitement instruits du fond & de la forme. La veuve de Jean Calas, son fils & le sieur de Lavaisse, se remirent en prison : on fit venir du fond du Languedoc cette vieille servante catholique, qui n'avait pas quitté un moment ses maîtres & sa maîtresse, dans le temps qu'on supposait, contre toute vraisemblance, qu'ils étranglaient leur fils & leur frère. On

Digitized by Google

délibéra enfin sur les mêmes pièces qui avaient servi à condamner Jean Calas à la roue, & son fils Pierre au bannissement.

Ce fut alors que parut un nouveau mémoire de l'éloquent M. de Beaumont, & un autre du jeune M. de Lavaisse, si injustement impliqué dans cette procédure criminelle par les juges de Toulouse, qui, pour comble de contradiction, ne l'avaient pas déclaré absous. Ce jeune homme fit lui-même un factum, qui fut jugé digne par tout le monde de paraître à côté de celui de M. de Beaumont. Il avait le double avantage de parler pour lui-même & pour une famille dont il avait partagé les fers. Il n'avait tenu qu'à lui de briser les siens & de sortir des prisons de Toulouse, s'il avait voulu seulement dire qu'il avait quitté un moment les Calas dans le temps qu'on prétendait que le père & la mère avaient assassiné leur fils. On l'avait menacé du supplice; la question & la mort avaient été présentées à ses yeux : un mot lui aurait pu rendre sa liberté; il aima mieux s'exposer au supplice, que de prononcer ce mot, qui aurait été un mensonge. Il exposa tout ce détail dans son factum, avec une candeur si noble, si simple, si éloignée de toute ostentation, qu'il toucha tous ceux qu'il ne voulait que convaincre, & qu'il se fit admirer sans prétendre à la réputation.

Son père, fameux avocat, n'eut aucune part à cet ouvrage; il se vit tout d'un coup égalé par son fils qui n'avait jamais suivi le barreau.

Cependant les personnes de la plus grande

Digitized by Google

considération venaient en foule dans la prison de madame Calas, où ses filles s'étaient renfermées avec elle. On s'y attendrissait jusqu'aux larmes. L'humanité, la générosité leur prodiguaient des secours. Ce qu'on appelle la *charité* ne leur en donnait aucun. La charité, qui d'ailleurs est si souvent mesquine & insultante, est le partage des dévots, & les dévots tenaient encore contre les Calas.

Le jour arriva où l'innocence triompha pleinement. M. de Beaucaurroy ayant rapporté toute la procédure, & ayant instruit l'affaire jusque dans les moindres circonstances, tous les juges, d'une voix unanime, déclarèrent la famille innocente, tortionnairement & abusivement jugée par le parlement de Toulouse. Ils réhabilitèrent la mémoire du père. Ils permirent à la famille de se pourvoir devant qui il appartiendrait, pour prendre ses juges à partie, & pour obtenir les dépens, dommages & intérêts, que les magistrats toulousains auraient dû offrir d'eux-mêmes.

Ce fut dans Paris une joie universelle : on s'attroupait dans les places publiques, dans les promenades; on accourait pour voir cette famille si malheureuse & si bien justifiée ; on battait des mains en voyant passer les juges, on les comblait de bénédictions. Ce qui rendait encore ce spectacle plus touchant, c'est que ce jour, neuvième mars, était le jour même où Calas avait péri par le plus cruel supplice.

Messieurs les maîtres des requêtes avaient rendu à la famille Calas une justice complète, & en cela ils n'avaient fait que leur devoir. Il est un autre devoir,

Digitized by Google

celui de la bienfaisance, plus rarement rempli par les tribunaux, qui semblent se croire faits pour être seulement équitables. Les maîtres des requêtes arrêtèrent qu'ils écriraient en corps à sa majesté, pour la supplier de réparer, par ses dons, la ruine de la famille. La lettre fut écrite. Le roi y répondit en faisant délivrer trente-six mille livres à la mère & aux enfans; & de ces trente-six mille livres, il y en eut trois mille pour cette servante vertueuse, qui avait constamment défendu la vérité en défendant ses maîtres.

Le roi par cette bonté mérita, comme par tant d'autres actions, le surnom que l'amour de la nation lui a donné. Puisse cet exemple servir à inspirer aux hommes la tolérance, sans laquelle le fanatisme désolerait la terre, ou du moins l'attristerait toujours! Nous savons qu'il ne s'agit ici que d'une seule famille, & que la rage des sectes en a fait périr des milliers; mais aujourd'hui qu'une ombre de paix laisse reposer toutes les sociétés chrétiennes, après des siècles de carnage, c'est dans ce temps de tranquillité que le malheur des Calas doit faire une plus grande impression, à-peu-près comme le tonnerre qui tombe dans la sérénité d'un beau jour. Ces cas sont rares, mais ils arrivent, & ils sont l'effet de cette sombre superstition qui porte les ames faibles à imputer des crimes à quiconque ne pense pas comme elles.

Digitized by Google

PIÈCES ORIGINALES

Concernant la mort des ſieurs Calas & le jugement rendu à Toulouſe, &c.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE LA DAME VEUVE CALAS.

Du 15 Juin 1762.

NON, monſieur, il n'y a rien que je ne faſſe pour prouver notre innocence, préférant de mourir juſtifiée à vivre & à être crue coupable. On continue d'opprimer l'innocence, & d'exercer ſur nous & notre déplorable famille une cruelle perſécution. On vient encore de me faire enlever, comme vous le ſavez, mes chères filles, ſeuls reſtes de ma conſolation, pour les conduire dans deux différens couvens de Toulouſe; on les mène dans le lieu qui a ſervi de théâtre à tous nos affreux malheurs; on les a même ſéparées. Mais ſi le roi daigne ordonner qu'on ait ſoin d'elles, je n'ai qu'à le bénir. Voici exactement le détail de notre malheureuſe affaire, tout comme elle s'eſt paſſée au vrai.

Le 13 octobre 1761, jour infortuné pour nous, M. Gober Lavaiſſe, arrivé de Bordeaux (où il avait reſté quelque temps) pour voir ſes parens, qui étaient pour lors à leur campagne, & cherchant un cheval de louage pour les y aller joindre ſur les quatre à cinq heures du ſoir, vient à la maiſon; & mon mari lui

Digitized by Google

dit que, puisqu'il ne partait pas, s'il voulait souper avec nous, il nous ferait plaisir; à quoi le jeune homme consentit; & il monta me voir dans ma chambre, d'où, contre mon ordinaire, je n'étais pas sortie. Le premier compliment fait, il me dit: Je soupe avec vous, votre mari m'en a prié; je lui en témoignai ma satisfaction, & le quittai quelques momens pour aller donner des ordres à ma servante: en conséquence je fus aussi trouver mon fils aîné Marc-Antoine, que je trouvai assis tout seul dans la boutique, & fort rêveur, pour le prier d'aller acheter du fromage de Roquefort; il était ordinairement le pourvoyeur pour cela, parce qu'il s'y connaissait mieux que les autres: je lui dis donc: Tiens, va acheter du fromage de Roquefort, voilà de l'argent pour cela, & tu rendras le reste à ton père; & je retourne dans ma chambre joindre le jeune homme Lavaisse que j'y avais laissé. Mais peu d'instans après il me quitta, disant qu'il voulait retourner chez les sensaliers (1), voir s'il y avait quelque cheval d'arrivé, voulant absolument partir le lendemain pour la campagne de son père; & il sortit.

Lorsque mon fils aîné eut fait l'emplette du fromage, l'heure du souper arrivée (2), tout le monde se rendit pour se mettre à table, & nous nous y plaçâmes. Durant le souper, qui ne fut pas fort long, on s'entretint de choses indifférentes, & entre autres

(1) Ce sont les loueurs de chevaux.
(2) Sur les sept heures.

des

Digitized by Google

des antiquités de l'hôtel-de-ville; & mon cadet, Pierre, voulut en citer quelques-unes, & ſon frère le reprit, parce qu'il ne les racontait pas bien, ni juſtes.

Lorſque nous fûmes au deſſert, ce malheureux enfant, je veux dire mon fils aîné, Marc-Antoine, ſe leva de table, comme c'était ſa coutume, & paſſa à la cuiſine (1). La ſervante lui dit: Avez vous froid, monſieur l'aîné? chauffez-vous. Il lui répondit: Bien au contraire, je brûle; & ſortit. Nous reſtâmes encore quelques momens à table; après quoi nous paſsâmes dans cette chambre que vous connaiſſez, & où vous avez couché, M. Lavaiſſe, mon mari, mon fils & moi; les deux premiers ſe mirent ſur le ſofa, mon cadet ſur un fauteuil, & moi ſur une chaiſe, & là nous fîmes la converſation tous enſemble. Mon fils cadet s'endormit, & environ ſur les neuf heures trois quarts à dix heures, M. Lavaiſſe prit congé de nous, & nous réveillâmes mon cadet, pour aller accompagner ledit Lavaiſſe, lui remettant le flambeau à la main pour lui faire lumière, & ils deſcendirent enſemble.

Mais lorſqu'ils furent en bas, l'inſtant d'après nous entendîmes de grands cris d'alarme, ſans diſtinguer ce que l'on diſait, auxquels mon mari accourut, & moi je demeurai tremblante ſur la galerie, n'oſant deſcendre, & ne ſachant pas ce que ce pouvait être.

(1) La cuiſine eſt auprès de la ſalle à manger, au premier étage.

Digitized by Google

Cependant ne voyant perſonne venir, je me déterminai de deſcendre, ce que je fis ; mais je trouvai au bas de l'eſcalier M. Lavaiſſe, à qui je demandai avec précipitation qu'eſt ce qu'il y avait. Il me répondit qu'il me ſuppliait de remonter, que je le ſaurais ; & il me fit tant d'inſtance, que je remontai avec lui dans ma chambre. Sans doute que c'était pour m'épargner la douleur de voir mon fils dans cet état, & il redeſcendit ; mais l'incertitude où j'étais était un état trop violent pour pouvoir y reſter long-temps ; j'appelle donc ma ſervante, & lui dis : Jeannette, allez voir ce qu'il y a là-bas, je ne ſais pas ce que c'eſt, je ſuis toute tremblante ; & je lui mis la chandelle à la main, & elle deſcendit ; mais ne la voyant point remonter pour me rendre compte, je deſcendis moi-même. Mais, grand Dieu ! quelle fut ma douleur & ma ſurpriſe, lorſque je vis ce cher fils étendu à terre ! Cependant je ne le crus pas mort, & je courus chercher de l'eau de la reine d'Hongrie, croyant qu'il ſe trouvait mal ; & comme l'eſpérance eſt ce qui nous quitte le dernier, je lui donnai tous les ſecours qu'il m'était poſſible pour le rappeler à la vie, ne pouvant me perſuader qu'il fût mort. Nous nous en flattions tous, puiſque l'on avait été chercher le chirurgien, & qu'il était auprès de moi, ſans que je l'euſſe vu ni apperçu, que lorſqu'il me dit qu'il était inutile de lui faire rien de plus, qu'il était mort. Je lui ſoutins alors que cela ne ſe pouvait pas, & je le priai de redoubler ſes attentions, & de l'examiner plus exactement, ce qu'il fit inutilement. Cela n'était que trop

Digitized by Google

vrai; & pendant tout ce temps-là, mon mari était appuyé sur un comptoir à se désespérer; de sorte que mon cœur était déchiré entre le déplorable spectacle de mon fils mort, & la crainte de perdre ce cher mari, de la douleur à laquelle il se livrait tout entier sans entendre aucune consolation; & ce fut dans cet état que la justice nous trouva, lorsqu'elle nous arrêta dans notre chambre où l'on nous avait fait remonter.

Voilà l'affaire tout comme elle s'est passée, mot à mot; & je prie Dieu, qui connaît notre innocence, de me punir éternellement, si j'ai augmenté ni diminué d'un *iota*, & si je n'ai dit la pure vérité en toutes ses circonstances; je suis prête à sceller de mon sang cette vérité, &c.

LETTRE

De Donat Calas, fils, à la veuve dame Calas, sa mère.

De Châtelaine, 22 Juin 1762.

MA chère infortunée & respectable mère, j'ai vu votre lettre du 15 juin entre les mains d'un ami qui pleurait en la lisant; je l'ai mouillée de mes larmes. Je suis tombé à genoux; j'ai prié Dieu de m'exterminer, si aucun de ma famille était coupable de l'abominable parricide imputé à mon père, à mon frère, & dans lequel vous, la meilleure & la plus vertueuse des mères, avez été impliquée vous-même.

Digitized by Google

Obligé d'aller en Suisse depuis quelques mois pour mon petit commerce, c'est-là que j'appris le désastre inconcevable de ma famille entière. Je fus d'abord que vous ma mère, mon père, mon frère Pierre Calas, M. Lavaisse, jeune homme connu pour sa probité & pour la douceur de ses mœurs, vous étiez tous aux fers à Toulouse; que mon frère aîné, Marc-Antoine Calas, était mort d'une mort affreuse, & que la haine, qui naît si souvent de la diversité des religions, vous accusait tous de ce meurtre. Je tombai malade dans l'excès de ma douleur, & j'aurais voulu être mort.

On m'apprit bientôt qu'une partie de la populace de Toulouse avait crié à notre porte, en voyant mon frère expiré : « C'est son père, c'est sa famille pro-» testante qui l'a assassiné; il voulait se faire catho-» lique (1); il devait abjurer le lendemain; son père » l'a étranglé de ses mains, croyant faire une œuvre » agréable à Dieu; il a été assisté dans ce sacrifice » par son fils Pierre, par sa femme, par le jeune » Lavaisse ».

On ajoutait que Lavaisse, âgé de vingt ans, arrivé de Bordeaux le jour même, avait été choisi dans une

(1) On a dit qu'on l'avait vu dans une église. Est-ce une preuve qu'il devait abjurer? ne voit-on pas tous les jours des catholiques venir entendre les prédicateurs célèbres, en Suisse, dans Amsterdam, à Genève, &c.? Enfin il est prouvé que Marc-Antoine Calas n'avait pris aucunes mesures pour changer de religion : ainsi nul motif de la colère prétendue de ses parens.

Digitized by Google

assemblée de protestans, pour être le bourreau de la secte, & pour étrangler quiconque changerait de religion. On criait dans Toulouse que c'était la jurisprudence ordinaire des réformés.

L'extravagance absurde de ces calomnies me rassurait; plus elles manifestaient de démence, plus j'espérais de la sagesse de vos juges.

Je tremblai, il est vrai, quand toutes les nouvelles m'apprirent qu'on avait commencé par faire ensevelir mon frère Marc-Antoine dans une église catholique, sur cette seule supposition imaginaire qu'il devait changer de religion. On nous apprit que la confrérie des pénitens blancs lui avait fait un service solennel comme à un martyr, qu'on lui avait dressé un mausolée, & qu'on avait placé sur ce mausolée sa figure, tenant dans les mains une palme.

Je ne pressentis que trop les effets de cette précipitation & de ce fatal enthousiasme. Je connus que, puisqu'on regardait mon frère Marc-Antoine comme un martyr, on ne voyait dans mon père, dans vous, dans mon frère Pierre, dans le jeune Lavaisse que des bourreaux. Je restai dans une horreur stupide un mois entier. J'avais beau me dire à moi-même: Je connais mon malheureux frère, je sais qu'il n'avait point le dessein d'abjurer, je sais que s'il avait voulu changer de religion, mon père & ma mère n'auraient jamais gêné sa conscience; ils ont trouvé bon que mon autre frère Louis se fît catholique; ils lui font une pension; rien n'est plus commun dans les familles de ces provinces, que de voir des frères de religion

différente : l'amitié fraternelle n'en eſt point réfroidie ; la tolérance heureuſe, cette ſainte & divine maxime dont nous faiſons profeſſion, ne nous laiſſe condamner perſonne ; nous ne ſavons point prévenir les jugemens de Dieu ; nous ſuivons les mouvemens de notre conſcience, ſans inquiéter celle des autres.

Il eſt incompréhenſible, diſais-je, que mon père & ma mère, qui n'ont jamais maltraité aucun de leurs enfans, en qui je n'ai jamais vu ni colère ni humeur, qui jamais en leur vie n'ont commis la plus légère violence, aient paſſé tout d'un coup d'une douceur habituelle de trente années à la fureur inouïe d'étrangler de leurs mains leur fils aîné, dans la crainte chimérique qu'il ne quittât une religion qu'il ne voulait point quitter.

Voilà, ma mère, les idées qui me raſſuraient ; mais à chaque poſte c'étaient de nouvelles alarmes. Je voulais venir me jeter à vos pieds & baiſer vos chaînes. Vos amis, mes protecteurs, me retinrent par des conſidérations auſſi puiſſantes que ma douleur.

Ayant paſſé près de deux mois dans cette incertitude effrayante, ſans pouvoir ni recevoir de vos lettres, ni vous faire parvenir les miennes, je vis enfin les mémoires produits pour la juſtification de l'innocence. Je vis dans deux de ces factums préciſément la même choſe que vous dites aujourd'hui dans votre lettre du 15 juin, que mon malheureux frère Marc-Antoine avait ſoupé avec vous avant ſa mort, & qu'aucun de ceux qui aſſiſtèrent à ce dernier repas de mon frère, ne ſe ſépara de la compagnie qu'au

Digitized by Google

moment fatal où l'on s'apperçut de ſa fin tragique (1).

Pardonnez-moi ſi je vous rappelle toutes ces images horribles ; il le faut bien. Nos malheurs nouveaux vous retracent continuellement les anciens, & vous ne me pardonneriez pas de ne point rouvrir vos bleſſures. Vous ne ſauriez croire, ma mère, quel effet favorable fit ſur tout le monde cette preuve que mon père & vous, & mon frère Pierre, & le ſieur Lavaiſſe, vous ne vous étiez pas quittés un moment dans le temps qui s'écoula entre ce triſte ſouper & votre empriſonnement.

Voici comme on a raiſonné dans tous les endroits de l'Europe où notre calamité eſt parvenue ; j'en ſuis

(1) Il eſt de la plus grande vraiſemblance que Marc-Antoine Calas ſe défit lui-même ; il était mécontent de ſa ſituation ; il était ſombre, attrabilaire, & liſait ſouvent des ouvrages ſur le ſuicide. Lavaiſſe, avant le ſouper, l'avait trouvé dans une profonde rêverie. Sa mère s'en était auſſi apperçu. Ces mots, *je brûle*, répondus à la ſervante, qui lui propoſait d'approcher du feu, ſont d'un grand poids. Il deſcend ſeul en bas après ſouper. Il exécute ſa réſolution funeſte. Son frère, au bout de deux heures, en reconduiſant Lavaiſſe, eſt témoin de ce ſpectacle. Tous deux s'écrient ; le père vient, on dépend le cadavre : voilà la première cauſe du jugement porté contre cet infortuné père. Il ne veut pas d'abord dire aux voiſins, aux chirurgiens, mon fils s'eſt pendu, il faut qu'on le traîne ſur la claie, & qu'on déshonore ma famille. Il n'avoue la vérité que lorſqu'on ne peut plus la céler. C'eſt ſa piété paternelle qui l'a perdu : on a cru qu'il était coupable de la mort de ſon fils, parce qu'il n'avait pas voulu d'abord accuſer ſon fils.

Digitized by Google

bien informé, & il faut que vous le sachiez. On disait :

Si Marc-Antoine Calas a été étranglé par quelqu'un de sa famille, il l'a été certainement par sa famille entière, & par Lavaisse & par la servante même ; car il est prouvé que cette famille, & Lavaisse & la servante (1) furent toujours tous ensemble ; les juges en conviennent, rien n'est plus avéré. Ou tous les prisonniers sont coupables, ou aucun d'eux ne l'est, il n'y a pas de milieu. Or il n'est pas dans la nature qu'une famille jusque-là irréprochable, un père tendre, la meilleure des mères, un frère qui aimait son frère, un ami qui arrivait dans la ville & qui, par hasard, avait soupé avec eux, aient pu prendre tous à la fois, & en un moment, sans aucune raison, sans le moindre motif, la résolution inouïe de commettre un parricide. Un tel complot dans de telles circonstances est impossible (2) ; l'exécution en est plus

(1) Cette servante est catholique & pieuse ; elle était dans la maison depuis trente ans ; elle avait beaucoup servi à la conversion d'un des enfans du sieur Calas. Son témoignage est du plus grand poids. Comment n'a-t-il pas prévalu sur les présomptions les plus trompeuses ?

(2) Dans quel temps le père aurait-il pu pendre son fils ? Ce n'est pas avant le souper, puisqu'ils soupèrent ensemble ; ce n'est pas pendant le souper ; ce n'est pas après le souper, puisque le père & la famille étaient en haut quand le fils était descendu. Comment le père, assisté même de main-forte, aurait-il pu pendre son fils aux deux battans d'une porte au rez-de-chaussée, sans

Digitized by Google

impossible encore. Il est donc infiniment probable que les juges répareront l'affront fait à l'innocence.

Ces discours me soutenaient un peu dans mon accablement.

Toutes ces idées de consolation ont été bien vaines. La nouvelle arriva au mois de mars du supplice de mon père. Une lettre qu'on voulait me cacher, & que j'arrachai, m'apprit ce que je n'ai pas la force d'exprimer, & ce qu'il vous a fallu si souvent entendre.

Soutenez-moi, ma mère, dans ce moment où je vous écris en tremblant, & donnez-moi votre courage; il est égal à votre horrible situation. Vos enfans dispersés, votre fils aîné mort à vos yeux, votre mari, mon père, expirant du plus cruel des supplices, votre dot perdue, l'indigence & l'opprobre succédant à la considération & à la fortune. Voilà donc votre état! mais Dieu vous reste, il ne vous a pas abandonnée; l'honneur de mon père vous est cher; vous bravez les horreurs de la pauvreté, de la maladie, de la honte même, pour venir de deux cents lieues implorer aux pieds du trône la justice du roi; si vous parvenez à vous faire entendre, vous l'obtiendrez, sans doute.

Que pourrait-on opposer aux cris & aux larmes d'une mère & d'une veuve, & aux démonstrations

---

un violent combat, sans un tumulte horrible? Enfin pourquoi ce père aurait-il pendu son fils pour le dépendre? Quelle absurdité dans ces accusations?

Digitized by Google

de la raiſon ? Il eſt prouvé que mon père ne vous a pas quittée, qu'il a été conſtamment avec vous & avec tous les accuſés dans l'appartement d'en-haut, tandis que mon malheureux frère était mort au bas de la maiſon. Cela ſuffit. On a condamné mon père au dernier & au plus affreux des ſupplices ; mon frère eſt banni par un ſecond jugement ; &, malgré ſon banniſſement, on le met dans un couvent de jacobins de la même ville. Vous êtes hors de cour, Lavaiſſe hors de cour. Perſonne n'a conçu ces jugemens extraordinaires & contradictoires. Pourquoi mon frère n'eſt-il que banni, s'il eſt coupable du meurtre de ſon frère ? pourquoi, s'il eſt banni du Languedoc, eſt-il enfermé dans un couvent de Toulouſe ? On n'y comprend rien. Chacun cherche la raiſon de ces arrêts & de cette conduite, & perſonne ne la trouve.

Tout ce que je ſais, c'eſt que les juges, ſur des indices trompeurs, voulaient condamner tous les accuſés au ſupplice, & qu'ils ſe contentèrent de faire périr mon père, dans l'idée où ils étaient que cet infortuné avouerait en expirant, le crime de toute la famille. Ils furent étonnés, m'a-t-on dit, quand mon père, au milieu des tourmens, prit Dieu à témoin de ſon innocence & de la vôtre, & mourut en priant ce Dieu de miſéricorde, de faire grâce à ces juges de rigueur que la calomnie avait trompés.

Ce fut alors qu'ils prononcèrent l'arrêt qui vous a rendu la liberté, mais qui ne vous a rendu ni vos biens diſſipés, ni votre honneur indignement flétri, ſi pourtant l'honneur dépend de l'injuſtice des hommes.

Digitized by Google

Ce ne ſont pas les juges que j'accuſe : ils n'ont pas voulu, ſans doute, aſſaſſiner juridiquement l'innocence ; j'impute tout aux calomnies, aux indices faux, mal expoſés, aux rapports de l'ignorance (1), aux mépriſes extravagantes de quelques dépoſans, aux cris d'une multitude inſenſée, & à ce zèle furieux qui veut que ceux qui ne penſent pas comme nous ſoient capables des plus grands crimes.

Ils vous ſera aiſé, ſans doute, de diſſiper les illuſions (2) qui ont ſurpris des juges, d'ailleurs intègres & éclairés ; car enfin, puiſque mon père a été le ſeul condamné, il faut que mon père ait commis ſeul le parricide. Mais comment ſe peut-il faire qu'un vieillard de ſoixante & huit ans, que j'ai vu pendant deux ans attaqué d'un rhumatiſme ſur les jambes,

(1) Quand le père & la mère, en larmes, étaient, vers les dix heures du ſoir, auprès de leur fils, Marc-Antoine, déjà mort & froid, ils s'écriaient, ils pouſſaient des cris pitoyables, ils éclataient en ſanglots ; ce ſont ces ſanglots, ces cris paternels, qu'on a imaginé être les cris même de Marc-Antoine Calas, mort deux heures auparavant ; & c'eſt ſur cette mépriſe qu'on a cru qu'un père & une mère qui pleuraient leur fils mort, aſſaſſinaient ce fils ; & c'eſt ſur cela qu'on a jugé.

(2) Un témoin a prétendu qu'on avait entendu Calas père menacer ſon fils, quelques ſemaines auparavant. Quel rapport des menaces paternelles peuvent-elles avoir avec un parricide ? Marc-Antoine Calas paſſait ſa vie à la paume, au billard, dans les ſalles d'arme ; le père le menaçait, s'il ne changeait pas. Cette juſte correction de l'amour paternel, & peut-être quelque vivacité, prouveront-elles le crime le plus atroce & le plus dénaturé ?

Digitized by Google

ait ſeul pendu un jeune homme de vingt-huit ans, dont la force prodigieuſe & l'adreſſe ſingulière étaient connues ?

Si le mot de *ridicule* pouvait trouver place au milieu de tant d'horreur, le ridicule exceſſif de cette ſuppoſition ſuffirait ſeul, ſans autre examen, pour nous obtenir la réparation qui nous eſt due. Quels miſérables indices, quels diſcours vagues, quels rapports populaires pourront tenir contre l'impoſſibilité phyſique démontrée ?

Voilà où je m'en tiens. Il eſt impoſſible que mon père, que même deux perſonnes aient pu étrangler mon frère ; il eſt impoſſible, encore une fois, que mon père ſoit ſeul coupable, quand tous les accuſés ne l'ont pas quitté d'un moment. Il faut donc abſolument, ou que les juges aient condamné un innocent, ou qu'ils aïent prévariqué, en ne purgeant pas la terre de quatre monſtres coupables du plus horrible crime.

Plus je vous aime & vous reſpecte, ma mère, moins j'épargne les termes. L'excès de l'horreur dont on vous a chargée ne ſert qu'à mettre au jour l'excès de votre malheur & de votre vertu. Vous demandez à préſent ou la mort ou la juſtification de mon père ; je me joins à vous, & je demande la mort avec vous, ſi mon père eſt coupable.

Obtenez ſeulement que les juges produiſent le procès criminel ; c'eſt tout ce que je veux, c'eſt ce que tout le monde deſire, & ce qu'on ne peut refuſer. Toutes les nations ; toutes les religions y ſont

Digitized by Google

intéressées. La justice est peinte un bandeau sur les yeux, mais doit-elle être muette ? Pourquoi, lorsque l'Europe demande compte d'un arrêt si étrange, ne s'empresse-t-on pas à le donner ?

C'est pour le public que la punition des scélérats est décernée : les accusations sur lesquelles on les punit doivent donc être publiques ; on ne peut retenir plus long-temps dans l'obscurité ce qui doit paraître au grand jour. Quand on veut donner quelque idée des tyrans de l'antiquité, on dit qu'ils décidaient arbitrairement de la vie des hommes. Les juges de Toulouse ne sont point des tyrans, ils sont les ministres des lois, ils jugent au nom d'un roi juste ; s'ils ont été trompés, c'est qu'ils sont hommes : ils peuvent le reconnaître, & devenir eux-mêmes vos avocats auprès du trône.

Adressez-vous donc à monsieur le chancelier (1), à

(1) Monsieur le chancelier se souviendra, sans doute, de ces paroles de M. d'Agueſſeau, son prédécesseur, dans sa seizième mercuriale : « Qui croirait qu'une première impression pût décider quelquefois de la vie & de la mort ? Un amas fatal de circonstances qu'on dirait » que la fortune a assemblées exprès pour faire périr un » malheureux, une foule de témoins muets, & par-là » plus redoutables, déposent contre l'innocence ; le juge » se prévient, l'indignation s'allume, & son zèle même » le réduit : moins juge qu'accusateur, il ne voit plus que » ce qui sert à condamner, & il sacrifie aux raisonnemens » de l'homme celui qu'il aurait sauvé, s'il n'avait admis » que les preuves de la loi. Un événement imprévu fait » quelquefois éclater dans la suite l'innocence accablée

meſſieurs les miniſtres, avec confiance. Vous êtes timide, vous craignez de parler, mais votre cauſe parlera. Ne croyez point qu'à la cour on ſoit auſſi inſenſible, auſſi dur, auſſi injuſte que l'écrivent d'impudens raiſonneurs, à qui les hommes de tous les états ſont également inconnus. Le roi veut la juſtice, c'eſt la baſe de ſon gouvernement; ſon conſeil n'a certainement nul intérêt que cette juſtice ne ſoit pas rendue. Croyez-moi, il y a dans les cœurs de la compaſſion & de l'équité: les paſſions turbulentes & les préjugés étouffent ſouvent en nous ces ſentimens; & le conſeil du roi n'a certainement ni paſſion dans cette affaire, ni préjugé qui puiſſe éteindre ſes lumières.

Qu'arrivera-t-il enfin? le procès-criminel ſera-t-il mis ſous les yeux du public? alors on verra ſi le rapport contradictoire (1) d'un chirurgien, & quelques

» ſous le poids des conjectures, & dément les indices » trompeurs dont la fauſſe lumière avait ébloui l'eſprit du » magiſtrat. La vérité ſort du nuage de la vraiſemblance: » mais elle en ſort trop tard; le ſang de l'innocence de- » mande vengeance contre la prévention de ſon juge, & » le magiſtrat eſt réduit à pleurer toute ſa vie un malheur » que ſon repentir ne peut réparer ».

(1) De très-mauvais phyſiciens ont prétendu qu'il n'était pas poſſible que Marc-Antoine ſe fût pendu. Rien n'eſt pourtant ſi poſſible: ce qui ne l'eſt pas, c'eſt qu'un vieillard ait pendu, au bas de la maiſon, un jeune homme robuſte, tandis que ce vieillard était en haut.

N. B. Le père, en arrivant ſur le lieu où ſon fils était ſuſpendu, avait voulu couper la corde, elle avait cédé d'elle-même; il crut l'avoir coupée: il ſe trompa ſur

Digitized by Google

mépriſes frivoles doivent l'emporter ſur les démonſtrations les plus évidentes que l'innocence ait jamais produites. Alors on plaindra les juges de n'avoir point vu par leurs yeux dans une affaire ſi importante, & de s'en être rapportés à l'ignorance; alors les juges eux-mêmes (1) joindront leurs voix aux nôtres.

---

ce fait inutile devant les juges qui le crurent coupable.

On dit encore que ce père, accablé & hors de lui-même, avait dit dans ſon interrogatoire, *tous les conviés paſsèrent, au ſortir de table, dans la même chambre.* Pierre lui répliqua : Eh mon père, oubliez-vous que mon frère, Marc-Antoine, ſortit avant nous & deſcendit en bas? Oui, vous avez raiſon, répondit le père. *Vous vous coupez, vous êtes coupable*, dirent les juges. Si cette anecdote eſt vraie, de quoi dépend la vie des hommes?

(1) Qu'on oppoſe indices à indices, dépoſitions à dépoſitions, conjectures à conjectures; & les avocats qui ont défendu la cauſe des accuſés, ſont prêts à faire voir l'innocence de celui qui a été ſacrifié. S'il ne s'agit que de conviction, on s'en rapporte à l'Europe entière. S'il s'agit d'un examen juridique, on s'en rapporte à tous les magiſtrats, à ceux de Toulouſe même, qui; avec le temps, ſe feront un honneur & un devoir de réparer, s'il eſt poſſible, un malheur dont pluſieurs d'entre eux ſont effrayés aujourd'hui. Qu'ils deſcendent dans eux-mêmes, qu'ils voient par quel raiſonnement ils ſe ſont dirigés. Ne ſe ſont-ils pas dit : Marc-Antoine Calas n'a pu ſe pendre lui-même; donc d'autres l'ont pendu; il a ſoupé avec ſa famille & avec Lavaiſſe; donc il a été étranglé par ſa famille & par Lavaiſſe : on l'a vu une ou deux fois, dit-on, dans une égliſe; donc ſa famille proteſtante l'a étranglé par principe de religion. Voilà les préſomptions qui les excuſent.

Mais à préſent les juges ſe diſent : Sans doute, Marc-

Digitized by Google

Refuseront-ils de tirer la vérité de leur greffe ? Cette vérité s'élèvera avec plus de force.

Persistez donc, ma mère, dans votre entreprise ; laissons-là notre fortune ; nous sommes cinq enfans sans pain, mais nous avons tous de l'honneur, & nous le préférons, comme vous, à la vie. Je me jette à vos pieds, je les baigne de mes pleurs ; je vous demande votre bénédiction avec un respect que vos malheurs augmentent.

DONAT CALAS.

Antoine Calas a pu renoncer à la vie ; il est physiquement impossible que son père seul l'ait étranglé ; donc son père seul ne devait pas périr : il nous est prouvé que la mère, & son fils Pierre, & Lavaisse, & la servante, qui seuls pouvaient être coupables avec le père, sont tous innocens ; puisque nous tous les avons élargis ; donc il nous est prouvé que Calas, le père, qui ne les a pas quittés un un instant, est innocent comme eux.

Il est reconnu que Marc-Antoine Calas ne devait pas abjurer ; donc il est impossible que son père l'ait immolé à la fureur du fanatisme. Nous n'avons aucun témoin oculaire, & il ne peut en être. Il n'y a eu que des rapports d'après des ouï-dire : or ces vains rapports ne peuvent balancer la déclaration de Calas sur la roue, & l'innocence avérée des autres accusés ; donc Calas le père que nous avons roué, était innocent ; donc nous devons pleurer sur le jugement que nous avons rendu ; & ce n'est pas-là le premier exemple d'un si juste & si noble repentir.

MÉMOIRE

Digitized by Google

MÉMOIRE DE DONAT CALAS,

Pour ſon père, ſa mère & ſon frère.

Je commence par avouer que toute notre famille eſt née dans le ſein d'une religion, qui n'eſt pas la dominante. On ſait aſſez combien il en coûte à la probité de changer. Mon père & ma mère ont perſévéré dans la religion de leurs pères; on nous a trompés peut-être, mes parens & moi, quand on nous a dit que cette religion eſt celle que profeſſaient autrefois la France, la Germanie & l'Angleterre, lorſque le concile de Francfort, aſſemblé par Charlemagne, condamnait le culte des images; lorſque Ratram, ſous Charles-le-Chauve, écrivait en cent endroits de ſon livre, en faiſant parler Jéſus Chriſt même : « Ne croyez pas » que ce ſoit corporellement que vous mangiez ma » chair, & buviez mon ſang »; lorſqu'on chantait dans la plupart des égliſes cette homélie, conſervée dans pluſieurs bibliothèques : « Nous recevons le corps & » le ſang de Jéſus Chriſt, non corporellement, mais » ſpirituellement ».

Quand on ſe fut fait, m'a-t-on dit, des notions plus relevées de ce myſtère, quand on crut devoir changer l'économie de l'égliſe, pluſieurs évêques ne changèrent point : ſur-tout Claude, évêque de Turin, retint les dogmes & le culte que le concile de Francfort avait adoptés, & qu'il crut être ceux de l'égliſe primitive, il y eut toujours un troupeau attaché à ce culte. Le grand nombre prévalut, & prodigua à nos pères les noms

Digitized by Google

de manichéens, de bulgares, de patarins, de lollards, de vaudois, d'albigeois, de huguenots, de calviniſtes.

Telles ſont les idées acquiſes par l'examen que ma jeuneſſe a pu me permettre : je ne les rapporte pas pour étaler une vaine érudition, mais pour tâcher d'adoucir dans l'eſprit de nos frères catholiques la haine qui peut les armer contre leurs frères : mes notions peuvent être erronées, mais ma bonne foi n'eſt point criminelle.

Nous avons fait de grandes fautes, comme tous les autres hommes : nous avons imité les fureurs des Guiſe, mais nous avons combattu pour Henri IV, ſi cher à Louis XV. Les horreurs des Cévènes commiſes par des payſans inſenſés, & que la licence des dragons avait fait naître, ont été miſes en oubli, comme les horreurs de la fronde. Nous ſommes les enfans de Louis XV, ainſi que ſes autres ſujets ; nous le vénérons, nous chériſſons en lui notre père commun, nous obéiſſons à toutes ſes lois, nous payons avec alégreſſe des impôts néceſſaires pour le ſoutien de ſa juſte guerre; nous reſpectons le clergé de France, qui fait gloire d'être ſoumis, comme nous, à ſon autorité royale & paternelle ; nous révérons les parlemens, nous les regardons comme les défenſeurs du trône & de l'État, contre les entrepriſes ultramontaines. C'eſt dans ces ſentimens que j'ai été élevé, & c'eſt ainſi que penſe parmi nous quiconque ſait lire & écrire. Si nous avons quelques grâces à demander, nous les eſpérons en ſilence de la bonté du meilleur des rois.

Il n'appartient pas à un jeune homme, à un

Digitized by Google

infortuné, de décider laquelle des deux religions eſt la plus agréable à l'Être ſuprême; tout ce que je ſais, c'eſt que le fond de la religion eſt entièrement ſemblable pour tous les cœurs bien nés; que tous aiment également Dieu, leur patrie & leur roi.

L'horrible aventure dont je vais rendre compte, pourra émouvoir la juſtice de ce roi bienfaiſant & de ſon conſeil, la charité du clergé qui nous plaint, en nous croyant dans l'erreur, & la compaſſion généreuſe du parlement même qui nous a plongés dans la plus affreuſe calamité où une famille honnête puiſſe être réduite.

Nous ſommes actuellement cinq enfans orphelins, car notre père a péri par le plus grand des ſupplices, & notre mère pourſuit loin de nous, ſans ſecours & ſans appui, la juſtice due à la mémoire de mon père. Notre cauſe eſt celle de toutes les familles; c'eſt celle de la nature: elle intéreſſe l'État, la religion & les nations voiſines.

Mon père, Jean Calas, était un négociant établi à Toulouſe depuis quarante ans. Ma mère eſt anglaiſe, mais elle eſt, par ſon aieule, de la maiſon de la Garde-Monteſquieu, & tient à la principale nobleſſe du Languedoc. Tous deux ont élevé leurs enfans avec tendreſſe; jamais aucun de nous n'a eſſuyé d'eux ni coups ni mauvaiſe humeur: il n'a peut-être jamais été de meilleurs parens.

S'il fallait ajouter à mon témoignage des témoignages étrangers, j'en produirais pluſieurs (1).

(1) J'atteſte devant Dieu, que j'ai demeuré pendant

Digitized by Google

Tous ceux qui ont vécu avec nous, ſavent que mon père ne nous a jamais gênés ſur le choix d'une religion, il s'en eſt toujours rapporté à Dieu & à notre conſcience. Il était ſi éloigné de ce zèle amer qui indiſpoſe les eſprits, qu'il a toujours eu dans ſa maiſon une ſervante catholique.

Cette ſervante très-pieuſe contribua à la converſion d'un de mes frères, nommé Louis : elle reſta auprès de nous après cette action ; on ne lui fit aucuns reproches : il n'y a point de plus forte preuve de la bonté du cœur de mes parens.

Mon père déclara en préſence de ſon fils Louis, devant M. de la Motte, conſeiller au parlement, que « pourvu que la converſion de ſon fils fût ſincère, il » ne pouvait la déſapprouver, parce que de gêner les » conſciences ne ſert qu'à faire des hypocrites ». Ce furent ſes propres paroles, que mon frère Louis a conſignées dans une déclaration publique, au temps de notre cataſtrophe.

---

quatre ans à Toulouſe, chez les ſieur & dame Calas; que je n'ai jamais vu une famille plus unie, ni un père plus tendre; & que, dans l'eſpace de quatre années, il ne s'eſt pas mis une fois en colère; que ſi j'ai quelques ſentimens d'honneur, de droiture & de modération, je les dois à l'éducation que j'ai reçue chez lui.

Genève, 5 Juillet 1762.

Signé J. Calvet, *caiſſier des poſtes de Suiſſe, d'Allemagne & d'Italie.*

Digitized by Google

Mon père lui fit une penſion de quatre cents livres, & jamais aucun de nous ne lui a fait le moindre reproche de ſon changement. Tel était l'eſprit de douceur & d'union que mon père & ma mère avaient établi dans notre famille. Dieu la béniſſait; nous jouiſſions d'un bien honnête, nous avions des amis; & pendant quarante ans notre famille n'eut dans Toulouſe ni procès, ni querelle avec perſonne. Peut-être quelques marchands, jaloux de la proſpérité d'une maiſon de commerce qui était d'une autre religion qu'eux, excitaient la populace contre nous; mais notre modération conſtante ſemblait devoir adoucir leur haine.

Voici comment nous ſommes tombés de cet état heureux dans le plus épouvantable déſaſtre. Notre frère Marc-Antoine Calas, la ſource de tous nos malheurs, était d'une humeur ſombre & mélancolique; il avait quelques talens, mais n'ayant pu réuſſir ni à ſe faire recevoir licencié en droit, parce qu'il eût fallu faire des actes de catholique, ou acheter des certificats; ne pouvant être négociant, parce qu'il n'y était pas propre; ſe voyant repouſſé dans tous les chemins de la fortune, il ſe livrait à une douleur profonde. Je le voyais ſouvent lire des morceaux de divers auteurs, ſur le ſuicide, tantôt de Plutarque ou de Sénèque, tantôt de Montagne: il ſavait par cœur la traduction en vers du fameux monologue de Hamlet, ſi célèbre en Angleterre, & des paſſages d'une tragi-comédie françaiſe, intitulée *Sidney*. Je ne croyais pas qu'il dût mettre un jour en pratique des leçons ſi funeſtes.

Enfin un jour, c'était le 13 octobre 1761; (je n'y

Digitized by Google

étais pas, mais on peut bien croire que je ne ſuis que trop inſtruit) ce jour, dis-je, un fils de M. Lavaiſſe, fameux avocat de Toulouſe, arrivé de Bordeaux, veut aller voir ſon père qui était à la campagne; il cherche par-tout des chevaux, il n'en trouve point: le haſard fait que mon père & mon frère Marc-Antoine, ſon ami, le rencontrent & le prient à ſouper; on ſe met à table à ſept heures, ſelon l'uſage ſimple de nos familles réglées & occupées, qui finiſſent leur journée de bonne heure pour ſe lever avant le ſoleil. Le père, la mère, les enfans, leur ami, font un repas frugal, au premier étage. La cuiſine était auprès de la ſalle à manger; la même ſervante catholique apportait les plats, entendait & voyait tout. Je ne peux que répéter ici ce qu'a dit ma malheureuſe & reſpectable mère. Mon frère Marc-Antoine ſe lève de table un peu avant les autres, il paſſe dans la cuiſine; la ſervante lui dit: Approchez-vous du feu; ah! répondit-il, je brûle. Après avoir proféré ces paroles, qui n'en diſent que trop, il deſcend en bas, vers le magaſin, d'un air ſombre, & profondément penſif. Ma famille, avec le jeune Lavaiſſe, continue une converſation paiſible juſqu'à neuf heures trois quarts, ſans ſe quitter un moment. M. Lavaiſſe ſe retire; ma mère dit à ſon ſecond fils, Pierre, de prendre un flambeau & de l'éclairer. Ils deſcendent; mais quel ſpectacle s'offre à eux! ils voient la porte du magaſin ouverte, les deux battans rapprochés, un bâton, fait pour ſerrer & aſſujettir les ballots, paſſé au haut des deux battans, une corde à nœuds coulans, & mon

Digitized by Google

malheureux frère ſuſpendu en chemiſe, les cheveux arrangés, ſon habit plié ſur le comptoir.

A cet objet ils pouſſent des cris : Ah, mon Dieu ! ah, mon Dieu ! Ils remontent l'eſcalier, ils appellent le père ; la mère ſuit toute tremblante ; ils l'arrêtent, ils la conjurent de reſter ; ils volent chez les chirurgiens, chez les magiſtrats. La mère effrayée deſcend avec la ſervante ; les pleurs & les cris redoublent ; que faire ? laiſſera-t-on le corps de ſon fils ſans ſecours ? le père embraſſe ſon fils mort ; la corde cède au premier effort, parce qu'un des bouts du bâton gliſſait aiſément ſur les battans, & que le corps ſoulevé par le père n'aſſujettiſſait plus ce billot. La mère veut faire avaler à ſon fils des liqueurs ſpiritueuſes ; la ſervante multiplie en vain ſes ſecours, mon frère était mort. Aux cris & aux ſanglots de mes parens, la populace environnait déjà la maiſon ; j'ignore quel fanatique imagina le premier que mon frère était un martyr, que ſa famille l'avait étranglé pour prévenir ſon abjuration. Un autre ajoute que cette abjuration devait ſe faire le lendemain. Un troiſième dit que la religion proteſtante ordonne aux pères & mères d'égorger ou d'étrangler leurs enfans, quand ils veulent ſe faire catholiques. Un quatrième dit que rien n'eſt plus vrai, que les proteſtans ont, dans leur dernière aſſemblée, nommé un bourreau de la ſecte, que le jeune Lavaiſſe, âgé de dix-neuf à vingt ans, eſt le bourreau ; que ce jeune homme, la candeur & la douceur même, eſt venu de Bordeaux à Toulouſe exprès pour pendre ſon ami. Voilà bien le peuple ! voilà un tableau trop fidèle de ſes excès !

Digitized by Google

Ces rumeurs volaient de bouche en bouche; ceux qui avaient entendu les cris de mon frère Pierre & du ſieur Lavaiſſe, & les gémiſſemens de mon père & de ma mère, à neuf heures trois quarts, ne manquaient pas d'affirmer qu'ils avaient entendu les cris de mon frère étranglé, & qui était mort, deux heures auparavant.

Pour comble de malheur, le capitoul, prévenu par ces clameurs, arrive ſur le lieu avec ſes aſſeſſeurs, & fait tranſporter le cadavre à l'hôtel-de-ville. Le procès-verbal ſe fait à cet hôtel, au lieu d'être dreſſé dans l'endroit même où l'on a trouvé le mort, comme on m'a dit que la loi l'ordonne (1). Quelques témoins ont dit que ce procès-verbal, fait à l'hôtel-de-ville, était daté de la maiſon du mort; ce ſerait une grande preuve de l'animoſité qui a perdu ma famille. Mais qu'importe que le juge en premier reſſort ait commis cette faute? nous ne prétendons accuſer perſonne; ce n'eſt pas cette irrégularité ſeule qui nous a été fatale.

Ces premiers juges ne balançaient pas entre un ſuicide qui eſt rare en ce pays, & un parricide qui eſt encore mille fois plus rare. Ils croyaient le parricide; ils le ſuppoſaient ſur le changement prétendu de religion que le mort devait faire; & on va viſiter ſes papiers, ſes livres, pour voir s'il n'y avait pas quelque preuve de ce changement; on n'en trouve aucune.

Enfin un chirurgien, nommé *la Marque*, eſt nommé pour ouvrir l'eſtomac de mon frère, & pour faire

(1) Ordonnance de 1670, article Ier, titre IV.

Digitized by Google

rapport s'il y a trouvé des reſtes d'alimens. Son rapport dit que les alimens avaient été pris, quatre heures avant ſa mort. Il ſe trompait évidemment de plus de deux. Il eſt clair qu'il voulait ſe faire valoir en prononçant quel temps il faut pour la digeſtion, que la diverſité des tempéramens rend plus ou moins lente. Cette petite erreur d'un chirurgien devait-elle préparer le ſupplice de mon père? la vie des hommes dépend donc d'un mauvais raiſonnement!

Il n'y avait point de preuve contre mes parens, & il ne pouvait y en avoir aucune : on eut incontinent recours à un monitoire. Je n'examine pas ſi ce monitoire était dans les règles; on y ſuppoſait le crime, & on demandait la révélation des preuves. On ſuppoſait Lavaiſſe mandé de Bordeaux pour être bourreau, & on ſuppoſait l'aſſemblée tenue pour élire ce bourreau, le jour même de l'arrivée de Lavaiſſe; 13 octobre. On imaginait que, quand on étrangle quelqu'un pour cauſe de religion, on le fait mettre à genoux; & on demandait ſi l'on n'avait pas vu le malheureux Marc-Antoine Calas à genoux devant ſon père qui l'étranglait pendant la nuit, dans un endroit où il n'y avait point de lumière.

On était sûr que mon frère était mort catholique, & l'on demandait des preuves de ſa catholicité, quoiqu'il ſoit bien prouvé que mon frère n'avait point changé de religion, & n'en voulait point changer. On était ſur-tout perſuadé que la maxime de tous les proteſtans eſt d'étrangler leur fils, dès qu'ils ont le moindre ſoupçon que leur fils veut être catholique;

Digitized by Google

& ce fanatiſme fut porté au point, que toute l'Égliſe de Genève ſe crut obligée d'envoyer une atteſtation de ſon horreur pour des idées ſi abominables & ſi inſenſées, & de l'étonnement où elle était qu'un tel ſoupçon eût jamais pu entrer dans la tête des juges.

Avant que ce monitoire parût, il s'éleva une voix du peuple, qui dit que mon frère Marc-Antoine devait entrer le lendemain dans la confrérie des pénitens blancs : auſſitôt les capitouls ordonnèrent qu'on enterrât mon frère pompeuſement au milieu de l'égliſe de Saint-Etienne. Quarante prêtres & tous les pénitens blancs aſſiſtèrent au convoi (1).

Quatre jours après, les pénitens blancs lui firent un ſervice ſolennel dans leur chapelle; l'égliſe était tendue de blanc; on avait élevé au milieu un cataſalque, au haut duquel on voyait un ſquelette humain qu'un chirurgien avait prêté : ce ſquelette tenait dans une main un papier où on liſait ces mots : *Abjuration contre l'héréſie ;* & de l'autre, une palme, l'emblême de ſon martyre.

Le lendemain, les cordeliers lui firent un pareil ſervice. On peut juger ſi un tel éclat acheva d'enflammer tous les eſprits; les pénitens blancs & les cordeliers dictaient, ſans le ſavoir, la mort de mon père.

---

(1) Il y a dans Toulouſe quatre confréries de pénitens, blancs, bleus, gris, noirs : ils portent une longue capote, avec un maſque de la même couleur, percé de deux trous pour les yeux.

Digitized by Google

Le parlement saisit bientôt cette affaire. Il cassa d'abord la procédure des capitouls, qui, étant vicieuse dans toutes ses formes, ne pouvait pas subsister; mais le préjugé subsista avec violence. Tous les zélés voulaient déposer; l'un avait vu dans l'obscurité, à travers le trou de la serrure de la porte, des hommes qui couraient; l'autre avait entendu, du fond d'une maison éloignée à l'autre bout de la rue, la voix de Calas qui se plaignait d'avoir été étranglé.

Un peintre, nommé *Mateï*, dit que sa femme lui avait *dit* qu'une nommée *Mandrille* lui avait *dit* qu'une inconnue lui avait *dit* avoir entendu les cris de Marc-Antoine Calas, à une autre extrémité de la ville.

Mais pour tous les accusés, mon père, ma mère, mon frère Pierre, le jeune Lavaisse & la servante, ils furent unanimement d'accord sur tous les points essentiels; tous aux fers, tous séparément interrogés, ils soutinrent la vérité, sans jamais varier ni au récolement, ni à la confrontation.

Leur trouble mortel put, à la vérité, faire chanceler leur mémoire sur quelques petites circonstances, qu'ils n'avaient apperçues qu'avec des yeux égarés & offusqués par les larmes; mais aucun d'eux n'hésita un moment sur tout ce qui pouvait constater leur innocence. Les cris de la multitude, l'ignorante déposition du chirurgien la Marque, des témoins auriculaires qui, ayant une fois débité des accusations absurdes, ne voulaient pas s'en dédire, l'emportèrent sur la vérité la plus évidente.

Les juges avaient, d'un côté, ces accusations frivoles

Digitized by Google

ſous leurs yeux; de l'autre, l'impoſſibilité démontrée que mon père, âgé de ſoixante & huit ans, eût pu ſeul pendre un jeune homme de vingt-huit ans, beaucoup plus robuſte que lui, comme on l'a déjà dit ailleurs; ils convenaient bien que ce crime était difficile à commettre, mais ils prétendaient qu'il était encore plus difficile que mon frère Marc-Antoine Calas eût terminé lui-même ſa vie.

Vainement Lavaiſſe & la ſervante prouvaient l'innocence de mon père, de ma mère & de mon frère Pierre; Lavaiſſe & la ſervante étaient eux-mêmes accuſés; le ſecours de ces témoins néceſſaires nous fut ravi contre l'eſprit de toutes les lois.

Il eſt clair, & tout le monde en convient, que ſi Marc-Antoine Calas avait été aſſaſſiné, il l'avait été par toute la famille, & par Lavaiſſe & la ſervante; qu'ils étaient ou tous innocens, ou tous coupables, puiſqu'il était prouvé qu'ils ne s'étaient pas quittés un moment, ni pendant le ſouper, ni après ſouper.

J'ignore par quelle fatalité les juges crurent mon père criminel, & comment la forme l'a emporté ſur le fond. On m'a aſſuré que pluſieurs d'entre eux ſoutinrent long-temps l'innocence de mon père, mais qu'ils cédèrent enfin à la pluralité. Cette pluralité croyait toute ma famille & le jeune Lavaiſſe également coupables. Il eſt certain qu'ils condamnèrent mon malheureux père au ſupplice de la roue, dans l'idée où ils étaient qu'il ne réſiſterait pas aux tourmens, & qu'il avouerait les prétendus compagnons de ſon crime dans l'horreur du ſupplice.

Digitized by Google

Je l'ai déjà dit, & je ne peux trop le répéter, ils furent ſurpris de le voir mourir en prenant à témoin de ſon innocence le Dieu devant lequel il allait comparaître. Si la voix publique ne m'a pas trompé, les deux dominicains, nommés Bourges & Caldagués, qu'on lui donna pour l'aſſiſter dans ces momens cruels, ont rendu témoignage de ſa réſignation; ils le virent pardonner à ſes juges, & les plaindre; ils ſouhaitèrent enfin de mourir un jour avec des ſentimens de piété auſſi touchans.

Les juges furent obligés bientôt après d'élargir ma mère, le jeune Lavaiſſe & la ſervante; ils bannirent mon frère Piere; & j'ai toujours dit avec le public: Pourquoi le bannir, s'il eſt innocent? & pourquoi ſe borner au banniſſement, s'il eſt coupable?

J'ai toujours demandé pourquoi, ayant été conduit hors de la ville par une porte, on le laiſſa, ou on le fit rentrer ſur le champ par une autre? pourquoi il fut enfermé trois mois dans un couvent de dominicains? voulait-on le convertir au lieu de le bannir? mettait-on ſon rappel au prix de ſon changement? puniſſait-on, faiſait-on grâce arbitrairement? & le ſupplice affreux de ſon père était-il un moyen de perſuaſion?

Ma mère, après cette horrible cataſtrophe, a eu le courage d'abandonner ſa dot & ſon bien; elle eſt allée à Paris, ſans autre ſecours que ſa vertu, implorer la juſtice du roi: elle oſe eſpérer que le conſeil de ſa Majeſté ſe fera repréſenter la procédure faite à Toulouſe. Qui ſait même ſi les juges, touchés de la

Digitized by Google

conduite généreuſe de ma mère, n'en verront pas plus évidemment l'innocence déjà entrevue de celui qu'ils ont condamné ? n'appercevront-ils pas qu'une femme ſans appui n'oſerait aſſurément demander la reviſion du procès, ſi ſon mari était criminel ? aurait-elle fait deux cents lieues pour aller chercher la mort qu'elle mériterait ? Cela n'eſt pas plus dans la nature humaine que le crime dont mon père a été accuſé. Car, je le dis encore avec horreur, ſi mon père a été coupable de ce parricide, ma mère & mon frère Pierre Calas le ſont auſſi : Lavaiſſe & la ſervante ont eu, ſans doute, part au crime. Ma mère aurait-elle entrepris ce voyage pour les expoſer tous au ſupplice, & s'y expoſer elle-même ?

Je déclare que je penſe comme elle, que je me ſoumets à la mort comme elle, ſi mon père a commis, contre Dieu, la nature, l'État & la religion, le crime qu'on lui a imputé.

Je me joins donc à cette vertueuſe mère par cet acte légal ou non, mais public & ſigné de moi. Les avocats qui prendront ſa défenſe, pourront mettre au jour les nullités de la procédure : c'eſt à eux qu'il appartient de montrer que Lavaiſſe & la ſervante, quoiqu'accuſés, étaient des témoins néceſſaires, qui dépoſaient invinciblement en faveur de mon père. Ils expoſeront la néceſſité où les juges ont été réduits de ſuppoſer qu'un vieillard de ſoixante & huit ans, que j'ai vu incommodé des jambes, avait ſeul pendu ſon propre fils, le plus robuſte des hommes, & l'impoſſibilité abſolue d'une telle exécution.

Digitized by Google

Ils mettront dans la balance, d'un côté, cette impoſſibilité phyſique; & de l'autre, des rumeurs populaires. Ils pèſeront les probabilités; ils diſcuteront les témoignages auriculaires.

Que ne diront-ils pas ſur tous les ſoins que nous avons pris depuis trois mois pour nous faire communiquer la procédure, & ſur les refus qu'on nous en a faits? Le public & le conſeil ne ſeront-ils pas ſaiſis d'indignation & de pitié, quand ils apprendront qu'un procureur nous a demandé deux cents louis d'or, à nous, à une famille devenue indigente, pour nous faire avoir cette procédure d'une manière illégale?

Je ne demande point pardon aux juges d'élever ma voix contre leur arrêt; ils le pardonnent, ſans doute, à la piété filiale; ils me mépriſeraient trop ſi j'avais une autre conduite; & peut-être quelques-uns d'eux mouilleront mon mémoire de leurs larmes.

Cette aventure épouvantable intéreſſe toutes les religions & toutes les nations; il importe à l'État de ſavoir de quel côté eſt le fanatiſme le plus dangereux. Je frémis en y penſant, & plus d'un lecteur ſenſible frémira comme moi-même.

Seul dans un deſert, dénué de conſeil, d'appui, de conſolation, je dis à monſeigneur le chancelier & à tout le conſeil d'état: Cette requête que je mets à vos pieds eſt extrajudiciaire; mais rendez-la judiciaire par votre autorité & par votre juſtice. N'ayez point pitié de ma famille, mais faites paraître la vérité. Que le parlement de Toulouſe ait le courage de publier les procédures; l'Europe les demande,

Digitized by Google

& s'il ne les produit pas, il voit ce que l'Europe décide.

A Châtelaine, 22 Juillet 1762.

Signé, DONAT CALAS.

Déclaration de Pierre Calas.

EN arrivant chez mon frère Donat Calas, pour pleurer avec lui, j'ai trouvé entre ses mains ce mémoire qu'il venait d'achever pour la justification de notre malheureuse famille. Je me joins à ma mère & à lui; je suis prêt à attester la vérité de tout ce qu'il vient d'écrire; je ratifie tout ce qu'a dit ma mère; & devenu plus courageux par son exemple, je demande avec elle à mourir, si mon père a été criminel.

Je dépose, & je promets de déposer juridiquement ce qui suit :

Le jeune Gober Lavaisse, âgé de dix-neuf à vingt ans, jeune homme des mœurs les plus douces, élevé dans la vertu par son père, célèbre avocat, était l'ami de Marc-Antoine, mon frère; & ce frère était un homme de lettres, qui avait étudié aussi pour être avocat. Lavaisse soupa avec nous, le 13 octobre 1761, comme on l'a dit. Je m'étais un peu endormi après le souper, au temps que le sieur Lavaisse voulut prendre congé. Ma mère me réveilla, & me dit d'éclairer notre ami avec un flambeau.

On

Digitized by Google

On peut juger de mon horrible ſurpriſe, quand je vis mon frère ſuſpendu, en chemiſe, aux deux battans de la porte de la boutique qui donne dans le magaſin. Je pouſſai des cris affreux ; j'appelai mon père, il deſcend éperdu, il prend à braſſe-corps ſon malheureux fils, en faiſant gliſſer le bâton & la corde qui le ſoutenaient ; il ôte la corde du cou, en élargiſſant le nœud ; il tremblait, il pleurait, il s'écriait dans cette opération funeſte. Va, me dit-il, au nom de Dieu, chez le chirurgien Camoire, notre voiſin ; peut-être mon pauvre fils n'eſt pas tout-à-fait mort.

Je vole chez le chirurgien, je ne trouve que le ſieur Gorſe, ſon garçon, & je l'amène avec moi. Mon père était entre ma mère, & un de nos voiſins, nommé Delpèche, fils d'un négociant catholique qui pleurait avec eux. Ma mère tâchait en vain de faire avaler à mon frère des eaux ſpiritueuſes, & lui frottait les tempes. Le chirurgien Gorſe lui tâte le pouls & le cœur, il le trouve mort & déjà froid ; il lui ôte ſon tour de cou qui était de taffetas noir, il voit l'impreſſion d'une corde, & prononce qu'il eſt étranglé.

Sa chemiſe n'était pas ſeulement froiſſée, ſes cheveux arrangés comme à l'ordinaire, & je vis ſon habit proprement plié ſur le comptoir. Je ſors pour aller par-tout demander conſeil. Mon père, dans l'excès de ſa douleur, me dit : Ne va pas répandre le bruit que ton frère s'eſt défait lui-même, ſauve au moins l'honneur de ta miſérable famille. Je cours, tout hors de moi, chez le ſieur Caſeing, ami de la maiſon, négociant, qui demeurait à la bourſe ; je l'amène au logis ;

Digitized by Google

il nous conseille d'avertir au plus vîte la justice; je vole chez le sieur Clausade, homme de loi; Lavaisse court chez le greffier des capitouls, chez l'assesseur, maître Monier. Je retourne en hâte me rendre auprès de mon père, tandis que Lavaisse & Clausade faisaient relever l'assesseur, qui était déjà couché, & qu'ils vont avertir le capitoul lui-même.

Le capitoul était déjà parti, sur la rumeur publique, pour se rendre chez nous. Il entre avec quarante soldats; j'étais en bas pour le recevoir; il ordonne qu'on me garde.

Dans ce moment même l'assesseur arrivait avec les sieurs Clausade & Lavaisse. Les gardes ne voulurent point laisser entrer Lavaisse, & le repoussèrent: ce ne fut qu'en faisant beaucoup de bruit, en insistant, & en disant qu'il avait soupé avec la famille, qu'il obtint du capitoul qu'on le laissât entrer.

Quiconque aura la moindre connaissance du cœur humain, verra bien par toutes ces démarches quelle était notre innocence; comment pouvait-on la soupçonner? A-t-on quelque exemple dans les annales du monde & des crimes, d'un pareil parricide, commis sans aucun dessein, sans aucun intérêt, sans aucune cause?

Le capitoul avait mandé le sieur la Tour, médecin, & les sieurs la Marque & Perronet, chirurgiens; ils visitèrent le cadavre en ma présence, cherchèrent des meurtrissures sur le corps, & n'en trouvèrent point. Ils ne visitèrent point la corde: ils firent un rapport secret, seulement de bouche, au capitoul; après quoi on nous mena tous à l'hôtel-de-ville, c'est-à-dire, mon-

Digitized by Google

père, ma mère, le sieur Lavaisse, le sieur Caseing, notre ami, la servante & moi : on prit le cadavre & les habits, qui furent portés aussi à l'hôtel-de-ville.

Je voulus laisser un flambeau allumé dans le passage, au bas de la maison, pour retrouver de la lumière à notre retour. Telle était ma sécurité & celle de mon père, que nous pensions être menés seulement à l'hôtel-de-ville pour rendre témoignage à la vérité, & que nous nous flattions de revenir coucher chez nous; mais le capitoul souriant de ma simplicité, fit éteindre le flambeau, en disant que nous ne reviendrions pas si tôt. Mon père & moi nous fûmes mis dans un cachot noir, ma mère dans un cachot éclairé, ainsi que Lavaisse, Caseing & la servante. Le procès-verbal du capitoul, & celui des médecins & chirurgiens, furent faits le lendemain à l'hôtel.

Caseing, qui n'avait point soupé avec nous, fut bientôt élargi; nous fûmes tous les autres condamnés à la question, & mis aux fers, le 18 novembre. Nous en appelâmes au parlement, qui cassa la sentence du capitoul, irrégulière en plusieurs points, & qui continua les procédures.

On m'interrogea plus de cinquante fois : on me demanda si mon frère Marc-Antoine devait se faire catholique? je répondis que j'étais sûr du contraire, mais qu'étant homme de lettres & amateur de la musique, il allait quelquefois entendre les prédicateurs qu'il croyait éloquens, & la musique quand elle était bonne. Et que m'eût importé, bon Dieu! que mon frère Marc-Antoine eût été catholique ou réformé?

Digitized by Google

en ai-je moins vécu en intelligence avec mon frère Louis, parce qu'il allait à la messe? n'ai-je pas dîné avec lui? n'ai-je pas toujours fréquenté les catholiques dans Toulouse? aucun s'est-il jamais plaint de mon père & de moi? n'ai-je pas appris dans le célèbre mandement de M. l'évêque de Soissons, qu'il faut traiter les turcs même comme nos frères? pourquoi aurais-je traité mon frère comme une bête féroce? quelle idée! quelle démence!

Je fus confronté souvent avec mon père, qui en me voyant éclatait en sanglots, & fondait en larmes. L'excès de ses malheurs dérangeait quelquefois sa mémoire. Aide-moi, me disait-il; & je le remettais sur la voie concernant des points tout à fait indifférens; par exemple, il lui échappa de dire que nous sortîmes de table tous ensemble. Eh! mon père, m'écriai-je, oubliez-vous que mon frère sortit quelque temps avant nous? Tu as raison, me dit-il, pardonne, je suis troublé.

Je fus confronté avec plus de cinquante témoins. Les cœurs se soulèveront de pitié, quand ils verront quels étaient ces témoins & ces témoignages. C'était un nommé Popis, garçon passementier, qui, entendant d'une maison voisine les cris que je poussais à la vue de mon frère mort, s'était imaginé entendre les cris de mon frère même; c'était une bonne servante qui, lorsque je m'écriais: *Ah, mon Dieu!* crut que je criais *au voleur;* c'étaient des ouï-dire d'après des ouï dire extravagans. Il ne s'agissait guère que des mépriſes pareilles.

La demoiselle Peyronet déposa qu'elle m'avait vu

Digitized by Google

dans la rue, le 13 octobre, à dix heures du soir, « courant avec un mouchoir, essuyant mes larmes, » disant que mon frère était mort d'un coup d'épée ». Non, je ne le dis pas : & si je l'avais dit, j'aurais bien fait de sauver l'honneur de mon cher frère. Les juges auraient-ils fait plus d'attention à la partie fausse de cette déposition, qu'à la partie pleine de vérité, qui parlait de mon trouble & de mes larmes ? & ces pleurs ne s'expliquaient-ils pas d'une manière invincible contre toutes les accusations frivoles sous lesquelles l'innocence la plus pure a succombé ? Il se peut qu'un jour, mon père, mécontent de mon frère aîné, qui perdait son temps & son argent au billard, lui ait dit : « Si tu ne changes, je te punirai, ou je » te chasserai, ou tu te perdras, tu périras ». Mais fallait-il qu'un témoin, fanatique impérieux, donnât une interprétation dénaturée à ces paroles paternelles, & qu'il substituât méchamment aux mots, *si tu ne changes de conduite*, ces mots cruels, *si tu changes de religion ?* fallait-il que les juges, entre un témoin unique & un père accusé, décidassent, en faveur de la calomnie, contre la nature ?

Il n'y eut contre nous aucun témoin valable, & on s'en appercevra bien à la lecture du procès-verbal, si on peut parvenir à tirer ce procès du greffier, qui a eu défense d'en donner communication.

Tout le reste est exactement conforme à ce que ma mère & mon frère Donat Calas ont écrit. Jamais innocence ne fut plus avérée. Des deux jacobins qui assistèrent au supplice de mon père, l'un qui était venu

Digitized by Google

de Castres, dit publiquement : *Il est mort un juste.* Sur quoi donc, me dira-t-on, votre père a-t-il été condamné ? Je vais le dire, & on va être étonné.

Le capitoul, l'assesseur M. Monier, le procureur du roi, l'avocat du roi, étaient venus, quelques jours après notre détention avec un expert dans la maison où mon frère Marc-Antoine était mort; quel était cet expert ? pourra-t-on le croire ? c'était le bourreau. On lui demanda si un homme pouvait se pendre aux deux battans de la porte du magasin où j'avais trouvé mon frère ? ce misérable, qui ne connaissait que ses opérations, répondit que la chose n'était pas praticable. C'était donc une affaire de physique. Hélas ! l'homme le moins instruit aurait vu que la chose n'était que trop aisée, & Lavaisse, qu'on peut interroger avec moi, en avait vu de ses yeux la preuve bien évidente.

Le chirurgien la Marque, appelé pour visiter le cadavre, pouvait être indisposé contre moi, parce qu'un jour, dans un de ses rapports juridiques, ayant pris l'œil droit pour l'œil gauche, j'avais relevé sa méprise. Ainsi mon père fut sacrifié à l'ignorance autant qu'aux préjugés; il s'en fallut bien que les juges fussent unanimes; mais la pluralité l'emporta.

Après cette horrible exécution, les juges me firent comparaître: l'un d'eux me dit ces mots: « Nous avons » condamné votre père; si vous n'avouez pas, prenez » garde à vous ». Grand Dieu! que pouvais-je avouer, sinon que des hommes trompés avaient répandu le sang innocent ?

Digitized by Google

Quelques jours après, le père Bourges, l'un des deux jacobins qu'on avait donnés à mon père, pour être les témoins de son supplice & de ses sentimens, vint me trouver dans mon cachot, & me menaça du même genre de mort, si je n'abjurais pas. Peut-être qu'autrefois dans les persécutions exagérées dont on nous parle, un proconsul romain, revêtu d'un pouvoir arbitraire, se serait expliqué ainsi. J'avoue que j'eus la faiblesse de céder à la crainte d'un supplice épouvantable.

Enfin on vint m'annoncer mon arrêt de bannissement; il était resté quatre jours sur le bureau sans être signé. Que d'irrégularités! que d'incertitudes! La main des juges devait trembler de signer quelque arrêt que ce fût, après avoir signé la mort de mon père. Le greffier de la geole me lut seulement deux lignes du mien.

Quant à l'arrêt qui livra mon vertueux père au plus affreux supplice, je ne le vis jamais; il ne fut jamais connu; c'est un mystère impénétrable. Ces jugemens sont faits pour le public; ils étaient autrefois envoyés au roi, & n'étaient point exécutés sans son approbation: c'est ainsi qu'on en use encore dans une grande partie de l'Europe. Mais pour le jugement qui a condamné mon père, on a pris, si j'ose m'exprimer ainsi, autant de soin de le dérober à la connaissance des hommes, que les criminels en prennent ordinairement de cacher leurs crimes.

Mon jugement me surprit, comme il a surpris tout le monde; car si mon malheureux frère avait pu

Digitized by Google

être assassiné, il ne pouvait l'avoir été que par moi & par Lavaisse, & non par un vieillard faible. C'est à moi que le plus horrible supplice aurait été dû. On voit assez qu'il n'y avait point de milieu entre le parricide & l'innocence.

Je fus conduit incontinent à une porte de la ville; un abbé m'y accompagna, & me fit rentrer, le moment d'après, au couvent des jacobins : le père Bourges m'attendait à la porte; il me dit qu'on ne ferait aucune attention à mon bannissement, si je professais la foi catholique romaine; il me fit demeurer quatre mois dans ce monastère, où je fus gardé à vue.

Je suis échappé enfin de cette prison, prêt à me remettre dans celle que le roi jugera à propos d'ordonner, & disposé à verser mon sang pour l'honneur de mon père & de ma mère.

Le préjugé aveugle nous a perdus; la raison éclairée nous plaint aujourd'hui; le public, juge de l'honneur & de la honte, réhabilite la mémoire de mon père; le conseil confirmera l'arrêt du public, s'il daigne seulement voir les pièces. Ce n'est point ici un de ces procès qu'on laisse dans la poudre d'un greffe, parce qu'il est inutile de les publier; je sens qu'il importe au genre humain qu'on l'instruise jusque dans les derniers détails de tout ce qu'a pu produire le fanatisme, cette peste exécrable du genre humain.

A Châtelaine, 23 Juillet 1762.

Signé PIERRE CALAS.

HISTOIRE D'ÉLISABETH CANNING, ET DES CALAS.

D'ÉLISABETH CANNING.

J'ÉTAIS à Londres, en 1753, quand l'aventure de la jeune Elisabeth Canning fit tant de bruit. Elisabeth avait disparu pendant un mois de la maison de ses parens; elle revint maigre, défaite, & n'ayant que des habits délabrés. Eh, mon Dieu! dans quel état vous revenez! où avez-vous été? d'où venez-vous? que vous est-il arrivé? Hélas! ma tante, je passais par Moorefields pour retourner à la maison, lorsque deux bandits vigoureux me jetèrent par terre, me volèrent, & m'emmenèrent dans une maison, à dix milles de Londres.

La tante & les voisines pleurèrent à ce récit. Ah! ma chère enfant, n'est-ce pas chez cette infame madame Web que ces brigands vous ont menée? car c'est juste à dix milles d'ici qu'elle demeure. Oui, ma tante, chez madame Web. Dans cette grande maison à droite? Justement, ma tante. Les voisines dépeignirent alors madame Web; & la jeune Canning convint que cette femme était faite, précisément comme elles le disaient. L'une d'elles apprend à miss

Digitized by Google

Canning qu'on joue toute la nuit chez cette femme, & que c'eſt un coupe-gorge où tous les jeunes gens vont perdre leur argent. Ah ! un vrai coupe-gorge, répondit Eliſabeth Canning. On y fait bien pis, dit une autre voiſine : ces deux brigands, qui ſont couſins de madame Web, vont ſur les grands chemins prendre toutes les petites filles qu'ils rencontrent, & les font jeûner au pain & à l'eau juſqu'à ce qu'elles ſoient obligées de s'abandonner aux joueurs qui ſe tiennent dans la maiſon. Hélas ! ne t'a-t-on pas miſe au pain & à l'eau, ma chère nièce ? Oui, ma tante. On lui demande ſi ces deux brigands n'ont point abuſé d'elle, & ſi on ne l'a pas proſtituée ; elle répond qu'elle s'eſt défendue, qu'on l'a accablée de coups, & que ſa vie a été en péril. Alors la tante & les voiſines recommencèrent à crier & à pleurer.

On mena auſſitôt la petite Canning chez un monſieur Adamſon, protecteur de la famille depuis longtemps ; c'était un homme de bien qui avait un grand crédit dans ſa paroiſſe. Il monte à cheval avec un de ſes amis, auſſi zélé que lui ; ils vont reconnaître la maiſon de madame Web ; ils ne doutent pas en la voyant, que la petite n'y ait été renfermée ; ils jugent même, en apperceyant une petite grange où il y a du foin, que c'eſt dans cette grange qu'on a tenu Eliſabeth en priſon. La pitié du bon Adamſon en augmenta : il fait convenir Eliſabeth, à ſon retour, que c'eſt là qu'elle a été retenue ; il anime tout le quartier ; on fait une ſouſcription pour la jeune demoiſelle ſi cruellement traitée.

Digitized by Google

A mesure que la jeune Canning reprend son embonpoint & sa beauté, tous les esprits s'échauffent pour elle. M. Adamson fait présenter au shérif une plainte, au nom de l'innocence outragée. Madame Web & tous ceux de sa maison, qui étaient tranquilles dans leur campagne, sont arrêtés, & mis tous au cachot.

M. le shérif, pour mieux s'instruire de la vérité du fait, commence par faire venir chez lui amicalement une jeune servante de madame Web, & l'engage par de douces paroles à dire tout ce qu'elle sait. La servante, qui n'avait jamais vu en sa vie miss Canning, ni entendu parler d'elle, répondit d'abord ingénument qu'elle ne savoit rien de ce qu'on lui demandait; mais quand le shérif lui eut dit qu'il faudrait répondre devant la justice, & qu'elle serait infailliblement pendue, si elle n'avouait pas, elle dit tout ce qu'on voulut: enfin les jurés s'assemblèrent, & neuf personnes furent condamnées à la corde.

Heureusement en Angleterre aucun procès n'est secret, parce que le châtiment des crimes est destiné à être une instruction publique aux hommes, & non pas une vengeance particulière. Tous les interrogatoires se font à portes ouvertes, & tous les procès intéressans sont imprimés dans les journaux.

Il y a plus; on a conservé en Angleterre une ancienne loi de France, qui ne permet pas qu'aucun criminel soit exécuté à mort, sans que le procès ait été présenté au roi, & qu'il en ait signé l'arrêt. Cette loi si sage, si humaine, si nécessaire, a été enfin mise en oubli en France, comme beaucoup d'autres;

Digitized by Google

mais elle eſt obſervée dans preſque toute l'Europe; elle l'eſt aujourd'hui en Ruſſie, elle l'eſt à la Chine, cette ancienne patrie de la morale, qui a publié des lois divines, avant que l'Europe eût des coutumes.

Le temps de l'exécution des neuf accuſés approchait, lorſque le papier qu'on appelle *des ſeſſions* tomba entre les mains d'un philoſophe nommé M. Ramſay; il lut le procès, & le trouva abſurde d'un bout à l'autre. Cette lecture l'indigna; il ſe mit à écrire une feuille, dans laquelle il poſe pour principe que le premier devoir des jurés eſt d'avoir le ſens commun. Il fit voir que madame Web, ſes deux couſins, & tout le reſte de la maiſon, étaient formés d'une autre pâte que les autres hommes, s'ils faiſaient jeûner au pain & à l'eau de petites filles, dans le deſſein de les proſtituer; qu'au contraire ils devaient les bien nourrir & les parer, pour les rendre agréables; que des marchands ne ſaliſſent ni ne déchirent la marchandiſe qu'ils veulent vendre. Il fit voir que jamais miſs Canning n'avait été dans cette maiſon, qu'elle n'avait fait que répéter ce que la bêtiſe de ſa tante lui avait ſuggéré; que le bon-homme Adamſon avait, par excès de zèle, produit cet extravagant procès criminel; qu'enfin il en allait coûter la vie à neuf citoyens, parce que miſs Canning était jolie, & qu'elle avait menti.

La ſervante, qui avait avoué amicalement au shérif tout ce qui n'était pas vrai, n'avait pu ſe dédire juridiquement. Quiconque a rendu un faux témoignage par enthouſiaſme ou par crainte, le ſoutient

Digitized by Google

d'ordinaire, & ment de peur de paſſer pour un menteur.

C'eſt en vain, dit M. Ramſay, que la loi veut que deux témoins faſſent pendre un accuſé. Si M. le chancelier & M. l'archevêque de Cantorbéri dépoſaient qu'ils m'ont vu aſſaſſiner mon père & ma mère, & les manger tout entiers à mon déjeûner en un demi-quart d'heure, il faudrait mettre à Bedlam M. le chancelier & M. l'archevêque, plutôt que de me brûler ſur leur beau témoignage. Mettez d'un côté une choſe abſurde & impoſſible, & de l'autre mille témoins & mille raiſonneurs, l'impoſſibilité doit démentir les témoignages & les raiſonnemens.

Cette petite feuille fit tomber les écailles des yeux de M. le shérif & des jurés. Ils furent obligés de revoir le procès : il fut avéré que miſs Canning était une petite fripponne qui était allé accoucher, pendant qu'elle prétendait avoir été en priſon chez madame Web ; & toute la ville de Londres, qui avait pris parti pour elle, fut auſſi honteuſe qu'elle l'avait été lorſqu'un charlatan propoſa de ſe mettre dans une bouteille de deux pintes, & que deux mille perſonnes étant venues à ce ſpectacle, il emporta leur argent, & leur laiſſa ſa bouteille.

Il ſe peut qu'on ſe ſoit trompé ſur quelques circonſtances de cet évènement, mais les principales ſont d'une vérité reconnue de toute l'Angleterre.

Digitized by Google

HISTOIRE DES CALAS.

Cette aventure ridicule serait devenue bien tragique, s'il ne s'était pas trouvé un philosophe qui lut par hasard les papiers publics. Plût à Dieu que dans un procès non moins absurde & mille fois plus horrible, il y eût eu dans Toulouse un philosophe au milieu de tant de pénitens blancs ! on ne gémirait pas aujourd'hui sur le sang de l'innocence que le préjugé a fait répandre.

Il y eut pourtant à Toulouse un sage qui éleva sa voix contre les cris de la populace effrénée, & contre les préjugés des magistrats prévenus. Ce sage qu'on ne peut trop bénir était M. de la Salle, conseiller au parlement, qui devait être un des juges.

Il s'expliqua d'abord sur l'irrégularité du monitoire ; il condamna hautement la précipitation avec laquelle on avait fait trois services solennels à un homme qu'on devait probablement traîner sur la claie ; il déclara qu'on ne devait pas ensevelir en catholique, & canoniser en martyr un mort qui, selon toutes les apparences, s'était défait lui-même, & qui certainement n'était point catholique. On savait que maître Chalier, avocat au parlement, avait déposé que Marc-Antoine Calas (qu'on supposait devoir faire abjuration le lendemain) avait au contraire le dessein d'aller à Genève, se proposer pour être reçu pasteur des églises protestantes.

Le sieur Caseing avait entre les mains une lettre

Digitized by Google

de ce même Marc-Antoine, dans laquelle il traitait de déserteur son frère Louis, devenu catholique. Notre déserteur, disait-il dans cette lettre, nous tracasse. Le curé de Saint-Etienne avait déclaré authentiquement que Marc-Antoine Calas était venu lui demander un certificat de catholicité, & qu'il n'avait pas voulu se charger de la prévarication de donner un certificat de catholicité à un protestant.

M. le conseiller de la Salle pesait toutes ces raisons; il ajoutait sur-tout que, selon la disposition des ordonnances & celle du droit romain, suivi dans le Languedoc, « il n'y a ni indice ni présomption, fût-elle de » droit, qui puisse faire regarder un père comme » coupable de la mort de son fils, & balancer la pré» somption naturelle & sacrée, qui met les pères à » l'abri de tout soupçon du meurtre de leurs enfans ».

Enfin, ce digne magistrat trouvait que le jeune Lavaisse, étranger à toute cette horrible aventure, & la servante catholique, ne pouvant être accusés du meurtre prétendu de Marc-Antoine Calas, devaient être regardés comme témoins, & que leur témoignage nécessaire ne devait pas être ravi aux accusés.

Fondé sur tant de raisons invincibles, & pénétré d'une juste pitié, M. de la Salle en parla avec le zèle que donnent la persuasion de l'esprit, & la bonté du cœur. Un des juges lui dit : *Ah! monsieur, vous êtes tout Calas. Ah! monsieur, vous êtes tout peuple*, répondit M. de la Salle.

Il est bien triste que cette noble chaleur qu'il faisait

Digitized by Google

paraître ait ſervi au malheur de la famille dont ſon équité prenait la défenſe; car s'étant déclaré avec tant de hauteur, & en public, il eut la délicateſſe de ſe récuſer; & les Calas perdirent un juge éclairé qui probablement aurait éclairé les autres.

M. la Borde, au contraire, qui s'était déclaré pour les préjugés populaires, & qui ayant marqué un zèle que lui-même croyait outré; M. la Borde, qui avait renoncé auſſi à juger cette affaire, qui s'était retiré à la campagne près d'Alby, en revint pourtant pour condamner un père de famille à la roue.

Il n'y avait, comme on l'a déjà dit, & comme on le dira toujours, aucune preuve contre cette famille infortunée, on ne s'appuyait que ſur des indices; & quels indices encore! la raiſon humaine en rougit.

Le ſieur David, capitoul de Toulouſe, avait conſulté le bourreau ſur la manière dont Marc-Antoine Calas avait pu être pendu; & ce fut l'avis du bourreau qui prépara l'arrêt, tandis qu'on négligeait les avis de tous les avocats.

Quand on alla aux opinions, le rapporteur ne délibéra que ſur Calas père, & opina que ce père innocent « fût condamné à être d'abord appliqué à » la queſtion ordinaire & extraordinaire, pour avoir » révélation de ſes complices, être enſuite rompu vif, » expirer ſur la roue, après y avoir demeuré deux » heures, & être enſuite brûlé ».

Cet avis fut ſuivi par ſix juges, trois autres opinèrent à la queſtion ſeulement; deux autres furent d'avis

Digitized by Google

d'avis qu'on vérifiât sur les lieux s'il était possible que Marc-Antoine Calas eût pu se pendre lui-même; un seul opina à mettre Jean Calas hors de cour.

Enfin, après de très-longs débats, la pluralité se trouva pour la question ordinaire & extraordinaire, & pour la roue.

Ce malheureux père de famille, qui n'avait jamais eu de querelle avec personne, qui n'avait jamais battu un seul de ses enfans, ce faible vieillard de soixante-huit ans, fut donc condamné au plus horrible des supplices, pour avoir étranglé & pendu de ses débiles mains, en haine de la religion catholique, un fils robuste & vigoureux, qui n'avait pas plus d'inclination pour cette religion catholique que le père lui-même.

Interrogé sur ses complices au milieu des horreurs de la question, il répondit ces propres mots: « Hélas! » où il n'y a point de crime, peut-il y avoir des com- » plices »?

Conduit de la chambre de la question au lieu du supplice, la même tranquillité d'ame l'y accompagna. Tous ses concitoyens, qui le virent passer sur le chariot fatal, en furent attendris; le peuple même, qui, depuis quelque temps, était revenu de son fanatisme, versait sur son malheur des larmes sincères. Le commissaire qui présidait à l'exécution prit de lui le dernier interrogatoire; il n'eut de lui que les mêmes réponses. Le père Bourges, religieux jacobin, & professeur en théologie, qui, avec le père Caldagues, religieux du même ordre, avait été chargé de l'assister

Digitized by Google

dans ses derniers momens, & sur-tout de l'engager à ne rien céler de la vérité, le trouva tout disposé à offrir à Dieu le sacrifice de sa vie, pour l'expiation de ses péchés; mais, autant qu'il marquait de résignation aux décrets de la Providence, autant il fut ferme à défendre son innocence & celle des autres prévenus.

Un seul cri fort modéré lui échappa au premier coup qu'il reçut, les autres ne lui arrachèrent aucune plainte. Placé ensuite sur la roue pour y attendre le moment qui devait finir son supplice & sa vie, il ne tint que des discours remplis de sentimens de christianisme; il ne s'emporta point contre ses juges; sa charité lui fit dire qu'il ne leur imputait pas sa mort, & qu'il fallait qu'ils eussent été trompés par de faux témoins. Enfin, lorsqu'il vit le moment où l'exécuteur se disposait à le délivrer de ses peines, ses dernières paroles au père Bourges furent celles-ci: « Je meurs » innocent; Jésus-Christ, qui était l'innocence même, » a bien voulu mourir par un supplice plus cruel » encore. Je n'ai point de regret à une vie dont la fin » va, je l'espère, me conduire à un bonheur éternel. » Je plains mon épouse & mon fils; mais ce pauvre » étranger à qui je croyais faire politesse en le priant » à souper, ce fils de M. Lavaisse, augmente encore » mes regrets ».

Il parlait ainsi, lorsque le capitoul, premier auteur de cette catastrophe, qui avait voulu être témoin de son supplice & de sa mort, quoiqu'il ne fût pas nommé commissaire, s'approcha de lui, & lui cria: « Malheureux! voici le bûcher qui va réduire ton

Digitized by Google

» corps en cendres, dis la vérité ». Le ſieur Calas ne fit pour tout réponſe que détourner un peu la tête, & au même inſtant l'exécuteur fit ſon office, & lui ôta la vie.

Quoique Jean Calas ſoit mort proteſtant, le père Bourges & le père Caldaguès, ſon collègue, ont donné à ſa mémoire les plus grands éloges: C'eſt ainſi, ont-ils dit à quiconque a voulu les entendre, c'eſt ainſi que moururent autrefois nos martyrs; & même ſur un bruit qui courut que le ſieur Calas s'était démenti, & avait avoué ſon prétendu crime, le père Bourges crut devoir aller lui-même rendre compte aux juges des derniers ſentimens de Jean Calas, & les aſſurer qu'il avait toujours proteſté de ſon innocence & de celle des autres accuſés.

Après cette étrange exécution, on commença par juger Pierre Calas le fils; il était regardé comme le plus coupable de ceux qui reſtaient en vie; voici ſur quel fondement.

Un jeune homme du peuple, nommé Cazeres, avait été appelé de Montpellier pour dépoſer dans la continuation d'information; il avait dépoſé qu'étant en qualité de garçon chez un tailleur, nommé Bou, qui occupait une boutique dépendante de la maiſon du ſieur Calas, le ſieur Pierre Calas étant entré un jour dans cette boutique, la domoiſelle Bou, entendant ſonner la bénédiction, ordonna à ſes garçons de l'aller recevoir; ſur quoi Pierre Calas lui dit: « Vous ne » penſez qu'à vos bénédictions; on peut ſe ſauver » dans les deux religions; deux de mes frères penſent

Digitized by Google

» comme moi : si je savais qu'ils voulussent changer, je » serais en état de les poignarder ; & si j'avais été à la » place de mon père, quand Louis Calas, mon autre » frère, se fit catholique, je ne l'aurais pas épargné ».

Pourquoi affecta-t-on de faire venir ce témoin de Montpellier pour déposer d'un fait que ce témoin prétendait s'être passé devant la demoiselle Bou & deux de ses garçons, qui étaient tous à Toulouse ? pourquoi ne voulut-on pas faire ouïr la demoiselle Bou & ces deux garçons, sur-tout après qu'il eut été avancé dans les mémoires des Calas, que la demoiselle Bou & ces deux garçons soutenaient fortement, que tout ce que Cazeres avait osé dire n'était qu'un mensonge dicté par ses ennemis, & par la haine des partis ? Quoi ! le nommé Cazeres a entendu publiquement ce qu'on disait à ses maîtres, & ses maîtres & ses compagnons ne l'ont pas entendu ! & les juges l'écoutent, & ils n'écoutent pas ces compagnons & ces maîtres ?

Ne voit-on pas que la déposition de ce misérable, était une contradiction dans les termes ? *On peut se sauver dans les deux religions* ; c'est-à-dire, Dieu a pitié de l'ignorance & de la faiblesse humaine, & moi je n'aurais pas pitié de mon frère ! Dieu accepte les vœux sincères de quiconque s'adresse à lui, & moi je tuerai quiconque s'adressera à Dieu d'une manière qui ne me plaira pas ! Peut-on supposer un discours rempli d'une démence si atroce ?

Un autre témoin, mais bien moins important, qui déposa que Pierre Calas parlait mal de la religion

Digitized by Google

romaine, commença par dire : « J'ai une aversion » invincible pour tous les protestans ». Voilà certes un témoignage bien recevable!

C'était-là tout ce qu'on avait pu rassembler contre Pierre Calas : le rapporteur crut y trouver une preuve assez forte pour fonder une condamnation aux galères perpétuelles; il fut seul de son avis. Plusieurs opinèrent à mettre Pierre hors de cour, d'autres à le condamner au bannissement perpétuel; le rapporteur se réduisit à cet avis qui prévalut.

On vint ensuite à la veuve Calas, à cette mère vertueuse. Il n'y avait contre elle aucune sorte de preuve, ni de présomption, ni d'indice; le rapporteur opina néanmoins contre elle au bannissement, tous les autres juges furent d'avis de la mettre hors de cour & de procès.

Ce fut après cela le tour du jeune Lavaisse. Les soupçons contre lui étaient absurdes. Comment ce jeune homme de dix-neuf ans étant à Bordeaux, aurait-il été élu à Toulouse bourreau des protestans? La mère lui aurait-elle dit : Vous venez à propos, nous avons un fils aîné à exécuter, vous êtes son ami, vous souperez avec lui pour le pendre; un de nos amis devait être du souper, il nous aurait aidés, mais nous nous passerons bien de lui?

Cet excès de démence ne pouvait se soutenir plus long-temps; cependant le rapporteur fut d'avis de condamner Lavaisse au bannissement; tous les autres juges, à l'exception du sieur Darbou, s'élevèrent contre cet avis.

Digitized by Google

Enfin, quand il fut question de la servante des Calas, le rapporteur opina à son élargissement, en faveur de son ancienne catholicité; & cet avis passa tout d'une voix.

Serait-il possible qu'il y eût à présent dans Toulouse des juges qui ne pleurassent pas l'innocence d'une famille ainsi traitée ? Ils pleurent, sans doute, & ils rougissent; & une preuve qu'ils se repentent de cet arrêt cruel, c'est qu'ils ont pendant quatre mois refusé la communication du procès, & même de l'arrêt, à quiconque l'a demandée.

Chacun d'eux se dit aujourd'hui dans le fond de son cœur: « Je vois avec horreur tous ces préjugés, » toutes ces suppositions qui font frémir la nature & » le sens commun. Je vois que par un arrêt j'ai fait » expirer sur la roue un vieillard qui ne pouvait être » coupable; & que par un autre arrêt j'ai mis hors de » cour tous ceux qui auraient été nécessairement cri- » minels comme lui, si le crime eût été possible. Je » sens qu'il est évident qu'un de ces arrêts dément » l'autre; j'avoue que si j'ai fait mourir le père sur la » roue, j'ai eu tort de me borner à bannir le fils, & » j'avoue qu'en effet j'ai à me reprocher le bannisse- » ment du fils, la mort effroyable du père, & les fers » dont j'ai chargé une mère respectable & le jeune » Lavaisse pendant six mois.

» Si nous n'avons pas voulu montrer la procédure » à ceux qui nous l'ont demandée, c'est qu'elle était » effacée par nos larmes; ajoutons à ces larmes la » réparation qui est due à une honnête famille que

Digitized by Google

» nous avons précipitée dans la désolation & dans » l'indigence ; je ne dirai pas dans l'opprobre, car » l'opprobre n'est pas le partage des innocens ; ren- » dons à la mère le bien que ce procès abominable » lui a ravi. J'ajouterais, demandons-lui pardon ; » mais qui de nous oserait soutenir sa présence ?

» Recevons du moins des remontrances publiques, » fruit lamentable d'une publique injustice ; nous en » faisons au roi, quand il demande à son peuple des » secours absolument indispensables pour défendre ce » même peuple du fer de ses enemis ; ne soyons pas » étonnés que la terre entière nous en fasse, quand » nous avons fait mourir le plus innocent des hommes ; » ne voyons-nous pas que ces remontrances sont écrites » de son sang » ?

Il est à croire que les juges ont fait plusieurs fois en secret ces réflexions. Qu'il serait beau de s'y livrer ! & qu'ils sont à plaindre si une fausse honte les a étouffées dans leur cœur !

DÉCLARATION JURIDIQUE

De la servante de madame Calas, au sujet de la nouvelle calomnie qui persécute encore cette vertueuse famille (1).

L'AN 1767, le dimanche, 29 mars, trois heures de relevée, nous Jean-François Hugues, conseiller du

(1) En 1767, la servante catholique de l'infortuné Calas s'étant cassé la jambe, les zélés imaginèrent de

Digitized by Google

roi, commissaire enquêteur, examinateur au châtelet de Paris, sur la réquisition qui nous a été faite de la part de Jeanne Viguière, ci-devant domestique des sieur & dame Calas, de nous transporter au lieu de son domicile, pour y recevoir sa déclaration sur certains faits, nous nous sommes en effet transporté, rue neuve & paroisse Saint-Eustache, en une maison appartenante à M. Langlois, conseiller au grand

---

répandre le bruit qu'elle était morte des suites de sa chûte, & qu'elle avait déclaré en mourant que son maître était coupable du meurtre de son fils. Ce bruit fut adopté avidement par les pénitens & le reste de la populace de Toulouse. Fréron, dont la plume était vendue à toutes les calomnies que l'esprit de fanatisme avait intérêt d'accréditer, inséra cette nouvelle dans ses feuilles périodiques. Il importait de la détruire, non-seulement pour l'honneur de la famille de Calas, mais pour sauver celle de Sirven, qui demandait alors justice contre un jugement également ridicule & inique, que le fanatisme avait inspiré à un juge imbécille.

Cette anecdote est une preuve de ce que le faux zèle ose se permettre, de la bassesse avec laquelle les insectes de la littérature se prêtent à ces infames manœuvres, de ce qu'enfin on aurait à craindre, même dans notre siècle, si le zèle éclairé qui anime les amis de l'humanité pouvait cesser un moment d'avoir les yeux ouverts sur les crimes du fanatisme & les manœuvres de l'hypocrisie.

Nous avons cru devoir joindre ici cette déclaration aux autres pièces relatives à l'affaire des Calas ; elle est également nécessaire, & pour compléter cette funeste histoire, & pour montrer que c'est moins à l'erreur personnelle des juges, qu'à l'atrocité de l'esprit persécuteur qu'il faut attribuer le meurtre de ce père infortuné.

Digitized by Google

conseil, dont le troisième étage est occupé par la dame veuve du sieur Jean Calas, marchand à Toulouse; & étant monté chez ladite dame Calas, elle nous a fait conduire dans une chambre au quatrième étage, ayant vue sur la rue, où étant parvenu nous avons trouvé ladite Jeanne Viguière dans son lit, par l'effet de la chûte dont va être parlé, ayant une garde à côté d'elle, que nous avons fait retirer; laquelle Jeanne Viguière, après serment par elle fait & prêté en nos mains de dire la vérité, nous a dit & déclaré que, le lundi, 16 février dernier, sur les quatre heures après midi, étant sortie pour aller rue Montmartre, elle eut le malheur de tomber dans ladite rue, & de se casser la jambe droite; que plusieurs personnes étant accourues à son secours, elle fut transportée sur le champ chez ladite dame Calas, son ancienne maîtresse, où elle a toujours conservé sa demeure depuis qu'elle est à Paris, laquelle envoya chercher le sieur Botentuit, oncle, maître en chirurgie, qui lui remit la jambe; que ladite dame Calas lui a donné une garde, qui est celle qui vient de se retirer, laquelle ne l'a point quittée depuis cet accident; que le sieur Botentuit a continué de venir lui donner les soins dépendans de son état, lesquels ont été si heureux qu'elle n'a eu aucun accès de fièvre, qu'elle est actuellement à son quarante-unième jour, sans qu'il lui soit survenu aucun autre accident; qu'elle a reçu de ladite dame Calas tous les secours qu'elle pouvait espérer d'une ancienne maîtresse, dont elle a éprouvé dans tous les temps mille marques de

Digitized by Google

bonté; qu'elle a appris avec la plus grande ſurpriſe qu'on avait débité dans le monde qu'elle, Jeanne Viguière, était morte, & que dans ſes derniers momens elle avait déclaré devant notaires qu'étant chez le feu ſieur Jean Calas, ſon maître, elle avait embraſſé la religion proteſtante; & que, par un prétendu zèle, pour cette religion, elle avait, conjointement avec ledit ſieur Calas, ſa famille, & le ſieur Lavaiſſe, donné la mort à Marc-Antoine Calas; qu'enſuite, ayant été conſtituée priſonnière, elle avait feint d'être toujours catholique, afin de n'être point ſoupçonnée de ſauver ſa vie, &, par ſon témoignage, celle de tous les autres accuſés; mais que, ſe trouvant au moment de mourir, elle était rentrée dans les ſentimens de la foi catholique, & qu'elle s'était crue obligée de déclarer la vérité qu'elle avait cachée, dont elle était, dit-on, fort repentante.

Que pour arrêter les ſuites que pourrait avoir cette impoſture, ladite Jeanne Viguière a cru devoir recourir à notre miniſtère, & requérir notre tranſport, pour nous déclarer, comme elle le fait préſentement en ſon ame & conſcience, que rien n'eſt plus faux que le bruit dont elle vient de nous rendre compte; que ſon accident ne l'a jamais miſe dans aucun danger de mort, mais que, quand cela aurait été, elle n'aurait jamais fait la déclaration qu'on oſe lui attribuer, puiſqu'il eſt vrai, ainſi qu'elle l'a toujours ſoutenu & qu'elle le ſoutiendra juſqu'au dernier inſtant de ſa vie, que ledit feu ſieur Jean Calas, la dame ſon épouſe, le ſieur Jean-Pierre Calas, & le ſieur Lavaiſſe, n'ont contribué

Digitized by Google

en aucune manière à la mort de Marc-Antoine Calas; qu'elle ſe croit même obligée de nous déclarer que le feu ſieur Jean Calas était moins capable que perſonne d'un pareil crime, l'ayant toujours connu d'un caractère très-doux, & rempli de tendreſſe pour ſes enfans; que d'ailleurs le motif qu'on a donné à la mort de Marc-Antoine Calas, & à la prétendue haine de ſon père, eſt faux, puiſque ladite Jeanne Viguière a connaiſſance que ce jeune homme n'avait pas changé de religion, & qu'il avait continué juſqu'à la veille de ſa mort les exercices de la religion proteſtante. Que pour ce qui concerne elle, Jeanne Viguière, elle n'a pas, grâces à Dieu, ceſſé un ſeul inſtant de faire profeſſion de la religion catholique, apoſtolique & romaine, dans laquelle elle entend vivre & mourir; qu'elle a pour confeſſeur le révérend père Irénée, auguſtin de la place des Victoires; que ledit révérend père Irénée, ayant été inſtruit de ſon accident, eſt venu la voir le dimanche, 8 du préſent mois de mars, qu'il peut rendre compte de ſes ſentimens & de ſa créance: de laquelle déclaration ladite Jeanne Viguière nous a requis & demandé acte; & lecture lui en ayant été faite par nous conſeiller-commiſſaire, elle a déclaré contenir vérité, & a déclaré ne ſavoir écrire ni ſigner, de ce interpellée ſuivant l'ordonnance, ainſi qu'il eſt dit dans la minute.

Et à l'inſtant eſt ſurvenu & comparu par-devers nous, en la chambre où nous ſommes, ſieur Pierre-Louis Botentuit Langlois, maître en chirurgie, & ancien chirurgien-major des armées du roi, demeurant

Digitized by Google

rue Montmartre, paroiſſe Saint Euſtache, lequel nous a atteſté & déclaré que, le 16 février dernier, entre ſept & huit heures du ſoir, il a été requis & s'eſt tranſporté chez ladite dame Calas, au ſujet de l'accident qui venait d'arriver à ladite Jeanne Viguière; qu'ayant viſité ſa jambe droite, il a remarqué fracture complette des deux os de la jambe; qu'il a continué de la voir & de la panſer depuis ce temps, & lui adminiſtrer tous les ſecours relatifs à ſon état; qu'elle n'a jamais été en danger de perdre la vie par l'effet de ladite chûte, qu'il n'y a eu qu'une excoriation ſur la crête du tibia, & que la malade a toujours été de mieux en mieux; qu'il eſt à ſa connaiſſance que ledit père Irénée a confeſſé ladite Viguière depuis ledit accident, laquelle déclaration il fait pour rendre hommage à la vérité, & a ſigné en la minute des préſentes.

Eſt auſſi ſurvenu & comparu par-devant nous, en la chambre où nous ſommes, Pierre-Guillaume Garilland, religieux, prêtre de l'ordre des Auguſtins de la province de France, établis à Paris près la place des Victoires, nommé en religion *Irénée de Sainte Thérèſe*, définiteur de la ſuſdite province, demeurant audit couvent; lequel nous a dit, déclaré & certifié, que ladite Jeanne Viguière vient à lui ſe confeſſer depuis trois ans ou environ, que chaque année elle s'eſt acquittée du devoir paſchal, & que diverſes fois, dans le courant deſdites années, pour ſatisfaire à ſa piété, vu ſa conduite régulière, il lui a permis la ſainte communion; qu'enfin, depuis le fâcheux

Digitized by Google

accident qui eſt arrivé à ladite Viguière, il eſt venu la confeſſer, & a continué de remarquer en elle les mêmes ſentimens de religion & de piété comme par le paſſé; laquelle déclaration ledit révérend père Irénée nous a faite pour rendre hommage à la vérité, & a ſigné à la minute.

Sur quoi nous, conſeiller du roi, commiſſaire au châtelet, ſuſdit & ſouſſigné, avons donné acte à ladite Viguière, audit ſieur Botentuit, & audit révérend père Irénée, de leur déclaration ci-deſſus, pour ſervir & valoir ce que de raiſon; & avons ſigné en la minute reſtée en nos mains. *Hugues*, commiſſaire, ſigné.

N. B. Cette calomnie avait été publiée dans tout le Languedoc, & elle était répandue dans Paris par le nommé Fréron, pour empêcher M. de Voltaire de pourſuivre la juſtification des Sirven, accuſés du même crime que les Calas. Tous ceux qui auront lu cette feuille authentique, ſont priés de la conſerver comme un monument de la rage abſurde du fanatiſme.

LETTRE

A M. d'Amilaville, ſur les Calas & les Sirven.

Premier Mars 1765.

J'AI dévoré, mon cher ami, le nouveau mémoire de M. de Beaumont, ſur l'innocence des Calas; je l'ai admiré, j'ai répandu des larmes, mais il ne m'a

Digitized by Google

rien appris ; il y a long-temps que j'étais convaincu ; & j'avais eu le bonheur de fournir les premières preuves.

Vous voulez savoir comment cette réclamation de toute l'Europe contre le meurtre juridique du malheureux Calas, roué à Toulouse, a pu venir d'un petit coin de terre ignoré, entre les Alpes & le mont Jura, à cent lieues du théâtre où se passa cette scène épouvantable.

Rien ne fera peut-être mieux voir la chaîne insensible qui lie tous les évènemens de ce malheureux monde.

Sur la fin de mars 1762, un voyageur qui avait passé par le Languedoc, & qui vint dans ma retraite à deux lieues de Genève, m'apprit le supplice de Calas, & m'assura qu'il était innocent. Je lui répondis que son crime n'était pas vraisemblable, mais qu'il était moins vraisemblable encore que des juges eussent sans aucun intérêt fait périr un innocent par le supplice de la roue.

J'appris le lendemain qu'un des enfans de ce malheureux père s'était réfugié en Suisse, assez près de ma chaumière. Sa fuite me fit présumer que la famille était coupable. Cependant je fis réflexion que le père avait été condamné au supplice, comme ayant seul assassiné son fils pour la religion, & que ce père était mort âgé de soixante-neuf ans. Je ne me souviens pas d'avoir jamais lu qu'aucun vieillard eût été possédé d'un si horrible fanatisme. J'avais toujours remarqué que cette rage n'attaquait d'ordinaire que la jeunesse,

Digitized by Google

dont l'imagination ardente, tumultueuſe & faible, s'enflamme par la ſuperſtition. Les fanatiques des Cévènes étaient des fous de vingt à trente ans, ſtylés à prophétiſer dès l'enfance. Preſque tous les convulſionnaires que j'avais vus à Paris, en très-grand nombre, étaient de petites filles & de jeunes garçons. Les vieillards, chez les moines, ſont moins emportés & moins ſuſceptibles des fureurs du zèle, que ceux qui ſortent du noviciat. Les fameux aſſaſſins, armés par le fanatiſme, ont tous été de jeunes gens, de même que tous ceux qui ont prétendu être poſſédés; jamais on n'a vu exorciſer un vieillard. Cette idée me fit douter d'un crime qui, d'ailleurs, n'eſt guère dans la nature. J'en ignorais les circonſtances.

Je fis venir le jeune Calas chez moi. Je m'attendais à voir un énergumène, tel que ſon pays en a produit quelquefois. Je vis un enfant ſimple, ingénu, de la phyſionomie la plus douce & la plus intéreſſante, & qui, en me parlant, faiſait des efforts inutiles pour retenir ſes larmes. Il me dit qu'il était à Nîmes en apprentiſſage, chez un fabricant, lorſque la voix publique lui avait appris qu'on allait condamner dans Toulouſe toute ſa famille au ſupplice; que preſque tout le Languedoc la croyait coupable, & que pour ſe dérober à des opprobres ſi affreux, il était venu ſe cacher en Suiſſe.

Je lui demandai ſi ſon père & ſa mère étaient d'un caractère violent: il me dit qu'ils n'avaient jamais battu un ſeul de leurs enfans, & qu'il n'y avait point de parens plus indulgens & plus tendres.

Digitized by Google

J'avoue qu'il ne m'en fallut pas davantage pour présumer fortement l'innocence de la famille. Je pris de nouvelles informations de deux négocians de Genève, d'une probité reconnue, qui avaient logé à Toulouse chez Calas. Ils me confirmèrent dans mon opinion. Loin de croire la famille Calas fanatique & parricide, je crus voir que c'étaient des fanatiques qui l'avaient accusée & perdue. Je savais depuis longtemps de quoi l'esprit de parti & la calomnie sont capables.

Mais quel fut mon étonnement, lorsqu'ayant écrit en Languedoc sur cette étrange aventure, catholiques & protestans me répondirent qu'il ne fallait pas douter du crime des Calas. Je ne me rebutai point. Je pris la liberté d'écrire à ceux même qui avaient gouverné la province, à des commandans de provinces voisines, à des ministres d'État; tous me conseillèrent unanimement de ne me point mêler d'une si mauvaise affaire; tout le monde me condamna, & je persistai: voici le parti que je pris.

La veuve de Calas, à qui, pour comble de malheur & d'outrage, on avait enlevé ses filles, était retirée dans une solitude, où elle se nourrissait de ses larmes, & où elle attendait la mort. Je ne m'informai point si elle était attachée ou non à la religion protestante, mais seulement si elle croyait un Dieu rémunérateur de la vertu & vengeur des crimes. Je lui fis demander si elle signerait au nom de ce Dieu, que son mari était mort innocent; elle n'hésita pas. Je n'hésitai pas non plus. Je priai M. Mariette de prendre au conseil

Digitized by Google

conseil du roi sa défense. Il fallait tirer madame Calas de sa retraite, & lui faire entreprendre le voyage de Paris.

On vit alors que, s'il y a de grands crimes sur la terre, il y a autant de vertus; & que, si la superstition produit d'horribles malheurs, la philosophie les répare.

Une dame, dont la générosité égale la haute naissance (1), qui était alors à Genève, pour faire inoculer ses filles, fut la première qui secourut cette famille infortunée; des Français retirés en ce pays la secondèrent. Des Anglais qui voyageaient se signalèrent; &, comme le dit M. de Beaumont, il y eut un combat de générosité entre ces deux nations, à qui secourrait le mieux la vertu si cruellement opprimée.

Le reste, qui le sait mieux que vous? qui a servi l'innocence avec un zèle plus constant & plus intrépide? combien n'avez-vous pas encouragé la voix des orateurs, qui a été entendue de toute la France & de l'Europe attentive? Nous avons vu renouveler les temps où Cicéron justifiait, devant une assemblée de législateurs, Amérinus accusé de parricide. Quelques personnes, qu'on appelle *dévotes*, se sont élevées contre les Calas; mais, pour la première fois, depuis l'établissement du fanatisme, la voix des sages les a fait taire.

La raison remporte donc de grandes victoires parmi

(1) Madame la duchesse d'Enville.

Digitized by Google

nous! Mais croiriez-vous, mon cher ami, que la famille des Calas si bien secourue, si bien vengée, n'était pas la seule alors que la religion accusât d'un parricide; n'était pas la seule immolée aux fureurs du préjugé? Il y en a une plus malheureuse encore, parce qu'éprouvant les mêmes horreurs, elle n'a pas eu les mêmes consolations; elle n'a point trouvé des Mariette, des Beaumont (1) & des Loiseau.

Il semble qu'il y ait dans le Languedoc une furie infernale amenée autrefois par les inquisiteurs à la suite de Simon de Montfort, & que depuis ce temps elle secoue quelquefois son flambeau.

Un feudiste de Castres, nommé *Sirven*, avait trois filles. Comme la religion de cette famille est la prétendue-réformée, on enlève, entre les bras de sa femme, la plus jeune de leurs filles. On la met dans un couvent, on la fouette pour lui mieux apprendre son catéchisme; elle devient folle, elle va se jeter dans un puits, à une lieue de la maison de son père. Aussitôt les zélés ne doutent pas que le père, la mère & les sœurs n'aient noyé cet enfant. Il passait pour constant, chez les catholiques de la province, qu'un des points capitaux de la religion protestante, est que les pères & mères sont tenus de pendre, d'égorger ou de noyer tous leurs enfans qu'ils soupçonneront

(1) Nous devons dire, à l'honneur de l'humanité, que M. de Beaumont se dispose à défendre l'innocence des Sirven, comme il a fait celle des Calas. Mais M. de Voltaire l'ignorait au moment où il écrivait cette lettre.

Digitized by Google

avoir quelque penchant pour la religion romaine. C'était préciſément le temps où les Calas étaient aux fers, & où l'on dreſſait leur échafaud.

L'aventure de la fille noyée parvient incontinent à Toulouſe. Voilà un nouvel exemple, s'écrie-t-on, d'un père & d'une mère parricides. La fureur publique, s'en augmente; on roue Calas, & on décrète Sirven, ſa femme & ſes filles. Sirven épouvanté n'a que le temps de fuir avec toute ſa famille malade. Ils marchent à pied, dénués de tout ſecours, à travers des montagnes eſcarpées, alors couvertes de neige. Une de ſes filles accouche parmi les glaçons; & mourante, elle emporte ſon enfant mourant dans ſes bras; ils prennent enfin leur chemin vers la Suiſſe.

Le même haſard qui m'amena les enfans de Calas veut encore que les Sirven s'adreſſent à moi. Figurez-vous, mon ami, quatre moutons que des bouchers accuſent d'avoir mangé un agneau; voilà ce que je vis. Il m'eſt impoſſible de vous peindre tant d'innocence & tant de malheurs. Que devais-je faire, & qu'euſſiez-vous fait à ma place? faut-il s'en tenir à gémir ſur la nature humaine? Je prends la liberté d'écrire à M. le premier préſident de Languedoc, homme vertueux & ſage; mais il n'était point à Toulouſe. Je fais préſenter par un de vos amis un placet à M. le vice-chancelier. Pendant ce temps-là, on exécute vers Caſtres, en effigie, le père, la mère, les deux filles; leur bien eſt confiſqué, dévaſté, il n'en reſte plus rien.

Voilà toute une famille honnête, innocente;

Digitized by Google

vertueuſe, livrée à l'opprobre & à la mendicité chez les étrangers : ils trouvent de la pitié, ſans doute ; mais qu'il eſt dur d'être juſqu'au tombeau un objet de pitié ! On me répond enfin qu'on pourra leur obtenir des lettres de grâce. Je crus d'abord que c'était de leurs juges qu'on me parlait, & que ces lettres étaient pour eux. Vous croyez bien que la famille aimerait mieux mendier ſon pain de porte en porte, & expirer de misère, que de demander une grâce qui ſuppoſerait un crime trop horrible pour être graciable, mais auſſi comment obtenir juſtice ? comment s'aller remettre en priſon dans ſa patrie, où la moitié du peuple dit encore que le meurtre de Calas était juſte ? Ira-t-on une ſeconde fois demander une évocation au conſeil ? tentera-t-on d'émouvoir la pitié publique que l'infortune des Calas a peut-être épuiſée, & qui ſe laſſera d'avoir des accuſations de parricide à réfuter, des condamnés à réhabiliter, & des juges à confondre ?

Ces deux évènemens tragiques, arrivés coup ſur coup, ne ſont-ils pas, mon ami, des preuves de cette fatalité inévitable à laquelle notre miſérable eſpèce eſt ſoumiſe ? Vérité terrible, tant enſeignée dans Homère & dans Sophocle ; mais vérité utile, puiſqu'elle nous apprend à nous réſigner & à ſavoir ſouffrir.

Vous dirai-je que, tandis que le déſaſtre étonnant des Calas & des Sirven affligeait ma ſenſibilité, un homme, dont vous devinerez l'état à ſes diſcours, me reprocha l'intérêt que je prenais à deux familles qui m'étaient étrangères ? De quoi vous mêlez-vous ? me dit-il ; laiſſez les morts enſevelir leurs morts. Je

Digitized by Google

lui répondis: J'ai trouvé dans mes déserts l'israélite baigné dans son sang, souffrez que je répande un peu d'huile & de vin sur ses blessures : vous êtes lévite, laissez-moi être samaritain.

Il est vrai que pour prix de mes peines on m'a bien traité en samaritain ; on a fait un libelle diffamatoire sous le nom d'*Instruction pastorale* & de *Mandement* ; mais il faut l'oublier, c'est un jésuite qui l'a composé. Le malheureux ne savait pas alors que je donnais un asyle à un jésuite. Pouvais-je mieux prouver que nous devons regarder nos ennemis comme nos frères ?

Vos passions sont l'amour de la vérité, l'humanité, la haine de la calomnie. La conformité de nos caractères a produit notre amitié. J'ai passé ma vie à chercher, à publier cette vérité que j'aime. Quel autre des historiens modernes a défendu la mémoire d'un grand prince contre les impostures atroces de je ne sais quel écrivain qu'on peut appeler le *calomniateur des rois, des ministres & des grands capitaines*, & qui cependant aujourd'hui ne peut trouver un lecteur ?

Je n'ai donc fait, dans les horribles désastres des Calas & des Sirven, que ce que font tous les hommes ; j'ai suivi mon penchant. Celui d'un philosophe n'est pas de plaindre les malheureux, c'est de les servir.

Je sais avec quelle fureur le fanatisme s'élève contre la philosophie. Elle a deux filles qu'il voudrait faire périr comme Calas, ce sont la *Vérité* & la *Tolérance* ; tandis que la philosophie ne veut que désarmer les enfans du fanatisme, le *Mensonge* & la *Persécution*.

Des gens qui ne raisonnent pas ont voulu décréditer

Digitized by Google

ceux qui raiſonnent : ils ont confondu le philoſphe avec le ſophiſte ; ils ſe ſont bien trompés. Le vrai philoſophe peut quelquefois s'irriter contre la calomnie qui le pourſuit lui-même. Il peut couvrir d'un éternel mépris le vil mercenaire qui outrage deux fois par mois la raiſon, le bon goût & la vertu. Il peut même livrer, en paſſant, au ridicule ceux qui inſultent à la littérature dans le ſanctuaire où ils auraient dû l'honorer ; mais il ne connaît ni les cabales ni les ſourdes pratiques, ni la vengeance. Il fait comme le ſage de Montbart (1), comme celui de Voré (2), rendre la terre plus fertile, & ſes habitans plus heureux. Le vrai philoſophe défriche les champs incultes, augmente le nombre des charrues, & par conſéquent des habitans ; occupe le pauvre & l'enrichit, encourage les mariages, établit l'orphelin, ne murmure point contre des impôts néceſſaires, & met le cultivateur en état de les payer avec alégreſſe. Il n'attend rien des hommes, & il leur fait tout le bien dont il eſt capable. Il a l'hypocrite en horreur, mais il plaint le ſuperſtitieux ; enfin il ſait être ami.

AVIS AU PUBLIC

Sur les parricides imputés aux Calas & aux Sirven.

VOILA donc en France deux accuſations de parricides pour cauſe de religion, dans la même année,

(1) M. de Buffon. (2) M. Helvétius.

Digitized by Google

& deux familles juridiquement immolées par le fanatiſme. Le même préjugé qui étendait Calas ſur la roue à Toulouſe, traînait à la potence la famille entière de Sirven, dans une juridiction de la même province; & le même défenſeur de l'innocence, M. Elie de Beaumont, avocat au parlement de Paris, qui a juſtifié les Calas, vient de juſtifier les Sirven par un mémoire ſigné de pluſieurs avocats, mémoire qui démontre que le jugement contre les Sirven eſt encore plus abſurde que l'arrêt contre les Calas.

Voici en peu de mots le fait, dont le récit ſervira d'inſtruction pour les étrangers qui n'auront pu lire encore le factum de l'éloquent M. de Beaumont.

En 1761, dans le temps même que la famille proteſtante des Calas était dans les fers, accuſée d'avoir aſſaſſiné Marc-Antoine Calas qu'on ſuppoſait vouloir embraſſer la religion catholique, il arriva qu'une fille du ſieur Paul Sirven, commiſſaire à terrier du pays de Caſtres, fut préſentée à l'évêque de Caſtres par une femme qui gouverne ſa maiſon. L'évêque, apprenant que cette fille était d'une famille calviniſte, la fait enfermer à Caſtres, dans une eſpèce de couvent qu'on appelle *la maiſon des régentes*. On inſtruit à coups de fouet cette jeune fille dans la religion catholique, on la meurtrit de coups, elle devient folle, elle ſort de ſa priſon; &, quelque temps après elle va ſe jeter dans un puits, au milieu de la campagne, loin de la maiſon de ſon père, vers un village nommé Mazaret. Auſſitôt le juge du village raiſonne ainſi: On va rouer à Toulouſe Calas, & brûler ſa femme, qui, ſans

Digitized by Google

doute, ont pendu leur fils, de peur qu'il n'allât à la messe; je dois donc, à l'exemple de mes supérieurs, en faire autant des Sirven qui, sans doute, ont noyé leur fille pour la même cause. Il est vrai que je n'ai aucune preuve que le père, la mère & les deux sœurs de cette fille l'aient assassinée; mais j'entends dire qu'il n'y a pas plus de preuves contre les Calas, ainsi je ne risque rien. Peut-être c'en serait trop pour un juge de village de rouer & de brûler; j'aurai au moins le plaisir de pendre toute une famille huguenote, & je serai payé de mes vacations sur leurs biens confisqués. Pour plus de sûreté, ce fanatique imbécille fait visiter le cadavre par un médecin aussi savant en physique que le juge l'est en jurisprudence. Le médecin, tout étonné de ne point trouver l'estomac de la fille rempli d'eau, & ne sachant pas qu'il est impossible que l'eau entre dans un corps dont l'air ne peut sortir, conclut que la fille a été assommée & ensuite jetée dans le puits. Un dévôt du voisinage assure que toutes les familles protestantes sont dans cet usage. Enfin, après bien des procédures aussi irrégulières que les raisonnemens étaient absurdes, le juge décrète de prise de corps le père, la mère, les sœurs de la décédée. A cette nouvelle Sirven assemble ses amis; tous sont certains de son innocence, mais l'aventure des Calas remplissait toute la province de terreur: ils conseillent à Sirven de ne point s'exposer à la démence du fanatisme: il fuit avec sa femme & ses filles; c'était dans une saison rigoureuse. Cette troupe d'infortunés est dans la nécessité de traverser à pied des montagnes couvertes

Digitized by Google

de neige; une des filles de Sirven, mariée depuis un an, accouche ſans ſecours dans le chemin, au milieu des glaces. Il faut que, toute mourante qu'elle eſt, elle emporte ſon enfant mourant dans ſes bras. Enfin, une des premières nouvelles que cette famille apprend quand elle eſt en lieu de sûreté, c'eſt que le père & la mère ſont condamnés au dernier ſupplice, & que les deux ſœurs, déclarées également coupables, ſont bannies à perpétuité; que leur bien eſt confiſqué; & qu'il ne leur reſte plus rien au monde que l'opprobre & la misère.

C'eſt ce qu'on peut voir plus au long dans le chef-d'œuvre de M. de Beaumont, avec les preuves complettes de la plus pure innocence & de la plus déteſtable injuſtice.

La providence, qui a permis que les premières tentatives qui ont produit la juſtification de Calas mort ſur la roue en Languedoc vinſſent du fond des montagnes & des déſerts voiſins de la Suiſſe, a voulu encore que la vengeance des Sirven vînt des mêmes ſolitudes. Les enfans de Calas s'y réfugièrent, la famille de Sirven y chercha un aſyle dans le même temps. Les hommes compatiſſans & vraiment religieux, qui ont eu la conſolation de ſervir ces deux familles infortunées, & qui les premiers ont reſpecté leurs déſaſtres & leur vertu, ne purent alors faire préſenter des requêtes pour les Sirven comme pour les Calas, parce que le procès criminel contre les Sirven s'inſtruiſit plus lentement & dura plus longtemps. Et puis comment une famille errante, à quatre

Digitized by Google

cents milles de ſa patrie, pouvait-elle recouvrer les pièces néceſſaires à ſa juſtification? que pouvaient un père accablé, une femme mourante, & qui en effet eſt morte de ſa douleur, & deux filles auſſi malheureuſes que le père & la mère? Il fallait demander juridiquement la copie de leur procès; des formes peut-être néceſſaires, mais dont l'effet eſt ſouvent d'opprimer l'innocent & le pauvre, ne le permettaient pas. Leurs parens intimidés n'oſaient même leur écrire; tout ce que cette famille put apprendre dans un pays étranger, c'eſt qu'elle avait été condamnée au ſupplice dans ſa patrie. Si on ſavait combien il a fallu de ſoins & de peines pour arracher enfin quelques preuves juridiques en leur faveur, on en ſerait effrayé. Par quelle fatalité eſt-il ſi aiſé d'opprimer, & ſi difficile de ſecourir?

On n'a pu employer pour les Sirven les mêmes formes de juſtice dont on s'eſt ſervi pour les Calas, parce que les Calas avaient été condamnés par un parlement, & que les Sirven ne l'ont été que par des juges ſubalternes, dont la ſentence reſſortit à ce même parlement. Nous ne répéterons rien ici de ce qu'a dit l'éloquent & généreux M. de Beaumont; mais, ayant conſidéré combien ces deux aventures ſont étroitement unies à l'intérêt du genre-humain, nous avons cru qu'il eſt du même intérêt d'attaquer dans ſa ſource le fanatiſme qui les a produites. Il ne s'agit que de deux familles obſcures, mais, quand la créature la plus ignorée meurt de la même contagion qui a long-temps déſolé la terre, elle avertit le monde entier que ce

Digitized by Google

poiſon ſubſiſte encore. Tous les hommes doivent ſe tenir ſur leurs gardes ; & s'il eſt quelques médecins, ils doivent chercher les remèdes qui peuvent détruire les principes de la mortalité univerſelle.

Il ſe peut encore que les formes de la juriſprudence ne permettent pas que la requête des Sirven ſoit admiſe au conſeil du roi de France, mais elle l'eſt par le public ; ce juge de tous les juges a prononcé. C'eſt donc à lui que nous nous adreſſons ; c'eſt d'après lui que nous allons parler.

Exemples du Fanatiſme en général.

Le genre-humain a toujours été livré aux erreurs : toutes n'ont pas été meurtrières. On a pu ignorer que notre globe tourne autour du ſoleil ; on a pu croire aux diſeurs de bonne aventure, aux revenans ; on a pu croire que les oiſeaux annoncent l'avenir, qu'on enchante les ſerpens, que l'on peut faire naître des animaux bigarrés, en préſentant aux mères des objets diverſement colorés ; on a pu ſe perſuader que dans le décours de la lune la mœlle des os diminue, que les graines doivent pourrir pour germer, &c. Ces inepties au moins n'ont produit ni perſécutions, ni diſcordes, ni meurtres.

Il eſt d'autres démences qui ont troublé la terre ; d'autres folies qui l'ont inondée de ſang. On ne ſait point aſſez, par exemple, combien de miſérables ont été livrés aux bourreaux par des juges ignorans qui les condamnèrent aux flammes tranquillement & ſans

Digitized by Google

ſcrupule, ſur une accuſation de ſorcellerie. Il n'y a point eu de tribunal dans l'Europe chrétienne qui ne ſe ſoit ſouillé très-ſouvent par de tels aſſaſſinats juridiques, pendant quinze ſiècles entiers; & quand je dirai que parmi les chrétiens il y a eu plus de cent mille victimes de cette juriſprudence idiote & barbare, & que la plupart étaient des femmes & des filles innocentes, je ne dirai pas encore aſſez.

Les bibliothèques ſont remplies de livres concernant la juriſprudence de la ſorcellerie; toutes les déciſions de ces juges y ſont fondées ſur l'exemple des magiciens de Pharaon, de la pythoniſſe d'Endor, des poſſédés dont il eſt parlé dans l'évangile, & des apôtres envoyés expreſſément pour chaſſer les diables des corps des poſſédés. Perſonne n'oſait ſeulement alléguer, par pitié pour le genre-humain, que Dieu a pu permettre autrefois les poſſeſſions & les ſortiléges, & ne les permettre plus aujourd'hui. Cette diſtinction aurait paru criminelle; on voulait abſolument des victimes. Le chriſtianiſme fut toujours ſouillé de cette abſurde barbarie; tous les pères de l'Égliſe crurent à la magie: plus de cinquante conciles prononcèrent anathême contre ceux qui faiſaient entrer le diable dans le corps des hommes par la vertu de leurs paroles. L'erreur univerſelle était ſacrée; les hommes d'État qui pouvaient détromper les peuples n'y pensèrent pas; ils étaient trop entraînés par le torrent des affaires; ils craignaient le pouvoir du préjugé; ils voyaient que ce fanatiſme était né du ſein de la religion même; ils n'oſaient frapper ce fils dénaturé, de peur de bleſſer

Digitized by Google

la mère : ils aimèrent mieux s'exposer à être eux-mêmes les esclaves de l'erreur populaire que la combattre.

Les princes, les rois ont payé chèrement la faute qu'ils ont faite d'encourager la superstition du vulgaire. Ne fit-on pas croire au peuple de Paris que le roi Henri III employait les sortiléges dans ses dévotions ? & ne se servit-on pas long-temps d'opérations magiques pour lui ôter une malheureuse vie que le couteau d'un jacobin trancha plus sûrement que n'eût fait tout l'enfer évoqué par des conjurations ?

Des fourbes ne voulurent-ils pas conduire à Rome Marthe Brossier la possédée, pour accuser Henri IV, au nom du diable, de n'être pas bon catholique ? Chaque année, dans ces temps à demi-sauvages, auxquels nous touchons, était marquée par de semblables aventures. Tout ce qui restait de la ligue à Paris ne publia-t-il pas que le diable avait tordu le cou à la belle Gabrielle d'Estrées ?

On ne devrait pas, dit-on, reproduire aujourd'hui ces histoires si honteuses pour la nature humaine. Et moi je dis qu'il en faut parler mille fois, qu'il faut les rendre sans cesse présentes à l'esprit des hommes. Il faut répéter que le malheureux prêtre Urbain Grandier fut condamné aux flammes par des juges ignorans & vendus à un ministre sanguinaire. L'innocence de Grandier était évidente, mais des religieuses assuraient qu'il les avait ensorcelées, & c'en était assez. On oubliait Dieu pour ne parler que du diable. Il arrivait nécessairement que les prêtres ayant fait un

Digitized by Google

article de foi du commerce des hommes avec le diable; & les juges regardant ce prétendu crime comme auſſi réel & auſſi commun que le larcin, il ſe trouva parmi nous plus de ſorciers que de voleurs.

Une mauvaiſe juriſprudence multiplie les crimes.

Ce furent donc nos rituels & notre juriſprudence, fondée ſur les décrets de Gratien, qui formèrent en effet des magiciens. Le peuple imbécille diſait : Nos prêtres excommunient, exorciſent ceux qui ont fait des pactes avec le diable; nos juges les font brûler : il eſt donc très-certain qu'on peut faire des marchés avec le diable : or, ſi ces marchés ſont ſecrets, ſi Belzébuth nous tient parole, nous ſerons enrichis en une ſeule nuit; il ne nous en coûtera que d'aller au ſabbat; la crainte d'être découverts ne doit pas l'emporter ſur l'eſpérance des biens infinis que le diable peut nous faire. D'ailleurs Belzébuth, plus puiſſant que nos juges, nous peut ſecourir contre eux. Ainſi raiſonnaient ces miſérables; & plus les juges fanatiques allumaient de bûchers, plus il ſe trouvait d'idiots qui les affrontaient.

Mais il y avait encore plus d'accuſateurs que de criminels. Une fille devenait-elle groſſe ſans que l'on connût ſon amant, c'était le diable qui lui avait fait un enfant. Quelques laboureurs s'étaient-ils procuré, par leur travail, une récolte plus abondante que celle de leurs voiſins, c'eſt qu'ils étaient ſorciers; l'inquiſition les brûlait & vendait leur bien à ſon profit. Le

Digitized by Google

pape déléguait dans toute l'Allemagne & ailleurs des juges qui livraient les victimes au bras séculier; de sorte que les laïques ne furent très-long-temps que les archers & les bourreaux des prêtres. Il en est encore ainsi en Espagne & en Portugal.

Plus une province était ignorante & grossière, plus l'empire du diable y était reconnu. Nous avons un recueil des arrêts rendus en Franche-Comté contre les sorciers, fait en 1607, par un grand juge de Saint-Claude, nommé Boguet, & approuvé par plusieurs évêques. On mettrait aujourd'hui dans l'hôpital des fous un homme qui écrirait un pareil ouvrage: mais alors tous les autres juges étaient aussi cruellement insensés que lui. Chaque province eut un pareil registre. Enfin, lorsque la philosophie a commencé à éclairer un peu les hommes, on a cessé de poursuivre les sorciers, & ils ont disparu de la terre.

Des parricides.

J'ose dire qu'il en est ainsi des parricides. Que les juges du Languedoc cessent de croire légèrement, que tout père de famille protestant commence par assassiner ses enfans, dès qu'il soupçonne qu'ils ont quelque penchant pour la créance romaine, & alors il n'y aura plus de procès de parricides. Ce crime est encore plus rare en effet, que celui de faire un pacte avec le diable; car il se peut que des femmes imbécilles, à qui leur curé aura fait accroire, dans son prône, qu'on peut aller coucher avec un bouc au sabbat, conçoivent par

Digitized by Google

ce prône même l'envie d'aller au ſabbat & d'y coucher avec un bouc. Il eſt dans la nature, que s'étant frottées d'onguent, elles rêvent pendant la nuit qu'elles ont eu les faveurs du diable : mais il n'eſt pas dans la nature que les pères & les mères égorgent leurs enfans pour plaire à Dieu. Et cependant ſi l'on continuait à ſoupçonner qu'il eſt ordinaire aux proteſtans d'aſſaſſiner leurs enfans de peur qu'ils ne ſe faſſent catholiques, on leur rendrait enfin la religion catholique ſi odieuſe, qu'on pourrait venir à bout d'étouffer la nature dans quelques malheureux pères fanatiques, & leur donner la tentation de commettre le crime qu'on ſuppoſe ſi légèrement.

Un auteur italien rapporte, qu'en Calabre, un moine s'aviſa d'aller prêcher de village en village contre la beſtialité, & en fit des peintures ſi vives, qu'il ſe trouva, trois mois après, plus de cinquante femmes accuſées de cette horreur.

La tolérance peut ſeule rendre la ſociété ſupportable.

C'est une paſſion bien terrible, que cet orgueil qui veut forcer les hommes à penſer comme nous ; mais n'eſt-ce pas une extrême folie de croire les ramener à nos dogmes, en les révoltant continuellement par les calomnies les plus atroces, en les perſécutant, en les traînant aux galères, à la potence, ſur la roue & dans les flammes ?

Un prêtre Irlandais a écrit depuis peu, dans une brochure, à la vérité, ignorée, mais enfin il a écrit,

&

Digitized by Google

& il a entendu dire à d'autres que nous venons cent ans trop tard pour élever nos voix contre l'intolérance, que la barbarie a fait place à la douceur, qu'il n'eſt plus temps de ſe plaindre. Je répondrai à ceux qui parlent ainſi : Voyez ce qui ſe paſſe ſous vos yeux, & ſi vous avez un cœur humain, vous joindrez votre compaſſion à la nôtre. On a pendu en France huit malheureux prédicans, depuis l'année 1745. Les billets de confeſſion ont excité mille troubles ; & enfin un malheureux fanatique de la lie du peuple, ayant aſſaſſiné ſon roi, en 1757, a répondu devant le parlement, à ſon premier interrogatoire (1), qu'il avait commis ce parricide par principe de religion, & il a ajouté ces mots funeſtes : « Qui n'eſt bon que pour » ſoi n'eſt bon à rien ». De qui les tenait-il ? qui faiſait parler ainſi un cuiſtre de collége, un miſérable valet (2) ? Il a ſoutenu à la torture, non-ſeulement que ſon aſſaſſinat était une œuvre métitoire (3), mais qu'il l'avait entendu dire à tous les prêtres, dans la grand'ſalle du palais, où l'on rend la juſtice.

La contagion du fanatiſme ſubſiſte donc encore. Ce poiſon eſt ſi peu détruit, qu'un prêtre (4) du pays des Calas & des Sirven a fait imprimer, il y a quelques années, l'apologie de la Saint-Barthélemi. Un autre (5)

(1) *Page* 131 du procès de Damiens.
(2) *Page* 135.
(3) *Page* 405.
(4) L'abbé de Caveirac.
(5) L'abbé de la Menardaye.

Digitized by Google

à publié la justification des meurtriers du curé Urbain Grandier ; & quand le traité, aussi utile, qu'humain, de la tolérance a paru en France, on n'a pas osé en permettre le débit publiquement. Ce traité a fait, à la vérité, quelque bien ; il a dissipé quelques préjugés, il a inspiré de l'horreur pour les persécutions & pour le fanatisme ; mais dans ce tableau des barbaries religieuses, l'auteur a omis bien des traits qui auraient rendu le tableau plus terrible, & l'instruction plus frappante.

On a reproché à l'auteur d'avoir été un peu trop loin, lorsque, pour montrer combien la persécution est détestable & insensée, il introduit un parent de Ravaillac, proposant au jésuite le Tellier d'empoisonner tous les jansénistes. Cette fiction pourrait en effet paraître trop outrée à quiconque ne sait pas jusqu'où peut aller la rage folle du fanatisme. On sera bien surpris quand on apprendra que ce qui est une fiction dans le *Traité de la tolérance*, est une vérité historique.

On voit en effet dans l'*Histoire de la réformation de Suisse*, que, pour prévenir le grand changement qui était près d'éclater, des prêtres subornèrent à Genève, en 1536, une servante pour empoisonner trois principaux auteurs de la réforme, & que le poison n'ayant pas été assez fort, ils en mirent un plus violent dans le pain & le vin de la communion publique, afin d'exterminer en un seul matin tous les nouveaux réformés, & de faire triompher l'église de Dieu (1).

(1) Ruchat, tom. Ier, *pag.* 2, 4, 5, 6 & 7. Roset,

Digitized by Google

L'auteur du *Traité de la tolérance* n'a point parlé des ſupplices horribles dans leſquels on a fait périr tant de malheureux aux vallées du Piémont. Il a paſſé ſous ſilence le maſſacre de ſix cents habitans de la Valteline, hommes, femmes, enfans, que les catholiques égorgèrent un dimanche, au mois de ſeptembre 1620. Je ne dirai pas que ce fut avec l'aveu & avec le ſecours de l'archevêque de Milan, Charles Borromée, dont on a fait un ſaint. Quelques écrivains paſſionnés ont aſſuré ce fait, que je ſuis très-loin de croire; mais je dis qu'il n'y a guère dans l'Europe de ville & de bourg où le ſang n'ait coulé pour des querelles de religion; je dis que l'eſpèce humaine en a ſenſiblement diminué, parce qu'on maſſacrait les femmes & les filles, auſſi-bien que les hommes: je dis que l'Europe ſerait plus peuplée d'un tiers, s'il n'y avait point eu d'argumens théologiques. Je dis enfin que, loin d'oublier ces temps abominables, il faut les remettre fréquemment ſous nos yeux, pour en inſpirer une horreur éternelle, & que c'eſt à notre ſiècle à faire amende honorable, par la tolérance, pour ce long amas de crimes que l'intolérance a fait commettre pendant ſeize ſiècles de barbarie.

Qu'on ne diſe donc point qu'il ne reſte plus de traces du fanatiſme affreux de l'intolérantiſme; elles ſont encore par-tout, elles ſont dans les pays même qui paſſent pour les plus humains. Les prédicans luthériens

tom. III, *pag.* 13. Savion, tom. III, *pag.* 126. Mſs. Chouet, *pag.* 26, avec les preuves du procès.

Digitized by Google

& calviniſtes, s'ils étaient les maîtres, ſeraient peut-être auſſi impitoyables, auſſi durs, auſſi inſolens qu'ils reprochent à leurs antagoniſtes de l'être. La loi barbare qu'aucun catholique ne peut demeurer plus de trois jours dans certains pays proteſtans, n'eſt point encore révoquée. Un Italien, un Français, un Autrichien, ne peut poſſéder une maiſon, un arpent de terre dans leur territoire, tandis qu'au moins on permet en France qu'un citoyen inconnu de Genève ou de Schaffouſe achète des terres ſeigneuriales. Si un Français, au contraire, voulait acheter un domaine dans les républiques proteſtantes dont je parle, & ſi le gouvernement fermait ſagement les yeux, il y a encore des ames de boue qui s'éleveraient contre cette humanité tolérante.

De ce qui fomente principalement l'intolérance, la haine & l'injuſtice.

Un des grands alimens de l'intolérance & de la haine des citoyens contre leurs compatriotes, eſt ce malheureux uſage de perpétuer les diviſions par des monumens & par des fêtes. Telle eſt la proceſſion annuelle de Toulouſe, dans laquelle on remercie Dieu ſolennellement de quatre mille meurtres : elle a été défendue par pluſieurs ordonnances de nos rois, & n'a point été encore abolie. On inſulte dévotement, chaque année, la religion & le trône par cette cérémonie barbare ; l'inſulte redouble à la fin du ſiècle avec la ſolennité. Ce ſont-là les jeux ſéculaires de Toulouſe :

Digitized by Google

elle demande alors une indulgence plénière au pape en faveur de la procession. Elle a besoin sans doute d'indulgence, mais on n'en mérite pas quand on éternise le fanatisme.

La dernière cérémonie séculaire se fit en 1762, au temps même où l'on fit expirer Calas sur la roue. On remerciait Dieu d'un côté, & de l'autre on massacrait l'innocence. La postérité pourra-t-elle croire à quel excès se porte, de nos jours, la superstition dans cette malheureuse solennité?

D'abord les savetiers, en habits de cérémonie, portent la tête du premier évêque de Toulouse, prince du Péloponèse, qui siégeait incontestablement à Toulouse avant la mort de Jésus-Christ. Ensuite viennent les couvreurs, chargés des os de tous les enfans qu'Hérode fit égorger; il y a dix-sept cent soixante & six ans; & quoique ces enfans aient été enterrés à Ephèse, comme les onze mille vierges à Cologne, au vu & au su de tout le monde, ils n'en sont pas moins enchâssés à Toulouse.

Les fripiers étalent un morceau de la robe de la Vierge.

Les reliques de S. Pierre & de S. Paul sont portées par les frères tailleurs.

Trente corps morts paraissent ensuite dans cette marche. Plut à dieu qu'on s'en tînt à ces spectacles! La piété trompée n'en est pas moins piété. Le sot peuple peut à toute force remplir ses devoirs (sur-tout quand la police est exacte) quoiqu'il porte en procession les os des quatorze mille enfans tués par l'ordre

ſenſé d'Hérode dans Bethléem. Mais tant de corps morts, qui ne ſervent en ce jour qu'à renouveler la mémoire de quatre mille citoyens égorgés en 1562, ne peuvent faire ſur les cerveaux des vivans qu'une impreſſion funeſte. Ajoutez que les pénitens blancs & noirs, marchant à cette proceſſion avec un maſque de drap ſur le viſage, reſſemblent à des revenans qui augmentent l'horreur de cette fête lugubre. On en ſort la tête remplie de fantômes, le cœur ſaiſi de l'eſprit de fanatiſme, & rempli de fiel contre ſes frères que cette proceſſion outrage. C'eſt ainſi qu'on ſortait autrefois de la chambre des méditations chez les jéſuites; l'imagination s'enflamme à ces objets, l'ame devient atroce & implacable.

Malheureux humains! ayez des fêtes qui adouciſſent les mœurs, qui portent à la clémence, à la douceur, à la charité. Célébrez la journée de Fontenoi, où tous les ennemis bleſſés furent portés avec les nôtres dans les mêmes maiſons, dans les mêmes hôpitaux, où ils furent traités, ſoignés avec le même empreſſement.

Célébrez la généroſité des Anglais, qui firent une ſouſcription en faveur de nos priſonniers, dans la dernière guerre.

Célébrez les bienfaits dont Louis XV a comblé la famille Calas, & que cette fête ſoit une éternelle réparation de l'injuſtice.

Célébrez les inſtitutions bienfaiſantes & utiles des invalides, des demoiſelles de Saint-Cyr, des gentilshommes de l'école militaire. Que vos fêtes ſoient les

Digitized by Google

commémorations des actions vertueuſes, & non de la haine, de la diſcorde, de l'abrutiſſement, du meurtre & du carnage.

Cauſes étranges de l'intolérance.

Je ſuppoſe qu'on raconte toutes ces choſes à un Chinois, à un Indien de bon ſens, & qu'il ait la patience de les écouter; je ſuppoſe qu'il veuille s'informer pourquoi on a tant perſécuté en Europe, pourquoi des haines ſi invétérées éclatent encore, d'où ſont partis tant d'anathêmes réciproques, tant d'inſtructions paſtorales qui ne ſont que des libelles diffamatoires, tant de lettres de cachet qui, ſous Louis XIV, ont rempli les priſons & les déſerts, il faudra bien qu'on lui réponde. On lui dira donc en rougiſſant: Les uns croient à la grâce verſatile, les autres à la grâce efficace. On dit dans Avignon que Jéſus eſt mort pour tous; & dans un faubourg de Paris, qu'il eſt mort pour pluſieurs. Là on aſſure que le mariage eſt le ſigne viſible d'une choſe inviſible; ici on prétend qu'il n'y a rien d'inviſible dans cette union. Il y a des villes où les apparences de la matière peuvent ſubſiſter ſans que la matière apparente exiſte, & où un corps peut être en mille endroits différens; il y a d'autres villes où l'on croit la matière pénétrable; &, pour comble enfin, il y a dans ces villes de grands édifices où l'on enſeigne une choſe, & d'autres édifices où il faut croire une choſe toute contraire. On a une différente manière d'argumenter, ſelon qu'on porte une robe blanche,

Digitized by Google

grise ou noire, ou selon qu'on est affublé d'un manteau ou d'une chasuble. Ce sont-là les raisons de cette intolérance réciproque qui rend éternellement ennemis les sujets d'un même Etat; &, par un renversement d'esprit inconcevable, on laisse subsister ces semences de discorde.

Certainement l'Indien ou le Chinois ne pourra comprendre qu'on se soit persécuté, égorgé si long-temps, pour de telles raisons. Il pensera d'abord que cet horrible acharnement ne peut avoir d'autre source que dans des principes de morale entièrement opposés. Il sera bien surpris quand il apprendra que nous avons tous la même morale, la même qu'on professa de tout temps à la Chine & dans les Indes, la même qui a gouverné tous les peuples. Qu'il devra nous plaindre alors & nous mépriser, en voyant que cette morale uniforme & éternelle n'a pu ni nous réunir ni nous adoucir, & que les subtilités scolastiques ont fait des monstres de ceux qui, en s'attachant simplement à cette même morale, auraient été des frères!

Tout ce que je dis ici à l'occasion des Calas & des Sirven, on aurait dû le dire pendant quinze cents années, depuis les querelles d'Athanase & d'Arius, que l'empereur Constantin traita d'abord d'insensés, jusqu'à celles du jésuite le Tellier & du janséniste Quesnel, & des billets de confession. Non, il n'y a pas une seule dispute théologique qui n'ait eu des suites funestes. On en compilerait vingt volumes; mais je veux finir par celle des cordeliers & des jacobins, qui prépara la réformation de la puissante république de Berne.

Digitized by Google

C'est, de mille histoires de cette nature, la plus horrible, la plus sacrilège, & en même temps la plus avérée.

Digression sur les sacrilèges qui amenèrent la réformation de Berne.

On sait assez que les cordeliers ou franciscains, & les jacobins ou dominicains, se détestaient réciproquement depuis leur fondation. Ils étaient divisés sur plusieurs points de théologie, autant que sur l'intérêt de leur besace. Leur principale querelle roulait sur l'état de Marie avant qu'elle fût née. Les frères cordeliers assuraient que Marie n'avait pas péché dans le ventre de sa mère; les frères jacobins le niaient. Il n'y eut jamais peut-être de question plus ridicule, & ce fut cela même qui rendit ces deux ordres de moines irréconciliables.

Un cordelier, prêchant à Francfort, en 1503, sur l'immaculée conception de Marie, vit entrer dans l'Eglise un dominicain, nommé Vigam. « Sainte » Vierge, s'écria-t-il, je te remercie de n'avoir pas » permis que je fusse d'une secte qui te déshonore, » toi & ton fils » ! Vigam lui répondit qu'il en avait menti; le cordelier descendit de sa chaire, un crucifix de fer à la main; il en frappa si rudement le jacobin Vigam, qu'il le laissa presque mort sur la place, après quoi il acheva son sermon sur la Vierge.

Les jacobins s'assemblèrent en chapitre pour se venger; & dans l'espérance d'humilier davantage les

cordeliers, ils résolurent de faire des miracles. Après plusieurs essais infructueux, ils trouvèrent enfin une occasion favorable dans Berne.

Un de leurs moines confessait un jeune tailleur imbécille, nommé Jetzet, très-dévot d'ailleurs à la Vierge Marie & à Sainte Barbe. Cet idiot leur parut un excellent sujet à miracles. Son confesseur lui persuada que la Vierge & Sainte Barbe lui ordonnaient expressément de se faire jacobin, & de donner tout son argent au couvent. Jetzer obéit, il prit l'habit. Quand on eut bien éprouvé sa vocation, quatre jacobins, dont les noms sont au procès, se déguisèrent plusieurs fois, comme ils purent; l'un en ange, l'autre en ame du purgatoire, un troisième en vierge Marie, & le quatrième en Sainte Barbe.

Le résultat de toutes ces apparitions, qui seraient trop ennuyeuses à décrire, fut qu'enfin la Vierge lui avoua qu'elle était née dans le péché originel, qu'elle aurait été damnée, si son fils, qui n'était pas encore au monde n'avait pas eu l'attention de la régénérer immédiatement après qu'elle fut née; que les cordeliers étaient des impies qui offensaient grièvement son fils, en prétendant que sa mère avait été conçue sans péché mortel, & qu'elle le chargeait d'annoncer cette nouvelle à tous les serviteurs de Dieu & de Marie, dans Berne.

Jetzer n'y manqua pas. Marie, pour le remercier, lui apparut encore, accompagnée de deux anges robustes & vigoureux; elle lui dit qu'elle venait lui imprimer les saints stigmates de son fils pour preuve

Digitized by Google

de ſa miſſion & pour ſa récompenſe. Les deux anges le lièrent; la Vierge lui enfonça des clous dans les pieds & dans les mains. Le lendemain on expoſa publiquement ſur l'autel frère Jetzer, tout ſanglant des faveurs céleſtes qu'il avait reçues. Les dévotes vinrent en foule baiſer ſes plaies. Il fit autant de miracles qu'il voulut; mais les apparitions continuant toujours, Jetzer reconnut enfin la voix du ſous-prieur, ſous le maſque qui le cachait; il cria, il menaça de tout révéler, il ſuivit le ſous-prieur juſque dans ſa cellule; il y trouva ſon confeſſeur, Ste Barbe & les deux anges qui buvaient avec des filles.

Les moines découverts n'avaient plus d'autre parti à prendre que celui de l'empoiſonner; ils ſaupoudrèrent une hoſtie de ſublimé corroſif; Jetzer la trouva d'un ſi mauvais goût, qu'il ne put l'avaler, il s'enfuit hors de l'égliſe, en criant aux empoiſonneurs & aux ſacriléges. Le procès dura deux ans; il fallut plaider devant l'évêque de Lauſanne, car il n'était pas permis alors à des ſéculiers d'oſer juger des moines. L'évêque prit le parti des dominicains; il jugea que les apparitions étaient véritables, & que le pauvre Jetzer était un impoſteur; il eut même la barbarie de faire mettre cet innocent à la torture: mais les dominicains ayant enſuite eu l'imprudence de le dégrader, & de lui ôter l'habit d'un ordre ſi ſaint, Jetzer étant redevenu ſéculier par cette manœuvre, le conſeil de Berne s'aſſura de ſa perſonne, reçut ſes dépoſitions, & vérifia ce long tiſſu de crimes; il fallut faire venir des juges eccléſiaſtiques de Rome; il les força, par l'évidence de la vérité,

Digitized by Google

à livrer les coupables au bras séculier; ils furent brûlés, le 31 mai 1509, à la porte Marsilly. Tout le procès est encore dans les archives de Berne, & il a été imprimé plusieurs fois.

Des suites de l'esprit de parti & du fanatisme.

Si une simple dispute de moines a pu produire de si étranges abominations, ne soyons point étonnés de la foule de crimes que l'esprit de parti a fait naître entre tant de sectes rivales: craignons toujours les excès où conduit le fanatisme. Qu'on laisse ce monstre en liberté, qu'on cesse de couper ses griffes & de briser ses dents, que la raison si souvent persécutée se taise, on verra les mêmes horreurs qu'aux siècles passés; le germe subsiste; si vous ne l'étouffez pas il couvrira la terre.

Jugez donc enfin, lecteurs sages, lequel vaut le mieux, d'adorer Dieu avec simplicité, de remplir tous les devoirs de la société, sans agiter des questions aussi funestes qu'incompréhensibles, & d'être justes & bienfaisans, sans être d'aucune faction, que de vous livrer à des opinions fanatiques, qui conduisent les ames faibles à un enthousiasme destructeur & aux plus détestables atrocités.

Je ne crois point m'être écarté de mon sujet, en rapportant tous ces exemples, en recommandant aux hommes la religion qui les unit & non pas celle qui les divise; la religion qui n'est d'aucun parti, qui forme des citoyens vertueux, & non d'imbécilles scolastiques; la religion qui tolère & non celle qui

Digitized by Google

perſécute ; la religion qui dit que toute la loi conſiſte à aimer Dieu & ſon prochain, & non celle qui fait de Dieu un tyran, & de ſon prochain un amas de victimes.

Ne faiſons point reſſembler la religion à ces nymphes de la fable, qui s'accouplèrent avec des animaux, & qui enfantèrent des monſtres.

Ce ſont les moines ſur-tout qui ont perverti les hommes. Le ſage & profond Leibnitz l'a prouvé évidemment. Il a fait voir que le dixième ſiècle, qu'on appelle le *ſiècle de fer*, était bien moins barbare que le treizième & les ſuivans, où nâquirent ces multitudes de gueux, qui firent vœu de vivre aux dépens des laïques, & de tourmenter les laïques. Ennemis du genre humain, ennemis les uns des autres & d'eux-mêmes, incapables de connaître les douceurs de la ſociété, il fallait bien qu'ils la haïſſent. Ils déploient entre eux une dureté dont chacun d'eux gémit, & que chacun d'eux redouble. Tout moine ſecoue la chaîne qu'il s'eſt donnée, en frappe ſon confrère, & en eſt frappé à ſon tour. Malheureux dans leurs ſacrés repaires, ils voudraient rendre malheureux les autres hommes. Leurs cloîtres ſont le ſéjour du repentir, de la diſcorde & de la haine. Leur juridiction ſecrète eſt celle de Maroc & d'Alger. Ils enterrent pour la vie dans des cachots, ceux de leurs frères qui peuvent les accuſer. Enfin, ils ont inventé l'inquiſition.

Je ſais que dans la multitude de ces miſérables qui infectent la moitié de l'Europe, & que la ſéduction, l'ignorance, la pauvreté ont précipités dans des cloîtres

Digitized by Google

à l'âge de quinze ans, il s'eſt trouvé des hommes d'un rare mérite, qui ſe ſont élevés au-deſſus de leur état, & qui ont rendu ſervice à leur patrie. Mais j'oſe aſſurer que tous les grands-hommes, dont le mérite a percé du cloître dans le monde, ont tous été perſécutés par leurs confrères. Tout ſavant, tout homme de génie y eſſuie plus de dégoûts, plus de traits de l'envie, qu'il n'en aurait éprouvé dans le monde. L'ignorant & le fanatique, qui ſoutiennent les intérêts de la beſace, y ont plus de conſidération que n'en aurait le plus grand génie de l'Europe; l'horreur qui règne dans ces cavernes, paraît rarement aux yeux des ſéculiers; & quand elle éclate, c'eſt par des crimes qui étonnent. On a vu, au mois de mai de cette année, huit de ces malheureux, qu'on nomme capucins, accuſés d'avoir égorgé leur ſupérieur dans Paris.

Cependant, par une fatalité étrange, des pères, des mères, des filles diſent à genoux tous leurs ſecrets à ces hommes, le rebut de la nature, qui, tout ſouillés de crimes, ſe vantent de remettre les péchés des hommes, au nom du Dieu qu'ils font de leurs propres mains.

Combien de fois ont-ils inſpiré à ceux qu'ils appellent leurs pénitens, toute l'atrocité de leur caractère? C'eſt par eux que ſont fomentées principalement ces haines religieuſes qui rendent la vie ſi amère. Les juges qui ont condamné les Calas & les Sirven, ſe confeſſent à des moines: ils ont donné deux moines à Calas pour l'accompagner au ſupplice. Ces deux hommes, moins

Digitized by Google

barbares que leurs confrères, avouèrent d'abord que Calas, en expirant ſur la roue, avait invoqué Dieu avec la réſignation de l'innocence : mais, quand nous leur avons demandé une atteſtation de ce fait, ils l'ont refuſée ; ils ont craint d'être punis par leurs ſupérieurs pour avoir dit la vérité.

Enfin qui le croirait ? après le jugement ſolennel rendu en faveur des Calas, il s'eſt trouvé un jéſuite irlandais (1) qui, dans la plus inſipide des brochures, a oſé dire que le défenſeur des Calas, & les maîtres des requêtes qui ont rendu juſtice à leur innocence, étaient des ennemis de la religion.

Les catholiques répondent à tous ces reproches, que les proteſtans en méritent d'auſſi violens. Les meurtres de Servet & de Barnevelt, diſent-ils, valent bien ceux du conſeiller Dubourg. On peut oppoſer la mort de Charles Ier à celle de Henri III. Les ſombres fureurs des presbytériens d'Angleterre, la rage des cannibales des Cévènes, ont égalé les horreurs de la Saint-Barthelemi.

Comparez les ſectes, comparez les temps, vous trouverez par-tout, depuis ſeize cents années, une meſure à peu-près égale d'abſurdités & d'horreurs,

(1) Cette brochure inconnue, dont M. de Voltaire a déjà parlé, eſt vraiſemblablement quelque ouvrage du bon Needham qui, ſe croyant un grand-homme, parce qu'il avait regardé du ſperme & du jus de mouton par le trou de ſon microſcope, s'était mis à dire ſon avis à tort & à travers ſur l'autre monde & ſur celui-ci.

Digitized by Google

par-tout des races d'aveugles se déchirant les uns les autres dans la nuit qui les environne. Quel livre de controverse n'a pas été écrit avec le fiel? & quel dogme théologique n'a pas fait répandre du sang? C'était la suite nécessaire de ces terribles paroles: « Quiconque n'écoute pas l'Eglise soit regardé comme » un païen & un publicain ». Chaque parti prétendait être l'Église; chaque parti a donc dit toujours: Nous abhorrons les commis de la douane; il nous est enjoint de traiter quiconque n'est pas de notre avis, comme les contrebandiers traitent les commis de la douane, quand ils sont les plus forts. Ainsi par-tout le premier dogme a été celui de la haine.

Lorsque le roi de Prusse entra pour la première fois dans la Silésie, une bourgade protestante, jalouse d'un village catholique, vint demander humblement au roi la permission de tout tuer dans ce village. Le roi répondit aux députés: Si ce village venait me demander la permission de vous égorger, trouveriez-vous bon que je la lui accordasse? O gracieuse majesté! répliquèrent les députés, cela est bien différent, nous sommes la véritable Église.

Remèdes contre la rage des ames.

La rage du préjugé qui nous porte à croire coupables tous ceux qui ne sont pas de notre avis, la rage de la superstition, de la persécution, de l'inquisition, est une maladie épidémique qui a régné en divers temps, comme la peste; voici les préservatifs reconnus pour

Digitized by Google

pour les plus salutaires. Faites-vous rendre compte d'abord des lois romaines jusqu'à Théodose, vous ne trouverez pas un seul édit pour mettre à la torture, ou crucifier, ou rouer ceux qui ne sont accusés que de penser différemment de vous, & qui ne troublent point la société par des actions de désobéissance, & par des insultes au culte public autorisé par les lois civiles. Cette première réflexion adoucira un peu les symptômes de la rage.

Rassemblez plusieurs passages de Cicéron, & commencez par celui-ci : *Superstitio instat & urget, & quocunque te verteris persequitur*, &c. (1) Si vous laissez entrer chez vous la superstition, elle vous poursuivra par-tout ; elle ne vous laissera point de relâche. Cette précaution sera très-utile contre la maladie qu'il faut traiter.

N'oubliez pas Sénèque, qui dans sa XCV^e^ épître s'exprime ainsi : « Voulez-vous avoir Dieu propice ? » soyez juste ; on l'honore assez quand on l'imite. *Vis* » *Deum propitium? bonus esto; satis illum colit qui* » *quis imitatus est* ».

Quand vous aurez choisi de quoi faire une provision de ces remèdes antiques qui sont innombrables, passez ensuite au bon évêque Synésius, qui dit à ceux qui voulaient le consacrer : « Je vous avertis que je » ne veux ni tromper, ni forcer la conscience de per» sonne ; je souffrirai que chacun demeure paisible» ment dans son opinion, & je demeurerai dans les

(1) *Cic. de Divinatione.*

» miennes. Je n'enſeignerai rien de ce que je ne crois » pas. Si vous voulez me conſacrer à ces conditions, » j'y conſens; ſinon je renonce à l'évêché ».

Deſcendez aux modernes; prenez des préſervatifs dans l'archevêque Tillotſon, le plus ſage & le plus éloquent prédicateur de l'Europe.

« Toutes les ſectes, dit-il (1), s'échauffent avec » d'autant plus de fureur, que les objets de leur em- » portement ſont moins raiſonnables. *All ſects are* » *commonly moſt hot and furious for thoſe things for* » *which there is leaſt reaſon* ».

« Il vaudrait mieux, dit-il ailleurs, être ſans révé- » lation, il vaudrait mieux s'abandonner aux ſages » principes de la nature qui inſpirent la douceur, » l'humanité, la paix, & qui ſont le bonheur de la » ſociété, que d'être guidé par une religion qui porte » dans les ames une fureur ſi ſauvage. *Better it were* » *that there were no reveal'd religion; and that human* » *nature, were left to the conduct of iſt own principles* » *mild and merciſull and conducive to the happineſs* » *of ſociety, than to be acted by a religion which* » *inſpires men with ſo wild a fury* ». Remarquez bien ces paroles mémorables; elles ne veulent pas dire que la raiſon humaine eſt préférable à la révélation; elles ſignifient que s'il n'y avait point de milieu entre la raiſon & l'abus d'une révélation qui ne ferait que des fanatiques, il vaudrait cent fois mieux ſe livrer à la nature qu'à une religion tyrannique & perſécutrice.

(1) Sixième ſermon.

Digitized by Google

Je vous recommande encore ces vers que j'ai lus dans un ouvrage qui est à la fois très-pieux & très-philosophique.

A la religion discrètement fidèle,
Sois doux, compatissant, sage, indulgent comme elle;
Et sans noyer autrui, songe à gagner le port:
Qui pardonne a raison, & la colère a tort.
Dans nos jours passagers de peines, de misères,
Enfans du même Dieu, vivons du moins en frères,
Aidons-nous l'un & l'autre à porter nos fardeaux.
Nous marchons tous courbés sous le poids de nos maux;
Mille ennemis cruels assiègent notre vie,
Toujours par nous maudite & toujours si chérie:
Notre cœur égaré, sans guide & sans appui,
Est brûlé de desirs, ou glacé par l'ennui.
Nul de nous n'a vécu sans connaître les larmes.
De la société les secourables charmes
Consolent nos douleurs au moins quelques instans;
Remède encor trop faible à des maux si constans.
Ah! n'empoisonnons pas la douceur qui nous reste.
Je crois voir des forçats dans un cachot funeste,
Se pouvant secourir, l'un sur l'autre acharnés,
Combattre avec les fers dont ils sont enchaînés (1).

Quand vous aurez nourri votre esprit de cent passages pareils, faites encore mieux; mettez-vous au régime de penser par vous-même; examinez ce qui vous revient de vouloir dominer sur les consciences. Vous serez suivi de quelques imbécilles, & vous serez en horreur à tous les esprits raisonnables. Si vous êtes persuadé, vous êtes un tyran d'exiger que

(1) Poëme sur la loi naturelle, chant III.

les autres soient persuadés comme vous. Si vous ne croyez pas, vous êtes un monstre d'enseigner ce que vous méprisez, & de persécuter ceux même dont vous partagez les opinions. En un mot, la tolérance mutuelle est l'unique remède aux erreurs qui pervertissent l'esprit des hommes d'un bout de l'univers à l'autre.

Le genre-humain est semblable à une foule de voyageurs qui se trouvent dans un vaisseau; ceux-là sont à la poupe, d'autres à la proue, plusieurs à fond de cale & dans la sentine. Le vaisseau fait eau de tous côtés, l'orage est continuel : misérables passagers qui seront tous engloutis ! faut-il qu'au lieu de nous porter les uns aux autres les secours nécessaires qui adouciraient le passage, nous rendions notre navigation affreuse ! Mais celui-ci est nestorien, cet autre est juif, en voilà un qui croit à un picard, un autre à un natif d'Issèbe; ici est une famille d'ignicoles, là sont des musulmans, à quatre pas voilà des anabaptistes. Hé ! qu'importent leurs sectes ? il faut qu'ils travaillent tous à calfater le vaisseau, & que chacun, en assurant la vie de son voisin pour quelques momens, assure la sienne; mais ils se querellent & ils périssent.

CONCLUSION.

Après avoir montré aux lecteurs cette chaîne de superstitions qui s'étend de siècle en siècle jusqu'à nos jours, nous implorons les ames nobles & compatissantes, faites pour servir d'exemple aux autres; nous

Digitized by Google

les conjurons de daigner ſe mettre à la tête de ceux qui ont entrepris de juſtifier & de ſecourir la famille des Sirven. L'aventure effroyable des Calas, à laquelle l'Europe s'eſt intéreſſée, n'aura point épuiſé la compaſſion des cœurs ſenſibles : & puiſque la plus horrible injuſtice s'eſt multipliée, la pitié vertueuſe redoublera.

On doit dire, à la louange de notre ſiècle & à celle de la philoſophie, que les Calas n'ont reçu les ſecours qui ont réparé leur malheur, que des perſonnes inſtruites & ſages qui foulent le fanatiſme à leurs pieds. Pas un de ceux qu'on appelle *dévots*, je le dis avec douleur, n'a eſſuyé leurs larmes, ni rempli leur bourſe. Il n'y a que les eſprits raiſonnables qui penſent noblement; des têtes couronnées, des ames dignes de leur rang, ont donné à cette occaſion de grands exemples; leurs noms ſeront marqués dans les faſtes de la philoſophie, qui conſiſte dans l'horreur de la ſuperſtition, & dans cette charité univerſelle que Cicéron recommande; *charitas humani generis*: charité dont la théologie s'eſt approprié le nom, comme s'il n'appartenait qu'à elle, mais dont elle a proſcrit trop ſouvent la réalité; charité, amour du genre-humain, vertu inconnue aux trompeurs, aux pédans qui argumentent, aux fanatiques qui perſécutent.

Digitized by Google

LETTRE

DE M. LE MARQUIS D'ARGENCE,

BRIGADIER DES ARMÉES DU ROI.

J'AI lu dans une feuille, mon vertueux ami, intitulée *l'Année littéraire*, une satyre à l'occasion de la justice rendue à la famille des Calas par le tribunal suprême de messieurs les maîtres des requêtes; elle a indigné tous les honnêtes gens; on m'a dit que c'est le sort de ces feuilles.

L'auteur, par une ruse à laquelle personne n'est jamais pris, feint qu'il a reçu de Languedoc une lettre d'un philosophe protestant; il fait dire à ce prétendu philosophe, que si on avait jugé les Calas sur une lettre de M. de Voltaire, qui a couru dans l'Europe, on aurait eu une fort mauvaise idée de leur cause. L'auteur des feuilles n'ose pas attaquer messieurs les maîtres des requêtes directement, mais il semble espérer que les traits qu'il porte à M. de Voltaire retomberont sur eux, puisque M. de Voltaire avait agi sur les mêmes preuves.

Il commence par vouloir détruire la présomption favorable que tous les avocats ont si bien fait valoir, qu'il n'est pas naturel qu'un père assassine son fils, sur le soupçon que ce fils veut changer de religion. Il oppose à cette probabilité reconnue de tout le monde,

Digitized by Google

l'exemple de Junius Brutus, qu'on prétend avoir condamné son fils à la mort. Il s'aveugle au point de ne pas voir que Junius Brutus était un juge qui sacrifia, en gémissant, la nature à son devoir. Quelle comparaison entre une sentence sévère & un assassinat exécrable ; entre le devoir & un parricide ! & quel parricide encore ! Il fallait, s'il eût été en effet exécuté, que le père & la mère, un frère & un ami en eussent été également coupables.

Il pousse la démence jusqu'à oser dire que si les fils de Jean Calas ont assuré « qu'il n'y eut jamais de père » plus tendre & plus indulgent, & qu'il n'avait jamais » battu un seul de ses enfans », c'est plutôt une preuve de simplicité de croire cette déposition, qu'une preuve de l'innocence des accusés.

Non, ce n'est pas une preuve juridique complette ; mais c'est la plus grande des probabilités ; c'est un motif puissant d'examiner, & il ne s'agissait alors pour M. de Voltaire, que de chercher des motifs qui le déterminassent à entreprendre une affaire si intéressante, dans laquelle il fournit depuis des preuves complettes, qui firent recevoir à Toulouse.

Voici quelque chose de plus révoltant encore. M. de Voltaire, chez qui je passai trois mois, auprès de Genève, lorsqu'il entreprit cette affaire, exigea, avant de s'y exposer, que madame Calas, qu'il savait être une dame très-religieuse, jurât au nom de Dieu qu'elle adore, que ni son mari ni elle n'étaient coupables. Ce serment était du plus grand poids, car il n'était pas possible que madame Calas fît un faux

ferment pour venir à Paris s'exposer au supplice; elle était hors de cause; rien ne la forçait à faire la démarche hasardeuse de recommencer un procès criminel, dans lequel elle aurait pu succomber. L'auteur des feuilles ne sait pas ce qu'il en coûterait à un cœur qui craint Dieu, de se parjurer; il dit que c'est là un mauvais raisonnement, » que c'est comme si quelqu'un aurait interrogé un des juges qui condamnèrent » Calas, &c. »

Peut-on faire une comparaison aussi absurde? Sans doute, le juste fera serment qu'il a jugé suivant sa conscience; mais cette conscience peut avoir été trompée par de faux indices; au lieu que madame Calas ne saurait se tromper sur le crime qu'on imputait alors à son mari, & même à elle. Un accusé sait très-bien dans son cœur s'il est coupable ou non; mais le juge ne peut le savoir que par des indices souvent équivoques. Le faiseur de feuilles a donc raisonné avec autant de sottise que de malignité; car je dois appeler les choses par leur nom.

Il ose nier qu'on ait cru dans le Languedoc, que les protestans ont « un point de leur secte qui leur » permet de donner la mort à leurs enfans qu'ils soupçonnent de vouloir changer de religion, &c. » Ce sont les paroles de ce folliculaire.

Il ne sait donc pas que cette accusation fut si publique & si grave, que M. Sudre, fameux avocat de Toulouse, dont nous avons un excellent mémoire en faveur de la famille Calas, réfute cette erreur populaire, pages 59, 60 & 61 de son factum. Il ne sait

donc pas que l'Eglise de Genève fut obligée d'envoyer à Toulouse une protestation solennelle contre une si horrible accusation.

Il ose plaisanter dans une affaire aussi importante, sur ce qu'on écrivait à l'ancien gouverneur du Languedoc & à celui de Provence, pour obtenir, par leur crédit, des informations sur lesquelles on pût compter : que pouvait-on faire de plus sage ?

Je ne dirai rien des petites sottises littéraires que cet homme ajoute dans sa misérable feuille. L'innocence des Calas, l'arrêt solennel de messieurs les maîtres des requêtes sont trop respectables pour que j'y mêle des objets si vains. Je suis seulement étonné qu'on souffre dans Paris une telle insolence, & qu'un malheureux, qui manque à la fois à l'humanité & au respect qu'il doit au conseil, abuse impunément, jusqu'à ce point, du mépris qu'on a pour lui.

Je demande pardon à M. de Voltaire d'avoir mêlé ici son nom avec celui d'un homme tel que Fréron ; mais puisqu'on souffre à Paris que les écrivains les plus déshonorés outragent le mérite le plus reconnu, j'ai cru qu'il était permis à un militaire, que l'honneur anime, de dire ce qu'il pense, & j'en suis si persuadé que vous pouvez, mon cher philosophe, faire part de mes réflexions à tous ceux qui aiment la vérité.

Vous savez à quel point je vous suis attaché.

D'ARGENCE.

Au château de Dirac, ce 20 juillet 1765.

Digitized by Google

LETTRE
DE L'AUTEUR,
A M. LE MARQUIS D'ARGENCE.

24 auguſte 1765.

LA lettre que vous avez daigné écrire, M. le marquis, eſt digne de votre cœur & de votre raiſon ſupérieure. J'ai appris par cette lettre l'inſolente baſſeſſe de Fréron, que j'ignorais. Je n'ai jamais lu ſes feuilles; le haſard qui vous en a fait tomber une entre les mains, ne m'a jamais ſi mal ſervi; mais vous avez tiré de l'or de ſon fumier, en confondant ſes calomnies.

Si cet homme avait lu la lettre que madame Calas écrivit de la retraite où elle était mourante, & dont on la tira avec tant de peine; s'il avait vu la candeur, la douleur, la réſignation qu'elle mettait dans le récit du meurtre de ſon fils & de ſon mari, & cette vérité irréſiſtible avec laquelle elle prenait Dieu à témoin de ſon innocence, je ſais bien que cet homme n'en aurait pas été touché, mais il aurait entrevu que les cœurs honnêtes devaient en être attendris & perſuadés.

Ce n'eſt pas aux tyrans à ſentir la nature.
Ce n'eſt pas aux frippons à ſentir la vertu.

Quant à M. le maréchal de Richelieu & à M. le

Digitized by Google

duc de Villars, dont il tâche, dites-vous, d'avilir la protection & de récuſer le témoignage, il ignore que c'eſt chez moi qu'ils virent le fils de madame Calas, que j'eus l'honneur de leur préſenter, & qu'aſſurément ils ne l'ont protégé qu'en connaiſſance de cauſe, après avoir long-temps ſuſpendu leur jugement, comme le doit tout homme ſage avant de décider.

Pour meſſieurs les maîtres des requêtes, c'eſt à eux de voir ſi, après leur jugement ſouverain, qui a conſtaté l'innocence de la famille Calas, il doit être permis à un Fréron de la révoquer en doute.

Je vous embraſſe avec tendreſſe, & je vous aime autant que je vous reſpecte.

LETTRE DU MÊME,

A M. ÉLIE DE BEAUMONT,

AVOCAT AU PARLEMENT.

Du 20 Mars 1767.

Votre mémoire, monſieur, en faveur des Sirven, a touché & convaincu tous les lecteurs, & fera, ſans doute, le même effet ſur les juges. La conſultation ſignée de dix-neuf célèbres avocats de Paris, a paru auſſi déciſive en faveur de cette famille innocente, que reſpectueuſe pour le parlement de Toulouſe.

Vous m'apprenez qu'aucun des avocats conſultés n'a voulu recevoir l'argent conſigné entre vos mains pour leur honoraire. Leur déſintéreſſement & le vôtre

Digitized by Google

ſont dignes de l'illuſtre profeſſion, dont le miniſtère eſt de défendre l'innocence opprimée.

C'eſt la ſeconde fois, monſieur, que vous vengez la nature & la nation. Ce ſerait un opprobre trop affreux pour l'une & pour l'autre, ſi tant d'accuſations de parricides avaient le moindre fondement. Vous avez démontré que le jugement rendu contre les Sirven, eſt encore plus irrégulier que celui qui a fait périr le vertueux Calas ſur la roue & dans les flammes.

Je vous enverrai le ſieur Sirven & ſes filles, quand il en ſera temps; mais je vous avertis que vous ne trouverez peut-être point dans ce malheureux père de famille la même préſence d'eſprit, la même force, les mêmes reſſources qu'on admirait dans madame Calas. Cinq ans de misère & d'opprobre l'ont plongé dans un accablement qui ne lui permettrait pas de s'expliquer devant ſes juges: j'ai eu beaucoup de peine à calmer ſon déſeſpoir dans les longueurs & dans les difficultés que nous avons eſſuyées pour faire venir du Languedoc le peu de pièces que je vous ai envoyées, leſquelles mettent dans un ſi grand jour la démence & l'iniquité du juge ſubalterne qui l'a condamné à la mort, & qui lui a ravi toute ſa fortune. Aucun de ſes parens, encore moins ceux qu'on appelle amis, n'oſait lui écrire, tant le fanatiſme & l'effroi s'étaient emparés de tous les eſprits.

Sa femme condamnée avec lui, femme reſpectable, qui eſt morte de douleur en venant chez moi, l'une de ſes filles, près de ſuccomber au déſeſpoir pendant

Digitized by Google

cinq ans, un petit-fils né au milieu des glaces, & infirme depuis sa malheureuse naissance ; tout cela déchire encore le cœur du père, & affaiblit un peu sa tête. Il ne fait que pleurer : mais vos raisons & ses larmes toucheront également ses juges.

Je dois vous avertir de la seule mépriſe que j'aie trouvée dans votre mémoire. Elle n'altère en rien la bonté de la cause. Vous faites dire au sieur Sirven que Berne & Genève l'ont pensionné. Berne, il est vrai, a donné au père, à la mère & aux deux filles, sept livres dix sous par tête chaque mois, & veut bien continuer cette aumône pour le temps de son voyage à Paris ; mais Genève n'a rien donné.

Vous avez cité l'impératrice de Russie, le roi de Pologne, le roi de Prusse, qui ont secouru cette famille si vertueuse & si persécutée. Vous ne pouviez savoir alors que le roi de Danemarck, le landgrave de Hesse, madame la duchesse de Saxe Gotha, madame la princesse de Nassau-Saarbruck, madame la margrave de Baden, madame la princesse de Darmstadt, tous également sensibles à la vertu & à l'oppression des Sirven, s'empressèrent de répandre sur eux leurs bienfaits. Le roi de Prusse, qui fut informé le premier, se hâta de m'envoyer cent écus, avec l'offre de recevoir la famille dans ses États, & d'avoir soin d'elle.

Le roi de Danemarck, sans même être sollicité par moi, a daigné m'écrire, & a fait un don considérable. L'impératrice de Russie a eu la même bonté, & a signalé cette générosité qui étonne, & qui lui

est si ordinaire ; elle accompagna son bienfait de ces mots énergiques, écrits de sa main : *Malheur aux persécuteurs !*

Le roi de Pologne, sur un mot que lui dit madame de Geoffrin, qui était alors à Varsovie, fit un présent digne de lui ; & madame de Geoffrin a donné l'exemple aux Français, en suivant celui du roi de Pologne. C'est ainsi que madame la duchesse d'Enville, lorsqu'elle était à Genève, fut la première à réparer le malheur des Calas. Née d'un père & d'un aïeul illustre, pour avoir fait du bien, la plus belle des illustrations, elle n'a jamais manqué une occasion de protéger & de soulager les infortunés avec autant de grandeur d'ame que de discernement : c'est ce qui a toujours distingué sa maison ; & je vous avoue, monsieur, que je voudrais pouvoir faire passer jusqu'à la dernière postérité les hommages dûs à cette bienfaisance, qui n'a jamais été l'effet de la faiblesse.

Il est vrai qu'elle fut bien secondée par les premières personnes du royaume, par de généreux citoyens, par un ministre à qui on n'a pu reprocher encore que la prodigalité en bienfaits ; enfin, par le roi lui-même, qui a mis le comble à la réparation que la nation & le trône devaient au sang innocent.

La justice rendue sous vos auspices à cette famille, a fait plus d'honneur à la France, que le supplice de Calas ne nous a fait de honte.

Si la destinée m'a placé dans des déserts où la famille des Sirven & les fils de madame Calas cherchèrent un asile, si leurs pleurs & leur innocence si reconnue,

Digitized by Google

m'ont imposé le devoir indispensable de leur donner quelques soins, je vous jure, monsieur, que dans la sensibilité que ces deux familles m'ont inspirée, je n'ai jamais manqué de respect au parlement de Toulouse; je n'ai imputé la mort du vertueux Calas, & la condamnation de la famille entière des Sirven, qu'aux cris d'une populace fanatique, à la rage qu'eut le capitoul David de signaler son faux zèle, à la fatalité des circonstances.

Si j'étais membre du parlement de Toulouse, je conjurerais tous mes confrères de se joindre aux Sirven, pour obtenir du roi qu'il leur donne d'autres juges. Je vous déclare, monsieur, que jamais cette famille ne reverra son pays natal, qu'après avoir été aussi légalement justifiée qu'elle l'est réellement aux yeux du public. Elle n'aurait jamais la force ou la patience de soutenir la vue du juge de Mazamet, qui est sa patrie, & qui l'a opprimée plutôt que jugée. Elle ne traversera point des villages catholiques, où le peuple croit fermement, qu'un des principaux devoirs des pères & des mères, dans la communion protestante, est d'égorger leurs enfans, dès qu'ils les soupçonnent de pencher vers la religion catholique. C'est ce funeste préjugé qui a traîné Jean Calas sur la roue; il pourrait y traîner les Sirven. Enfin, il m'est aussi impossible d'engager Sirven à retourner dans le pays, qui fume encore du sang de Calas, qu'il était impossible à ces deux familles d'égorger leurs enfans pour la religion.

Je sais très-bien, monsieur, que l'auteur d'un

Digitized by Google

misérable libelle périodique intitulé, je crois, l'*Année Littéraire*, assura, il y a deux ans, qu'il est faux qu'en Languedoc on ait accusé la religion protestante d'enseigner le parricide. Il prétendit que jamais on n'en a soupçonné les protestans; il fut même assez lâche pour feindre une lettre qu'il disait avoir reçue de Languedoc; il imprima cette lettre dans laquelle on affirmait que cette accusation contre les protestans est imaginaire : il faisait ainsi un crime de faux, pour jeter des soupçons sur l'innocence des Calas, & sur l'équité du jugement de messieurs les maîtres des requêtes: & on l'a souffert! & on s'est contenté de l'avoir en exécration!

Ce malheureux compromit les noms de monsieur le maréchal de Richelieu & de monsieur le duc de Villars : il eut la bêtise de dire que je me plaisais à citer de grands noms : c'est me connaître bien mal; on sait assez que la vanité des grands noms ne m'éblouit pas, & que ce sont les grandes actions que je révère. Il ne savait pas que ces deux seigneurs étaient chez moi, quand j'eus l'honneur de leur présenter les deux fils de Jean Calas, & que tous deux ne se déterminèrent en faveur des Calas, qu'après avoir examiné l'affaire avec la plus grande maturité.

Il devait savoir, & il feignait d'ignorer, que vous-même, monsieur, vous confondîtes dans votre mémoire pour madame Calas, ce préjugé abominable, qui accuse la religion protestante d'ordonner le parricide; M. de Sudre, fameux avocat de Toulouse, s'était élevé avant vous contre cette opinion horrible,

&

Digitized by Google

& n'avait pas été écouté. Le parlement de Toulouse fit même brûler dans un vaste bûcher élevé solennellement un écrit extrajudiciaire, dans lequel on refutait l'erreur populaire; les archers firent passer Jean Calas chargé de fers à côté de ce bûcher pour aller subir son dernier interrogatoire. Ce vieillard crut que cet appareil était celui de son supplice; il tomba évanoui, il ne put répondre quand il fut traîné sur la sellette, son trouble servit à sa condamnation.

Enfin, le consistoire & même le conseil de Genève, furent obligés de repousser & de détruire par un certificat authentique l'imputation atroce intentée contre leur religion; & c'est au mépris de ces actes publics, au milieu des cris de l'Europe entière, à la vue de l'arrêt solennel de quarante maîtres des requêtes, qu'un homme, sans aveu comme sans pudeur, ose mentir pour attaquer, s'il le pouvait, l'innocence reconnue des Calas.

Cette effronterie si punissable a été négligée, le coupable s'est sauvé à l'abri du mépris. M. le marquis d'Argence, officier général, qui avait passé quatre mois chez moi dans le plus fort du procès des Calas, a été le seul qui ait marqué publiquement son indignation contre ce vil scélérat.

Ce qui est plus étrange, monsieur, c'est que M. Coqueley, qui a eu l'honneur d'être admis dans votre ordre, se soit abaissé jusqu'à être l'approbateur des feuilles de ce Fréron, qu'il ait autorisé une telle insolence, & qu'il se soit rendu son complice.

Que ces feuilles calomnient continuellement le

mérite en tout genre, que l'auteur vive de son scandale, & qu'on lui jette quelques os pour avoir aboyé, à la bonne heure; personne n'y prend garde; mais qu'il insulte le conseil entier, vous m'avouerez que cette audace criminelle ne doit pas être impunie dans un malheureux chassé de toute société, & même de celle qui a été enfin chassée de toute la France. Il n'a pas acquis par l'opprobre le droit d'insulter ce qu'il y a de plus respectable. J'ignore s'il a parlé des Sirven, mais on devrait avertir les provinciaux, qui ont la faiblesse de faire venir ses feuilles de Paris, qu'ils ne doivent pas y faire plus d'attention, qu'on n'en fait dans votre capitale à tout ce qu'écrit cet homme dévoué à l'horreur publique.

Je viens de lire le mémoire de M. Cassen, avocat au conseil; cet ouvrage est digne de paraître, même après le vôtre. On m'apprend que M. Cassen a la même générosité que vous: il protège l'innocence sans aucun intérêt. Quels exemples, monsieur, & que le barreau se rend respectable! M. de Crosne & M. de Baquancourt ont mérité les éloges & les remercîmens de la France, dans le rapport qu'ils ont fait du procès des Calas. Nous avons pour rapporteur (1), dans celui des Sirven, un magistrat sage, éclairé, éloquent; (de cette éloquence qui n'est pas celle des phrases), ainsi nous pouvons tout espérer.

Si quelques formes juridiques s'opposaient malheureusement à nos justes supplications, ce que je

(1) M. de Chardon.

Digitized by Google

ſuis bien loin de croire, nous aurions pour reſſource votre factum, celui de M. Caſſen & l'Europe; la famille Sirven perdrait ſon bien, & conſerverait ſon honneur; il n'y aurait de flétri que le juge qui l'a condamnée, car ce n'eſt pas le pouvoir qui flétrit, c'eſt le public.

On tremblera déſormais de déshonorer la nation par d'abſurdes accuſations de parricides, & nous aurons du moins rendu à la patrie le ſervice d'avoir coupé une tête de l'hydre du fanatiſme.

J'ai l'honneur d'être, avec les ſentimens de l'eſtime la plus reſpectueuſe, &c.

Digitized by Google

LE CRI DU SANG INNOCENT (a).

1775.

AU ROI TRÈS-CHRÉTIEN,

EN SON CONSEIL.

SIRE,

L'AUGUSTE cérémonie de votre ſacre n'a rien ajouté aux droits de votre majeſté ; les ſermens qu'elle a faits d'être bon & humain, n'ont pu augmenter la magnanimité de votre cœur & votre amour de la juſtice. Mais c'eſt en ces ſolennités que les infortunés ſont autoriſés à ſe jeter à vos pieds : ils y courent en foule ; c'eſt le temps de la clémence ; elle eſt aſſiſe ſur le trône à vos côtés, elle vous préſente ceux que la perſécution opprime. Je lui tends de loin les bras, du fond d'un pays étranger. Opprimé depuis l'âge de

(a) Cette requête adreſſée par Voltaire au conſeil du Roi, en faveur du jeune d'Étallonde, impliqué dans le procès du chevalier de la Barre, & réfugié en Pruſſe, fut inutilement préſentée, quoiqu'elle fût appuyée de la recommandation du roi de Pruſſe. La cour craignit de ſe compromettre avec le parlement.

Digitized by Google

quinze ans (& l'Europe ſait avec quelle horreur) je ſuis ſans avocat, ſans appui, ſans patron ; mais vous êtes juſte.

Né gentilhomme dans votre brave & fidelle province de Picardie (1), mon nom eſt d'Etallonde de Morival. Pluſieurs de mes parens ſont morts au ſervice de l'État. J'ai un frère capitaine au régiment de Champagne. Je me ſuis deſtiné au ſervice dès mon enfance.

J'étais dans la Gueldre, en 1765, où j'apprenais la langue allemande & un peu de mathématique pratique, deux choſes néceſſaires à un officier, lorſque le bruit que j'étais impliqué dans un procès criminel au préſidial d'Abbeville, parvint juſqu'à moi.

On me manda des particularités ſi atroces & ſi inouies ſur cette affaire, à laquelle je n'aurais jamais dû m'attendre, que je conçus, tout jeune que j'étais, le deſſein de ne jamais rentrer dans une ville livrée à des cabales & à des manœuvres qui effarouchaient mon caractère. Je me ſentais né avec aſſez de courage & de déſintéreſſement pour porter les armes en quelque qualité que ce pût être. Je ſavais déjà très-bien l'allemand : frappé du mérite militaire des troupes pruſſiennes, & de la gloire étonnante du ſouverain qui les a formées, j'entrai cadet dans un de ſes régimens.

Ma franchiſe ne me permit pas de diſſimuler que j'étais catholique, & que jamais je ne changerais

(1) *Fideliſſima Picardorum natio.*

Digitized by Google

de religion : cette déclaration ne me nuisit point, & je produis encore des attestations de mes commandans, qui attestent que j'ai toujours rempli les fonctions de catholique & les devoirs de soldat. Je trouvai chez les Prussiens des vainqueurs, & point d'intolérans.

Je crus inutile de faire connaître ma naissance & ma famille, je servis avec la régularité la plus ponctuelle.

Le roi de Prusse, qui entre dans tous les détails de ses régimens, sut qu'il y avait un jeune Français qui passait pour sage, qui ne connaissait les débauches d'aucune espèce, qui n'avait jamais été repris d'aucun de ses supérieurs, & dont l'unique occupation, après ses exercices, était d'étudier l'art du génie : il daigna me faire officier, sans même s'informer qui j'étais. Et enfin ayant vu par hasard quelques-uns de mes plans de fortifications, de marches, de campemens & de batailles, il m'a honoré du titre de son aide-de-camp & de son ingénieur. Je lui en dois une éternelle reconnaissance; mon devoir est de vivre & de mourir à son service. Votre majesté a trop de grandeur d'ame pour ne pas approuver de tels sentimens.

Que votre justice & celle de votre conseil daignent maintenant jeter un coup-d'œil sur l'attentat contre les lois, & sur la barbarie dont je porte ma plainte.

Madame l'abbesse de Villancourt, monastère d'Abbeville, fille respectable d'un garde des sceaux, estimé de toute la France presqu'autant que celui qui vous sert aujourd'hui si bien dans cette place, avait pour implacable ennemi un conseiller du présidial, nommé

Digitized by Google

Duval de Saucourt. Cette inimitié publique, encore plus commune dans les petites villes que dans les grandes, n'était que trop connue dans Abbeville. Madame l'abbesse avait été forcée de priver Saucourt, par avis de parens, de la curatelle d'une jeune personne assez riche, élevée dans son couvent.

Saucourt venait encore de perdre deux procès contre des familles d'Abbeville. On savait qu'il avait juré de s'en venger.

On connaît jusqu'à quel excès affreux il a porté cette vengeance. L'Europe entière en a eu horreur; & cette horreur augmente encore tous les jours, loin de s'affaiblir par le temps.

Il est public que Duval de Saucourt se conduisit précisément dans Abbeville (1), comme le capitoul David avait agi contre les innocens Calas dans Toulouse. Votre majesté a, sans doute, entendu parler de cet assassinat juridique des Calas, que votre conseil a condamné avec tant de justice & de force. C'est contre une pareille barbarie que j'atteste votre équité.

La généreuse madame Feideau de Brou, abbesse de

(1) Je dois remarquer ici (& c'est un devoir indispensable) que, dans l'affreux procès suscité uniquement par Duval de Saucourt, M. Cassen, avocat aux conseils de sa majesté très-chrétienne, fut consulté; il en écrivit au marquis de Beccaria, le premier jurisconsulte de l'Empire. J'ai vu sa lettre imprimée. On s'est trompé dans les noms: on a mis Belleval pour Duval. On s'est trompé encore sur quelques circonstances indifférentes au fond du procès.

Digitized by Google

Villancourt, élevait auprès d'elle un jeune homme, ſon couſin germain, petit-fils d'un lieutenant-général de vos armées, qui était à-peu-près de mon âge, & qui étudiait comme moi la tactique. Ses talens étaient infiniment ſupérieurs aux miens. J'ai encore de ſa main des notes ſur les campagnes du roi de Pruſſe & du maréchal de Saxe, qui font voir qu'il aurait été digne de ſervir ſous ces grands hommes.

La conformité de nos études nous ayant liés enſemble, j'eus l'honneur d'être invité à dîner avec lui chez madame l'abbeſſe, dans l'extérieur du couvent, au mois de juin 1765 : nous y allions aſſez tard, & nous étions fort preſſés. Il tombait une petite pluie; nous rencontrâmes quelques enfans de notre connaiſſance; nous mîmes nos chapeaux, & nous continuâmes notre route. Nous étions, je m'en ſouviens, à plus de cinquante pas d'une proceſſion de capucins.

Saucourt ayant ſu que nous ne nous étions point détournés de notre chemin pour aller nous mettre à genoux devant cette proceſſion, projeta d'abord d'en faire un procès au couſin germain de madame l'abbeſſe. C'était ſeulement, diſait-il, pour l'inquiéter, & pour lui faire voir qu'il était un homme à craindre.

Mais ayant ſu qu'un crucifix de bois, élevé ſur le pont-neuf de la ville, avait été mutilé depuis quelque temps, ſoit par vétuſté, ſoit par quelque charrette, il réſolut de nous en accuſer, & de joindre ces deux griefs enſemble. Cette entrepriſe était difficile.

Je n'ai, ſans doute, rien exagéré quand j'ai dit qu'il imita la conduite du capitoul David; car il écrivit

Digitized by Google

lettres sur lettres à l'évêque d'Amiens ; & ces lettres doivent se retrouver dans les papiers de ce prélat. Il dit qu'il y avait une conspiration contre la religion catholique romaine ; que l'on donnait tous les jours des coups de bâtons aux crucifix ; qu'on se munissait d'hosties consacrées, qu'on les perçait à coups de couteau, & que, selon le bruit public, elles avaient répandu du sang.

On ne croira pas cet excès d'absurde calomnie ; je ne la crois pas moi-même ; cependant je la lis dans les copies des pièces qu'on m'a enfin remises entre les mains.

Sur cet exposé non moins extravagant qu'odieux, on obtint des monitoires, c'est-à-dire, des ordres à toutes les servantes, à toute la populace d'aller révéler aux juges tous les contes qu'elles auraient entendu faire, & de calomnier en justice, sous peine d'être damnées.

On ignore dans Paris, comme je l'avais toujours ignoré moi-même, que Duval Saucourt ayant intimidé tout Abbeville, porté l'alarme dans toutes les familles, ayant forcé madame l'abesse à quitter son abbaye pour aller solliciter à la cour, se trouvant libre pour faire le mal, & ne trouvant pas deux assesseurs pour faire le mal avec lui, osa associer au ministère de juge : qui ? on ne le croira pas encore ; cela est aussi absurde que les hosties percées à coups de couteau, & versant du sang : qui, dis-je, fut le troisième juge avec Duval ? un marchand de vin, de bœufs & de cochons ! un nommé Broutel, qui avait acheté

Digitized by Google

dans la juridiction un office de procureur, qui avait même exercé très-rarement cette charge : oui, encore une fois, un marchand de cochons, chargé alors de deux sentences des consuls d'Abbeville contre lui, & qui lui ordonnent de produire ses comptes. Dans ce temps-là même il avait déjà un procès à la cour des aides de Paris, procès qu'il perdit bientôt après; l'arrêt le déclara incapable de posséder aucune charge municipale dans votre royaume.

Tels furent mes juges pendant que je servais un grand roi, & que je me disposais à servir votre majesté. Saucourt & Broutel avaient déterré une sentence rendue, il y a cent trente années, dans des temps de trouble en Picardie, sur quelques profanations fort différentes. Ils la copièrent; ils condamnèrent deux enfans. Je suis l'un des deux; l'autre est ce petit-fils d'un général de vos armées : c'est ce chevalier de la Barre dont je ne puis prononcer le nom qu'en répandant des larmes; c'est ce jeune homme qui en a coûté à toutes les ames sensibles, depuis le trône de Pétersbourg jusqu'au trône pontifical de Rome; c'est cet enfant plein de vertus & de talens au-dessus de son âge, qui mourut dans Abbeville, au milieu de cinq bourreaux, avec la même résignation & le même courage modeste qu'étaient morts le fils du grand de Thou, le Tite-Live de la France, le conseiller Dubourg, le maréchal de Marillac, & tant d'autres.

Si votre majesté fait la guerre, elle verra mille gentilshommes mourir à ses pieds : la gloire de leur mort pourra vous consoler de leur perte, vous, Sire,

Digitized by Google

& leurs familles. Mais être traîné à un ſupplice affreux & infame, périr par l'ordre d'un Broutel! quel état! & qui peut s'en conſoler!

On demandera peut-être comment la ſentence d'Abbeville, qui était nulle & de toute nullité, a pu cependant être confirmée par le parlement de Paris, a pu être exécutée en partie; en voici la raiſon : c'eſt que le parlement ne pouvait ſavoir quels étaient ceux qui l'avaient prononcée.

Des enfans plongés dans des cachots, & ne connaiſſant point ce Broutel, leur premier bourreau, ne pouvaient dire au parlement : Nous ſommes condamnés par un marchand de bœufs & de porcs, chargé de décrets des conſuls contre lui. Ils ne le ſavaient pas; Broutel s'était dit avocat. Il avait pris en effet pour cinquante francs des lettres de gradué à Rheims; il s'était fait mettre à Paris ſur le tableau des licenciés ès-lois; ainſi il y avait un fantôme de gradué pour condamner ces pauvres enfans, & ils n'avaient pas un ſeul avocat pour les défendre. L'état horrible où ils furent pendant toute la procédure, avait tellement altéré leurs organes, qu'ils étaient incapables de penſer & de parler, & qu'ils reſſemblaient parfaitement aux agneaux que Broutel vendit ſi ſouvent aux bouchers d'Abbeville.

Votre conſeil, Sire, peut remarquer qu'on permet en France à un banqueroutier frauduleux d'être aſſiſté continuellement par un avocat, & qu'on ne le permit pas à des mineurs dans un procès où il s'agiſſait de leur vie.

Grâce aux monitoires, reſte odieux de l'ancienne

Digitized by Google

procédure de l'inquisition, Saucourt & Broutel avaient fait entendre cent vingt témoins, la plupart gens de la lie du peuple; & de ces cent vingt témoins, il n'y en avait pas trois d'oculaires. Cependant il fallut tout lire, tout rapporter : cette énorme compilation, qui contenait six mille pages, ne pouvait que fatiguer le parlement, occupé alors des besoins de l'État dans une crise assez grande. Les opinions se partagèrent, & la confirmation de l'affreuse sentence ne passa enfin que de deux voix.

Je ne demande point si, au tribunal de l'humanité et de la raison, deux voix devraient suffire pour condamner des innocens au supplice que l'on inflige aux parricides. Pugatchef, souillé de mille assassinats barbares, & du crime le plus avéré de lèse-majesté & de lèse-société au premier chef, n'a subi d'autre supplice que celui d'avoir la tête tranchée.

La sentence de Duval Saucourt & du marchand de bœufs portait qu'on nous couperait le poing, qu'on nous arracherait la langue, qu'on nous jetterait dans les flammes. Cette sentence fut confirmée par la prépondérance de deux voix.

Le parlement a gémi que les anciennes lois le forcent à ne consulter que cette pluralité pour arracher la vie à un citoyen. Hélas! m'est-il permis d'observer que chez les Algonquins, les Hurons, les Chiacas, il faut que toutes les voix soient unanimes pour dépecer un prisonnier & pour le manger? Quand elles ne le sont pas, le captif est adopté dans une famille, & regardé comme l'enfant de la maison.

Digitized by Google

Sire, mon application à mes devoirs ne m'a pas permis d'être instruit plus tôt des détails de cette Saint-Barthélemi d'Abbeville. Je ne sais que d'aujourd'hui que l'on destinait trois autres enfans à cette boucherie. J'apprends que les parens de ces enfans, poursuivis comme moi par Duval Saucourt & Broutel, trouvèrent huit avocats pour les défendre, quoiqu'en matière criminelle les accusés n'aient jamais le secours d'un avocat quand on les interroge, & quand on les confronte. Mais un avocat est en droit de parler pour eux sur tout ce qui ne concerne pas la procédure secrète. Et qu'il me soit permis, Sire, de remarquer ici que chez les Romains, nos législateurs & nos maîtres, & chez les nations qui se piquent d'imiter les Romains, il n'y eut jamais de pièces secrètes. Enfin, Sire, sur la seule connaissance de ce qui était public, ces huit avocats intrépides déclarèrent, le 27 juin 1766 :

1°. Que le juge Saucourt ne pouvait être jugé, puisqu'il était partie, (*pages 15 & 16 de la consultation*);

2°. Que Broutel ne pouvait être juge, puisqu'il avait agi en plusieurs affaires en qualité de procureur, & que son unique occupation était alors de vendre des bestiaux, (*page* 17);

3°. Que cette manœuvre de Saucourt & de Broutel était une infraction punissable de la loi, (*mêmes pages*).

Cette décision de huit avocats célèbres est signée Celier, d'Outremont, Gerbier, Vouglans, Timbergue, Turpin, Linguet.

Digitized by Google

Il eſt vrai qu'elle vint trop tard. L'eſtimable chevalier de la Barre était déjà ſacrifié. L'injuſtice & l'horreur de ſon ſupplice, jointes à la déciſion de huit juriſconſultes, firent une telle impreſſion ſur tous les cœurs, que les juges d'Abbeville n'osèrent pourſuivre cet abominable procès. Ils s'enfuirent à la campagne, de peur d'être lapidés par le peuple. Plus de procédures, plus d'interrogatoires & de confrontations. Tout fut abſorbé dans l'horreur qu'ils inſpiraient à la nation, & qu'ils reſſentaient en eux-mêmes.

Je n'ai pu, Sire, faire entendre autour de votre trône, le cri du ſang innocent. Souffrez que j'appelle aujourd'hui à mon ſecours le jugement de huit interprètes des lois qui demandent vengeance pour moi, comme pour les trois autres enfans qu'ils ont ſauvés de la mort. La cauſe de ces enfans eſt la mienne. Je n'ai pas même oſé m'adreſſer ſeul à votre majeſté ſans avoir conſulté le roi mon maître, ſans avoir demandé l'opinion de ſon chancelier & des chefs de la juſtice : ils ont confirmé l'avis des huit juriſconſultes de votre parlement. On connaît depuis long-temps l'avis du marquis de Beccaria, qui eſt à la tête des lois de l'Empire. Il n'y a qu'une voix en Angleterre & dans le grand tribunal de la Ruſſie ſur cette affreuſe & incroyable cataſtrophe. Rome ne penſe pas autrement que Pétersbourg, Aſtracan & Caſan. Je pourrais, Sire, demander juſtice à votre majeſté au nom de l'Europe & de l'Aſie. Votre conſeil, qui a vengé le ſang des Calas, aurait pour moi la même équité. Mais étranger pendant dix années, lié à mes devoirs, loin

Digitized by Google

de la France, ignorant la route qu'il faut tenir pour parvenir à une révision de procès, je suis forcé de me borner à représenter à votre majesté l'excès de la cruauté commise dans un temps où cette cruauté ne pouvait parvenir à vos oreilles. Il me suffit que votre équité soit instruite.

Je me joins à tous vos sujets dans l'amour respectueux qu'ils ont pour votre personne, & dans les vœux unanimes pour votre prospérité qui n'égalera jamais vos vertus.

A Neufchâtel, ce 30 juin 1775.

PRÉCIS
DE LA PROCÉDURE D'ABBEVILLE.

Du 26 septembre 1765.

Un prévôt de salle, nommé *Étienne Naturé*, ami de Broutel, & buvant souvent avec lui, dit qu'il a entendu, dans la salle d'armes du sieur d'Etallonde, avouer qu'il n'avait pas ôté son chapeau devant la procession des capucins, conjointement avec le chevalier de la Barre & le sieur Moinel.

Et le même Étienne Naturé se dédit entièrement à la confrontation avec les sieurs chevalier de la Barre & Moinel, & déclare expressément que le sieur d'Etallonde n'a jamais mis le pied dans la salle d'armes.

Du 28 septembre 1765.

Le sieur Allamet dépose avoir ouï dire qu'un nommé Bauvalet avait dit que le sieur d'Etallonde avait dit qu'il avait trouvé, chez ce nommé Bauvalet, un médaillon de plâtre fort mal fait, & qu'ayant proposé de l'acheter de ce nommé Bauvalet, il avait dit que c'était pour le briser, parce qu'il ne valait pas le diable.

Il ne spécifie point ce que ce médaillon représentait, & on ne voit pas ce qu'on peut inférer de cette déposition. On a prétendu que ce plâtre représentait quelques figures de la passion, fort mal faites.

Le même jour, Antoine Watier, âgé de seize à dix-sept ans, dépose avoir entendu le sieur d'Etallonde chanter une chanson, dans laquelle il est question d'un saint qui avait eu autrefois une maladie vénérienne, & ajoute qu'il ne se souvient pas du nom de ce saint. Le sieur d'Etallonde proteste qu'il ne connaît ni ce saint ni Watier.

Du 5 décembre 1765.

Marie-Antoinette Le Leu, femme d'un maître de jeu de billard, dépose que le sieur d'Etallonde a chanté une chanson dans laquelle Marie-Madelène avait ses mal-semaines.

Il est bien indécent d'écouter sérieusement de telles sottises; & rien ne démontre mieux l'acharnement grossier de Duval Saucourt & de Broutel. Si Madelène était

Digitized by Google

était pécheresse, il est clair qu'elle était sujette à des mal-semaines, autrement des menstrues, des ordinaires. Mais si quelque loustic d'un régiment, ou quelque goujat a fait autrefois cette misérable chanson grivoise, si un enfant l'a chantée, il ne paraît pas que cet enfant mérite la mort la plus recherchée & la plus cruelle, & périsse dans des supplices que les Busiris & les Nérons n'osaient pas inventer.

Le même jour, le sieur de la Vieuville dépose avoir ouï dire au sieur de Saveuse, qu'il a entendu dire au sieur Moinel que le sieur d'Etallonde avait un jour escrimé avec sa canne sur le pont-neuf contre un crucifix de bois.

Je réponds que non-seulement cela est très-faux, mais que cela est impossible. Je ne portais jamais de canne, mais une petite baguette fort légère. Le crucifix qui était alors sur le pont-neuf, était élevé, comme tout Abbeville le sait, sur un gros piédestal de huit pieds de haut, & par conséquent il n'était pas possible d'escrimer contre cette figure.

J'ajoute qu'il eût été à souhaiter que les choses saintes ne fussent jamais placées que dans les lieux saints, & je crois indécent qu'un crucifix soit dans une rue, exposé à être brisé par tous les accidens.

Du 3 octobre 1765.

Le sieur Moinel, enfant de quatorze ou quinze ans, est retiré de son cachot, & interrogé si le jour de la procession des capucins il n'était pas avec les

Digitized by Google

ſieurs d'Etallonde & de la Barre, à vingt-cinq pas ſeulement du Saint-Sacrement; s'ils n'ont pas affecté, par impiété, de ne point ſe découvrir dans le deſſein d'inſulter à la Divinité, & s'ils ne ſe ſont pas vantés de cette action impie; s'il n'a pas vu le ſieur d'Etallonde donner des coups au crucifix du pont-neuf; ſi le jour de la foire de la Magdelène le ſieur d'Etallonde ne lui avait pas dit qu'il avait égratigné une jambe du crucifix du pont-neuf, a répondu non à toutes ces demandes.

On peut voir, par ce ſeul interrogatoire, avec quelle malignité Duval & Broutel voulaient faire tomber cet enfant dans le piége.

Pourquoi lui dire que la proceſſion des capucins n'était qu'à vingt-cinq pas, tandis qu'elle était à plus de cinquante? Je ſais mieux meſurer les diſtances dans ma profeſſion d'ingénieur que tous les praticiens & tous les capucins d'Abbeville.

Pourquoi ſuppoſer que ces enfans avaient paſſé vîte, *par impiété*, dans le temps qu'il faiſait une petite pluie, & qu'ils étaient preſſés d'aller dîner? Quelle impiété eſt-ce donc de mettre ſon chapeau pendant la pluie?

Et remarquez qu'après cet interrogatoire, on le plongea dans un cachot plus noir & plus infect, afin de le forcer, par ces traitemens odieux, à dépoſer tout ce qu'on voulait.

Du 7 octobre 1765.

On interroge de ſurcroît le ſieur Moinel ſur les

Digitized by Google

mêmes articles ; & le sieur Moinel répond que non-seulement le chevalier de la Barre & leur sieur d'Etallonde n'ont point passé devant la procession, & ne se sont point couverts par impiété, mais qu'il a passé plusieurs fois avec eux devant d'autres processions, & qu'ils se sont mis à genoux.

A cette réponse si ingénue & si vraie, le troisième juge, nommé Villers, se récrie : « Il ne faut pas tant » tourmenter ces pauvres innocens ».

Saucourt & Broutel en fureur menacèrent cet enfant de le faire pendre s'il persistait à nier. Ils l'effrayèrent ; ils lui firent verser des larmes. Ils lui firent dire, dans ce second interrogatoire, une chose qui n'a pas la moindre vraisemblance : que d'Etallonde avait dit qu'il n'y avait point de Dieu, & qu'il avait ajouté un mot qu'on n'ose prononcer.

Il faut savoir que dans Abbeville, il y avait alors un ouvrier nommé Bondieu, & que de-là vient l'infame équivoque qu'on employa pour nous perdre.

Enfin, ils lui firent articuler même, dans l'excès de leur égarement, que d'Etallonde connaissait un prêtre qui fournirait des hosties consacrées pour servir à des *opérations magiques*, ainsi que Duval & Broutel le donnaient à entendre.

Quelle extravagance ! en même temps quelle bêtise ! Si dans ma première jeunesse, j'avais été assez abandonné pour ne pas croire en Dieu, comment aurais-je cru à des hosties consacrées avec lesquelles on ferait des *opérations magiques* ?

D'où venait cette accusation ridicule d'*opérations*

Digitized by Google

magiques avec des hosties ? d'un bruit répandu dans la populace, qu'on ne pouvait poursuivre avec tant de cruauté de jeunes fils de famille que pour un crime de magie. Et pourquoi de la magie plutôt qu'un autre délit ? parce qu'il y avait des monitoires qui ordonnaient à tout le monde de venir à révélation ; & que, selon les idées du peuple, ces monitoires n'étaient ordinairement lancés que contre les hérétiques & les magiciens.

Les provinces de France sont-elles encore plongées dans leur ancienne barbarie ? sommes-nous revenus à ces temps d'opprobre où l'on accusait le prédicateur Urbain Grandier, d'avoir ensorcelé dix-sept religieuses de Loudun, où l'on forçait le curé Gaufrédi d'avouer qu'il avait soufflé le diable dans le corps de Magdelène Lapallu, & où l'on a vu enfin le jésuite Girard, près d'être condamné aux flammes pour avoir jeté un sort sur la Cadière ?

Ce fut dans cet interrogatoire que cet enfant Moinel, intimidé par les menaces du marchand de bœufs & du marchand de sang humain, leur demanda pardon de ne leur avoir pas dit tout ce qu'on lui ordonnait de dire. Il croyait avoir fait un péché mortel ; & il fit, à genoux, une confession générale, comme s'il eût été au sacrement de pénitence. Broutel & Duval tirent de sa simplicité, & en profitèrent pour nous perdre.

Interrogé encore s'il n'avait pas entendu de jeunes gens traiter Dieu de.... dans une conversation, & s'il n'avait pas lui-même appelé Dieu... il répondit qu'il avait tenu ces propos avec d'Etallonde.

Digitized by Google

Mais peut-on avoir tenu tels discours tête-à-tête ? & si on les a tenus, qui peut les dénoncer ? On voit assez à quel point celui qui interrogeait était barbare & grossier, à quel point l'enfant était simple & innocent.

On lui demanda s'il n'avait pas chanté des chansons horribles. Ce sont les propres mots. L'enfant l'avoua. Mais qu'est-ce qu'une chanson ordurière sur les *mal-semaines de la Magdelène*, faite par quelque goujat, il y a plus de cent ans, & qu'on suppose chantée en secret par deux jeunes gens, aussi dépourvus alors de goût & de connaissance, que Broutel & Duval ? Avaient-ils chanté cette chanson dans la place publique ? avaient-ils scandalisé la ville ? non : & la preuve que cette puérilité était ignorée, c'est que Saucourt avait obtenu des monitoires pour faire révéler, contre les enfans de ses ennemis, tout ce qu'une populace grossière pouvait avoir entendu dire.

Pour moi, en méprisant de telles inepties, je jure que je ne me souviens pas d'un seul mot de cette chanson; & j'affirme qu'il faut être le plus lâche des hommes pour faire d'un couplet de corps-de-garde, le sujet d'un procès criminel.

Enfin, on m'a envoyé plusieurs billets de la main de Moinel, écrits de son cachot, avec la connivence du géolier, dans lesquels il est dit : « Mon trouble est » trop grand ; j'ai l'esprit hors de son assiette ; je ne » suis pas dans mon bon sens ».

J'ai entre les mains une autre lettre de lui, de cette année, conçue en ces termes :

« Je voudrais, monsieur, avoir perdu entièrement

Digitized by Google

» la mémoire de l'horrible aventure qui enſanglanta
» Abbeville, il y a pluſieurs années, & qui révolta
» toute l'Europe. Pour ce qui me regarde, la ſeule
» choſe dont je puiſſe me ſouvenir, c'eſt que j'avais
» environ quinze ans, qu'on me mit aux fers, que le
» ſieur Saucourt me fit les menaces les plus affreuſes,
» que je fus hors de moi-même, que je me jetai à
» genou, & que je dis *oui* toutes les fois que ce Sau-
» court m'ordonna de dire *oui*, ſans ſavoir un ſeul
» mot de ce qu'on me demandait. Ces horreurs m'ont
» mis dans un état qui a altéré ma ſanté pour le reſte
» de ma vie ».

Je ſuis donc en droit de récuſer de vains témoignages qu'on lui arracha par tant de menaces & qu'il a déſavoués, ainſi que je me crois en droit de faire déclarer nulle toute la procédure de mes trois juges, d'en prendre deux à partie, & de les regarder, non pas comme des juges, mais comme des aſſaſſins.

Ce n'eſt que d'après M. le marquis de Beccaria & d'après les juriſconſultes de l'Europe que je leur donne ce nom qu'ils ont ſi bien mérité, & qui n'eſt pas trop fort pour leur inconcevable méchanceté. On interrogea avec la même atrocité le chevalier de la Barre, & quoiqu'il fût très-au-deſſus de ſon âge, on réuſſit enfin à l'intimider.

Comme j'étais très-loin de la France, on perſuada même à ce jeune homme qu'il pouvait ſe ſauver en me chargeant, & qu'il n'y avait nul mal à rejeter tout ſur un ami qui dédaignait de ſe défendre.

On renouvela avec lui l'impertinente hiſtoire des

Digitized by Google

hoſties. On lui demanda ſi un prêtre ne lui en avait pas envoyé, & s'il n'était pas quelquefois ſorti du ſang de quelques hoſties conſacrées. Il répondit avec un juſte mépris; mais il ajouta qu'il y avait en effet un curé à Yvernot qui aurait pu, à ce qu'on diſait, prêter des hoſties; mais que ce curé était en priſon. On ne pouſſa pas plus loin ces queſtions abſurdes.

Je ſens que la lecture d'un tel procès criminel dégoûte & rebute un homme ſenſé : c'eſt avec une peine extrême que je pourſuis ce détail de la ſottiſe humaine.

Interrogé s'il n'a pas dit qu'il était difficile *d'adorer un dieu de pâte*, a répondu qu'il peut avoir tenu de tels diſcours, & que s'il les a tenus, c'eſt avec d'Etallonde; que s'il a diſputé ſur la religion, c'eſt avec d'Etallonde.

Hélas! voilà un étrange aveu, une étrange accuſation. « Si j'ai agité des queſtions délicates, c'eſt » avec vous », ce *ſi* prouve-t-il quelque choſe? ce *ſi* eſt-il poſitif? eſt-ce là une preuve, barbare que vous êtes? Je ne mets point de condition à mon aſſertion; je dis ſans aucun *ſi*, que vous êtes des tigres dont il faudrait purger la terre.

Et dans quel pays de l'Europe n'a-t-on pas diſputé publiquement & en particulier ſur la religion? dans quel pays ceux qui ont une autre religion que la romaine, n'ont-ils pas dit & redit, imprimé & prêché ce que Duval & Broutel imputaient au chevalier de la Barre & à moi? Une converſation entre deux jeunes amis, n'ayant eu aucun effet, aucune ſuite,

Digitized by Google

n'ayant été écoutée de perſonne, ne pouvait devenir un corps de délit. Il fallait que les interrogateurs euſſent deviné cet entretien. Ces paroles, en effet, ſont ſouvent dans la bouche des proteſtans : il y en a quelques-uns établis, avec privilége du roi, dans Abbeville & dans les villes voiſines. Les aſſaſſins du chevalier de la Barre avaient donc deviné au haſard ce diſcours ſi commun qu'ils nous attribuaient ; & par un haſard encore plus ſingulier, il ſe trouva peut-être qu'ils devinaient juſte, du moins en partie.

Nous avions pu quelquefois examiner la religion romaine, le chevalier de la Barre & moi, parce que nous étions nés l'un & l'autre avec un eſprit avide d'inſtruction, parce que la religion exige abſolument l'attention de tout honnête homme, parce qu'on eſt un ſot indigne de vivre, quand on paſſe tout ſon temps à l'opéra comique ou dans de vains plaiſirs, ſans jamais s'informer de ce qui a pu précéder, & de ce qui peut ſuivre la minute où nous rampons ſur la terre. Mais vouloir nous juger ſur ce que nous avons dit, mon ami & moi tête à tête, c'était vouloir nous condamner ſur nos penſées, ſur nos rêves. C'eſt ce que les plus cruels tyrans n'ont jamais oſé faire.

On ſent toute l'irrégularité, pour ne pas dire l'abomination de cette procédure auſſi illégale qu'infâme ; car de quoi s'agiſſait-il dans ce procès dont le fond était ſi frivole & ſi ridicule ? d'un crucifix de grand chemin qui avait une égratignure à la jambe. C'était-là d'abord le corps du délit auquel nous n'avions nulle part. Et on interroge les accuſés ſur

Digitized by Google

des chanſons de corps-de-garde, ſur l'*Ode à Priape* du ſieur Piron (1), ſur des hoſties qui ont répandu du ſang, ſur un entretien particulier dont on ne pouvait avoir aucune connaiſſance ! Enfin, le dirai-je ? on demanda au chevalier de la Barre & au ſieur Moinel, ſi je n'avais pas été à la garde-robe, pendant la nuit, dans le cimetière de Sainte-Catherine, auprès d'un crucifix. Et c'était pour avoir révélation de ces belles choſes qu'on avait jeté des monitoires.

Si le conſeil de ſa majeſté très-chrétienne, auquel on aurait enfin recours, pouvait ſurmonter ſon mépris pour une telle procédure, & ſon horreur pour ceux qui l'ont faite; s'il contenait aſſez ſa juſte indignation pour jeter les yeux ſur ce procès; ſi les exemples affreux des Calas & des Sirven dans le Languedoc, de Montbailli (2) dans Saint Omer, de Martin dans le duché de Bar, étaient préſens à ſa mémoire, ce ſerait de lui que j'attendrais juſtice. Je le ſupplierais de conſidérer qu'au temps même du meurtre horrible du

(1) Il eſt porté dans le procès-verbal que ces enfans ſont convaincus d'avoir récité l'ode de Piron. Ils ſont condamnés au ſupplice des parricides; & Piron avait une penſion de 1200 liv. ſur la caſſette du roi.

(2) J'ai lu qu'il y a cinq ou ſix ans, des juges de province condamnèrent le ſieur Montbailli & ſon épouſe à être roués & brûlés. L'innocent Montbailli fut roué. Sa femme étant groſſe, fut réſervée pour être brûlée. Le conſeil du Roi empêcha ce dernier crime.

Un juge, auprès de Bar, fit rouer un honnête cultivateur, nommé Martin, chargé de ſept enfans. Celui qui avait fait le crime l'avoua huit jours après.

Digitized by Google

chevalier de la Barre, huit fameux avocats de Paris élevèrent leur voix contre la ſentence d'Abbeville, en faveur de trois enfans pourſuivis comme moi, & menacés comme moi de la mort la plus cruelle.

J'ai pris la liberté de mettre cette déciſion ſous les yeux du Roi; j'oſe croire que, s'il a daigné lire ma requête, il en a été touché. Sa bonté, ſon ſuffrage ſont tout ce que j'ambitionne, & tout ce qui peut me conſoler.

D'ÉTALLONDE DE MORIVAL.

Digitized by Google

COMMENTAIRE

SUR LE LIVRE

DES DÉLITS ET DES PEINES.

Occaſion de ce commentaire.

J'ÉTAIS plein de la lecture du petit livre des *Délits & des peines*, qui eſt en morale ce que ſont en médecine le peu de remèdes dont nos maux pourraient être ſoulagés. Je me flattais que cet ouvrage adoucirait ce qui reſte de barbare dans la juriſprudence de tant de nations; j'eſpérais quelque réforme dans le genre-humain, lorſqu'on m'apprit qu'on venait de pendre dans une province une fille de dix-huit ans, belle & bien faite, qui avait des talens utiles, & qui était d'une très-honnête famille.

Elle était coupable de s'être laiſſé faire un enfant : elle l'était encore davantage d'avoir abandonné ſon fruit. Cette fille infortunée, fuyant la maiſon paternelle, eſt ſurpriſe des douleurs de l'enfantement; elle eſt délivrée ſeule & ſans ſecours auprès d'une fontaine. La honte, qui eſt dans le ſexe une paſſion violente, lui donna aſſez de force pour revenir à la maiſon de ſon père, & pour y cacher ſon état. Elle laiſſe ſon enfant expoſé, on le trouve mort le lendemain; la mère eſt découverte, condamnée à la potence & exécutée.

Digitized by Google

La première faute de cette fille, ou doit être renfermée dans le ſecret de ſa famille, ou ne mérite que la protection des lois, parce que c'eſt au ſéducteur à réparer le mal qu'il a fait, parce que la faibleſſe a droit à l'indulgence, parce que tout parle en faveur d'une fille dont la groſſeſſe cachée la met ſouvent en danger de mort; que cette groſſeſſe connue flétrit ſa réputation, & que la difficulté d'élever ſon enfant eſt encore un grand malheur de plus.

La ſeconde faute eſt plus criminelle, elle abandonne le fruit de ſa faibleſſe, & l'expoſe à périr.

Mais, parce qu'un enfant eſt mort, faut-il abſolument faire mourir la mère? Elle ne l'avait pas tué; elle ſe flattait que quelque paſſant prendrait pitié de cette créature innocente; elle pouvait même être dans le deſſein d'aller retrouver ſon enfant, & de lui faire donner les ſecours néceſſaires. Ce ſentiment eſt ſi naturel qu'on doit le préſumer dans le cœur d'une mère. La loi eſt poſitive contre la fille dans la province dont je parle; mais cette loi n'eſt-elle pas injuſte, inhumaine & pernicieuſe? injuſte, parce qu'elle n'a pas diſtingué entre celle qui tue ſon enfant & celle qui l'abandonne; inhumaine, en ce qu'elle fait périr cruellement une infortunée à qui on ne peut reprocher que ſa faibleſſe & ſon empreſſement à cacher ſon malheur; pernicieuſe, en ce qu'elle ravit à la ſociété une citoyenne qui devait donner des ſujets à l'État, dans une province où l'on ſe plaint de la dépopulation.

La charité n'a point encore établi dans ce pays

Digitized by Google

des maiſons ſecourables, où les enfans expoſés ſoient nourris. Là où la charité manque, la loi eſt toujours cruelle. Il valait bien mieux prévenir ces malheurs qui ſont aſſez ordinaires, que ſe borner à les punir. La véritable juriſprudence eſt d'empêcher les délits, & non de donner la mort à un ſexe faible, quand il eſt évident que ſa faute n'a pas été accompagnée de malice, & qu'elle a coûté à ſon cœur.

Aſſurez, autant que vous le pourrez, une reſſource à quiconque ſera tenté de mal faire, & vous aurez moins à punir.

Des ſupplices.

Ce malheur & cette loi ſi dure, dont j'ai été ſenſiblement frappé, m'ont fait jeter les yeux ſur le code criminel des nations. L'auteur humain des *Délits & des Peines* n'a que trop raiſon de ſe plaindre, que la punition ſoit trop ſouvent au-deſſus du crime, & quelquefois pernicieuſe à l'État, dont elle doit faire l'avantage.

Les ſupplices recherchés dans leſquels on voit que l'eſprit humain s'eſt épuiſé à rendre la mort affreuſe, ſemblent plutôt inventés par la tyrannie, que par la juſtice.

Le ſupplice de la roue fut introduit en Allemagne, dans les temps d'anarchie, où ceux qui s'emparaient des droits régaliens voulaient épouvanter, par l'appareil d'un tourment inoui, quiconque oſerait attenter contre eux. En Angleterre on ouvrait le ventre d'un homme atteint de haute trahiſon, on lui arrachait le

Digitized by Google

cœur, on lui en battait les joues, & le cœur était jeté dans les flammes. Mais quel était souvent ce crime de haute trahison ? c'était, dans les guerres civiles, d'avoir été fidèle à un roi malheureux, & quelquefois de s'être expliqué sur le droit douteux du vainqueur. Enfin les mœurs s'adoucirent ; il est vrai qu'on a continué d'arracher le cœur, mais c'est toujours après la mort du condamné. L'appareil est affreux, mais la mort est douce, si elle peut l'être.

Des peines contre les hérétiques.

Ce fut sur-tout la tyrannie qui, la première, décerna la peine de mort contre ceux qui différaient de l'église dominante dans quelques dogmes. Aucun empereur chrétien n'avait imaginé, avant le tyran Maxime, de condamner un homme au supplice, uniquement pour des points de controverse. Il est bien vrai que ce furent deux évêques espagnols qui poursuivirent la mort des priscillianistes auprès de Maxime ; mais il n'est pas moins vrai que ce tyran voulait plaire au parti dominant, en versant le sang des hérétiques. La barbarie & la justice lui étaient également indifférentes. Jaloux de Théodose, espagnol comme lui, il se flattait de lui enlever l'empire d'orient, comme il avait déjà envahi celui d'occident. Théodose était haï pour ses vertus ; mais il avait su gagner tous les chefs de la religion. Maxime voulait déployer le même zèle, & attacher les évêques espagnols à sa faction. Il flattait également l'ancienne

Digitized by Google

religion & la nouvelle ; c'était un homme auſſi fourbe qu'inhumain, comme tous ceux qui, dans ce temps-là, prétendirent ou parvinrent à l'empire. Cette vaſte partie du monde était gouvernée comme l'eſt Alger aujourd'hui. La milice faiſait & défaiſait les empereurs ; elle les choiſiſſait très-ſouvent parmi les nations réputées barbares. Théodoſe lui oppoſait alors d'autres barbares de la Scythie. Ce fut lui qui remplit les armées de Goths, & qui éleva Alaric, le vainqueur de Rome. Dans cette confuſion horrible, c'était donc à qui fortifierait le plus ſon parti par tous les moyens poſſibles.

Maxime venait de faire aſſaſſiner, à Lyon, l'empereur Gratien, collègue de Théodoſe ; il méditait la perte de Valentinien II, nommé ſucceſſeur de Gratien à Rome, dans ſon enfance. Il aſſemblait à Trèves, une puiſſante armée, compoſée de Gaulois & d'Allemands. Il faiſait lever des troupes en Eſpagne, lorſque deux évêques eſpagnols, Idacio & Ithacus ou Itacius, qui avaient alors beaucoup de crédit, vinrent lui demander le ſang de Priſcillien & de tous ſes adhérens, qui diſaient que les ames ſont des émanations de Dieu, que la Trinité ne contient point trois hypoſtaſes ; & qui, de plus, pouſſaient le ſacrilège juſqu'à jeûner le dimanche. Maxime, moitié païen, moitié chrétien, ſentit bientôt toute l'énormité de ces crimes. Les ſaints évêques, Idacio & Itacius, obtinrent qu'on donnât d'abord la queſtion à Priſcillien & à ſes complices avant qu'on les fît mourir ; ils y furent préſens, afin que tout ſe paſsât dans l'ordre, & s'en retournèrent en bénissant Dieu, & en plaçant

Digitized by Google

Maxime, le défenſeur de la foi, au rang des ſaints. Mais Maxime ayant été défait par Théodoſe, & enſuite aſſaſſiné aux pieds de ſon vainqueur, il ne fut point canoniſé.

Il faut remarquer que Saint Martin, évêque de Tours, véritablement homme de bien, ſollicita la grâce de Priſcillien; mais les évêques l'accusèrent lui-même d'être hérétique, & il s'en retourna à Tours, de peur qu'on ne lui fît donner la queſtion à Trèves.

Quant à Priſcillien, il eut la conſolation, après avoir été pendu, qu'il fut honoré de ſa ſecte, comme un martyr. On célébra ſa fête, & on le fêterait encore, s'il y avait des priſcillianiſtes.

Cet exemple fit frémir toute l'égliſe, mais bientôt après il fut imité & ſurpaſſé. On avait fait périr des priſcillianiſtes par le glaive, par la corde & par la lapidation. Une jeune dame de qualité, ſoupçonnée d'avoir jeûné le dimanche, n'avait été que lapidée dans Bordeaux (1). Ces ſupplices parurent trop légers; on prouva que Dieu exigeait que les hérétiques fuſſent brûlés à petit feu. La raiſon péremptoire qu'on en donnait, c'était que Dieu les punit ainſi dans l'autre monde, & que tout prince, tout lieutenant du prince, enfin le moindre magiſtrat, eſt l'image de Dieu dans ce monde-ci.

Ce fut ſur ce principe qu'on brûla par-tout des ſorciers qui étaient viſiblement ſous l'empire du diable,

(1) Voyez l'hiſtoire de l'Égliſe.

&

Digitized by Google

& les hétérodoxes qu'on croyait encore plus criminels & plus dangereux que les ſorciers.

On ne ſait pas bien préciſément quelle était l'héréſie des chanoines que le roi Robert, fils de Hugues, & Conſtance, ſa femme, allèrent faire brûler en leur préſence à Orléans, en 1022. Comment le ſaurait-on ? il n'y avait alors qu'un très-petit nombre de clercs & de moines qui euſſent l'uſage de l'écriture. Tout ce qui eſt conſtaté, c'eſt que Robert & ſa femme raſſaſièrent leurs yeux de ce ſpectable abominable. L'un des ſectaires avait été le confeſſeur de Conſtance ; cette reine ne crut pas pouvoir mieux réparer le malheur de s'être confeſſée à un hérétique, qu'en le voyant dévorer par les flammes.

L'habitude devient loi ; & depuis ce temps juſqu'à nos jours, c'eſt-à-dire, pendant plus de ſept cents années, on a brûlé ceux qui ont été ou qui ont paru être ſouillés du crime d'une opinion erronée.

De l'extirpation des héréſies.

Il faut, ce me ſemble, diſtinguer dans une héréſie l'opinion & la faction. Dès les premiers temps du chriſtianiſme, les opinions furent partagées. Les chrétiens d'Alexandrie ne penſaient pas, ſur pluſieurs points, comme ceux d'Antioche. Les Achaïens étaient oppoſés aux Aſiatiques. Cette diverſité a duré dans tous les temps, & durera vraiſemblablement toujours. Jéſus-Chriſt, qui pouvait réunir tous ſes fidèles dans le même ſentiment, ne l'a pas fait ; il eſt donc à

Digitized by Google

présumer qu'il ne l'a pas voulu, & que son dessein était d'exercer toutes ses églises à l'indulgence & à la charité, en leur permettant des systèmes différens, qui tous se réunissaient à le reconnaître pour leur chef & leur maître. Toutes ces sectes, long-temps tolérées par les empereurs, ou cachées à leurs yeux, ne pouvaient se persécuter & se proscrire les unes les autres, puisqu'elles étaient également soumises aux magistrats romains; elles ne pouvaient que disputer. Quand les magistrats les poursuivirent, elles réclamèrent toutes également le droit de la nature; elles dirent: Laissez-nous adorer Dieu en paix; ne nous ravissez pas la liberté que vous accordez aux juifs. Toutes les sectes aujourd'hui peuvent tenir le même discours à ceux qui les oppriment. Elles peuvent dire aux peuples qui ont donné des priviléges aux juifs. Traitez-nous comme vous traitez ces enfans de Jacob; laissez-nous prier Dieu, comme eux, selon notre conscience; notre opinion ne fait pas plus de tort à votre état que n'en fait le judaïsme. Vous tolérez les ennemis de Jésus-Christ: tolérez-nous donc, nous qui adorons Jésus-Christ, & qui ne différons de vous que sur des subtilités de théologie; ne vous privez pas vous-mêmes de sujets utiles. Il vous importe qu'ils travaillent à vos manufactures, à votre marine, à la culture de vos terres; & il ne vous importe point qu'ils aient quelques autres articles de foi que vous. C'est de leurs bras que vous avez besoin, & non de leur catéchisme.

La faction est une chose toute différente. Il arrive

Digitized by Google

toujours, & néceſſairement, qu'une ſecte perſécutée dégénère en faction. Les opprimés ſe réuniſſent & s'encouragent. Ils ont plus d'induſtrie pour fortifier leur parti, que la ſecte dominante n'en a pour l'exterminer. Il faut, ou qu'ils ſoient écraſés, ou qu'ils écraſent. C'eſt ce qui arriva après la perſécution excitée, en 303, par le céſar Galérius, les deux dernières années de l'empire de Dioclétien. Les chrétiens ayant été favoriſés par Dioclétien pendant dix-huit années entières, étaient devenus trop nombreux & trop riches pour être exterminés : ils ſe donnèrent à Conſtance Chlore ; ils combattirent pour Conſtantin, ſon fils ; & il y eut une révolution entière dans l'empire.

On peut comparer les petites choſes aux grandes, quand c'eſt le même eſprit qui les dirige. Une pareille révolution eſt arrivée en Hollande, en Ecoſſe, en Suiſſe. Quand Ferdinand & Iſabelle chaſsèrent d'Eſpagne les juifs qui y étaient établis, non-ſeulement avant la maiſon régnante, mais avant les Maures & les Goths, & même avant les Carthaginois, les juifs auraient fait une révolution en Eſpagne, s'ils avaient été auſſi guerriers que riches, & s'ils avaient pu s'entendre avec les Arabes.

En un mot, jamais ſecte n'a changé le gouvernement, que quand le déſeſpoir lui a fourni des armes. Mahomet lui-même n'a réuſſi que pour avoir été chaſſé de la Mecque, & parce qu'on y avait mis ſa tête à prix.

Voulez-vous donc empêcher qu'une ſecte ne

Digitized by Google

bouleverſe un État, uſez de tolérance : imitez la ſage conduite que tiennent aujourd'hui l'Allemagne, l'Angleterre, la Hollande. Il n'y a d'autre parti à prendre en politique, avec une ſecte nouvelle, que de faire mourir ſans pitié les chefs & les adhérens, hommes, femmes, enfans, ſans en excepter un ſeul, ou de les tolérer quand la ſecte eſt nombreuſe. Le premier parti eſt d'un monſtre, le ſecond eſt d'un ſage.

Enchaînez à l'État tous les ſujets de l'État par leur intérêt ; que le quaker & le turc trouvent leur avantage à vivre ſous vos lois. La religion eſt de Dieu à l'homme ; la loi civile eſt de vous à vos peuples.

Des Profanations.

Louis IX, roi de France, placé par ſes vertus au rang des ſaints, fit d'abord une loi contre les blaſphémateurs. Il les condamnait à un ſupplice nouveau ; on leur perçait la langue avec un fer ardent. C'était une eſpèce de talion ; le membre qui avait péché en ſouffrait la peine. Mais il était fort difficile de décider ce qui eſt un blaſphême. Il échappe, dans la colère ou dans la joie, ou dans la ſimple converſation, des expreſſions qui ne ſont, à proprement parler, que des explétives, comme le *Sela* & le *Vah* des Hébreux ; le *pol* & l'*edepol* des Latins ; & comme le *per deos immortales* dont on ſe ſervait à tout propos, ſans faire réellement un ſerment par les dieux immortels.

Ces mots qu'on appelle *juremens*, *blaſphêmes*,

Digitized by Google

ſont communément des termes vagues qu'on interprète arbitrairement : la loi qui les punit ſemble priſe de celle des juifs, qui dit : « Tu ne prendras point le » le nom de Dieu en vain ». Les plus habiles interprètes croient que cette loi défend le parjure ; & ils ont d'autant plus de raiſon, que le mot *shavé*, qu'on a traduit par *en vain*, ſignifie proprement le parjure. Or quel rapport le parjure peut-il avoir avec ces mots qu'on adoucit par *cadedis*, *ſangbleu*, *ventrebleu*, *corbleu* ?

Les juifs juraient par la vie de Dieu : *vivit Dominus*. C'était une formule ordinaire. Il n'était donc défendu que de mentir au nom du Dieu qu'on atteſtait.

Philippe-Auguſte, en 1181, avait condamné les nobles de ſon domaine qui prononceraient *têtebleu*, *ventrebleu*, *corbleu*, *ſangbleu*, à payer une amende, & les roturiers à être noyés. La première partie de cette ordonnance parut puérile ; la ſeconde était abominable. C'était outrager la nature que de noyer des citoyens pour la même faute que les nobles expiaient pour deux ou trois ſous de ce temps-là. Auſſi cette étrange loi reſta ſans exécution, comme tant d'autres, ſur-tout quand le roi fut excommunié, & ſon royaume mis en interdit par le pape Céleſtin III.

S. Louis, tranſporté de zèle, ordonna indifféremment qu'on perçât la langue, ou qu'on coupât la lèvre ſupérieure à quiconque aurait prononcé ces termes indécens. Il en coûta la langue à un gros bourgeois de Paris qui s'en plaignit au pape Innocent IV. Ce pontife remontra fortement au roi que la peine était

Digitized by Google

trop forte pour le délit. Le roi s'abstint désormais de cette sévérité. Il eût été heureux pour la société humaine, que les papes n'eussent jamais affecté d'autre supériorité sur les rois.

L'ordonnance de Louis XIV, de l'année 1666, statue :

« Que ceux qui seront convaincus d'avoir juré & » blasphémé le saint nom de Dieu, de sa très sainte » mère ou de ses saints, seront condamnés, pour la » première fois, à une amende; pour la seconde, » tierce & quatrième fois, à une amende double, » triple & quadruple; pour la cinquième fois, au » carcan; pour la sixième fois, au pilori, & auront » la lèvre supérieure coupée; & la septième fois, » auront la langue coupée tout juste ».

Cette loi paraît sage & humaine; elle n'inflige une peine cruelle qu'après six recheutes qui ne sont pas présumables.

Mais pour des profanations plus grandes qu'on appelle *sacrilèges*, nos collections de jurisprudence criminelle, dont il ne faut pas prendre les décisions pour des lois, ne parlent que du vol fait dans les églises; & aucune loi positive ne prononce même la peine du feu : elles ne s'expliquent pas sur les impiétés publiques, soit qu'elles n'aient pas prévu de telles démences, soit qu'il fût trop difficile de les spécifier. Il est donc réservé à la prudence des juges de punir ce délit. Cependant la justice ne doit rien avoir d'arbitraire.

Dans un cas aussi rare, que doivent faire les juges?

Digitized by Google

consulter l'âge des délinquans, la nature de leur faute, le degré de leur méchanceté, de leur scandale, de leur obstination, le besoin que le public peut avoir ou n'avoir pas d'une punition terrible. *Pro qualitate personæ, proque rei conditione & temporis & ætatis & sexûs, vel severiùs vel clementiùs* (1) *statuendum.* Si la loi n'ordonne point expressément la mort pour ce délit, quel juge se croira obligé de la prononcer? S'il faut une peine, si la loi se tait, le juge doit, sans difficulté, prononcer la peine la plus douce, parce qu'il est homme.

Les profanations sacriléges ne sont jamais commises que par de jeunes débauchés. Les punirez-vous aussi sévèrement que s'ils avaient tué leurs frères? leur âge plaide en leur faveur. Ils ne peuvent disposer de leurs biens, parce qu'ils ne sont point supposés avoir assez de maturité dans l'esprit pour voir les conséquences d'un mauvais marché; ils n'en ont donc pas eu assez pour voir la conséquence de leur emportement impie.

Traiterez-vous un jeune dissolu, qui dans son aveuglement aura profané une image sacrée, sans la voler, comme vous avez traité la Brinvilliers qui avait empoisonné son père & sa famille? Il n'y a point de loi expresse contre ce malheureux; & vous en feriez une pour le livrer au plus grand supplice! il mérite un châtiment exemplaire, mais mérite-t-il des tourmens qui effraient la nature, & une mort épouvantable?

(1) Titre XIII. *Ad legem Juliam.*

Digitized by Google

Il a offensé Dieu; oui, sans doute, & très-gravement. Usez-en avec lui comme Dieu même. S'il fait pénitence, Dieu lui pardonne. Imposez-lui une pénitence forte, & pardonnez-lui.

Votre illustre Montesquieu a dit: « Il faut honorer » la Divinité, & non la venger »; pesons ces paroles: elles ne signifient pas qu'on doive abandonner le maintien de l'ordre public; elles signifient, comme le dit le judicieux auteur des *Délits & des peines*, qu'il est absurde qu'un insecte croie venger l'être suprême. Ni un juge de village, ni un juge de ville ne sont des Moïse & des Josué.

Indulgence des Romains sur ces objets.

D'un bout de l'Europe à l'autre, le sujet de la conversation des honnêtes gens instruits roule souvent sur cette différence prodigieuse entre les lois romaines, & tant d'usages barbares qui leur ont succédé, comme les immondices d'une ville superbe qui couvrent ses ruines.

Certes le sénat romain avait un aussi profond respect que nous pour le Dieu suprême, & autant pour les dieux immortels & secondaires, dépendans de leur maître éternel, que nous en montrons pour nos saints. *Ab Jove principium* était la formule ordinaire (1). Pline, dans le panégyrique du bon Trajan, commence

(1) *Benè ac sapienter patres conscripti majores instituerunt ut rerum agendarum ità dicendi initium à precationibus caperè*, &c.

Digitized by Google

par atteſter que les Romains ne manquèrent jamais d'invoquer Dieu, en commençant leurs affaires ou leurs diſcours. Cicéron, Tite Live l'atteſtent. Nul peuple ne fut plus religieux; mais auſſi il était trop ſage & trop grand pour deſcendre à punir de vains diſcours, ou des opinions philoſophiques. Il était incapable d'infliger des ſupplices barbares à ceux qui doutaient des augures, comme Cicéron, augure lui-même, en doutait; ni à ceux qui diſaient en plein ſénat, comme Céſar, que les dieux ne puniſſent point les hommes après la mort.

On a cent fois remarqué que le ſénat permit que, ſur le théâtre de Rome, le chœur chantât dans la Troade:

« Il n'eſt rien après le trépas, & le trépas n'eſt » rien. Tu demandes en quel lieu ſont les morts? au » même lieu où ils étaient avant de naître ».

S'il y eut jamais des profanations, en voilà, ſans doute; & depuis Ennius juſqu'à Auſone tout eſt profanation, malgré le reſpect pour le culte. Pourquoi donc le ſénat romain ne les réprimait-il pas? c'eſt qu'elles n'influaient en rien ſur le gouvernement de l'État; c'eſt qu'elles ne troublèrent aucune inſtitution, aucune cérémonie religieuſe. Les Romains n'en eurent pas moins une excellente police, & ils n'en furent pas moins les maîtres abſolus de la plus belle partie du monde, juſqu'à Théodoſe II.

La maxime du ſénat, comme on l'a dit ailleurs, était *Deorum offenſæ Diis curæ*: les offenſes contre les Dieux ne regardent que les Dieux. Les ſénateurs étant à la tête de la religion, par l'inſtitution la plus

Digitized by Google

ſage, n'avaient point à craindre qu'un collége de prêtres les forçât à ſervir ſa vengeance, ſous prétexte de venger le ciel. Ils ne diſaient point : Déchirons les impies de peur de paſſer pour impies nous-mêmes ; prouvons aux prêtres que nous ſommes auſſi religieux qu'eux, en étant cruels.

Notre religion eſt plus ſainte que celle des anciens Romains. L'impiété parmi nous eſt un plus grand crime que chez eux. Dieu la punira ; c'eſt aux hommes à punir ce qu'il y a de criminel dans le déſordre public que cette impiété a cauſé. Or, ſi dans une impiété il ne s'eſt pas volé un mouchoir, ſi perſonne n'a reçu la moindre injure, ſi les rites religieux n'ont pas été troublés, punirons-nous (il faut le dire encore) cette impiété comme un parricide ? la maréchale d'Ancre avait fait tuer un coq blanc dans la pleine lune, fallait-il pour cela brûler la maréchale d'Ancre ?

Eſt modus in rebus, ſunt certi denique fines ;
Nec ſcuticâ dignum horribili ſectare flagello.

Du crime de la prédication, & d'Antoine.

Un prédicant calviniſte, qui vient prêcher ſecrètement ſes ouailles dans certaines provinces, eſt puni de mort, s'il eſt découvert (1) ; & ceux qui lui ont donné à ſouper & à coucher ſont envoyés aux galères perpétuelles.

(1) Édit de 1724, & antérieurs.

Digitized by Google

Dans d'autres pays un jéſuite qui vient prêcher eſt pendu. Eſt-ce Dieu qu'on a voulu venger en faiſant pendre ce prédicant & ce jéſuite? S'eſt-on des deux côtés appuyé ſur cette loi de l'évangile: « Quiconque » n'écoute point l'aſſemblée, ſoit traité comme un » païen & comme un receveur des deniers publics ». Mais l'évangile n'ordonna pas qu'on tuât ce païen & ce receveur.

S'eſt-on fondé ſur ces paroles du Deutéronome (1): « S'il s'élève un prophète..... & que ce qu'il a prédit » arrive..... & qu'il vous diſe: Suivons des dieux étran- » gers..... & ſi votre frère ou votre fils, ou votre chère » femme, ou l'ami de votre cœur vous dit: Allons, » ſervons des dieux étrangers..... tuez-le auſſi-tôt, » frappez le premier, & tout le peuple après vous ». Mais ni ce jéſuite, ni ce calviniſte ne vous ont dit: Allons, ſuivons des dieux étrangers.

Le conſeiller Dubourg, le chanoine Jehan Chauvin, dit *Calvin*, le médecin Servet, eſpagnol, le calabrois Gentilis, ſervaient le même Dieu. Cependant le préſident Minard fit pendre le conſeiller Dubourg; & les amis de Dubourg, firent aſſaſſiner Minard; & Jehan Calvin, fit brûler le médecin Servet, à petit feu, & eut la conſolation de contribuer beaucoup à faire trancher la tête au calabrois Gentilis; & les ſucceſſeurs de Jehan Calvin firent brûler Antoine. Eſt-ce la raiſon, la piété, la juſtice qui ont commis tous ces meurtres?

(1) Chap. XXIII.

Digitized by Google

L'hiſtoire d'Antoine eſt une des plus ſingulières dont le ſouvenir ſe ſoit conſervé dans les annales de la démence. Voici ce que j'en ai lu dans un manuſcrit très-curieux, & qui eſt rapporté en partie par Jacob Spon. Antoine était né à Brieu, en Lorraine, de père & de mère catholiques, & avait étudié à Pont-à-Mouſſon, chez les jéſuites. Le préſident Féri l'engagea dans la religion proteſtante à Metz. Étant retourné à Nancy, on lui fit ſon procès comme à un hérétique; & ſi un ami ne l'avait fait ſauver, il allait périr par la corde. Réfugié à Sédan, on le ſoupçonna d'être papiſte, & on voulut l'aſſaſſiner.

Voyant par quelle étrange fatalité ſa vie n'était en ſûreté ni chez les proteſtans ni chez les catholiques, il alla ſe faire juif à Veniſe. Il ſe perſuada très-ſincèrement, & il ſoutint juſqu'au dernier moment de ſa vie, que la religion juive était la ſeule véritable, & que, puiſqu'elle l'avait été autrefois, elle devait l'être toujours. Les juifs ne le circoncirent point, de peur de ſe faire des affaires avec le magiſtrat; mais il n'en fut pas moins juif intérieurement. Il n'en fit point profeſſion ouverte; & même, étant allé à Genève, en qualité de prédicant, il y fut premier régent du collége, & enfin, il devint ce qu'on appelle *miniſtre*.

Le combat perpétuel qui s'excitait dans ſon cœur, entre la ſecte de Calvin, qu'il était obligé de prêcher, & la religion moſaïque à laquelle ſeule il croyait, le rendit long-temps malade. Il tomba dans une mélancolie & dans une maladie cruelle; troublé par ſes douleurs, il s'écria qu'il était juif. Des miniſtres

Digitized by Google

vinrent le visiter, & tâchèrent de le faire rentrer en lui-même; il leur répondit qu'il n'adorait que le Dieu d'Israël; qu'il était impossible que Dieu changeât; que Dieu ne pouvait avoir donné lui-même & gravé de sa main une loi pour l'abolir. Il parla contre le christianisme, ensuite il se dédit: il écrivit une profession de foi pour échapper à la condamnation; mais après l'avoir écrite, la malheureuse persuasion où il était, ne lui permit pas de la signer. Le conseil de la ville assembla les prédicans, pour savoir ce qu'il devait faire de cet infortuné. Le petit nombre de ces prêtres opina qu'on devait avoir pitié de lui, qu'il fallait plutôt tâcher à guérir sa maladie du cerveau que la punir. Le plus grand nombre décida qu'il méritait d'être brûlé, & il le fut. Cette aventure est de 1632 (1). Il faut cent ans de raison & de vertu pour expier un pareil jugement.

Histoire de Simon Morin.

La fin tragique de Simon Morin n'effraie pas moins que celle d'Antoine. Ce fut au milieu des fêtes d'une cour brillante, parmi les amours & les plaisirs, ce fut même dans le temps de la plus grande licence, que ce malheureux fut brûlé à Paris, en 1663. C'était un insensé qui croyait avoir eu des visions, & qui poussa la folie jusqu'à se croire envoyé de Dieu, & à se dire incorporé à Jésus-Christ.

(1) *Jacob Spon*, pag. 500; & *Gui Vances*.

Digitized by Google

Le parlement le condamna très-ſagement à être enfermé aux petites-maiſons. Ce qui eſt extrêmement ſingulier, c'eſt qu'il y avait alors dans le même hôpital, un autre fou qui ſe diſait le Père éternel, de qui même la démence a paſſé en proverbe. Simon Morin fut ſi frappé de la folie de ſon compagnon, qu'il reconnut la ſienne. Il parut rentrer pour quelque temps dans ſon bon ſens; il expoſa ſon repentir aux magiſtrats; &, malheureuſement pour lui, il obtint ſon élargiſſement.

Quelque temps après il retomba dans ſes accès; il dogmatiſa. Sa mauvaiſe deſtinée voulut qu'il fît connaiſſance avec Saint-Sorlin Deſmarêts, qui fut pendant pluſieurs mois ſon ami, mais qui bientôt, par jalouſie de métier, devint ſon plus cruel perſécuteur.

Ce Deſmarêts n'était pas moins viſionnaire que Morin: ſes premières inepties furent, à la vérité, innocentes; c'étaient les tragi-comédies d'Erigone & de Mirame imprimées avec une traduction des pſeaumes; c'étaient le roman d'Ariane & le poëme de Clovis à côté de l'office de la Vierge mis en vers; c'étaient des poéſies dithyrambiques enrichies d'invectives contre Homère & Virgile. De cette eſpèce de folie il paſſa à une autre plus ſérieuſe; on le vit s'acharner contre Port-royal; & après avoir avoué qu'il avait engagé des femmes dans l'athéiſme, il s'érigea en prophète. Il prétendit que Dieu lui avait donné, de ſa main, la clef du tréſor de l'Apocalypſe, qu'avec cette clef il ferait une réforme de tout le genre humain, &

Digitized by Google

qu'il allait commander une armée de cent quarante mille hommes contre les jansénistes.

Rien n'eût été plus raisonnable & plus juste que de le mettre dans la même loge que Simon Morin; mais pourra-t-on s'imaginer qu'il trouva beaucoup de crédit auprès du jésuite Annat, confesseur du roi? Il persuada que ce pauvre Simon Morin établissait une secte presque aussi dangereuse que le jansénisme même; enfin, ayant porté l'infamie jusqu'à se rendre délateur, il obtint du lieutenant criminel un décret de prise de corps contre son malheureux rival. Osera-t-on le dire? Simon Morin fut condamné à être brûlé vif.

Lorsqu'on allait le conduire au supplice, on trouva dans un de ses bas un papier dans lequel il demandait pardon à Dieu de toutes ses erreurs; cela devait le sauver; mais la sentence était confirmée, il fut exécuté sans miséricorde.

De telles aventures font dresser les cheveux. Et dans quel pays n'a-t-on pas vu des événemens aussi déplorables? Les hommes oublient par-tout qu'ils sont frères; & ils se persécutent jusqu'à la mort. Il faut se flatter, pour la consolation du genre humain, que ces temps horribles ne reviendront plus.

Des Sorciers.

En 1749, on brûla une femme dans l'évêché de Wurtzbourg, convaincue d'être sorcière. C'est un grand phénomène dans le siècle où nous sommes. Mais est-il possible que des peuples qui se vantent

Digitized by Google

d'être réformés, & de fouler aux pieds les ſuperſtitions, qui penſaient enfin avoir perfectionné leur raiſon, aient pourtant cru aux ſortiléges, aient fait brûler de pauvres femmes accuſées d'être ſorcières, & cela plus de cent années après la prétendue réforme de leur raiſon ?

Dès l'année 1652, une payſanne du petit territoire de Genève nommée Michelle Chaudron, rencontra le diable en ſortant de la ville. Le diable lui donna un baiſer, reçut ſon hommage, & imprima ſur ſa lèvre ſupérieure & à ſon teton droit, la marque qu'il a coutume d'appliquer à toutes les perſonnes qu'il reconnaît pour ſes favorites. Ce ſceau du diable eſt un petit ſeing qui rend la peau inſenſible, comme l'affirment tous les juriſconſultes démonographes de ce temps-là.

Le diable ordonna à Michelle Chaudron d'enſorceler deux filles. Elle obéit à ſon ſeigneur ponctuellement. Les parens des filles l'accusèrent juridiquement de diableries. Les filles furent interrogées & confrontées avec la coupable. Elles atteſtèrent qu'elles ſentaient continuellement une fourmillière dans des parties de leur corps, & qu'elles étaient poſſédées. On appela les médecins, ou du moins ceux qui paſſaient alors pour médecins. Ils viſitèrent les filles. Ils cherchèrent ſur le corps de Michelle le ſceau du diable, que le procès-verbal appelle les *marques ſataniques*. Ils y enfoncèrent une longue aiguille, ce qui était déjà une torture douloureuſe. Il en ſortit du ſang, & Michelle fit connaître par ſes cris que les marques

ſataniques

Digitized by Google

ſataniques ne rendent point inſenſible. Les juges ne voyant point de preuve complette que Michelle Chaudron fût ſorcière, lui firent donner la queſtion, qui produit infailliblement ces preuves : cette malheureuſe, cédant à la violence des tourmens, confeſſa enfin tout ce qu'on voulut.

Les médecins cherchèrent encore la marque ſatanique. Ils la trouvèrent à un petit ſeing noir ſur une de ſes cuiſſes. Ils y enfoncèrent l'aiguille. Les tourmens de la queſtion avaient été ſi horribles que cette pauvre créature expirante ſentit à peine l'aiguille ; elle ne cria point : ainſi le crime fut avéré. Mais, comme les mœurs commençaient à s'adoucir, elle ne fut brûlée qu'après avoir été pendue & étranglée.

Tous les tribunaux de l'Europe chrétienne retentiſſaient alors de pareils arrêts. Les bûchers étaient allumés par-tout pour les ſorciers, comme pour les hérétiques. Ce qu'on reprochait le plus aux Turcs, c'était de n'avoir ni ſorciers ni poſſédés parmi eux. On regardait cette privation de poſſédés comme une marque infaillible de la fauſſeté d'une religion.

Un homme zélé pour le bien public, pour l'humanité, pour la vraie religion, a publié dans un de ſes écrits en faveur de l'innocence, que les tribunaux chrétiens ont condamné à la mort plus de cent mille prétendus ſorciers. Si on joint à ces maſſacres juridiques le nombre infiniment ſupérieur d'hérétiques immolés, cette partie du monde ne paraîtra qu'un vaſte échafaud couvert de bourreaux & de victimes, entouré de juges, de sbires & de ſpectateurs.

Digitized by Google

De la peine de mort.

On a dit, il y a long-temps, qu'un homme pendu n'eſt bon à rien, & que les ſupplices inventés pour le bien de la ſociété doivent être utiles à cette ſociété. Il eſt évident que vingt voleurs vigoureux, condamnés à travailler aux ouvrages publics toute leur vie, ſervent l'État par leur ſupplice, & que leur mort ne fait de bien qu'au bourreau que l'on paye pour tuer les hommes en public. Rarement les voleurs ſont-ils punis de mort en Angleterre; on les tranſporte dans les colonies. Il en eſt de même dans les vaſtes États de la Ruſſie: on n'a exécuté aucun criminel ſous l'empire de l'autocratrice Eliſabeth. Catherine II, qui lui a ſuccédé avec un génie très-ſupérieur, ſuit la même maxime. Les crimes ne ſe ſont point multipliés par cette humanité, & il arrive preſque toujours que les coupables relégués en Sibérie y deviennent gens de bien. On remarque la même choſe dans les colonies anglaiſes. Ce changement heureux nous étonne; mais rien n'eſt plus naturel. Ces condamnés ſont forcés à un travail continuel pour vivre. Les occaſions du vice leur manquent: ils ſe marient, ils peuplent. Forcez les hommes au travail, vous les rendrez honnêtes gens. On ſait aſſez que ce n'eſt pas à la campagne que ſe commettent les grands crimes, excepté peut-être quand il y a trop de fêtes, qui forcent l'homme à l'oiſiveté, & le conduiſent à la débauche.

On ne condamnait un citoyen romain à mourir

Digitized by Google

que pour des crimes qui intéreſſaient le ſalut de l'État. Nos maîtres, nos premiers légiſlateurs ont reſpecté le ſang de leurs compatriotes ; nous prodiguons celui des nôtres.

On a long-temps agité cette queſtion délicate & funeſte, s'il eſt permis aux juges de punir de mort quand la loi ne prononce pas expreſſément le dernier ſupplice. Cette difficulté fut ſolennellement débattue devant l'empereur Henri VIII. Il jugea (1) & décida qu'aucun juge ne peut avoir ce droit.

Il y a des affaires criminelles, ou ſi imprévues, ou ſi compliquées, ou accompagnées de circonſtances ſi bizarres, que la loi elle-même a été forcée dans plus d'un pays d'abandonner ces cas ſinguliers à la prudence des juges (2). Mais s'il ſe trouve en effet une cauſe dans laquelle la loi permette de faire mourir un accuſé qu'elle n'a pas condamné, il ſe trouvera mille cauſes

(1) Bodin, *De Republicâ*, liv. III, chap. V.

(2) Il y aura toujours beaucoup moins d'inconvénient à laiſſer un crime impuni qu'à condamner à une peine capitale, ſans y être autoriſé par une loi expreſſe. On ôte à la punition le ſeul caractère qui puiſſe la rendre légitime, celui d'être infligée pour le crime, & non décernée contre tel coupable en particulier. Une loi qui permet à un juge de punir de mort, lui aſſure l'impunité, s'il uſe de cette permiſſion, mais elle ne le diſculpe point du crime de meurtre. Comment d'ailleurs imaginer qu'un crime grave ſoit tellement nuiſible à la ſociété, que l'exiſtence du coupable ſoit dangereuſe, & que cependant ce crime puiſſe échapper à un légiſlateur attentif, qu'il ſoit difficile de le prévoir ou de le bien déterminer ?

Digitized by Google

dans lesquelles l'humanité, plus forte que la loi, doit épargner la vie de ceux que la loi elle-même a dévoués à la mort.

L'épée de la justice est entre nos mains; mais nous devons plus souvent l'émousser que la rendre plus tranchante. On la porte dans son fourreau devant les rois, c'est pour nous avertir de la tirer rarement.

On a vu des juges qui aimaient à faire couler le sang; tel était Jeffreys en Angleterre; tel était en France un homme à qui l'on donna le surnom de *coupe-tête*. De tels hommes n'étaient pas nés pour la magistrature; la nature les fit pour être bourreaux.

De l'exécution des arrêts.

Faut-il aller au bout de la terre? faut-il recourir aux lois de la Chine, pour voir combien le sang des hommes doit être ménagé? Il y a plus de quatre mille ans que les tribunaux de cet empire existent, & il y a aussi plus de quatre mille ans qu'on n'exécute pas un villageois à l'extrémité de l'empire, sans envoyer son procès à l'empereur, qui le fait examiner trois fois par un de ses tribunaux; après quoi il signe l'arrêt de mort, ou de changement de peine, ou de grâce entière (1).

(1) L'auteur de l'*Esprit des Lois*, qui a semé tant de belles vérités dans son ouvrage, paraît s'être cruellement trompé, quand, pour étayer son principe, que le sentiment vague de l'honneur est le fondement des monarchies, & que la vertu est le fondement des républiques,

Digitized by Google

Ne cherchons pas des exemples si loin, l'Europe en est pleine. Aucun criminel en Angleterre n'est mis à mort, que le roi n'ait signé la sentence : il en est ainsi en Allemagne & dans presque tout le Nord. Tel était autrefois l'usage de la France, tel il doit être chez toutes les nations policées. La cabale, le préjugé, l'ignorance peuvent dicter des sentences loin du trône. Ces petites intrigues ignorées à la cour ne peuvent faire impression sur elle; les grands objets l'environnent. Le conseil suprême est plus accoutumé aux affaires, & plus au-dessus du préjugé; l'habitude de voir tout en grand l'a rendu moins ignorant & plus sage; il voit mieux qu'une justice subalterne de province, si le corps de l'Etat a besoin ou non d'exemples sévères. Enfin, quand la justice inférieure a jugé sur la lettre de la loi, qui peut être rigoureuse, le conseil mitige l'arrêt, suivant l'esprit de toute loi, qui est de n'immoler les hommes que dans une nécessité évidente.

De la question.

Tous les hommes étant exposés aux attentats de la violence ou de la perfidie, détestent les crimes dont

il dit des Chinois : « J'ignore ce que c'est que cet honneur » chez des peuples à qui l'on ne fait rien faire qu'à coups de » bâtons ». Certainement de ce qu'on écarte la populace avec le pantsé, & de ce qu'on donne des coups de pantsé aux gueux insolens & frippons, il ne s'ensuit pas que la Chine ne soit gouvernée par des tribunaux qui veillent les uns sur les autres, & que ce ne soit une excellente forme de gouvernement.

Digitized by Google

ils peuvent être les victimes. Tous se réunissent à vouloir la punition des principaux coupables & de leurs complices; & tous cependant, par une pitié que Dieu a mise dans nos cœurs, s'élèvent contre les tortures qu'on fait souffrir aux accusés dont on veut arracher l'aveu. La loi ne les a pas encore condamnés, & on leur inflige, dans l'incertitude où l'on est de leur crime, un supplice beaucoup plus affreux que la mort qu'on leur donne, quand on est certain qu'ils la méritent. Quoi! j'ignore encore si tu es coupable, & il faudra que je te tourmente pour m'éclairer; & si tu es innocent, je n'expierai point envers toi ces mille morts que je t'ai fait souffrir, au lieu d'une seule que je te préparais! Chacun frissonne à cette idée. Je ne dirai point ici que S. Augustin s'élève contre la question dans sa *Cité de Dieu*. Je ne dirai point qu'à Rome on ne la faisait subir qu'aux esclaves; & que cependant Quintilien, se souvenant que les esclaves sont hommes, réprouve cette barbarie.

Quand il n'y aurait qu'une nation sur la terre qui eût aboli l'usage de la torture, s'il n'y a pas plus de crimes chez cette nation que chez une autre; si d'ailleurs elle est plus éclairée, plus florissante depuis cette abolition, son exemple suffit au reste du monde entier. Que l'Angleterre seule instruise les autres peuples; mais elle n'est pas la seule; la torture est proscrite dans d'autres royaumes & avec succès. Tout est donc décidé. Des peuples qui se piquent d'être polis, ne se piqueront-ils pas d'être humains? s'obstineront-ils dans une pratique inhumaine, fut-ce seul

Digitized by Google

prétexte qu'elle eſt d'uſage ? Réſervez au moins cette cruauté pour des ſcélérats avérés qui auront aſſaſſiné un père de famille ou le père de la patrie ; recherchez leurs complices : mais qu'une jeune perſonne qui aura commis quelques fautes qui ne laiſſent aucunes traces après elles, ſubiſſe la même torture qu'un parricide, n'eſt-ce pas une barbarie inutile ? J'ai honte d'avoir parlé ſur ce ſujet, après ce qu'en a dit l'auteur des *Délits & des Peines*. Je dois me borner à ſouhaiter qu'on reliſe ſouvent l'ouvrage de cet amateur de l'humanité.

De quelques Tribunaux de ſang.

CROIRAIT-ON qu'il y ait eu autrefois un tribunal ſuprême plus horrible que l'inquiſition, & que ce tribunal ait été établi par Charlemagne ? C'était le jugement de Weſtphalie, autrement appelé *la cour Vémique*. La ſévérité, ou plutôt la cruauté de cette cour, allait juſqu'à punir de mort tout Saxon qui avait rompu le jeûne en carême. La même loi fut établie en Flandre & en Franche-Comté, au commencement du dix-ſeptième ſiècle.

Les archives d'un petit coin de pays appelé Saint-Claude, dans les plus affreux rochers de la comté de Bourgogne, conſervent la ſentence & le procès-verbal d'exécution d'un pauvre gentilhomme, nommé Claude Guillon, auquel on trancha la tête, le 28 juillet 1629. Il était réduit à la misère & preſſé d'une faim dévorante. Il mangea, un jour maigre, un morceau d'un cheval qu'on avait tué dans un pré voiſin. Voilà ſon

Digitized by Google

crime. Il fut condamné comme un ſacrilége. S'il eût été riche, & qu'il ſe fût fait ſervir à ſouper pour deux cents écus de marée, en laiſſant mourir de faim les pauvres, il aurait été regardé comme un homme qui rempliſſait tous ſes devoirs. Voici le prononcé de la ſentence du juge.

« Nous, après avoir vu toutes les pièces du pro-» cès, & ouï l'avis des docteurs en droit, déclarons » ledit Claude Guillon dûment atteint & convaincu » d'avoir emporté de la viande d'un cheval tué » dans le pré de cette ville, d'avoir fait cuire ladite » viande, le 31 mars, jour de ſamedi, & d'en avoir » mangé, &c ».

Quels docteurs que ces docteurs en droit, qui donnèrent leur avis ! Eſt-ce chez les Topinambous & chez les Hottentots que ces aventures ſont arrivées ? La cour vémique était bien plus horrible ; elle délé-guait ſecrètement des commiſſaires qui allaient, ſans être connus, dans toutes les villes d'Allemagne, prenaient des informations ſans les dénoncer aux accuſés, les jugeaient ſans les entendre ; & ſouvent quand ils manquaient de bourreaux, le plus jeune des juges en faiſait l'office, & pendait lui-même (1) le condamné. Il fallut, pour ſe ſouſtraire aux aſſaſſinats de cette chambre, obtenir des lettres d'exemption, des ſauve-gardes des empereurs ; encore furent-elles ſouvent inutiles. Cette cour de meurtriers ne fut pleinement

(1) Voyez l'excellent abrégé de l'hiſtoire chronologique d'Allemagne & du droit public, ſous l'année 803.

Digitized by Google

diſſoute que par Maximilien Ier; elle aurait dû l'être dans le ſang des juges; le tribunal des dix à Veniſe était, en comparaiſon, un inſtitut de miſéricorde.

Que penſer de ces horreurs & de tant d'autres? eſt-ce aſſez de gémir ſur la nature humaine? Il y eut des cas où il fallut la venger.

De la différence des lois politiques & des lois naturelles.

J'appelle *lois naturelles*, celles que la nature indique dans tous les temps à tous les hommes, pour le maintien de cette juſtice, que la nature, quoi qu'on en diſe, a gravée dans nos cœurs. Par-tout le vol, la violence, l'homicide, l'ingratitude envers les parens bienfaiteurs, le parjure commis pour nuire & non pour ſecourir un innocent, la conſpiration contre ſa patrie, ſont des délits évidens plus ou moins ſévèrement réprimés, mais toujours juſtement.

J'appelle *lois politiques*, ces lois faites ſelon le beſoin préſent, ſoit pour affermir la puiſſance, ſoit pour prévenir des malheurs.

On craint que l'ennemi ne reçoive des nouvelles d'une ville, on ferme les portes, on défend de s'échapper par les remparts, ſous peine de mort.

On redoute une ſecte nouvelle qui, ſe parant en public de ſon obéiſſance aux ſouverains, cabale en ſecret pour ſe ſouſtraire à cette obéiſſance; qui prêche que tous les hommes ſont égaux, pour les ſoumettre également à ſes nouveaux rites; qui enfin, ſous prétexte qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes,

Digitized by Google

& que la ſecte dominante eſt chargée de ſuperſtitions & de cérémonies ridicules, veut détruire ce qui eſt conſacré par l'État; on ſtatue la peine de mort contre ceux qui, en dogmatiſant publiquement en faveur de cette ſecte, peuvent porter le peuple à la révolte.

Deux ambitieux diſputent un trône, le plus fort l'emporte : il décerne peine de mort contre les partiſans du plus faible. Les juges deviennent les inſtrumens de la vengeance du nouveau ſouverain, & les appuis de ſon autorité. Quiconque était en relation ſous Hugues Capet avec Charles de Lorraine, riſquait d'être condamné à la mort, s'il n'était puiſſant.

Lorſque Richard III, meurtrier de ſes deux neveux, eut été reconnu roi d'Angleterre, le grand Jury fit écarteler le chevalier Guillaume Colinburn, coupable d'avoir écrit à un ami du comte de Richemont, qui levait alors des troupes, & qui régna depuis ſous le nom de Henri VII; on trouva deux lignes de ſa main qui étaient d'un ridicule groſſier : elles ſuffirent pour faire périr ce chevalier par un affreux ſupplice. Les hiſtoires ſont pleines de pareils exemples de juſtice.

Le droit de repréſailles eſt encore une de ces lois reçues des nations. Votre ennemi a fait pendre un de vos braves capitaines, qui a tenu quelque temps dans un petit château ruiné, contre une armée entière; un de ſes capitaines tombe entre vos mains; c'eſt un homme vertueux que vous eſtimez & que vous aimez? vous le pendez par repréſailles. C'eſt la loi, dites-vous; c'eſt-à-dire, que ſi votre ennemi s'eſt ſouillé

Digitized by Google

d'un crime énorme, il faut que vous en commettiez un autre.

Toutes ces loix d'une politique sanguinaire n'ont qu'un temps, & l'on voit bien que ce ne sont pas de véritables lois, puisqu'elles sont passagères. Elles ressemblent à la nécessité où l'on s'est trouvé quelquefois, dans une extrême famine, de manger des hommes. On ne les mange plus dès qu'on a du pain.

Du crime de haute trahison. De Titus Oates, & de la mort d'Augustin de Thou.

On appelle *haute trahison*, un attentat contre la patrie ou contre le souverain qui la représente. Il est regardé comme un parricide; donc on ne doit pas l'étendre jusqu'aux délits qui n'approchent pas du parricide. Car si vous traitez de haute trahison un vol dans une maison de l'Etat, une concussion, ou même des paroles séditieuses, vous diminuez l'horreur que le crime de haute trahison ou de lèse-majesté doit inspirer.

Il ne faut pas qu'il y ait rien d'arbitraire dans l'idée qu'on se forme des grands crimes. Si vous mettez un vol fait à un père par son fils, une imprécation d'un fils contre son père, dans le rang des parricides, vous brisez les liens de l'amour filial. Le fils ne regardera plus son père que comme un maître terrible. Tout ce qui est ouvré dans les lois tend à la destruction des lois.

Digitized by Google

Dans les crimes ordinaires, la loi d'Angleterre eſt favorable à l'accuſé; mais dans celui de haute trahiſon elle lui eſt contraire. L'ex-jéſuite Titus Oates, ayant été juridiquement interrogé dans la chambre des communes, & ayant aſſuré par ſerment qu'il n'avait plus rien à dire, accuſa cependant enſuite le ſecrétaire du duc d'Yorck, depuis Jacques II, & pluſieurs autres perſonnes, de haute trahiſon, & ſa délation fut reçue: il jura d'abord devant le conſeil du roi qu'il n'avait point vu ce ſecrétaire; & enſuite il jura qu'il l'avait vu. Malgré ces illégalités & ces contradictions, le ſecrétaire fut exécuté.

Ce même Oates & un autre témoin dépoſèrent que cinquante jéſuites avaient comploté d'aſſaſſiner le roi Charles II, & qu'ils avaient vu des commiſſions du père Oliva, général des jéſuites, pour les officiers qui devaient commander une armée de rebelles. Ces deux témoins ſuffirent pour faire arracher le cœur à pluſieurs accuſés & leur en battre les joues. Mais en bonne foi eſt-ce aſſez de deux témoins, pour faire périr ceux qu'ils veulent perdre? Il faut au moins que ces deux délateurs ne ſoient pas des frippons avérés. Il faut encore qu'ils ne dépoſent pas des choſes improbables.

Il eſt bien évident que ſi les deux plus intègres magiſtrats du royaume, accuſaient un homme d'avoir conſpiré avec le muphti pour circoncire tout le conſeil d'État, le parlement, la chambre des comptes, l'archevêque & la ſorbonne, en vain ces deux magiſtrats jureraient qu'ils ont vu les lettres du muphti; on

Digitized by Google

croirait plutôt qu'ils ſont devenus fous, qu'on n'aurait de foi à leur dépoſition. Il était tout auſſi extravagant de ſuppoſer que le général des jéſuites levait une armée en Angleterre, qu'il le ſerait de croire que le muphti envoie circoncire la cour de France. Cependant on eut le malheur de croire Titus Oates, afin qu'il n'y eût aucune ſorte de folie atroce qui ne fût entrée dans la tête des hommes.

Les lois d'Angleterre ne regardent pas comme coupables d'une conſpiration, ceux qui en ſont inſtruits & qui ne la révèlent pas: elles ont ſuppoſé que le délateur eſt auſſi infâme que le conſpirateur eſt coupable. En France, ceux qui ſavent une conſpiration & ne la dénoncent pas ſont punis de mort. Louis XI, contre lequel on conſpirait ſouvent, porta cette loi terrible. Un Louis XII, un Henri IV, ne l'eût jamais imaginée.

Cette loi non-ſeulement force un homme de bien à être délateur d'un crime, qu'il pourrait prévenir par de ſages conſeils & par ſa fermeté; mais elle l'expoſe encore à être puni comme calomniateur, parce qu'il eſt très-aiſé que les conjurés prennent tellement leurs meſures qu'il ne puiſſe les convaincre.

Ce fut préciſément le cas du reſpectable Auguſtin de Thou, conſeiller d'état, fils du ſeul bon hiſtorien dont la France pouvait ſe vanter, égal à Guichardin par ſes lumières, & ſupérieur peut-être par ſon impartialité.

La conſpiration était tramée beaucoup plus contre le cardinal de Richelieu que contre Louis XIII. Il ne

Digitized by Google

s'agissait point de livrer la France à des ennemis; car le frère du roi, principal auteur de ce complot, ne pouvait avoir pour but de livrer un royaume, dont il se regardait encore comme l'héritier présomptif, ne voyant entre le trône & lui, qu'un frère aîné mourant & deux enfans au berceau.

De Thou n'était coupable ni devant Dieu, ni devant les hommes. Un des agens de Monsieur, frère unique du roi; du duc de Bouillon, prince souverain de Sédan; & du grand écuyer d'Effiat Cinq-Mars, avait communiqué de bouche le plan du complot au conseiller d'état. Celui-ci alla trouver le grand écuyer Cinq-Mars, & fit ce qu'il put pour le détourner de cette entreprise; il lui en remontra les difficultés. S'il eût alors dénoncé les conspirateurs, il n'avait aucune preuve contre eux; il eût été accablé par la dénégation de l'héritier présomptif de la couronne, par celle d'un prince souverain, par celle du favori du roi, enfin, par l'exécration publique. Il s'exposait à être puni comme un lâche calomniateur.

Le chancelier Séguier même en convint en confrontant de Thou avec le grand écuyer. Ce fut dans cette confrontation que de Thou dit à Cinq-Mars, ces propres paroles mentionnées au procès-verbal: « Souvenez-vous, monsieur, qu'il ne s'est point passé de » journée, que je ne vous aie parlé de ce traité pour » vous en dissuader ». Cinq-Mars reconnut cette vérité. De Thou méritait donc une récompense plutôt que la mort, au tribunal de l'équité humaine. Il méritait au moins que le cardinal de Richelieu l'épargnât;

Digitized by Google

mais l'humanité n'était pas sa vertu. C'est bien ici le cas de quelque chose de plus que *summum jus summa injuria*. L'arrêt de mort de cet homme de bien porte: « Pour avoir eu connaissance & participation desdites » conspirations ». Il ne dit point, pour ne les avoir pas révélées. Il semble que le crime soit d'être instruit d'un crime, & qu'on soit digne de mort pour avoir des yeux & des oreilles.

Tout ce qu'on peut dire peut-être d'un tel arrêt, c'est qu'il ne fut pas rendu par justice, mais par des commissaires. La lettre de la loi meurtrière était précise. C'est non-seulement aux jurisconsultes, mais à tous les hommes, de prononcer si l'esprit de la loi ne fut pas perverti. C'est une triste contradiction qu'un petit nombre d'hommes fasse périr comme criminel celui que toute une nation juge innocent & digne d'estime.

De la Révélation par la Confession.

Jaurigni & Balthazar Gérard, assassins du prince d'Orange, Guillaume Ier; le dominicain, Jacques Clément, Châtel, Ravaillac, & tous les autres parricides de ce temps-là, se confessèrent avant de commettre leurs crimes. Le fanatisme, dans ces siècles déplorables, était parvenu à un tel excès, que la confession n'était qu'un engagement de plus à consommer leur scélératesse: elle devenait sacrée, par cette raison que la confession est un sacrement.

Strada dit lui-même que Jaurigni *non antè facinus*

aggredi ſuſtinuit, quàm expiatam necis animam apud dominicanum ſacerdotem cœleſti pane firmaverit. « Jau- » rigni n'oſa entreprendre cette action, ſans avoir » fortifié par le pain céleſte ſon ame purgée par la » confeſſion aux pieds d'un dominicain ».

On voit, dans l'interrogatoire de Ravaillac, que ce malheureux ſortant des feuillans, & voulant entrer chez les jéſuites, s'était adreſſé au jéſuite d'Aubigni; qu'après lui avoir parlé de pluſieurs apparitions qu'il avait eues, il montra à ce jéſuite un couteau ſur la lame duquel un cœur & une croix étaient gravés, & qu'il dit ces propres mots au jéſuite : « Ce cœur » indique que le cœur du roi doit être porté à faire » la guerre aux huguenots ».

Peut-être ſi d'Aubigni avait eu aſſez de zèle & de prudence pour faire inſtruire le roi de ces paroles, peut-être s'il avait dépeint l'homme qui les avait prononcées, le meilleur des rois n'aurait pas été aſſaſſiné.

Le 20 auguſte de l'année 1610, trois mois après la mort de Henri IV dont les bleſſures ſaignaient dans le cœur de tous les Français, l'avocat général Servin, dont la mémoire eſt encore illuſtre, requit qu'on fît ſigner aux jéſuites les quatre articles ſuivans :

1°. Que le concile eſt au-deſſus du pape;

2°. Que le pape ne peut priver le roi d'aucun de ſes droits par l'excommunication;

3°. Que les eccléſiaſtiques ſont entièrement ſoumis au roi comme les autres;

4°. Qu'un prêtre qui ſait par la confeſſion une conſpiration

Digitized by Google

conſpiration contre le roi & l'État, doit la révéler aux magiſtrats.

Le 22, le parlement rendit un arrêt par lequel il défendait aux jéſuites d'enſeigner la jeuneſſe avant d'avoir ſigné ces quatres articles : mais la cour de Rome était alors ſi puiſſante, & celle de France ſi faible, que cet arrêt fut inutile.

Un fait qui mérite d'être obſervé, c'eſt que cette même cour de Rome, qui ne voulait pas qu'on révélât la confeſſion, quand il s'agiſſait de la vie des ſouverains, obligeait les confeſſeurs à dénoncer aux inquiſiteurs ceux que leurs pénitentes accuſaient en confeſſion de les avoir ſéduites, & d'avoir abuſé d'elles. Paul IV, Pie IV, Clément VIII, Grégoire XV ordonnèrent ces révélations. C'était un piége bien embarraſſant pour les confeſſeurs & pour les pénitentes. C'était faire d'un ſacrement un greffe de délations & même de ſacriléges. Car, par les anciens canons, & ſur tout par le concile de Latran tenu ſous Innocent III, tout prêtre qui révèle une confeſſion, de quelque nature que ce puiſſe être, doit être interdit & condamné à une priſon perpétuelle.

Mais il y a bien pis ; voilà quatre papes, aux ſeizième & dix-ſeptième ſiècles, qui ordonnent la révélation d'un péché d'impureté, & qui ne permettent pas celle d'un parricide. Une femme avoue ou ſuppoſe dans le ſacrement devant un carme qu'un cordelier l'a ſéduite ; le carme doit dénoncer le cordelier. Un aſſaſſin fanatique, croyant ſervir Dieu en tuant ſon prince, vient conſulter un confeſſeur ſur ce cas de

Digitized by Google

conſcience, le confeſſeur devient ſacrilége s'il ſauve la vie à ſon ſouverain.

Cette contradiction abſurde & horrible eſt une ſuite malheureuſe de l'oppoſition continuelle qui règne depuis tant de ſiècles entre les lois eccléſiaſtiques & les lois civiles. Le citoyen ſe trouve preſſé dans cent occaſions entre le ſacrilége & le crime de haute trahiſon; & les règles du bien & du mal ſont enſevelies dans un chaos dont on ne les a pas encore tirées.

La confeſſion de ſes fautes a été autoriſée de tout temps chez preſque toutes les nations. On s'accuſait dans les myſtères d'Orphée, d'Iſis, de Cérès, de Samothrace. Les juifs faiſaient l'aveu de leurs péchés le jour de l'expiation ſolennelle, & ils ſont encore dans cet uſage. Un pénitent choiſit ſon confeſſeur qui devient ſon pénitent à ſon tour, & chacun l'un après l'autre reçoit de ſon compagnon trente-neuf coups de fouet pendant qu'il récite trois fois la formule de confeſſion qui ne conſiſte qu'en treize mots, & qui, par conſéquent, n'articule rien de particulier.

Aucune de ces confeſſions n'entra jamais dans les détails, aucune ne ſervit de prétexte à ces conſultations ſecrètes que des pénitens fanatiques ont faites quelquefois pour avoir droit de pécher impunément, méthode pernicieuſe qui corrompt une inſtitution ſalutaire. La confeſſion qui était le plus grand frein des crimes eſt ſouvent devenue, dans des temps de ſéduction & de trouble, un encouragement au crime même; & c'eſt probablement pour toutes ces raiſons

Digitized by Google

que tant de sociétés chrétiennes ont aboli une pratique sainte qui leur a paru aussi dangereuse qu'utile.

De la fausse Monnaie.

Le crime de faire de la fausse monnaie est regardé comme haute trahison au second chef, & avec justice; c'est trahir l'État que voler tous les particuliers de l'État. On demande si un négociant qui fait venir des lingots d'Amérique, & qui les convertit chez lui en bonne monnaie, est coupable de haute trahison, & s'il mérite la mort? Dans presque tous les royaumes on le condamne au dernier supplice; il n'a pourtant volé personne: au contraire, il a fait le bien de l'État en lui procurant une plus grande circulation d'espèces. Mais il s'est arrogé le droit du souverain, il le vole en s'attribuant le petit bénéfice que le roi fait sur les monnaies. Il a fabriqué de bonnes espèces, mais il expose ses imitateurs à la tentation d'en faire de mauvaises. C'est beaucoup que la mort. J'ai connu un jurisconsulte qui voulait qu'on condamnât ce coupable, comme un homme habile & utile, à travailler à la monnaie du roi, les fers aux pieds.

Du Vol domestique.

Dans les pays où un petit vol domestique est puni par la mort, ce châtiment disproportionné n'est il pas très-dangereux à la société? n'est-il pas une invitation même au larcin? car s'il arrive qu'un maître livre son serviteur à la justice pour un vol léger, & qu'on

Digitized by Google

ôte la vie à ce malheureux, tout le voisinage a ce maître en horreur; on sent alors que la nature est en contradiction avec la loi, & que, par conséquent, la loi ne vaut rien.

Qu'arrive-t-il donc? les maîtres volés, ne voulant pas se couvrir d'opprobre, se contentent de chasser leurs domestiques, qui vont voler ailleurs, & qui s'accoutument au brigandage. La peine de mort étant la même pour un petit larcin que pour un vol considérable, il est évident qu'ils chercheront à voler beaucoup. Ils pourront même devenir assassins, quand ils croiront que c'est un moyen de n'être pas découverts.

Mais si la peine est proportionnée au délit, si le voleur domestique est condamné à travailler aux ouvrages publics, alors le maître le dénoncera sans scrupule; il n'y aura plus de honte attachée à la dénonciation; le vol sera moins fréquent. Tout prouve cette grande vérité, qu'une loi rigoureuse produit quelquefois les crimes.

Du Suicide.

Le fameux du Verger de Haurane, abbé de Saint-Cyran, regardé comme le fondateur de Port-royal, écrivit, vers l'an 1608, un traité sur le suicide (1), qui est devenu un des livres les plus rares de l'Europe.

(1) Il fut imprimé *in*-12 à Paris, chez Toussaint du Brai, en 1609, avec privilége du roi : il doit être dans la bibliothèque de S. M.

Digitized by Google

« Le Décalogue, dit-il, ordonnne de ne point » tuer. L'homicide de ſoi-même ne ſemble pas moins » compris dans ce précepte que le meurtre du pro- » chain. Or, s'il eſt des cas où il eſt permis de tuer » ſon prochain, il eſt auſſi des cas où il eſt permis » de ſe tuer ſoi-même.

» On ne doit attenter ſur ſa vie qu'après avoir » conſulté la raiſon. L'autorité publique, qui tient » la place de Dieu, peut diſpoſer de notre vie. La » raiſon de l'homme peut auſſi tenir lieu de la raiſon » de Dieu, c'eſt un rayon de la lumière éternelle ».

Saint Cyran étend beaucoup cet argument qu'on peut prendre pour un pur ſophiſme ; mais quand il vient à l'explication & aux détails, il eſt plus difficile de lui répondre. « On peut, dit-il, ſe tuer pour le » bien de ſon prince, pour celui de ſa patrie, pour » celui de ſes parens ».

On ne voit pas en effet qu'on puiſſe condamner les Codrus & les Curtius. Il n'y a point de ſouverain qui osât punir la famille d'un homme qui ſe ſerait dévoué pour lui ; que dis-je ? il n'en eſt point qui osât ne la pas récompenſer. S. Thomas, avant Saint-Cyran, avait dit la même choſe. Mais on n'a beſoin ni de Thomas, ni de Bonaventure, ni de Haurane, pour ſavoir qu'un homme qui meurt pour ſa patrie eſt digne de nos éloges.

L'abbé de Saint-Cyran conclut qu'il eſt permis de faire pour ſoi-même ce qu'il eſt beau de faire pour un autre. On ſait aſſez tout ce qui eſt allégué dans Plutarque, dans Sénèque, dans Montagne & dans cent

Digitized by Google

autres philosophes en faveur du suicide. C'est un lieu commun épuisé. Je ne prétends point ici faire l'apologie d'une action que les lois condamnent; mais ni l'ancien Testament ni le nouveau n'ont jamais défendu à l'homme de sortir de la vie quand il ne peut plus la supporter. Aucune loi romaine n'a condamné le meurtre de soi-même. Au contraire, voici la loi de l'empereur Marc-Antonin qui ne fut jamais révoquée.

« (1) Si votre père ou votre frère, n'étant prévenu » d'aucun crime, se tue ou pour se soustraire aux » douleurs, ou par ennui de la vie, ou par désespoir, » ou par démence, que son testament soit valable, » ou que ses héritiers succèdent par *intestat* ».

Malgré cette loi humaine de nos maîtres, nous traînons encore sur la claie, nous traversons d'un pieu le cadavre d'un homme qui est mort volontairement, nous rendons sa mémoire infame. Nous déshonorons sa famille autant qu'il est en nous. Nous punissons le fils d'avoir perdu son père, & la veuve d'être privée de son mari. On confisque même le bien du mort; ce qui est en effet ravir le patrimoine des vivans auxquels il appartient. Cette coutume, comme plusieurs autres, est dérivée de notre droit canon, qui prive de la sépulture ceux qui meurent d'une mort volontaire. On conclut de-là qu'on ne peut hériter d'un homme qui est censé n'avoir point d'héritage au ciel. Le droit canon, au titre *de pœnitentiâ*, assure que Judas commit

(1) Premier Cod. *De bonis eorum qui sibi mortem*, &c. *Leg. 3, ff. eod.*

Digitized by Google

un plus grand péché en s'étranglant qu'en vendant Notre Seigneur Jésus-Christ.

D'une espèce de mutilation.

On trouve dans le digeste une loi d'Adrien (1) qui inflige peine de mort contre les médecins qui font des eunuques, soit en leur arrachant les testicules, soit en les froissant. On confisquait aussi par cette loi les biens de ceux qui se faisaient ainsi mutiler. On aurait pu punir Origène qui se soumit à cette opération, ayant interprété rigoureusement ce passage de S. Matthieu : « Il en est qui se sont châtrés eux-mêmes pour » le royaume des cieux ».

Les choses changèrent sous les empereurs suivans qui adoptèrent le luxe asiatique, & sur-tout dans le bas empire de Constantinople, où l'on vit des eunuques devenir patriarches, & commander des armées.

Aujourd'hui à Rome l'usage est qu'on châtre les enfans pour les rendre dignes d'être musiciens du pape, de sorte que *castrato* & *musico del papa* sont devenus synonymes. Il n'y a pas long-temps qu'on voyait à Naples en gros caractères au-dessus de la porte de certains barbiers : *Qui si castrano maravigliosamente i putti.*

De la confiscation attachée à tous les délits dont on a parlé.

C'est une maxime reçue au barreau : « Qui

(1) *Ad Legem Corneliam de sicariis.*

Digitized by Google

» confiſque le corps confiſque les biens » ; maxime en vigueur dans les pays où la coutume tient lieu de loi. Ainſi, comme nous venons de le dire, on y fait mourir de faim les enfans de ceux qui ont terminé volontairement leurs triſtes jours, comme les enfans des meurtriers. Ainſi une famille entière eſt punie dans tous les cas pour la faute d'un ſeul homme.

Ainſi, lorſqu'un père de famille aura été condamné aux galères perpétuelles par une ſentence arbitraire (1), ſoit pour avoir donné retraite chez ſoi à un prédicant, ſoit pour avoir écouté ſon ſermon dans quelque caverne, ou dans quelque déſert, la femme & les enfans ſont réduits à mendier leur pain.

Cette juriſprudence, qui conſiſte à ravir la nourriture aux orphelins, & à donner à un homme le bien d'autrui, fut inconnue dans tout le temps de la république romaine. Sylla l'introduiſit dans ſes proſcriptions. Il faut avouer qu'une rapine inventée par Sylla n'était pas un exemple à ſuivre. Auſſi cette loi, qui ſemblait n'être dictée que par l'inhumanité & l'avarice, ne fut ſuivie ni par Céſar, ni par le bon empereur Trajan, ni par les Antonins, dont toutes les nations prononcent encore le nom avec reſpect & avec amour. Enfin, ſous Juſtinien, la confiſcation n'eut lieu que pour le crime de lèſe-majeſté.

Il ſemble que, dans les temps de l'anarchie féodale, les princes & les ſeigneurs des terres, étant très-peu

(1) Voyez l'édit de 1724, 14 mai, publié à la ſollicitation du cardinal Fleuri, & revu par lui.

Digitized by Google

riches, cherchaſſent à augmenter leur tréſor par les condamnations de leurs ſujets, & qu'on voulût leur faire un revenu du crime. Les lois chez eux étant arbitraires, & la juriſprudence romaine ignorée, les coutumes ou bizarres ou cruelles prévalurent. Mais aujourd'hui que la puiſſance des ſouverains eſt fondée ſur des richeſſes immenſes & aſſurées, leur tréſor n'a pas beſoin de s'enfler des faibles débris d'une famille malheureuſe. Ils ſont abandonnés pour l'ordinaire au premier qui les demande. Mais eſt-ce à un citoyen à s'engraiſſer des reſtes du ſang d'un autre citoyen?

La confiſcation n'eſt point admiſe dans les pays où le droit romain eſt établi, excepté le reſſort du parlement de Toulouſe. Elle ne l'eſt point dans quelques pays coutumiers, comme le Bourbonnais, le Berri, le Maine, le Poitou, la Bretagne, où au moins elle reſpecte les immeubles. Elle était établie autrefois à Calais, & les Anglais l'abolirent lorſqu'ils en furent les maîtres. Il eſt aſſez étrange que les habitans de la capitale vivent ſous une loi plus rigoureuſe que ceux des petites villes; tant il eſt vrai que la juriſprudence a été ſouvent établie au haſard, ſans régularité, ſans uniformité, comme on bâtit des chaumières dans un village.

Qui croirait que l'an 1673, dans le beau ſiècle de la France, l'avocat général Omer Talon ait parlé ainſi, en plein parlement, au ſujet d'une demoiſelle de Canillac (1)?

(1) Journal du palais, tome Ier, page 444.

Digitized by Google

« Au chapitre XIII du Deutéronome, Dieu dit : » Si tu te rencontres dans une ville, & dans un lieu » où règne l'idolâtrie, mets tout au fil de l'épée, ſans » exception d'âge, de ſexe, ni de condition. Raſſemble » dans les places publiques toutes les dépouilles de » la ville, brûle-là toute entière avec ſes dépouilles, » & qu'il ne reſte qu'un monceau de cendres de ce » lieu d'abomination. En un mot, fais-en un ſacrifice » au Seigneur, & qu'il ne demeure rien en tes mains » des biens de cet anathême.

» Ainſi dans le crime de lèſe-majeſté le roi était » maître des biens, & les enfans en étaient privés. Le » procès ayant été fait à Naboth, *quia maledixerat* » *regi*, le roi Achab ſe mit en poſſeſſion de ſon héri- » tage. David étant averti que Miphibozeth s'était » engagé dans la rebellion, donna tous ſes biens à » Siba qui lui en apporta la nouvelle ; *Tua ſint omnia* » *quæ fuerunt Miphibozeth* ».

Il s'agit de ſavoir qui héritera des biens de made- moiſelle de Canillac, biens autrefois confiſquées ſur ſon père, abandonnés par le roi à un garde du tréſor royal, & donnés enſuite par le garde du tréſor royal à la teſtatrice. Et c'eſt ſur ce procès d'une fille d'Au- vergne qu'un avocat général s'en rapporte à Achab, roi d'une partie de la Paleſtine, qui confiſqua la vigne de Naboth après avoir aſſaſſiné le propriétaire par le poignard de la juſtice, action abominable qui eſt paſſée en proverbe, pour inſpirer aux hommes l'horreur de l'uſurpation. Aſſurément la vigne de Naboth n'avait aucun rapport avec l'héritage de mademoiſelle de

Digitized by Google

Camillac. Le meurtre & la confiscation des biens de Miphiboseth, petit fils du roi Saül, & fils de Jonathas, ami & protecteur de David, n'ont pas une plus grande affinité avec le testament de cette demoiselle.

C'est avec cette pédanterie, avec cette démence des citations étrangères au sujet, avec cette ignorance des premiers principes de la nature humaine, avec ces préjugés mal conçus & mal appliqués, que la jurisprudence a été traitée par des hommes qui ont eu de la réputation dans leur sphère. On laisse aux lecteurs à se dire ce qu'il est superflu qu'on leur dise.

De la procédure criminelle, & de quelques autres formes.

Si un jour des lois humaines adouciſſent en France quelques usages trop rigoureux, sans pourtant donner des facilités au crime, il est à croire qu'on réformera aussi la procédure dans les articles où les rédacteurs ont paru se livrer à un zèle trop sévère. L'ordonnance criminelle, en plusieurs points, semble n'avoir été dirigée qu'à la perte des accusés. C'est la seule loi qui soit uniforme dans tout le royaume; ne devrait-elle pas être aussi favorable à l'innocent, que terrible au coupable? En Angleterre, un simple empriſonnement fait mal à propos, est réparé par le ministre qui l'a ordonné: mais en France, l'innocent qui a été plongé dans les cachots, qui a été appliqué à la torture, n'a nulle consolation à espérer, nul dommage à répéter contre personne; il reste flétri pour jamais

dans la société. L'innocent flétri! & pourquoi? parce qu'il a été disloqué! il ne devrait exciter que la pitié & le respect. La recherche des crimes exige des rigueurs : c'est une guerre que la justice humaine fait à la méchanceté ; mais il y a de la générosité & de la compassion jusque dans la guerre. Le brave est compatissant; faudrait-il que l'homme de loi fût barbare?

Comparons seulement ici, en quelques points, la procédure criminelle des Romains avec la nôtre.

Chez les Romains, les témoins étaient entendus publiquement, en présence de l'accusé qui pouvait leur répondre, les interroger lui-même, ou leur mettre en tête un avocat. Cette procédure était noble & franche, elle respirait la magnanimité romaine.

Chez nous tout se fait secrètement. Un seul juge, avec son greffier, entend chaque témoin l'un après l'autre. Cette pratique, établie par François Ier, fut autorisée par les commissaires qui rédigèrent l'ordonnance de Louis XIV, en 1670. Une méprise seule en fut la cause.

On s'était imaginé, en lisant le code *de Testibus*, que ces mots (1), *testes intrare judicii secretum*, signifiaient que les témoins étaient interrogés en secret. Mais *secretum*, signifie ici le cabinet du juge. *Intrare secretum*, pour dire parler secrètement, ne serait pas latin. Ce fut un solécisme qui fit cette partie de notre jurisprudence.

(1) Voyez Bornier, titre VI, article II des informations.

Digitized by Google

Les dépoſans ſont, pour l'ordinaire, des gens de la lie du peuple, & à qui le juge, enfermé avec eux, peut faire dire tout ce qu'il voudra. Ces témoins ſont entendus une ſeconde fois, toujours en ſecret, ce qui s'appelle *récolement*. Et ſi après ce récolement ils ſe rétractent dans leurs dépoſitions, ou s'ils les changent dans des circonſtances eſſentielles, ils ſont punis comme faux témoins. De ſorte que lorſqu'un homme d'un eſprit ſimple, & ne ſachant pas s'exprimer, mais ayant le cœur droit, & ſe ſouvenant qu'il en a dit trop ou trop peu, qu'il a mal entendu le juge, ou que le juge l'a mal entendu, révoque ce qu'il a dit, par un principe de juſtice, il eſt puni comme un ſcélérat, & il eſt forcé ſouvent de ſoutenir un faux témoignage, par la ſeule crainte d'être traité en faux témoin.

En fuyant, il s'expoſe à être condamné, ſoit que le crime ait été prouvé, ſoit qu'il ne l'ait pas été. Quelques juriſconſultes, à la vérité, ont aſſuré que le contumax ne devait pas être condamné, ſi le crime n'était pas clairement prouvé; mais d'autres juriſconſultes, moins éclairés & peut-être plus ſuivis, ont eu une opinion contraire; ils ont oſé dire, que la fuite de l'accuſé était une preuve du crime; que le mépris qu'il marquait pour la juſtice, en refuſant de comparaître, méritait le même châtiment que s'il était convaincu. Ainſi, ſuivant la ſecte des juriſconſultes que le juge aura embraſſée, l'innocent ſera abſous ou condamné.

C'eſt un grand abus dans la juriſprudence françaiſe,

Digitized by Google

que l'on prenne souvent pour loi les rêveries & les erreurs, quelquefois cruelles, d'hommes sans aveu, qui ont donné leurs sentimens pour des lois.

Sous le règne de Louis XIV, on a fait deux ordonnances, qui sont uniformes dans tout le royaume. Dans la première, qui a pour objet la procédure civile, il est défendu aux juges de condamner, en matière civile, sur défaut, quand la demande n'est pas prouvée; mais dans la seconde, qui règle la procédure criminelle, il n'est point dit que, faute de preuves, l'accusé sera renvoyé. Chose étrange! La loi dit qu'un homme à qui on demande quelque argent, ne sera condamné par défaut qu'au cas que la dette soit avérée; mais s'il est question de la vie, c'est une controverse au barreau, de savoir si l'on doit condamner le contumax, quand le crime n'est pas prouvé; & la loi ne résout pas la difficulté.

Quand l'accusé a pris la fuite, vous commencez par saisir & annoter tous ses biens; vous n'attendez pas seulement que la procédure soit achevée. Vous n'avez encore aucune preuve; vous ne savez pas encore s'il est innocent ou coupable, & vous commencez par lui faire des frais immenses!

C'est une peine, dites-vous, dont vous punissez sa désobéissance au décret de prise de corps. Mais l'extrême rigueur de votre pratique criminelle ne le force-t-elle pas à cette désobéissance?

Un homme est-il accusé d'un crime, vous l'enfermez d'abord dans un cachot affreux; vous ne lui permettez communication avec personne: vous le

Digitized by Google

chargez de fers, comme si vous l'aviez déjà jugé coupable. Les témoins qui déposent contre lui sont entendus secrètement. Il ne les voit qu'un moment à la confrontation : avant d'entendre leurs dépositions, il doit alléguer les moyens de reproches qu'il a contre eux : il faut les circonstancier : il faut qu'il nomme au même instant toutes les personnes qui peuvent appuyer ces moyens : il n'est plus admis aux reproches après la lecture des dépositions. S'il montre aux témoins, ou qu'ils ont exagéré des faits, ou qu'ils en ont omis d'autres, ou qu'ils se sont trompés sur des détails, la crainte du supplice les fera persister dans leur parjure. Si des circonstances que l'accusé aura énoncées dans son interrogatoire sont rapportées différemment par les témoins, c'en sera assez à des juges, ou ignorans ou prévenus, pour condamner un innocent.

Quel est l'homme que cette procédure n'épouvante pas ? quel est l'homme juste qui puisse être sûr de n'y pas succomber ? O juges ! voulez-vous que l'innocent accusé ne s'enfuie pas ? facilitez-lui les moyens de se défendre.

La loi semble obliger le magistrat à se conduire envers l'accusé plutôt en ennemi qu'en juge. Ce juge est le maître d'ordonner (1) la confrontation du prévenu avec le témoin, ou de l'omettre. Comment une chose aussi nécessaire que la confrontation peut-elle être arbitraire ?

(1) *Et, si besoin est, confrontez*, dit l'ordonnance de 1670, art. Ier, tit. XV

Digitized by Google

L'uſage ſemble en ce point contraire à la loi qui eſt équivoque ; il y a toujours confrontation, mais le juge ne confronte pas toujours tous les témoins, il omet ſouvent ceux qui ne lui ſemblent pas faire une charge conſidérable : cependant tel témoin qui n'a rien dit contre l'accuſé dans l'information, peut dépoſer en ſa faveur à la confrontation. Le témoin peut avoir oublié des circonſtances favorables au prévenu ; le juge même peut n'avoir pas ſenti d'abord la valeur de ces circonſtances & ne les avoir pas rédigées. Il eſt donc très-important que l'on confronte tous les témoins avec le prévenu, & qu'en ce point la confrontation ne ſoit pas arbitraire.

S'il s'agit d'un crime, le prévenu ne peut avoir d'avocat ; alors il prend le parti de la fuite : c'eſt ce que toutes les maximes du barreau lui conſeillent : mais en fuyant il peut être condamné, ſoit que le crime ait été prouvé, ſoit qu'il ne l'ait pas été. Ainſi donc un homme à qui on demande quelque argent, n'eſt condamné par défaut qu'au cas que la dette ſoit avérée ; mais s'il eſt queſtion de ſa vie, on peut le condamner par défaut, quand le crime n'eſt pas conſtaté. Quoi donc ! la loi aurait fait plus de cas de l'argent que de la vie ? O juges ! conſultez le pieux Antonin & le bon Trajan ; ils défendent que les abſens ſoient (1) condamnés.

Quoi ! votre loi permet qu'un concuſſionnaire, un

(1) Digeſte, loi Iere, titre *de abſentibus*, & l. V, *tit. de pœnis*.

banqueroutier

Digitized by Google

banqueroutier frauduleux, ait recours au ministère d'un avocat; & très-souvent un homme d'honneur est privé de ce secours! S'il peut se trouver une seule occasion où un innocent serait justifié par le ministère d'un avocat, n'est-il pas clair que la loi qui l'en prive est injuste?

Le premier président de Lamoignon disait contre cette loi, que « l'avocat ou conseil, qu'on avait » accoutumé de donner aux accusés, n'est point un » privilége accordé par les ordonnances, ni par les » lois; c'est une liberté acquise par le droit naturel, » qui est plus ancien que toutes les lois humaines. » La nature enseigne à tout homme qu'il doit avoir » recours aux lumières des autres, quand il n'en a » pas assez pour se conduire, & emprunter du secours » quand il ne se sent pas assez fort pour se défendre. » Nos ordonnances ont retranché aux accusés tant » d'avantages, qu'il est bien juste de leur conserver » ce qui leur reste, & principalement l'avocat qui » en fait la partie la plus essentielle. Que si l'on veut » comparer notre procédure à celle des Romains & » des autres nations, on trouvera qu'il n'y en a point » de si rigoureuse que celle qu'on observe en France, » particulièrement depuis l'ordonnance de 1539 (1) ».

Cette procédure est bien plus rigoureuse depuis l'ordonnance de 1670. Elle eût été plus douce, si le plus grand nombre des commissaires eût pensé comme M. de Lamoignon.

(1) Procès-verb. de l'ord. page 163.

Le parlement de Toulouse a un usage bien singulier dans les preuves par témoins. On admet ailleurs des demi-preuves qui, au fond, ne sont que des doutes; car on sait qu'il n'y a point de demi-vérités: mais à Toulouse on admet des quarts & des huitièmes de preuves. On y peut regarder, par exemple, un ouï-dire comme un quart, un autre ouï dire plus vague comme un huitième; de sorte que huit rumeurs qui ne sont qu'un écho d'un bruit mal fondé, peuvent devenir une preuve complette; & c'est à-peu-près sur ce principe que Jean Calas fut condamné à la roue. Les lois romaines exigeaient des preuves *luce meridianâ clariores.*

Idée de quelque réforme.

La magistrature est si respectable que le seul pays de la terre où elle est vénale, fait des vœux pour être délivré de cet usage. On souhaite que le jurisconsulte puisse parvenir, par son mérite, à rendre la justice qu'il a défendue par ses veilles, par sa voix & par ses écrits. Peut-être alors on verrait naître par d'heureux travaux une jurisprudence régulière & uniforme.

Jugera-t-on toujours différemment la même cause en province & dans la capitale? Faut-il que le même homme ait raison en Bretagne, & tort en Languedoc? Que dis-je? il y a autant de jurisprudences que de villes; & dans le même parlement, la maxime d'une chambre n'est pas celle de la chambre voisine (1).

(1) Voyez sur cela le président Bouhier.

Digitized by Google

Quelle prodigieuſe contrariété entre les lois du même royaume! A Paris, un homme qui a été domicilié dans la ville un an & un jour, eſt réputé bourgeois. En Franche-Comté, un homme libre qui a demeuré un an & un jour dans une maiſon main-mortable devient eſclave; ſes collatéraux n'hériteraient pas de ce qu'il aurait acquis ailleurs; & ſes propres enfans ſont réduits à la mendicité, s'ils ont paſſé un an loin de la maiſon où le père eſt mort. La province eſt nommée franche, mais quelle franchiſe!

Quand on veut poſer des limites entre l'autorité civile & les uſages eccléſiaſtiques, quelles diſputes interminables! où ſont ces limites? qui conciliera les éternelles contradictions du fiſc & de la juriſprudence? Enfin, pourquoi dans certains pays les arrêts ne ſont-ils jamais motivés? Y a-t-il quelque honte à rendre raiſon de ſon jugement? Pourquoi ceux qui jugent, au nom du ſouverain, ne préſentent-ils pas au ſouverain leurs arrêts de mort avant qu'on les exécute?

De quelque côté qu'on jette les yeux, on trouve la contrariété, la dureté, l'incertitude, l'arbitraire. Cherchons donc à perfectionner les lois, dont nos vies & nos fortunes dépendent.

FIN DU PREMIER VOLUME DE POLITIQUE ET DE LÉGISLATION.

Digitized by Google

TABLE

Des Pièces contenues dans ce volume.

POLITIQUE, LÉGISLATION, AFFAIRES CÉLÈBRES. . . . . page 5

IDÉES DE LA MOTTE LE VAYER. . . . . ibid.

DE LA PAIX PERPÉTUELLE. 9

FRAGMENT DES INSTRUCTIONS pour le prince royal de ***. 51

REQUÊTE à tous les magistrats du royaume. . 66

PREMIÈRE PARTIE. Du Carême. 68

SECONDE PARTIE. Des Fêtes. 72

IDÉES RÉPUBLICAINES. 77

TRAITÉ SUR LA TOLÉRANCE, à l'occasion de la mort de Jean Calas. 101

AVIS DE L'ÉDITEUR. 103

HISTOIRE abrégée de la mort de Jean Calas. . 105

PIÈCES ORIGINALES concernant la mort des sieurs Calas & le jugement à Toulouse, &c. Extrait d'une lettre de la dame veuve Calas. 271

LETTRE de Donat Calas fils, à la veuve dame Calas, sa mère. 279

MÉMOIRE de Donat Calas, pour son père, sa mère & son frère. 289

HISTOIRE d'Élisabeth Canning & des Calas. . . 313

Digitized by Google

DÉCLARATION juridique de la servante de madame Calas, au sujet de la nouvelle calomnie qui persécute encore cette vertueuse famille. . . page 327
LETTRE à M. d'Amilaville sur les Calas & les Sirven. 331
AVIS AU PUBLIC, sur les parricides imputés aux Calas & aux Sirven. 342
LETTRE de M. le marquis d'Argence, brigadier des armées du roi. 374
LETTRE de l'auteur à M. le marquis d'Argence. 378
LETTRE du même à M. Élie de Beaumont, avocat au parlement. 379
LE CRI DU SANG INNOCENT, requête au roi très-chrétien en son conseil. 388
PRÉCIS de la procédure d'Abbeville. 399
COMMENTAIRE sur le livre des Délits & des Peines, 411

Fin de la Table.

TAYLOR INSTITUTION
UNIVERSITY
21 MAY 1975
OF OXFORD
LIBRARY

Digitized by Google

14153629

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

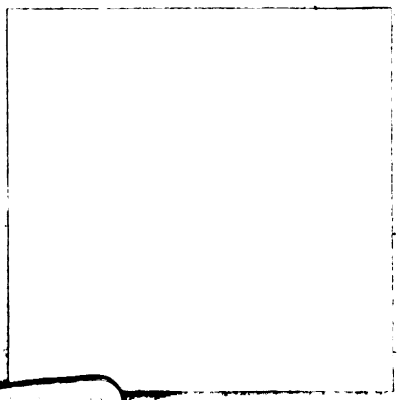

Digitized by Google